WORLD TRADE ORGANIZATION

Forum public de l'OMC 2011

À la recherche de réponses aux défis commerciaux mondiaux

À propos du Forum public

Le Forum public de l'OMC est l'occasion, pour les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les entreprises et les étudiants, de se réunir afin de débattre de questions relatives au système commercial multilatéral. Le thème de cette année était: « À la recherche de réponses aux défis commerciaux mondiaux ». Quelque 1 500 participants ont assisté au Forum public 2011.

À propos de la présente publication

La présente publication rassemble les résumés des séances du Forum 2011, établis par les organisateurs de chaque séance.

Pour en savoir plus

www.wto.org/forumpublic

Table des matières

Avant-propos du Directeur général 3

Remerciements 4

Introduction 5

Allocution d'ouverture par le Directeur général Pascal Lamy 10

Exposé liminaire par la Présidente costaricienne S.E. Mme Laura Chinchilla Miranda 11

Séance plénière d'ouverture 17
Trouver des réponses aux défis du commerce mondial

Séances de haut niveau 23

Entretien avec Pascal Lamy 24
Le Printemps arabe – implications pour le commerce et la compétitivité du monde arabe 29
Le poids des entreprises dans le commerce au XXIe siècle 33

I. La sécurité alimentaire 39

Instaurer une gouvernance mondiale cohérente pour la sécurité alimentaire 40
Les aliments abondants et bon marché deviennent rares et chers: le système commercial mondial peut-il faire face à cette évolution? 46
L'OMC en transition: faire face à des défis nouveaux et en constante évolution 53
Rééquilibrer les droits des importateurs et des exportateurs: comment faire face aux restrictions à l'exportation de produits agricoles? 57
Les normes de la FAO/de l'OMS en matière de pesticides entraînent-elles une distorsion des échanges et une augmentation du coût des produits alimentaires? 61
Contrôler les prix des produits alimentaires en période de turbulence: un programme pour l'Asie du Sud 65
Sécurité alimentaire et commerce des services: risques et perspectives pour les pays en développement 71
Assurer la sécurité alimentaire grâce aux marchés mondiaux 75

II. Le commerce des ressources naturelles 81

Le commerce des ressources naturelles – malédiction ou bénédiction? Le point de vue des parlementaires 82
Les flux mondiaux de carbone: durabilité, commerce et changement climatique 87
Gouvernance internationale du commerce de l'énergie: l'OMC et le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) 93
En prévision de Rio 2012: perspectives commerciales et défis d'une économie verte 99
L'Afrique, les économies émergentes et le commerce des ressources naturelles 104

III. Le concept « Fabriqué dans le monde » et le commerce à valeur ajoutée 109

« Fabriqué dans le monde »: données factuelles et conséquences pour le commerce 110

Un ordre commercial international en pleine mutation: l'approvisionnement mondial et les nouveaux défis pour le système de l'OMC 115

Les difficultés des entreprises face à la diversité des règles d'origine: étude de cas sur le Mexique 119

Réseaux de production mondiaux: que représentent-ils pour le commerce et l'emploi? 123

Accroître l'accès aux sports en ouvrant les marchés des articles de sport 128

IV. Quelles perspectives pour le système commercial multilatéral? 133

Enseignements tirés des ALE régionaux et bilatéraux: évaluer les impacts économiques et le point de savoir si des règles plus strictes en matière de propriété intellectuelle stimulent l'innovation 134

Un accord-cadre de l'OMC sur l'énergie durable 137

Aide publique, subventions et politique de la concurrence: quel rôle l'OMC jouera-t-elle dans l'avenir? 140

Comment éviter la crise qui s'annonce dans le domaine des traitements du fait de la mutation du paysage de la propriété intellectuelle? 145

Le système commercial multilatéral fondé sur des règles et le rôle des accords commerciaux préférentiels (ACPr): point de vue du monde des affaires 150

L'après-ADPIC 155

L'avenir du commerce des services financiers: préserver la stabilité 159

Comment favoriser le commerce et l'environnement en l'absence de négociations? 165

Qu'adviendra-t-il du développement après Doha? 171

Accords commerciaux régionaux du XXIe siècle: le Partenariat transpacifique et ses répercussions sur le système commercial multilatéral 177

Encourager l'innovation et le déploiement des technologies environnementales 181

En finir avec les mythes de la participation des pays en développement au règlement des différends 186

Faire du commerce dans un environnement instable: l'incidence de la fragilité et de la corruption 192

Le Cycle de Doha et le multilatéralisme: les enjeux pour les PMA et les PEV 198

Entraver la libre circulation de l'information: un nouvel obstacle au commerce 204

Tenir à jour le recueil de règles de l'OMC: de nouvelles approches sont-elles envisageables? 211

Droits de l'homme et OMC: règlement des différends et mécanisme d'examen des politiques commerciales 215

Stratégies visant à promouvoir l'innovation verte et à diffuser les technologies respectueuses de l'environnement: quel doit être le rôle de la propriété intellectuelle? 220

Commerce et emploi: le programme de l'OMC en matière de durabilité sociale 225

Les stratégies de sortie de crise pour le coton africain à l'OMC et au-delà: leçons du passé et stratégies pour l'avenir 231

Proposition concernant un accord de l'OMC sur la transmission des connaissances en tant que bien public 233

V. Séance de clôture 239

Trouver des réponses aux défis du commerce mondial 240

Avant-propos du Directeur général

En 2011, le Forum public de l'OMC a démontré, une fois de plus, son importance pour l'approfondissement du dialogue public sur les questions et les défis concernant la gouvernance commerciale mondiale.

Le Forum de 2011 a été organisé dans un contexte marqué par les crises alimentaires, économiques et financières mondiales, par une série de bouleversements dans le monde arabe, par une croissance économique trop rapide pour être durable du point de vue environnemental et financier ou trop lente pour consolider les mesures anti-crise, par un chômage opiniâtrement élevé et par des menaces d'isolationnisme et de protectionnisme économiques, qu'il faut tenir en échec.

Bien que le Programme de Doha pour le développement reste une priorité, l'OMC reconnaît qu'elle doit continuer à examiner tous les aspects de ses activités et contribuer à une plus grande coopération dans tous les domaines de la gouvernance mondiale. Elle doit s'attaquer aux problèmes du système commercial multilatéral et définir ses orientations futures. Le Forum de 2011, intitulé « Trouver des réponses aux défis du commerce mondial », a été une importante contribution au dialogue de l'OMC avec la société civile et le public et a facilité le débat sur les problèmes auxquels est confronté le système commercial multilatéral.

Le Forum a attiré plus de 1 500 participants venus de différents horizons et d'organisations diverses, qui ont exposé une variété de vues et de préoccupations. Cette diversité a contribué à la richesse des débats et à leur caractère interactif. Les discussions ont été organisées autour de quatre sous-thèmes: la sécurité alimentaire; le commerce des ressources naturelles; le concept « Fabriqué dans le monde » et le commerce en valeur ajoutée; et « Quelles perspectives pour le système commercial? ».

Cette publication est une compilation des opinions et des idées exprimées pendant les trois jours du Forum, qui alimenteront certainement les discussions futures sur ces questions. Une fois encore, le Forum a été à l'avant-garde du dialogue mondial sur le système commercial international. Je suis convaincu que l'engagement constant de toutes les parties prenantes du système commercial multilatéral ira croissant dans les prochaines années et aidera à identifier les principaux défis pour le système commercial multilatéral et à trouver des solutions pour faire en sorte que l'OMC réponde à l'évolution rapide du monde.

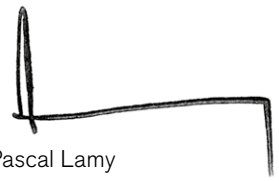

Pascal Lamy

Remerciements

La publication Forum public 2011 de l'OMC a été préparée par la Division de l'information et des relations extérieures. María Pérez-Esteve, Conseillère dans cette Division, a piloté le projet. Cette publication n'aurait pas été possible sans le soutien et les contributions de tous ceux qui ont organisé des séances pendant le Forum public. La Division de l'information et des relations extérieures leur exprime sa reconnaissance pour leur aide et remercie tous les organisateurs pour leurs rapports qui constituent la base de la présente publication.

La Division de l'information et des relations extérieures remercie également pour leur coopération les membres du personnel de la Division de l'administration et des services généraux, de la Division de l'agriculture et des produits de base, de la Division du développement, du Bureau du Directeur général, de la Division de la recherche économique et des statistiques, de la Division de la propriété intellectuelle, de la Division des services linguistiques, de la documentation et de la gestion de l'information, de la Division des affaires juridiques et de la Division du commerce et de l'environnement qui ont présenté des rapports sur les différentes séances du Forum public et qui ont contribué à son succès. La Division de l'information et des relations extérieures exprime aussi sa reconnaissance aux volontaires du Secrétariat de l'OMC qui ont travaillé sans relâche tout au long du Forum.

Anthony Martin et Helen Swain, de la Division de l'information et des relations extérieures, ont coordonné la production de cette publication. Helen Swain a assuré la mise en forme du texte. Il convient de remercier tout particulièrement Jeanne Lambert, Arnau Izaguerri et Mélanie Wahl pour leur contribution à la coordination et à la rédaction des documents destinés à la publication, ainsi que les traducteurs de la Division des services linguistiques, de la documentation et de la gestion de l'information pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

Répartition des participants inscrits

Catégorie	Total
Représentants des ONG	291
Fonctionnaires gouvernementaux	190
Représentants d'entreprises	183
Organisations internationales	132
Juristes	76
Universitaires	164
Parlementaires	75
Journalistes	24
Étudiants (secondaire)	108
Étudiants (université)	124
Autres	
Total	**1 520**

Forum public 2011: Statistiques de participants inscrits par catégorie

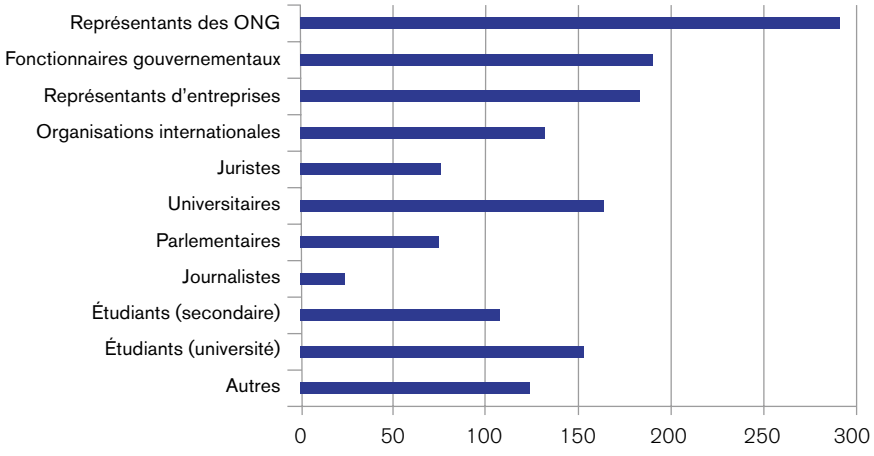

Introduction

Forum public de l'OMC 2011 Trouver des réponses aux défis du commerce mondial

Du 19 au 21 septembre, l'OMC a accueilli, à son siège à Genève, le Forum public 2011 dont le thème était « Trouver des réponses aux défis du commerce mondial ». Cette manifestation a été l'occasion pour les parties prenantes concernées d'identifier les principaux obstacles rencontrés par le système commercial multilatéral et de proposer des solutions qui permettent à l'OMC de s'adapter à un monde en rapide évolution.

D'un point de vue politique, économique et social, le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était il y a dix ans. Par exemple, la sécurité alimentaire, le commerce des ressources naturelles et ses effets sur l'environnement ainsi que les chaînes d'approvisionnement internationales posent de nouveaux défis mondiaux. De ce fait, l'écart se creuse entre les règles commerciales existantes et les réalités du XXIe siècle. Il est de plus en plus important d'examiner comment l'OMC devrait s'adapter pour faire face aux nouveaux défis, alors que l'Organisation réfléchit à la voie à suivre.

Cette publication présente les résumés des discussions des différentes séances organisées pendant le Forum. Chaque résumé a été établi sous l'entière responsabilité du ou des organisateurs des séances. La publication s'articule autour des quatre thèmes débattus cette année: 1) la sécurité alimentaire; 2) le commerce des ressource naturelles; 3) le concept "Fabriqué dans le monde" et le commerce à valeur ajoutée; et 4) quelles perspectives pour le système commercial?

Les séances sur le sous-thème 1 portaient essentiellement sur la contribution du commerce et du système de l'OMC fondé sur des règles pour assurer la sécurité alimentaire. L'instabilité des prix des produits alimentaires, parfois caractérisée par de brutales hausses, crée un climat d'incertitude et génère des coûts pour l'économie, dont les pays pauvres ressentent particulièrement les effets. La question de la sécurité alimentaire – la disponibilité et l'accès aux produits alimentaires – donne lieu à un vif débat et doit faire l'objet de mesures visant des résultats à long terme.

Les discussions sur le sous thème 1 portaient sur la question délicate de savoir comment l'ouverture des marchés peut contribuer à la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Les participants ont examiné le rôle du commerce dans la protection de la sécurité alimentaire et l'impact des politiques et réglementations commerciales internationales, régionales et nationales, ou de leur absence, sur la volatilité des prix des produits alimentaires et sur le flux des produits alimentaires et agricoles. Ils ont débattu des perspectives de la sécurité alimentaire mondiale, mais aussi des principaux facteurs qui déterminent les résultats au niveau national ainsi que des engagements concernant les services inscrits dans les accords commerciaux régionaux, dont les effets pourraient bien être lourds de conséquences. Les participants se sont également demandé comment les marchés des marchandises et les marchés monétaires et financiers pourraient contribuer à juguler la spéculation dans le commerce mondial des produits alimentaires. D'autres séances ont été consacrées à l'examen des motivations des restrictions à l'exportation de produits agricoles et de leur incidence sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur l'accès à l'alimentation dans les pays à faible revenu importateurs de produits alimentaires.

Les séances sur le sous-thème 2 avaient pour objet de déterminer les avantages qui pourraient être retirés de la libéralisation du commerce des ressources naturelles et les effets du commerce international sur la durabilité des ressources naturelles. Les débats ont porté sur l'accès aux ressources naturelles et sur la façon dont les règles commerciales peuvent aider les gouvernements à améliorer la protection de l'environnement et la gestion des ressources au niveau national. En outre, les participants ont examiné la cohérence

entre les règles de l'OMC et celles d'autres accords internationaux dans la gestion du commerce et dans des domaines connexes. Il a aussi été question de la durabilité dans le contexte du débat sur le commerce et le changement climatique.

La question de l'importance du commerce des ressources naturelles pour le développement économique soutenu de l'Afrique et des économies émergentes a été abordée dans une perspective critique, à travers la question de savoir si le boom actuel du commerce des ressources naturelles était soutenable et quelles étaient les conséquences de ce boom pour l'Afrique et pour les économies émergentes. D'autres séances se sont inscrites dans un processus de consultation sur le commerce et l'économie verte, organisé en prévision de Rio 2012 en juin, et s'attachaient à présenter de nouvelles perspectives et à étudier des moyens d'aller de l'avant. Ont été abordés les sujets suivants: le rôle des subventions pour rendre certains secteurs clés plus écologiques; les moyens de rendre l'Aide pour le commerce plus écologique; et le caractère évolutif de la propriété intellectuelle, du transfert de technologie et de l'innovation du point de vue des technologies environnementales. D'autres séances encore ont été consacrées aux problèmes liés au commerce de l'énergie, l'accent étant mis sur la réglementation internationale du commerce de l'énergie par les règles des Accords de l'OMC et le Traité sur la Charte de l'énergie. Il a été question du rôle particulier joué par les parlementaires, qui sont régulièrement confrontés à la difficulté de faire des choix politiques équilibrés pour assurer un développement durable et une croissance économique inclusive.

Les séances sur le sous-thème 3 se sont intéressées à la manière dont les règles d'origine et la mesure des flux commerciaux pourraient être revues, à l'ère des chaînes d'approvisionnement internationales et de l'éparpillement de la production dans de nombreux pays. Dans ce contexte, il est sans doute nécessaire de revoir le concept de pays d'origine et la mesure des flux commerciaux afin de mieux refléter les modalités actuelles du commerce mondial. Cela permettrait aux responsables politiques de fonder leurs décisions sur des données significatives du point de vue économique. Ainsi, les gouvernements comprendraient mieux que la création d'obstacles au commerce nuit aux entreprises nationales, dont la compétitivité dépend de la disponibilité d'intrants compétitifs. En outre, cela dissiperait certains malentendus résultant de l'exagération des déséquilibres commerciaux bilatéraux due au calcul des chiffres du commerce sur une base brute plutôt que sur la base de la valeur ajoutée.

Les experts ont étudié comment ces chaînes d'approvisionnement mondiales ont remis en question des règles commerciales devenues obsolètes et exercent une influence croissante sur le système commercial mondial. Ils ont également examiné la manière dont le régime commercial répondait aux nouveaux défis nés de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes. Des cas concrets ont été exposés, comme l'écheveau de règles d'origine du Mexique ou les conséquences de la prolifération d'accords de libre-échange régionaux ou bilatéraux pour les entreprises privées qui essayent de tirer parti de la libéralisation des échanges.

Enfin, **les séances sur le sous-thème 4** ont examiné comment le système commercial multilatéral fondé sur des règles devrait répondre à l'évolution rapide de l'environnement mondial et promouvoir la cohérence au niveau international, afin de mieux faire face aux défis du commerce mondial. À côté des pays développés, un certain nombre de pays en développement à forte croissance ont acquis une influence considérable dans les relations commerciales internationales. Dans ce contexte, la question de savoir comment l'OMC devrait s'adapter pour répondre efficacement à ces nouvelles réalités devient une question cruciale. En abordant ces questions, les participants ont examiné les règles dont nous

disposons et ont identifié les lacunes existantes et les domaines dans lesquels des règles devront être élaborées, tout en reconnaissant les vertus du système et la nécessité de préserver les acquis.

La multiplication des accords commerciaux préférentiels (ACPr); le basculement du pouvoir sur la scène politique internationale, en particulier avec l'accession à l'OMC de nouveaux acteurs influents dans l'économie mondiale (comme l'Arabie saoudite et la Chine); les nouvelles évolutions technologiques; le rôle croissant des acteurs non étatiques; le changement d'attitude du public à l'égard de l'OMC; les réflexions actuelles sur les considérations sociales et environnementales; et l'avenir des négociations commerciales, multilatérales ou sectorielles, ont été quelques unes des questions qui ont été débattues pour faire en sorte que l'OMC s'adapte effectivement à un monde en mutation rapide.

Au cours des séances, les discussions se sont centrées sur la question de savoir si les règles actuelles de l'OMC favorisaient le développement des énergies propres et sur les possibilités d'avancer sur les grandes questions commerciales et environnementales en l'absence d'un "cycle" de négociations. D'autres discussions ont porté sur la question de la protection accrue de la propriété intellectuelle: était elle un atout ou un obstacle pour la production nationale et le développement? Les problèmes et possibilités pour les pays en développement qui souhaitent bénéficier des règles en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de récents accords de libre-échange ont aussi été débattus. Enfin, les experts se sont penchés sur le régionalisme au XXIe siècle et sur les nouveaux déterminants de la politique commerciale internationale. Le Forum public 2011 a permis aux participants de trouver des moyens d'avancer vers un système commercial multilatéral qui s'adapte aux défis du monde d'aujourd'hui.

Allocution d'ouverture par le Directeur général Pascal Lamy et Exposé liminaire par la Présidente costaricienne S.E. Mme Laura Chinchilla Miranda

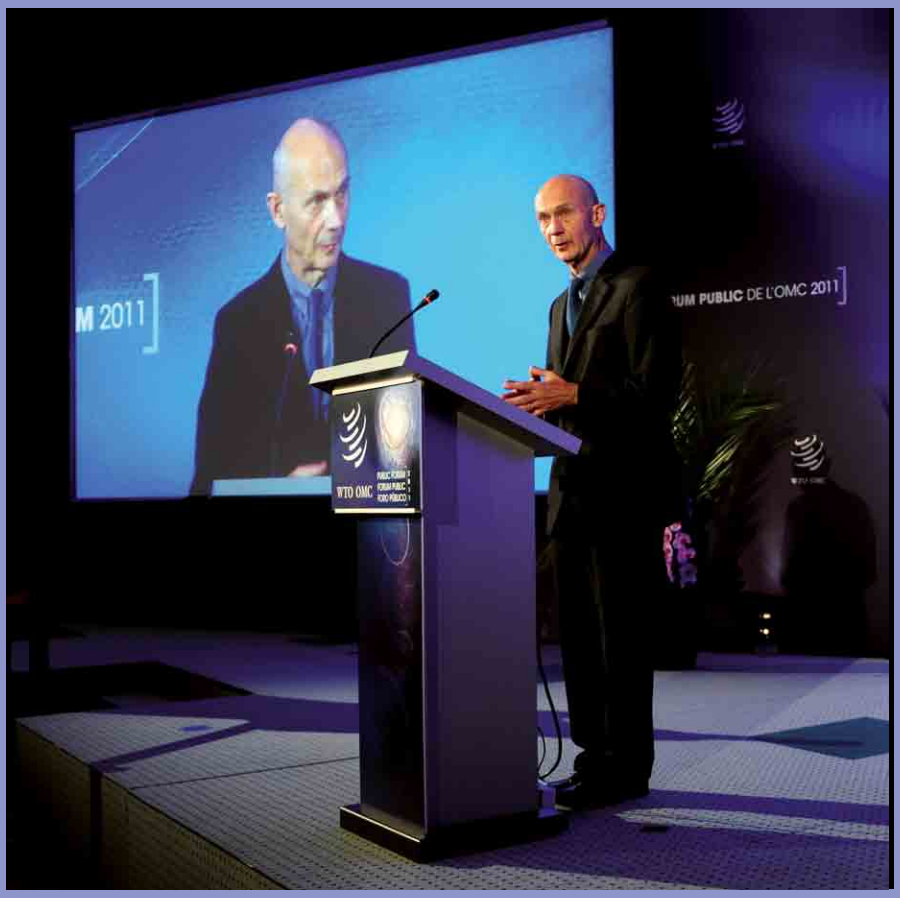

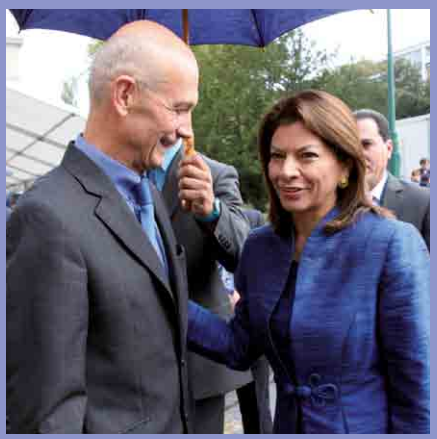

Allocution d'ouverture par le Directeur général Pascal Lamy

« À la recherche de réponses aux défis commerciaux mondiaux »

Votre Excellence, Mme la Présidente Laura Chinchilla,

Votre Excellence, M. le Président Mahamadou Issoufou,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'inaugurer le Forum public de l'OMC 2011 – notre rendez-vous annuel avec la société civile et le public. Le Forum de cette année est intitulé « Trouver des réponses aux défis du commerce mondial ». Je suis heureux de voir que vous êtes venus aussi nombreux. Près de 1 500 participants représentant toutes les sphères de la société se sont inscrits cette année.

Vous venez pour la plupart d'organisations non gouvernementales (300 d'entre vous, pour être précis), d'universités et d'entreprises. Mais d'autres organisations internationales sont également présentes, ainsi que de nombreux parlementaires et de nombreux journalistes. Le très riche programme qui nous attend pendant ces trois journées et que vous avez vous-mêmes élaboré en fonction de vos préoccupations, témoigne de la pertinence continue de l'OMC dans le monde actuel. Les séances que vous avez prévues couvrent des sujets aussi divers que le commerce et le changement climatique, la nouvelle structure des échanges mondiaux, le commerce et la santé, et le régionalisme. Le programme reflète votre sentiment d'« appropriation » (si j'ose dire) du système commercial multilatéral, sentiment que le Secrétariat de l'OMC et les Membres vont tout faire pour renforcer au cours des trois prochains jours.

Le monde traverse une période de turbulences. Nous assistons à une crise alimentaire. Dans de nombreuses parties du monde, la croissance économique n'est pas suffisante pour permettre le rééquilibrage des finances publiques qui est nécessaire après les mesures adoptées pendant la crise financière. Ailleurs, le rythme de la croissance amène à s'interroger sur sa viabilité écologique et sociale. Le chômage reste beaucoup trop élevé et ses conséquences néfastes attisent les tendances isolationnistes. Nous assistons à des changements de régimes dans de nombreuses parties du monde arabe.

Tel est le contexte du Forum public de cette année. Un monde qui a besoin de repères. Un monde qui a besoin d'une coopération internationale accrue et améliorée.

Et l'OMC n'est pas épargnée. Le système commercial multilatéral a subi sa plus dure épreuve de résistance depuis sa création. Et il a réussi à aider les pays à garder le cap au plus fort de la récente crise économique. Mais il ne suffit pas de résister, il faut aussi que nous renforcions le système commercial mondial pour faire face aux défis qui nous attendent. Et pour cela, nous devons avoir une vision commune des objectifs et de la marche à suivre. C'est là que le présent Forum public a un rôle crucial à jouer.

Mesdames et Messieurs, S.E. la Présidente du Costa Rica, Mme Laura Chinchilla, va prononcer aujourd'hui l'allocution d'ouverture. Elle représente l'un des pays les plus ouverts du monde, un pays qui a su faire du commerce un moteur de la croissance, un pays qui a compris que la solution était de s'ouvrir au monde, un pays qui vise à devenir la première économie neutre en carbone. Mme la Présidente, je suis sûr que le public attend votre discours avec autant d'intérêt que moi. Je vous laisse la parole.

Exposé liminaire par la Présidente costaricienne S.E. Mme Laura Chinchilla Miranda

Monsieur Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Organisation mondiale du commerce,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'être parmi vous pour cette séance d'ouverture, qui est devenue, au fil des ans, un des événements les plus importants du calendrier de la communauté internationale. Je remercie monsieur Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, de m'avoir aimablement invitée à ouvrir ce débat sur les défis auxquels est confronté le commerce international.

Je considère l'honneur qui m'est fait de m'adresser à vous comme une marque de reconnaissance pour le Costa Rica, pays qui, malgré sa petite taille, est un parfait exemple des avantages que le commerce international procure sur le plan du développement, en particulier lorsqu'il est associé au développement humain et à la démocratie.

Depuis la création de l'OMC, nos discussions ont rarement été aussi décisives qu'aujourd'hui, où le monde connaît une conjoncture économique, politique et sociale des plus complexes.

I. Crise internationale et commerce: le libre-échange comme impératif historique et moral

C'est précisément en raison de la nature du moment que nous vivons que j'aimerais commencer sur une note optimiste. Je me dois de le faire. La responsabilité d'ouvrir ce débat m'amène nécessairement à réaffirmer les conditions de confiance particulières qui peuvent exister aujourd'hui, malgré les circonstances.

N'oublions pas qu'à d'autres moments de l'histoire universelle, le commerce international a été l'une des premières victimes des problèmes financiers. En 1929, la crise a paralysé un ambitieux programme d'ouverture mondiale, les pays se sont repliés sur eux-mêmes et le recul du commerce a contribué à la montée du nationalisme et de l'autoritarisme que l'humanité a payée par la dévastation et la souffrance.

Aujourd'hui, la crise économique ne s'est pas traduite par la multiplication des politiques protectionnistes ou des obstacles au commerce. Les signes des temps indiquent plutôt un renforcement du cadre institutionnel international. La différence entre les comportements passés et présents se fonde sur les dures leçons tirées du traumatisme passé et se renforce grâce à l'existence de cette grande Organisation qu'est l'OMC.

Au beau milieu de la crise de confiance qui affecte les institutions financières, l'OMC apparaît comme un pilier important de la sécurité juridique internationale, un système multilatéral légitime de prise de décisions qui contribue à une gouvernance internationale fondée sur le principe que le commerce est essentiel pour la prospérité mondiale.

Il est clair que le commerce reste le moteur de la croissance économique mondiale, et, tant que nous continuerons à adhérer à cette idée, nous avons des raisons d'espérer. De nos jours, les avantages et les difficultés sont partagés, les problèmes nationaux ont une dimension internationale et les crises régionales, une dimension mondiale.

Le caractère mondial de la crise actuelle nous rappelle que le temps des décisions unilatérales isolées est révolu, car le bien-être de chacun est l'affaire de tous et nous en sommes tous responsables.

Le signe de notre époque est que le commerce mondial est un instrument du progrès. Vous savez mieux que personne combien le commerce a changé le monde au cours des dernières décennies. Le commerce s'est nourri de tous les progrès technologiques et scientifiques, et il en est lui-même devenu un vecteur important. Les technologies de l'information et de la communication ont contribué au dynamisme des échanges et à la réduction des distances géographiques et culturelles qui nous séparaient.

Nous vivons dans un monde irrémédiablement intégré par la technologie et dynamisé par le commerce. La technologie a radicalement modifié la façon dont nous produisons les biens et les services. Le développement des chaînes de valeur mondiales reflète le nouveau dynamisme de l'économie mondiale. Dans le monde actuel, une grande partie de la production est organisée en chaînes de valeur et cela a profondément modifié la géopolitique du commerce dans la société du savoir. Ce phénomène devient un puissant instrument de développement pour les pays auxquels il offre de nouvelles possibilités de participer aux bénéfices du commerce international.

Néanmoins, notre optimisme relatif ne doit pas nous faire oublier les risques qui peuvent peser sur le libre-échange. Les circonstances actuelles peuvent faire oublier une nouvelle fois que le commerce international a des avantages démontrés. Nous vivons une longue période de difficultés et d'incertitude. Alors que les indices de développement de certains pays étaient au plus haut, nous avons été frappés par la crise financière la plus grave depuis des générations et, à peine commencions-nous à relever la tête que nous avons été soudain confrontés au surendettement des pays développés, qui annonce de nouveau une volatilité généralisée des marchés financiers.

L'insécurité financière freine la croissance, ce qui entraîne une diminution des exportations, une contraction de la demande de matières premières, une aggravation du chômage et une augmentation de la pauvreté et de la faim dans le monde.

Nous ne devons pas oublier que toute crise économique se traduit presque immédiatement par une crise sociale, engendrant des conflits politiques qui remettent souvent en cause les principes les plus fondamentaux de la vie civilisée. Lorsqu'une crise survient, certains sont aveuglés par le mirage du nationalisme populiste et on risque alors d'oublier le rôle avéré du libre-échange comme puissant instrument de croissance économique. Dans l'aveuglement, les dirigeants et leurs pays peuvent céder à la tentation de chercher uniquement à obtenir à tout prix des avantages et des préférences. Cela serait la négation de l'essence même du système commercial multilatéral, qui repose sur une vision à long terme, plus complète, plus globale et plus systémique, qui caractérise l'œœuvre collective du développement. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est plus d'ouverture, moins de protectionnisme, moins de subventions et moins d'obstacles.

Il faut faire plus de place aux politiques commerciales dans le redressement de l'économie mondiale. Cette Organisation prend toute son importance quand de sombres nuées se profilent à l'horizon. C'est là que sa voix se transforme en un appel au bon sens. De par son existence même, elle défend la sécurité juridique au milieu des incertitudes financières car son histoire est faite d'avancées prudentes mais déterminées. Il n'y a pas de solutions simples pour conduire l'économie mondiale. Les réponses que nous cherchons, nous les trouverons dans les décisions qui contribuent à l'accroissement du commerce des biens

et des services, à la facilitation des échanges, à l'augmentation de l'investissement, à la sécurité juridique et à l'innovation.

Le Cycle d'Uruguay était porteur de grandes promesses d'augmentation de la production et de l'emploi et de réduction de la pauvreté. Dans les 25 années qui ont suivi, les promesses de 1986 se sont accomplies. Ces années ont été marquées par la plus forte croissance de l'économie mondiale de tous les temps. Jamais autant de personnes sont sorties de la pauvreté et jamais autant de pays se sont engagés sur la voie du développement. Le commerce mondial est devenu un moteur et, s'il s'arrêtait, toute possibilité de reprise économique disparaîtrait. Notre défi est donc d'identifier les mesures supplémentaires à prendre pour étendre les avantages du libre-échange et de trouver la volonté de les mettre en œuvre.

II. Le Costa Rica et le libre-échange: une réussite

Mais ce n'est pas seulement ce que l'on constate au niveau international qui nous amène à souligner l'importance du commerce international; c'est aussi l'exemple des pays qui ont osé défendre le commerce avec détermination et qui, aujourd'hui, récoltent les fruits de cette décision. C'est le cas de mon pays, le Costa Rica.

Le Costa Rica est un exemple réussi d'insertion dans l'économie mondiale qui a eu des effets sans précédent sur la croissance économique, le développement de la production et l'amélioration du bien-être de la population. Le commerce nous a aidé à nous insérer avec succès dans le monde, grâce à des décisions judicieuses concernant différents aspects de notre développement. C'est grâce à ces décisions que le Costa Rica est aujourd'hui un modèle en matière de développement humain, de démocratie et de respect de l'environnement.

En tant que petite république fondée il y a 190 ans par des professeurs, nous avons fait de l'éducation le principal instrument de création de richesse et de mobilité sociale. En 1869, avant bien d'autres pays, nous avons décrété que l'éducation était un droit universel et qu'elle était à la charge de l'État, également accessible aux hommes et aux femmes. Aujourd'hui, nous consacrons 7 pour cent du PIB à l'instruction publique. Quatre-vingt pour cent des écoles possèdent des laboratoires d'informatique et notre objectif est que, d'ici à 2017, 100 pour cent des élèves du secondaire apprennent l'anglais comme deuxième langue. Nous avons décidé de promouvoir l'enseignement technique, pour multiplier par deux en trois ans le nombre de diplômés de cette filière. Outre des niveaux élevés de développement humain, nous avons instauré des institutions démocratiques solides et nous avons renforcé l'État de droit. L'abolition de l'armée en tant qu'institution permanente, en 1948, nous a garanti un climat de paix et de stabilité durable, et a fait de notre pays une démocratie solide et stable en Amérique latine.

Ainsi, l'investissement dans le développement humain et la stabilité politique et sociale sont devenus les piliers de notre développement, auquel a aussi contribué notre soutien également enthousiaste du libre-échange. Nous croyons en un commerce fondé sur des règles claires et transparentes, qui créent des conditions égales pour que tous les pays puissent entrer en concurrence sur le grand marché mondial. Si nous sommes parvenus à un niveau de développement plus élevé, c'est parce que nous avons résolument ouvert notre économie, de façon continue, tout au long des 30 dernières années. Nous l'avons ouverte unilatéralement quand notre agenda économique ne coïncidait pas

avec celui du système commercial multilatéral. Nous l'avons ouverte bilatéralement ou régionalement, quand il coïncidait avec celui des pays amis. Nous l'avons toujours ouverte multilatéralement, avec tous les pays Membres de l'OMC.

L'histoire du Costa Rica a changé « avant » et « après » l'ouverture économique et commerciale. Il y a presque trois décennies, notre économie reposait essentiellement sur l'exportation de ce que nous appelons « des desserts » : le café, le sucre et la banane. À la fin des années 1980, nous avons été réveillés par les effets de la crise liée de la dette de l'Amérique latine. C'était, comme aujourd'hui, une crise essentiellement financière, mais notre dépendance à l'égard de deux ou trois produits agricoles nous rendait particulièrement vulnérables. Cette crise a été pour nous l'occasion de nous ouvrir au monde. Notre redressement nécessitait plus d'investissements pour diversifier notre production. Nous avons d'abord engagé de façon unilatérale un processus de réduction des droits de douane puis nous avons obtenu le statut d'observateur dans le cadre du Cycle d'Uruguay et, en 1990, nous sommes devenus la centième partie contractante du GATT.

Aujourd'hui, bien que nous soyons un petit pays, qui compte seulement 4,5 millions d'habitants, nous avons obtenu, grâce aux traités commerciaux que nous avons conclus, notamment avec les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne et la Chine, un accès préférentiel à des marchés qui compteront bientôt plus de 2 milliards de consommateurs et qui représenteront près de 70 pour cent du produit brut mondial.

En outre, notre offre à l'exportation est aujourd'hui très diversifiée, avec plus de 4 000 produits. Nous sommes présents dans le monde avec des fruits tropicaux et des fleurs exotiques, mais aussi avec des processeurs pour ordinateurs et des valves cardiaques. Si l'on exclut les minéraux et les combustibles, le Costa Rica s'étant détourné des industries extractives très polluantes, nous sommes aujourd'hui le premier exportateur par habitant de marchandises en Amérique latine et le premier exportateur de produits de haute technologie.

Nous avons aussi appris à vendre nos produits sur les marchés plus exigeants et plus avancés et à nous intégrer dans les chaînes de production mondiales. En 2009, plus de 40 pour cent des exportations du Costa Rica étaient déjà liées aux chaînes de valeur mondiales, en particulier avec les appareils médicaux et les produits pour les industries électronique, automobile et aéronautique. Près de 40 pour cent de la valeur de ces produits finis est ajoutée par la production au Costa-Rica. C'est avec une grande satisfaction que je peux dire que nous sommes en train de passer de l'idée de « fabriqué au Costa Rica » à celle de « créé au Costa Rica ».

Malgré le climat international, en 2011, le Costa Rica a reçu l'équivalent de 4 pour cent du produit intérieur brut en investissements étrangers directs, soit plus que la totalité des investissements que nous avons reçus pendant la première moitié des années 1990. Ces nouveaux investissements s'ajoutent aux investissements antérieurs de sociétés comme Hewlett Packard, Intel et Procter and Gamble, qui ont ouvert la voie à la création d'un grand pôle de haute technologie qui attire des géants tels qu'IBM.

Le libre-échange encouragé par le Costa Rica n'aurait jamais été possible sans l'existence de l'OMC. L'OMC est le garant de l'environnement juridique institutionnel qui nous permet de réaliser ce à quoi nous aspirons. À l'OMC, mon pays a rencontré les pays plus riches, parfois dans le cadre de différends qui ont conduit à la restauration de nos droits, parfois dans le cadre de négociations dans lesquelles les intérêts étaient difficiles à concilier.

Cependant, le plus courant est que nous participions à des alliances cherchant à retirer des avantages communs d'une plus grande libéralisation.

L'OMC a aussi permis à un petit pays comme le nôtre de s'exprimer avec la même force que des pays plus grands. Et c'est ce que nous avons fait, sans complexe. Notre vocation étant d'agir conformément au droit, nous y avons trouvé un espace pour nous défendre, pour utiliser nos avantages comparatifs et pour faire valoir les droits que nous confèrent les Accords de l'OMC. Cet environnement juridique justifie la confiance que les peuples ont dans le droit international public et pour cette raison nous ne devons pas reculer devant les tâches qui nous attendent et qui nous permettront de renforcer encore plus les institutions multilatérales en matière de commerce et d'investissement.

III. Vers la viabilité du système commercial multilatéral: jeter les nouvelles bases de la confiance et du progrès

Dans les temps incertains que nous vivons actuellement, nous cherchons des réponses aux interrogations du moment. Mais cette quête doit s'accompagner d'un bilan minutieux de ce qui a été fait jusqu'à présent. Les tâches qui attendent l'OMC sont gigantesques et les moyens de relever ces défis sont au centre de l'attention dans les discussions en cours au niveau international.

Jamais il n'a été plus urgent qu'aujourd'hui de rétablir la confiance et de conclure des accords qui permettent de sortir de l'impasse dont s'impatientent tant de pays. La lenteur du Cycle de Doha affaiblit la confiance dans le système et accentue les tendances centrifuges du régionalisme. Les États, les chefs d'entreprise et les citoyens du monde entier ont besoin de plus de sécurité et de plus de confiance, et seule l'OMC peut les leur offrir en surmontant les écueils qui se présentent.

Depuis que nous avons engagé les négociations du Cycle de Doha il y a plus de dix ans, le monde a suivi son cours et notre programme d'action a changé. Le moins que nous puissions faire après une décennie de discussions, c'est de faire preuve de bon sens et de flexibilité. Il ne sert à rien de poursuivre des discussions byzantines sur des positions extrêmes. Nous ne pouvons pas nous contenter de discuter des questions mises sur la table initialement, car le monde a changé. Nos besoins ont évolué et nous ne pouvons pas ignorer les nouveaux sujets liés au commerce, comme le changement climatique, les chaînes de valeur mondiales, les taux de change et les nouvelles conditions d'investissement.

Malgré toutes les difficultés qu'il rencontre, le Cycle de Doha est une tâche à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire. C'est là le principal défi que nous devons relever. Le Cycle de Doha ne peut être considéré comme une concession unilatérale des pays développés aux pays en développement. Nous devons, au contraire, considérer qu'il donne à tous les pays la possibilité de promouvoir l'avantage mutuel. Jusqu'à présent, nous avons tous été gagnants avec les règles en vigueur, mais il nous faut bien reconnaître que certains l'ont été plus que d'autres. Pour que le système commercial multilatéral soit viable, il faut non seulement que tous les pays représentés ici aient leur place, mais aussi qu'ils aient les mêmes possibilités.

Le monde survivra à un échec du Cycle de Doha, mais notre objectif ne doit pas être simplement de survivre; il doit être aussi d'avancer et de progresser. Nous devons jeter

les nouvelles bases de la confiance – cette confiance qui est actuellement un bien si rare dans le monde. L'absence d'accord pourrait avoir de nombreuses conséquences pratiques, mais la plus grave serait sans aucun doute d'envoyer au monde un message indiquant que les gouvernants refusent d'avancer, qu'ils renoncent au changement et qu'ils ne parviennent pas à trouver des solutions fiables aux problèmes communs dont nous souffrons aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas nous résigner au statu quo. Les périodes de crise sont l'occasion de forger un consensus. Je suis certaine que les divergences qui nous séparent céderont un jour la place aux convergences qui nous unissent. Il reste à savoir quand, car le temps presse.

C'est la responsabilité de chacun qui est engagée: il nous incombe à tous de trouver des réponses permettant d'écarter les signes de tourmente. Je suis sûre que bon nombre de ces réponses émaneront de ce forum et s'appuieront sur la structure exceptionnelle que nous offrent l'OMC et le commerce international. L'histoire ne s'arrête pas et nous pouvons continuer à en tirer des avantages, nous avons droit à l'espoir.

Je vous remercie.

Séance plénière d'ouverture

Séance plénière d'ouverture

Trouver des réponses aux défis du commerce mondial

Résumé

Les quatre intervenants pour la séance d'ouverture ont exposé leurs points de vue sur les quatre sous-thèmes du Forum public et présenté certaines des questions qui allaient être débattues lors des séances de la manifestation de cette année. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le débat a porté sur la manière dont les subventions en faveur des biocarburants et la spéculation sur les produits financiers dérivés influaient sur les prix des céréales. La question de la durabilité et de la manière dont le commerce pouvait contribuer à la marche en avant a été au cœur du débat sur le commerce des ressources naturelles. S'agissant du concept « Fabriqué dans le monde », la prépondérance des biens intermédiaires dans les échanges commerciaux actuels a été soulignée, de même que la nécessité d'adapter la comptabilisation des flux commerciaux à cette nouvelle réalité. Enfin, le débat relatif aux perspectives pour le système commercial multilatéral a mis en lumière certains des obstacles contre lesquels butaient les négociations du Cycle de Doha, ainsi que la possibilité de s'orienter vers des accords sectoriels ou plurilatéraux pour certains des sujets afin de débloquer les négociations.

Modérateur

M. Daniel Franklin, Directeur exécutif, *The Economist*

Intervenants

S.E. M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger

M. James Leape, Directeur général, WWF International

M. Maximo Torero, Directeur, Division Marchés, commerce et institutions, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

M. Pascal Lamy, Directeur général, OMC

Débat organisé par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Rapport établi par

Mélanie Wahl, Division de l'information et des relations extérieures, OMC

1. Exposés des intervenants

M. Franklin a invité chacun des intervenants à formuler de brefs commentaires avant d'engager le débat.

(a) S.E. M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger

M. Issoufou a rappelé que le Programme de Doha pour le développement visait à répondre aux dysfonctionnements dans l'économie et le commerce mondiaux, ce depuis 2001. Dans le cas du Niger, le principal défi était d'aider les pauvres – en majorité des femmes – à accéder aux marchés des pays industrialisés, ces derniers limitant actuellement les possibilités commerciales des pays du Sud. Bien que l'on parle souvent de libéralisation, elle n'avait cours, selon M. Issoufou, que dans les domaines où les pays développés avaient des avantages comparatifs, ce qui était au cœur des problèmes rencontrés dans le cadre du Cycle de Doha.

En outre, M. Issoufou a dit que les fluctuations des prix des céréales étaient davantage imputables aux contrats dérivés et à la volatilité des taux de change qu'à un déséquilibre entre l'offre et la demande et il a estimé que cette question devrait être débattue à l'OMC. Au sujet du commerce des ressources naturelles, il a indiqué que les recettes tirées de l'exploitation des ressources du Niger, telles que l'uranium, le charbon et le pétrole, devaient être optimisées afin de mieux servir son peuple. Il a fait valoir que l'échange inégal était une difficulté qu'il faudrait également aborder à l'OMC. Les prêts pour la production se faisaient toujours plus chers, tandis que la baisse des prix des matières premières avait entraîné un transfert de richesses des pays du Sud vers les pays du Nord. Il a encouragé l'OMC à soutenir le développement des infrastructures par l'intermédiaire du programme d'Aide pour le commerce, en soulignant qu'il était crucial à l'avancement du commerce et à l'amélioration de la compétitivité des économies régionales. Dans le cas du Niger, il a signalé que les deux facteurs handicapant dans ce contexte étaient l'énergie et du transport.

Répondant à une question relative aux retombées à court terme des événements en Libye et dans le monde arabe sur le Niger, il a noté qu'ils avaient avant tout des conséquences sur la sécurité, en raison de l'augmentation du trafic d'armes dans le pays. Ils avaient aussi un impact économique, avec l'arrêt des échanges entre le Niger et la Libye ainsi que des projets financés par la Libye, comme les investissements dans les télécommunications et les infrastructures routières. Sur le plan social, ils avaient contraint quelque 210 000 migrants originaires du Niger à rentrer au pays et donc à mettre un terme aux transferts financiers qu'ils avaient coutume d'effectuer vers le Niger. Les premières réponses ont porté sur la sécurité dans le souci de prévenir le développement du terrorisme dans la région, mais dans le long terme, il faudrait aborder le développement économique et social. Selon M. Issoufou, la pauvreté constituait le terreau sur lequel se développait le terrorisme. S'agissant des possibilités commerciales qui pourraient découler de ces événements, il a noté que le commerce et les IDE supposaient pour prospérer des pays stables et dotés d'institutions démocratiques fortes et durables.

(b) M. James Leape, Directeur général, WWF International

M. Leape a parlé du défi de la durabilité et de ce qu'il signifiait pour le régime du commerce mondial. Il a noté qu'une pression énorme s'exerçait sur les ressources de la planète et qu'elle allait en s'accentuant avec l'accroissement de la population et de la consommation

par habitant. Selon lui, dans les 40 années à venir le monde allait devoir produire autant de nourriture qu'au cours des 8 000 dernières. Il a affirmé que la durabilité n'était pas un intérêt particulier à traiter dans le cadre du régime du commerce mais un thème central car faute de trouver le moyen de rendre le commerce écologiquement durable il ne saurait y avoir de prospérité économique partagée. Le régime du commerce pourrait être un moteur puissant pour éliminer les obstacles à la durabilité, en amenant les marchés à une utilisation plus durable des ressources, par exemple, en introduisant des disciplines en matière de subventions. Commentant la manière dont éviter que le protectionnisme ne se dissimule sous le couvert de règles environnementales, il a affirmé que la vigilance était nécessaire afin de dépister tout protectionnisme en faveur des intérêts du Nord aux dépens du Sud et que l'OMC aurait besoin de louvoyer pour éviter cet écueil.

(c) M. Maximo Torero, Directeur, Division Marchés, commerce et institutions, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

M. Torero a abordé le rôle que pouvait jouer le commerce pour réduire les dangers liés à l'inflation des prix alimentaires et à la sécurité alimentaire. Il a noté que l'approvisionnement en produits alimentaires allait devoir augmenter de façon spectaculaire afin de faire face à la demande au cours des prochaines décennies, tant au niveau local qu'au niveau mondial. Étant donné que la production des céréales était très concentrée, l'imposition de restrictions par des fournisseurs ou l'adoption de certaines mesures par les pouvoirs publics, dont celles visant à détourner des cultures vers la production de biocarburants, pouvaient provoquer une flambée des prix. Les marchés des produits financiers liés aux marchés à terme des produits alimentaires venaient accentuer la pression sur les prix. Dans ce contexte, le commerce jouait un rôle crucial dans la recherche des moyens tant d'améliorer l'accès au marché et de satisfaire ces nouvelles demandes, que de réduire les déséquilibres à long terme. Cela nécessitait aussi d'aider les pays en développement et d'investir dans leurs infrastructures afin d'amplifier les mouvements interrégionaux.

M. Torero a considéré nécessaire d'adopter une définition opérationnelle pour déterminer quand un pays se trouvait en situation d'urgence alimentaire, avec un calendrier pour la résolution des problèmes. Il a également insisté sur la nécessité de réduire les pertes de production après récolte, qui pouvaient atteindre jusqu'à 20-25 pour cent dans les pays en développement et les BRICS. Au sujet de la spéculation et des prix des aliments, M. Torero dit qu'un certain degré de spéculation était une bonne chose car elle assurait la liquidité des marchés. En revanche, « un excès de spéculation » pouvait être dangereux car il risquait d'exacerber la volatilité, au détriment des pauvres. Il était toutefois compliqué de définir en quoi consistait « un excès ».

d) M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC

Enfin, M. Lamy a expliqué que les quatre sous-thèmes du Forum de cette année avaient été choisis parmi des thèmes proposés par d'autres organisations et a insisté sur leur importance à long terme. Concernant le premier de ces sous-thèmes, la sécurité alimentaire, il a souligné qu'il fallait activer la courroie de transmission entre l'offre et la demande qu'était le commerce. Il a souligné que sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations du Cycle de Doha permettrait à l'OMC de s'attaquer à d'autres défis, tout en répondant à l'attente des pays en développement de voir le système commercial multilatéral répondre à leur espoir d'en finir avec la concurrence déloyale fondée sur des subventions à laquelle étaient confrontés leurs produits agricoles.

S'agissant du commerce des ressources naturelles, deuxième sous-thème du Forum, M. Lamy a noté que les préoccupations liées à la durabilité étaient toujours plus présentes

à l'OMC, comme l'attestait la jurisprudence des mécanismes de règlement des différends et de l'Organe d'appel. La disponibilité des matières premières, qui seraient soumises à une pression croissante en raison du développement rapide des pays émergents, allait susciter sur le moyen terme des préoccupations, dont les Membres de l'OMC pourraient être appelés à s'occuper.

Au sujet du troisième sous-thème, M. Lamy a noté que le concept « Fabriqué dans le monde » traduisait une remise en perspective des flux commerciaux actuels, qui, hors énergie et matières premières, se composaient pour l'essentiel de biens incorporant des produits intermédiaires originaires de plusieurs pays. Vu que la majeure partie de la valeur ajoutée ne provenait pas nécessairement de la dernière étape, à savoir l'assemblage, il a suggéré de mettre à jour le mode de comptabilisation du commerce, ainsi que l'indication d'origine, afin de tenir compte de cette réalité.

Pour ce qui est du dernier sous-thème, « Quelles perspectives pour le système commercial multilatéral »?, M. Lamy a parlé de l'état d'avancement du Cycle de Doha. Sur les 20 sujets mis dans le sac de la négociation, certains étaient plus avancés que d'autres, mais il suffisait d'un seul pour bloquer tous les autres. Un autre problème résidait dans le système de concessions réciproques du GATT, qui remontait à une époque où existait une réalité géopolitique différente, dans laquelle les riches étaient puissants et les puissants étaient riches, ce qui n'était plus le cas aujourd'hui. S'agissant des perspectives d'aboutir à un petit Doha, il a indiqué que certains membres avaient commencé à se demander s'il ne faudrait pas adopter une approche plus sectorielle ou plurilatérale pour certains sujets, afin d'obtenir des résultats, notamment là où c'était le plus urgent pour les pays en développement. La Conférence ministérielle de décembre devrait aboutir à des décisions sur ce qu'il fallait faire au cours des deux prochaines années.

2. Questions et observations de l'assistance

Il s'est ensuivi un riche débat, qui a porté sur l'ensemble des questions mentionnées par les intervenants. Au sujet de la volatilité des prix des céréales, M. Leape a souligné que la transformation, à coups de subventions, de maïs en éthanol faussait le marché et devait être abandonnée. En matière de biocarburants, à l'avenir il fallait en limiter l'usage à des technologies nécessitant uniquement du combustible liquide et se tourner pour le reste vers l'électricité produite par d'autres moyens (par exemple, l'énergie éolienne ou solaire), en réduisant ainsi la pression sur les biocarburants en tant que solution.

En réponse aux questions relatives au commerce et aux taux de change, tant M. Issoufou que le Directeur général, M. Pascal Lamy, ont constaté que la question était plus simple du temps du régime international de taux de change fixes d'avant 1970, dans le cadre duquel existait une passerelle entre les régimes GATT et FMI (dont la trace se trouvait dans l'article XV du GATT). M. Lamy a souligné que l'OMC n'était pas le lieu pour traiter des niveaux des taux de change; le FMI et le Forum de stabilité financière étaient là pour cela. Néanmoins, il a indiqué que l'examen des effets des mouvements des taux de change sur le commerce n'était pas tabou à l'OMC – un groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC avait ainsi commencé à discuter de la question.

En réponse à la question de savoir si la structure institutionnelle de l'OMC, avec son accent sur le consensus et la possibilité de veto pour chaque membre était responsable de l'impasse de Doha, M. Lamy a noté que la source du désaccord résidait en fait dans

une opposition de vues ancienne entre deux groupes de pays sur le degré d'ouverture de leurs marchés respectifs. Il a dit que le consensus demeurerait un principe fondamental de l'OMC, ne serait-ce que parce que trouver une formule de remplacement prendrait plus de temps que de parvenir à un accord sur le Cycle de Doha. Les questions de procédure, qu'il s'agisse de savoir s'il fallait s'en tenir à l'engagement unique ou autoriser des accords plurilatéraux, réclamaient au demeurant un consensus.

Séances de haut niveau

Entretien avec Pascal Lamy

Résumé

Au cours de cet entretien, Mme Zeinab Badawi a posé au Directeur général, M. Pascal Lamy, plusieurs questions d'actualité, notamment sur la situation du Cycle du développement de Doha et les principaux obstacles à la conclusion de celui-ci, sur la crise financière et le protectionnisme, sur le commerce et la croissance, et sur le libre-échange.

Modératrice

Mme Zeinab Badawi,
Présentatrice de *World News Today*,
BBC

Intervenant

M. Pascal Lamy, Directeur général, OMC

Débat organisé par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Rapport établi par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

1. Entretien

Mme Badawi a ouvert la dernière séance du premier jour du Forum public en demandant à M. Lamy si le Cycle de Doha était « mort » et « le cadavre encore chaud » après dix années de négociations n'ayant pas débouché sur un accord définitif. M. Lamy a répondu que l'analogie avec un organisme vivant était trompeuse: les négociations ne meurent jamais, dans le pire des cas elles n'aboutissent pas. Les Membres sont en train de se rendre compte que cette impasse a un prix, et la prochaine Conférence ministérielle sera l'occasion d'aller de l'avant.

En 2008, les tarifs sur les produits agricoles étaient le principal obstacle à la conclusion du Cycle de Doha, aujourd'hui ce sont les droits de douane sur les produits industriels. M. Lamy a estimé qu'à l'avenir les différences réglementaires seraient probablement la principale source de conflits commerciaux.

À la question de savoir si l'OMC a besoin d'une réforme institutionnelle, M. Lamy a répondu que ce n'étaient pas les institutions, mais les intérêts nationaux, qui entravaient la conclusion du Cycle de Doha. Cependant, des améliorations pourraient être apportées au niveau des procédures. Certains estiment que le principe de l'engagement unique, suivant lequel « rien est convenu tant que tout n'est pas convenu », est à l'origine de l'impasse actuelle. M. Lamy a rappelé que le principe de l'engagement unique avait été prescrit par les Membres, et qu'il comportait des avantages évidents au stade de la ratification, car il était plus facile pour les parlements nationaux de ratifier un traité unique plutôt qu'un ensemble de textes. Cependant, M. Lamy a aussi fait référence au paragraphe 47 de la Déclaration de Doha, qui prévoit une certaine flexibilité par rapport à ce principe si on obtient des « premiers résultats ». Il existe aussi d'autres façons de faciliter les négociations, tels que des dérogations ou des accords bilatéraux. Mais c'est aux Membres d'en décider.

Mme Badawi a demandé s'il était possible de parvenir à une « égalité de conditions » pour les pays développés et les pays en développement. M. Lamy s'est arrêté sur l'expression « pays en développement », qui selon lui n'est plus une catégorie pertinente. Il y a dix ans, les pays en développement formaient un groupe homogène. Aujourd'hui, il est évident que les économies émergentes (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Mexique, entre autres) ne sont pas dans la même position que les pays les moins avancés. M. Lamy a suggéré que, même si on est encore loin d'une « égalité de conditions » idéale, on est beaucoup plus près du but que 15 années en arrière. La mission de l'OMC est d'assurer la surveillance, le suivi et la transparence dans un forum où chaque question commerciale est identifiée, débattue et tranchée.

Quand les pays développés demandent une réciprocité vis-à-vis des pays émergents, il faut trouver un équilibre. Par exemple, les États-Unis considèrent que leurs entreprises ont de véritables concurrents sur les marchés émergents et demandent une réciprocité dans certains secteurs industriels. Les pays émergents rétorquent que, étant donné qu'ils sont encore relativement pauvres, et qu'ils comptent des centaines de millions de démunis, la réciprocité est inappropriée. En revanche, les salaires et la productivité seraient susceptibles de rétablir une concurrence égale entre les pays.

Malgré cela, M. Lamy a reconnu que la « tentation protectionniste » resterait sans doute forte tant que le chômage serait élevé par rapport aux moyennes historiques, même si le protectionnisme commercial ne protège pas les emplois. Étant donné que les emplois

créés dans la nouvelle économie sont orientés vers la réexportation, le protectionnisme va à l'encontre de la création d'emplois. Il est vrai que certains pays ont besoin de mesures protectionnistes dans le domaine agricole, mais le protectionnisme industriel est injustifiable compte tenu d'une part de la situation où se trouve actuellement l'économie mondiale et d'autre part des économies d'échelle.

Au sujet de l'augmentation du nombre d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux, M. Lamy a noté qu'en dernière analyse la multiplication des préférences tarifaires n'atteignait pas son objectif et pouvait être un facteur d'égalisation. Si un Membre impose des droits de douane bas à tous les autres, l'écart créé par les préférences se resserre. Un problème plus grave se pose lorsque les accords commerciaux préférentiels établissent des mesures réglementaires différentes. La question devient alors plus complexe.

La discussion a aussi porté sur l'incidence des taux de change sur le commerce. Conscient que cette question fait l'objet d'un débat théorique animé, M. Lamy a fait valoir que l'évolution des devises ne dépendait pas du commerce mais des conditions macro-économiques et que, même si les taux de change avaient une incidence sur la position relative d'un pays, à long terme leurs fluctuations se compensaient mutuellement. Depuis 15 ans, peu de pays se sont écartés d'une situation stable. Il n'est pas vraiment nécessaire de prendre les taux de change en considération dans les négociations commerciales. Par exemple, le déficit commercial des États-Unis vis-à-vis de l'Asie est resté entre 2 et 3 pour cent du PIB malgré les hauts et les bas des devises asiatiques au cours des dernières années. L'une des questions sur lesquelles les Membres devraient peut-être se pencher est celle du rapport qui devrait exister entre le FMI et l'OMC, et réciproquement.

En décembre, certains Membres soulèveront peut-être la possibilité de restrictions à l'exportation dans le contexte de la sécurité alimentaire. À cet égard, M. Lamy a fait observer que les prix des produits alimentaires étaient en hausse en raison d'un déséquilibre à long terme entre l'offre et la demande. Traditionnellement, l'OMC a travaillé davantage sur les restrictions à l'importation que sur les restrictions à l'exportation.

2. Questions et observations de l'assistance

Faute de nouveau traité, y aura-t-il une flambée du nombre d'affaires portées devant le mécanisme de règlement des différends?

M. Lamy a admis que le risque existait que, si la fonction d'élaboration de règles de l'OMC continuait de s'affaiblir, la fonction de règlement des différends se trouve engorgée, comme si dans un pays les magistrats étaient contraints de statuer sur toutes les questions que le parlement ne serait pas parvenu à régler. M. Lamy a dit que le gouvernement des juges ne devait pas se substituer aux assemblées législatives, et qu'on pouvait appliquer le même raisonnement au niveau international.

Des sanctions plus sévères dans le cadre de l'OMC seraient-elles utiles?

M. Lamy n'est pas de cet avis, car il pense que le système actuel fonctionne bien. Même s'il est proposé d'apporter certaines améliorations au mécanisme de règlement des différends, le système d'application actuel est si efficace que le taux de mise en conformité avec les décisions de l'OMC est dans bien des cas plus élevés qu'au niveau national.

L'UE commence à passer des accords bilatéraux. Quelles répercussions cela a-t-il sur les discussions de Doha?

M. Lamy n'a pas voulu porter de jugement sur les politiques bilatérales ou multilatérales de l'UE. Il estime cependant qu'à ce stade rien n'indique clairement que l'UE favorise l'aspect bilatéral au détriment du multilatéral. Du moment que les accords bilatéraux portent sur les droits de douane, cela ne constitue pas une menace pour le commerce. En revanche, s'il s'agit de mesures réglementaires, les échanges pourraient être affectés. Les parties qui concluent des accords bilatéraux aujourd'hui doivent être convaincues que ces accords devraient être multilatéralisés dans un proche avenir. Le mandat actuel ne sera pas modifié, et les 20 sujets à traiter dans le cadre de Doha demeurent pleinement pertinents.

En ce qui concerne les ressources naturelles et l'énergie, les règles de l'OMC ne sont pas conçues pour les spécificités de ce type d'échanges, au point que ni l'Algérie, ni l'Iran, ni la Libye ni la Fédération de Russie n'ont besoin d'être Membres de l'Organisation pour exporter des ressources énergétiques. Est-ce que l'existence de l'OPEP représente un échec pour l'OMC?

M. Lamy a reconnu que les principes régissant le commerce ne s'étaient pas appliqués aux produits énergétiques de la même façon qu'aux produits agricoles, aux produits industriels ou à la propriété intellectuelle. Il a qualifié le marché de l'énergie de « fatal », dans le sens où les pays importateurs et exportateurs ont besoin de ces échanges pour survivre. L'OPEP ne contrevient pas au droit international, puisqu'il n'y a pas de législation antitrust internationale. Par ailleurs, aucun Membre de l'OMC n'a proposé de mandat collectif de négociation sur cette question.

Pour M. Lamy, où en est le processus d'accession de la Fédération de Russie à l'OMC?

M. Lamy estime que le processus d'accession est une négociation. Il s'agit d'abord d'adapter le régime commercial de la Fédération de Russie aux prescriptions de l'OMC. Ce volet est maintenant terminé. Il s'agit ensuite de négocier des concessions, et en particulier en ce moment l'obligation pour la Fédération de Russie d'ouvrir son marché à l'industrie automobile des Membres. La Fédération de Russie pourrait accéder à l'OMC cette année, mais le processus n'est pas encore achevé.

Comment se fait-il que les petits pays n'ont pas le pouvoir de prendre des mesures de rétorsion contre de grands pays, même si l'ORD leur en donne le droit?

M. Lamy a souligné que l'expérience avait montré que le système fonctionnait. Lorsque l'UE avait perdu contre le Pérou, elle s'était mise en conformité non pas par crainte de mesures de rétorsion, mais parce que son intérêt systémique était de se conformer aux règles de l'OMC. La rétorsion croisée est très dissuasive pour les Membres qui auraient des velléités de rébellion, comme on l'a vu avec Antigua-et-Barbuda contre les États-Unis.

Dans le contexte actuel, devrait-on inclure une « obligation de partager » les matières premières de base?

M. Lamy a rappelé que cette question avait été abordée dans le *Rapport sur le commerce mondial 2010* de l'OMC. Selon lui, l'interprétation des règles de l'OMC devrait reconnaître

le droit souverain d'exploiter des ressources naturelles, mais pas d'une façon qui donne un avantage concurrentiel aux producteurs nationaux. Une procédure de règlement des différends étant en cours, M. Lamy ne pouvait pas entrer davantage dans les détails.

Quelle est la position de l'OMC en ce qui concerne la crise financière?

M. Lamy a dit que c'était le caractère inadéquat de la réglementation des secteurs financiers, et non pas l'ouverture du commerce des services financiers, qui était à l'origine de la récente crise financière mondiale. Les règles de l'OMC disposent simplement que, une fois que les pays décident d'ouvrir leurs secteurs de services financiers, ils ne peuvent pas utiliser la réglementation pour établir une discrimination à l'encontre des entreprises étrangères; cependant, cela ne les empêche pas de mettre en œuvre une réglementation plus stricte. M. Lamy est d'avis qu'une plus grande ouverture du secteur financier exigerait plus de réglementation au niveau mondial, et que c'est précisément le rôle du Forum de stabilité financière.

3. Conclusions

M. Lamy estime que la pertinence de l'OMC a été démontrée dans le cadre de la crise économique mondiale. L'existence d'un système international suffisamment fort pour lutter contre le protectionnisme s'est avérée être le point fort de l'Organisation.

S'agissant de savoir si l'ouverture des échanges ne profite qu'aux plus riches dans des pays comme la Chine et l'Inde, M. Lamy a précisé que le rôle de l'OMC était « d'augmenter la taille du gâteau [économique] », et que la répartition était une question de politiques nationales souveraines. À la question de savoir s'il croyait ou non au libre-échange, M. Lamy a répondu qu'il croyait à un « commerce plus ouvert ». Il a dit qu'il n'avait pas d'objection à ce que l'OMC s'attelle aux défis du XXI^{e} siècle, mais qu'il fallait d'abord résoudre les problèmes du XIX^{e} siècle qui étaient encore sur la table pour le Cycle de Doha.

Résumé

Les experts ont discuté du Printemps arabe, des préoccupations actuelles des peuples arabes et de leur aspiration à un changement rapide. La plupart ont estimé que la stabilité démocratique et le renforcement de l'état de droit étaient essentiels pour attirer les investissements étrangers. La question de l'intégration des pays arabes dans l'économie mondiale a été soulevée. Malgré des courants d'échanges limités, les gouvernements de transition ont fait savoir qu'ils souhaitaient accéder à l'OMC et diversifier leur économie pour ne plus dépendre des ressources naturelles. Le volume du commerce intra-régional dans cette région est l'un des plus faibles du monde de sorte qu'il y a un fort potentiel de croissance. Les autres questions soulevées pendant le débat ont porté entre autres sur le rôle de l'Arabie saoudite dans la situation actuelle, le rôle des organisations régionales et de la communauté internationale, l'investissement dans la région, et les suites probables du Printemps arabe.

Le Printemps arabe – implications pour le commerce et la compétitivité du monde arabe

Modératrice

Mme Zeinab Badawi,
Présentatrice de *World News Today*,
BBC

Intervenants

M. Abdel Bari Atwan, Rédacteur en chef,
Al-Quds al-Arabi

M. Naguib Sawiris, ancien Président et
PDG de Orascom Telecom

M. Taleb D. Rifai, Secrétaire général,
Organisation mondiale du tourisme

Mme Nahida Nakad, Directrice du canal
en langue arabe de France 24

M. Pascal Lamy, Directeur général, OMC

Débat organisé par

Division de l'information et
des relations extérieures, OMC

Rapport établi par

Division de l'information et
des relations extérieures, OMC

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Zeinab Badawi, Présentatrice de World News Today, BBC

Mme Badawi a ouvert la séance en indiquant qu'elle était axée sur les aspects économiques et commerciaux des événements qui se produisent dans les pays arabes. Elle a posé la question de savoir si le Printemps arabe serait suivi d'un été ou céderait la place à un rude hiver; si les investisseurs allaient avoir la même attitude attentiste que les touristes; et si l'ouverture du commerce aux pays arabes révolutionnaires produirait d'aussi maigres résultats que l'ouverture aux pays africains il y a dix ans.

(b) M. Abdel Bari Atwan, Rédacteur en chef, Al-Quds al-Arabi

M. Atwan pense que l'on assiste à l'émergence d'un nouveau Moyen-Orient et que, au-delà des difficultés économiques, le Printemps arabe est une question de dignité et de respect pour les populations arabes. L'intervenant a mis en cause le rôle des médias dans ces pays après la révolution, indiquant que les touristes étaient facilement alarmés par des reportages peu professionnels ou par certaines émissions de débat. Selon lui, cela laissera probablement la région dans une situation économique plus mauvaise qu'avant le Printemps arabe. Il doutait que les pays arabes plus riches apportent une aide car ils craignaient trop une révolution chez eux pour aider financièrement l'Égypte et la Tunisie (alors qu'ils sont disposés à aider les autres monarchies, comme la Jordanie et le Maroc). En outre, ils sont déjà occupés à acheter des bons du Trésor américain. Par ailleurs, les pays occidentaux doivent faire attention à ne pas donner l'impression qu'ils n'interviennent que dans des pays riches en pétrole comme l'Iraq ou la Libye alors qu'ils s'abstiennent de le faire dans des pays comme la République arabe syrienne.

(c) M. Naguib Sawiris, ancien Président et PDG de Orascom Telecom

M. Sawiris, qui a fondé un nouveau parti politique, parti des Égyptiens libres, a dit que les anciens dictateurs empêchaient la création de formations politiques libérales et laïques, et ils avertissaient ensuite les opposants au régime que le statu quo était la seule manière de tenir à l'écart les fondamentalistes islamistes. Il avait des préoccupations analogues à propos de la situation après la révolution. Selon lui, les pays arabes riches, comme l'Arabie saoudite et L'État du Koweït, sont réticents à contribuer au financement de la transition économique dans la région car ils craignent que leur gouvernement soit renversé. Il a rappelé que les forces laïques et libérales en Égypte n'avaient que six mois d'existence face à un parti extrémiste organisé vieux de 80 ans.

M. Sawiris a dit que les investisseurs risquaient encore plus que les touristes d'être effrayés par l'incertitude politique, indiquant que cette année, l'investissement direct total des étrangers en Égypte avait été « nul ». Les investisseurs attendent le rétablissement de l'ordre, de la sécurité publique et de la stabilité politique. Les peuples arabes aspirent à un changement rapide et ne veulent pas avoir à attendre des années, mais les gouvernements de transition sont faibles et il leur est difficile d'adopter des politiques de relance économique.

M. Sawiris s'est dit plus pessimiste quant aux résultats probables des révolutions arabes. Il a rappelé qu'en Iran, la société avait largement participé à la révolution de 1979 mais qu'en fin de compte, c'étaient les islamistes qui avaient pris le pouvoir. Dans des pays comme l'Égypte, les libéraux sont moins organisés et ils risquent par conséquent de perdre leur liberté.

(d) M. Taleb D. Rifai, Secrétaire général, Organisation mondiale du tourisme

M. Rifai a dit qu'il ne demanderait pas la patience à une jeunesse impatiente. Il s'est dit convaincu qu'à terme, les révolutions porteraient leurs fruits sur le plan économique, mais il serait naïf de fonder de trop grands espoirs sur l'avenir immédiat. Pour lui, ce n'est pas une question d'argent; la difficulté, c'est de constituer le bon gouvernement. Il a souligné l'importance de l'intégration régionale et noté que bon nombre d'autocrates de la région préféraient avoir des relations commerciales avec l'Europe ou le Japon plutôt que les uns avec les autres. S'agissant du tourisme, par contre, les gens continuent à voyager dans la région. Il a ajouté que la richesse a peu de chances de se propager si les gouvernements ne sont pas transparents et responsables, soulignant l'importance des politiques de renforcement de l'état de droit.

(e) Mme Nahida Nakad, Directrice du canal en langue arabe de France 24

Mme Nakad s'est associée aux observations de M. Atwan sur la dignité des peuples arabes. Elle a noté que le gouvernement algérien avait effectivement acheté la paix sociale en accordant davantage d'aides financières à sa population. Mais, le peuple sent désormais que quelque chose de différent se dessine et il rejette l'idée que des révolutions peuvent se produire partout sauf dans le monde arabe. Certes, le peuple arabe est nerveux, mais il n'est pas aussi impatient que certains intervenants le disent, car il sait que les changements prendront du temps. La couverture médiatique internationale permet de prendre conscience de l'ampleur de la tâche. Mme Nakad était d'accord avec la plupart des autres observations des intervenants, sauf sur le rôle des médias dans la faible fréquentation touristique de la région, et elle a demandé une aide internationale pour aider à renforcer les institutions dans les pays arabes après la révolution.

(f) M. Pascal Lamy, Directeur général, OMC

M. Lamy a mis l'accent sur le manque d'intégration régionale entre les pays arabes par rapport aux autres régions du monde. Il a rappelé qu'un peu plus de la moitié des pays du monde arabe étaient Membres de l'OMC et que plusieurs pays menaient des négociations en vue de leur accession, comme l'Algérie, l'Iraq, la République Libanaise, la Libye, le Soudan, le Yémen et plus récemment la République arabe syrienne.

M. Lamy estime que la raison pour laquelle si peu de pays arabes sont Membres de l'OMC tient au fait que le pétrole représente trois-quarts des exportations de la région et que beaucoup de pays n'ont pas encore diversifié leur économie. Néanmoins, leur accession serait certainement une bonne chose pour les pays arabes et pour l'OMC.

M. Lamy a mis en lumière certaines des mesures nécessaires pour la reconstruction des pays après la révolution. Le Printemps arabe aboutirait selon lui à plus d'ouverture et d'intégration commerciales, au niveau régional et international, dans la mesure où la région arabe est peut-être la région la moins intégrée du monde en termes de commerce des marchandises, étant encore moins ouverte que l'Afrique. Faisant référence aux pays d'Afrique du Nord, il a noté que ces pays souffrent de la structure « coloniale » de leurs échanges et sont fortement tributaires des marchés européens, alors que le renforcement des relations commerciales et économiques régionales rendrait la région plus résiliente. Il a dit que la plupart des pays concernés étaient des pays émergeants, où les niveaux de richesse et d'éducation sont considérablement plus élevés que dans les pays africains il y a dix ans.

Un réajustement des facteurs sociaux et économiques sera nécessaire pour accroître les échanges commerciaux de la région, dans la mesure où cela demandera une plus grande spécialisation. Le Maroc et la Tunisie opèrent déjà une diversification importante de leur économie dans l'industrie légère, les textiles, les services, la santé et le transport aérien. M. Lamy a noté que, pour les anciens régimes autocratiques, le commerce était une source de rente, et les bénéfices de la croissance économique assez forte ne s'étaient pas propagés. Des changements structurels sont nécessaires. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions du monde, le financement d'un Plan Marshall pour la région ne pose pas de problème, car les institutions arabes comme le Fonds monétaire arabe ou le Conseil de coopération du Golfe ont une situation financière solide.

2. Questions et observations de l'assistance

- La flambée des prix des produits alimentaires a-t-elle déclenché les révolutions?
- Une exemption de droits de douanes pour les exportations des pays arabes est-elle possible?
- Les petites et moyennes entreprises (PME) ont-elles un rôle à jouer dans les révolutions arabes? Comment peuvent-elles avoir accès au crédit, aux marchés de l'UE et aux contrats?
- Le Printemps arabe est-il une bonne chose pour le monde?

3. Conclusions

M. Rifai a dit que l'histoire montrait qu'une convergence des règles de droit et des systèmes politiques était nécessaire pour que l'intégration régionale fonctionne. Une région arabe saine, transparente et démocratique est une bonne nouvelle pour le monde, a-t-il souligné. Quel que soit l'épilogue de ces révolutions, elles ont montré que « la barrière de la peur était tombée ». Mme Nakad a demandé une aide pour renforcer les institutions dans les pays qui sont en pleine transition. M. Rifai a souligné qu'un monde arabe démocratique était dans l'intérêt à long terme de la communauté internationale, dans la mesure où elle préfère traiter avec des partenaires sains. M. Sawiris a souligné que les révolutions ne sont une bonne chose que si elles ne sont pas récupérées par les extrémistes, car alors elles deviennent une mauvaise nouvelle. M. Lamy a dit qu'il fallait réfléchir sérieusement à ce que la communauté internationale pouvait faire pour soutenir les transitions, en particulier compte tenu du fait que les pays en question n'ont pas encore choisi de voie politique claire. Selon lui les révolutions vont dans le bon sens, mais il est convenu que beaucoup de choses restaient à déterminer.

Résumé

Les vues des milieux d'affaires sur les défis du système commercial multilatéral, tel était le thème central de la séance. Diverses questions ont été soulevées: nature changeante des structures de production mondiales, incidences de l'évolution technologique sur les TI et les industries manufacturières, sécurité alimentaire. Il ressort du débat que les enjeux et les échanges liés à Internet sont un domaine qui appelle une évolution des règles commerciales mondiales, car Internet contribue de plus en plus à la croissance économique. Il a été souligné que les milieux d'affaires commenceront peut-être à douter de la pertinence de l'OMC si elle n'évolue pas de concert avec les enjeux réels comme la mondialisation et Internet, et que cela pourrait entamer l'efficacité de ses fonctions de surveillance et de règlement des différends. L'OMC devrait donc trouver des moyens de collaborer plus efficacement avec les milieux d'affaires, tout en évitant soigneusement de devenir captive d'intérêts particuliers.

Le poids des entreprises dans le commerce au XXIe siècle

Modérateur

M. Alejandro Jara, Directeur général adjoint, OMC

Intervenants

M. Juan Rada, Premier Vice-Président, Oracle Corporation

M. Emmanuel Faber, Directeur d'exploitation, Danone

M. William Echikson, Responsable de la politique de libre expression et des relations publiques, Europe, Moyen-Orient et Afrique, Google

M. Stephen Pattison, Directeur et Président, Chambre de commerce internationale, Royaume-Uni

M. Wayne Paterson, Chef, Emerging Markets and GBU CardioMetabolic Care & General Medicine, Merck Serono

Débat organisé par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Rapport établi par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

1. Exposés des intervenants

La séance a débuté par la présentation d'une brève vidéo qui explique comment l'OMC aide les milieux d'affaires en leur offrant la stabilité et la prévisibilité engendrées par ses règles, en favorisant l'ouverture des marchés, en fournissant de l'information et en jouant le rôle d'une instance de négociation et de surveillance. Des dirigeants interrogés dans la vidéo ont expliqué comment l'OMC avait aidé leur entreprise et ont évoqué les enjeux auxquels, selon eux, elle devrait s'attaquer à l'avenir.

(a) M. Alejandro Jara, Directeur général adjoint, OMC

Dans ses propos liminaires, M. Jara a donné un aperçu des domaines où la contribution des milieux d'affaires pourrait être nécessaire. Le premier domaine qu'il a évoqué est celui des règles commerciales mondiales. Les aspects politiques, économiques et sociaux du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui sont très différents de ceux qui existaient lorsque les règles de base ont été élaborées il y a plus de 60 ans. En outre, des règles nouvelles ont été formulées dans des domaines qui, jusqu'ici, ne relevaient pas du système commercial multilatéral. M. Jara a invité les intervenants à apporter leur contribution pour identifier les domaines susceptibles de nécessiter des changements; il les a aussi encouragés à s'exprimer sur les moyens que l'OMC pourrait mettre en œuvre pour combler l'écart grandissant entre les règles commerciales et les réalités du XXIe siècle, en identifiant les aspects à améliorer et les perspectives d'avenir en matière de règles.

Le deuxième thème abordé par M. Jara est la relation entre le commerce et l'emploi. Il y a de fortes raisons de croire que le commerce stimule la croissance économique et que la croissance économique crée des emplois. Il est vrai qu'il y a des pertes d'emplois même quand le commerce est en expansion. Toutefois, le tableau n'est pas le même à l'échelle de la planète, l'une des raisons étant que certains pays ont des politiques d'ajustement plus efficaces. M. Jara souhaitait connaître l'expérience des intervenants dans ce domaine et leurs vues sur la manière dont cette question évolue.

Il a également suggéré que les intervenants s'expriment sur la nature changeante des structures de production mondiales. Le paysage commercial international a été profondément modifié par le développement des chaînes de production intégrées à l'échelle mondiale: les entreprises localisent les différentes étapes du processus de production dans les pays qui offrent le meilleur rapport coût-efficacité. On est ainsi porté à croire que l'étiquette qui figure au revers d'un produit devrait porter la mention « Fabriqué dans le monde » plutôt que « Fabriqué dans tel ou tel pays ». Cette nouvelle réalité mondiale nous oblige à réexaminer la façon dont nous analysons et mesurons ce que nous appelons le « commerce international ». Comment les industries et l'OMC peuvent-elles agir ensemble sur ce front, de sorte que les besoins des milieux d'affaires soient mieux pris en compte dans l'élaboration des règles commerciales internationales? Pourquoi certaines industries ou certaines régions sont-elles plus étroitement associées que d'autres aux chaînes de production intégrées à l'échelle mondiale?

Enfin, M. Jara a invité les représentants de l'industrie à faire part de leur expérience commerciale en tant que révélateur des réalités du terrain pour l'OMC, tout en faisant appel aux avis qu'ils pourraient donner à l'Organisation.

(b) M. Juan Rada, Premier Vice-Président, Oracle Corporation

M. Rada a parlé des domaines qui seront le plus touchés par l'évolution technologique dans les années à venir. Il prévoit que le secteur de la technologie évoluera vers des réseaux de télécommunication à très large bande, qui permettront de transporter des services beaucoup plus complexes, en quantités beaucoup plus importantes. Cela pourrait éliminer les clivages culturels et nationaux de longue date dans les domaines tels que l'éducation, tout en ouvrant la voie à des formes plus complexes d'externalisation. Une pratique déjà courante des firmes d'architecture consiste à faire exécuter différents aspects de leurs travaux dans des cabinets répartis à travers le monde. Avec l'avènement de réseaux plus rapides, le travail fondé sur le savoir pourra être effectué sur une échelle encore plus grande dans d'autres parties du monde.

Le deuxième domaine susceptible de connaître une évolution considérable est celui de l'industrie manufacturière, où des usines multifonctionnelles peuvent fabriquer différents produits en différents jours de la semaine et où les imprimantes tridimensionnelles transforment déjà le processus de fabrication. Enfin, selon l'intervenant, le domaine dans lequel la technologie exerce le plus grand impact est celui de la recherche-développement, qui accélère le rythme de l'innovation.

M. Rada a dit percevoir deux défis majeurs en matière de règles et de réglementations. Le premier défi est que les systèmes en ligne, les super-autoroutes de l'information et l'informatique dématérialisée ne sont assujettis à aucune règle claire. Il convient de renforcer la capacité des systèmes judiciaires à faire respecter les règles et à rendre des verdicts rapides. S'agissant de la durabilité, M. Rada a dit que d'une manière générale, les industries envisagent leurs propres solutions. Avec le développement des économies d'échelle, il ne sera bientôt plus nécessaire de soutenir les industries du solaire et du photovoltaïque. En conclusion, le défi pour l'OMC consiste à faire en sorte que les règles et les réglementations soient claires et respectées.

(c) M. Emmanuel Faber, Directeur d'exploitation, Danone

Évoquant la relation complexe entre le commerce et l'emploi, M. Faber a fait observer que même dans les pays riches, des actionnaires importants incitaient les entreprises à prendre de l'expansion dans les marchés émergents. Selon lui, la quête de rendements a poussé les gens des pays riches à investir à l'étranger; on favorise peut-être ainsi l'éducation des populations d'autres pays tout en négligeant celles que l'on pourrait aider chez soi. Les futures négociations de l'OMC et l'impact à long terme de leurs résultats pourraient dépendre de leur équité, et il faudrait y inclure un volet social et un volet financier.

Selon M. Faber, « nous n'avons pas la moindre idée » de la façon d'assurer la sécurité alimentaire des deux milliards de personnes – paradoxalement, des agriculteurs pour la plupart – qui vivent dans l'extrême pauvreté; il a proposé que pour réduire la volatilité rattachée aux produits alimentaires et à l'eau, on les « désynchronise » des marchés de capitaux pour les lier plutôt aux marchés du carbone, qui peuvent donner naissance à des systèmes agricoles durables. Pour améliorer les résultats, il faudra mener à l'avenir une réflexion plus complexe, car « il ne s'agit pas de chaînes d'approvisionnement, mais de réseaux d'approvisionnement ».

(d) M. William Echikson, Responsable de la politique de libre expression et des relations publiques, Europe, Moyen-Orient et Afrique, Google

M. Echikson a déclaré que pour Google la libre expression était un droit humain, mais que même en dehors de cela, l'existence de réseaux ouverts avait de solides justifications économiques. Les tentatives de blocage des réseaux seront l'un des plus grands défis commerciaux du XXIe siècle. Internet contribue de plus en plus à la croissance économique, et des études commandées par Google portent à croire qu'il crée aussi des emplois. Internet est un élément « central et crucial » pour l'avenir de l'économie mondiale. Bloquer Internet coûte cher; lorsque l'Égypte l'a fait durant cinq jours, cela lui a coûté des dizaines de millions de dollars par jour. Internet et le libre flux d'information qu'il symbolise sont essentiels même pour les branches de production hors réseau.

M. Echikson a déclaré que l'OMC et la plupart des accords internationaux avaient négligé Internet, contrairement aux gouvernements qui, souvent, installent des pare-feu, restreignent le contenu Internet et imposent des exigences de stockage local des données en invoquant des préoccupations de sécurité nationale et d'emploi pour entraver le libre accès aux réseaux. Selon lui, il est essentiel que le commerce lié à Internet fasse partie du programme post-Doha de l'OMC, car il faut inscrire des règles claires dans les accords commerciaux pour qu'Internet développe tout son potentiel. Cela nécessiterait, à son avis, une coopération mondiale. Il a décrit l'initiative multi-entreprises Global Network, qui vise à élaborer un code de conduite indiquant le comportement à adopter face aux restrictions.

(e) M. Stephen Pattison, Directeur et Président, Chambre de commerce internationale, Royaume-Uni

M. Pattison a reconnu que la conjoncture économique et politique difficile renforçait l'attrait des mesures protectionnistes. Face à cette conjoncture, il a conseillé à l'OMC « de penser bien, sans idée préconçue, pour trouver comment gérer tout cela ».

M. Pattison a fait l'éloge du système de règlement des différends de l'OMC, mais il l'a comparé défavorablement au Cycle de Doha paralysé. Selon lui, il faut faire en sorte que la paralysie du Cycle ne se propage pas aux engagements plus larges allant dans le sens de l'ouverture des marchés et d'une réglementation judicieuse. L'OMC ne doit pas suivre la voie de la Société des Nations, qui a perdu toute pertinence dans les années 1930 parce qu'elle n'était pas en mesure de régler les problèmes pressants du moment. Pour M. Pattison, l'ONU a fait la preuve que le multilatéralisme n'est jamais une voie facile mais qu'avec une pensée créative on peut cheminer vers un objectif. Il a rappelé comment l'ONU avait contourné un Conseil de sécurité bloqué pour intervenir dans la guerre de Corée. Dans les milieux d'affaires, on commence à penser que l'OMC est en perte de pertinence au regard des problèmes réels – par exemple, qu'elle n'est pas en prise avec la mondialisation et Internet. Ses fonctions de surveillance et de règlement des différends risquent d'être affaiblies si les négociations aboutissent à une impasse.

M. Pattison a recommandé d'envisager sérieusement des négociations plurilatérales, à commencer par les pays qui ont un intérêt réel à régler les questions telles que l'investissement et les obstacles techniques au commerce. Il a aussi recommandé le renforcement du rôle de surveillance de l'OMC, en faisant valoir qu'elle pourrait jouer un rôle plus large en tant que « conscience du monde de la politique commerciale ». Il a suggéré que l'OMC se rapproche des milieux d'affaires pour mieux appréhender les complexités de l'économie mondialisée et pour comprendre les problèmes auxquels les

entreprises sont confrontées; au demeurant, l'institution ne devait pas devenir captive d'intérêts particuliers. Enfin, il a fait valoir que le G-20 pourrait jouer un rôle plus actif dans l'avancement des travaux de l'Organisation.

(f) M. Wayne Paterson, Chef, Emerging Markets and GBU CardioMetabolic Care and General Medicine, Merck Serono

M. Paterson a déclaré que depuis quelques années, l'industrie pharmaceutique transférait des ressources vers les pays émergents. La plupart des entreprises du secteur avaient ouvert des centres de recherche à Shanghai, Beijing et Singapour, entre autres, et les marchés émergents représentaient une part croissante de leurs revenus. Parmi les défis que posent ces marchés, l'intervenant a cité la fragmentation du cadre réglementaire et des processus, ainsi que la tendance grandissante à nationaliser des branches de production ou à imposer des exigences de production nationale. Il a aussi mentionné la difficulté qu'il y avait à maintenir le financement de la recherche-développement face à la guerre des prix des médicaments sur les marchés émergents, car plusieurs pays introduisaient des lois imposant des baisses de prix. Il a félicité l'OMC de s'attaquer aux problèmes liés à l'application de l'Accord sur les ADPIC, notamment sur les marchés tels que la Chine et l'Inde.

2. Questions et observations de l'assistance

En réponse à une question concernant la modernisation de la justice, M. Rada a indiqué que la lenteur des processus judiciaires tenait, en partie, au fait que les registres sont sur papier et que les procédures sont séculaires. Si une personne exerce un recours lié à la protection de la vie privée sur Internet, cela ne devrait pas durer des années.

À la question de savoir si le système alimentaire resterait local, M. Faber a répondu qu'il le resterait sur le long terme. Il prévoyait des pressions de sources diverses, dont le changement climatique, en raison desquelles le caractère local des systèmes alimentaires serait en définitive plus accentué que le secteur ne le prévoyait il y a 20 ans. La culture est un aspect intrinsèque de l'alimentation, et la « désynchronisation » fera en sorte que les traditions culturelles ancrées dans l'alimentation continuent d'exister. En guise d'illustration, l'intervenant a cité la révolution verte de l'Inde; même si d'autres cultures peuvent fournir plus de calories à un plus grand nombre d'Indiens, dans certains cas le riz blanc a évincé d'autres céréales qui contiennent davantage de micronutriments nécessaires à la croissance et au développement cognitif. Ces aspects externes doivent être pris en considération à l'avenir, faute de quoi les analyses comporteront bien des lacunes. Pour une population mondiale de neuf milliards de personnes, il faudra de nouveaux modèles et de nouveaux systèmes alimentaires, mais il faudra aussi tenir compte des répercussions sociales et environnementales.

M. Echikson a commenté l'interaction entre Internet et le travail, faisant observer que pour chaque emploi déstabilisé par Internet, deux autres emplois sont créés. Selon M. Rada, la libre circulation de l'information peut avoir des effets qui vont bien au-delà de ce que nous pouvons présumer. Par exemple, l'Espagne d'après l'Inquisition avait interdit l'importation des livres (et par conséquent des idées) venant d'ailleurs en Europe. Cette interdiction a probablement eu des répercussions profondes sur l'évolution des institutions judiciaires et politiques en Espagne et en Amérique latine.

En réponse à la question de savoir ce que les entreprises avaient fait pour pousser les gouvernements à conclure le Cycle de Doha, M. Pattison a dit qu'elles avaient publié diverses déclarations. Cependant, les entreprises privilégient les milieux où il y a de l'action, et elles s'étaient donc intéressées davantage aux processus bilatéraux et régionaux. Si le Programme de Doha semblait plus en phase avec leurs besoins, l'intérêt serait plus grand. S'agissant, par exemple, de l'impact des codes de conduite, l'intervenant a fait observer que la responsabilité sociale des entreprises comptait beaucoup pour ces dernières, mais seulement lorsqu'elles pouvaient inscrire leurs décisions à cet égard dans le calcul de leurs intérêts stratégiques plutôt que dans le cadre d'un processus bureaucratique. M. Paterson est convenu de l'importance des codes de conduite au sein de l'industrie pharmaceutique et a salué l'appui des gouvernements à ces initiatives.

I. La sécurité alimentaire

Instaurer une gouvernance mondiale cohérente pour la sécurité alimentaire

Modérateur

M. Clem Boonekamp, Directeur, Division de l'agriculture et des produits de base, OMC

Intervenants

Mme Carmel Cahill, Conseillère principale, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE

M. Kostas Stamoulis, Directeur, Division de l'économie du développement agricole, FAO

Mme Lauren Landis, Directrice, Programme alimentaire mondial, Genève

M. François Riegert, Représentant permanent, Mission de la France auprès de l'OMC

Débat organisé par

Division de l'agriculture et des produits de base, OMC

Rapport établi par

Mme Lee Ann Jackson, Conseillère, Division de l'agriculture et des produits de base, OMC

Résumé

Au cours de cette séance, les intervenants ont discuté du « Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture » des Ministres de l'agriculture du G-20, et en particulier des approches nouvelles et évolutives destinées à améliorer la gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire. La séance a commencé par un tour d'horizon des quatre principaux domaines de travail définis par les Ministres de l'agriculture du G-20: production agricole à long terme, transparence et information sur les marchés internationaux, coordination internationale, gestion des risques et marchés financiers. Les discussions tenues dans le cadre du G-20 ont abouti à la création du nouveau Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), une initiative conjointe OCDE/FAO dont le but est de fournir des données actualisées sur les marchés de produits agricoles à un public aussi large que possible. Les intervenants représentant différentes organisations ont évoqué les divers forums dont disposent les pays pour discuter des approches à adopter en vue d'assurer la sécurité alimentaire, ainsi que le type de changements que leurs organisations respectives mettent en œuvre pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Plusieurs intervenants ont parlé de l'effet négatif des restrictions à l'exportation pour la sécurité alimentaire mondiale. En particulier, la Directrice du Programme alimentaire mondial (PAM) a souligné l'importance de trouver un accord à la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2011 en vue d'une résolution interdisant les obstacles à l'exportation pour les achats effectués par le PAM au titre de l'aide humanitaire.

1. Exposés des intervenants

(a) M. François Riegert, Représentant permanent, Mission de la France auprès de l'OMC

M. Riegert a décrit le processus mené dans le cadre du G-20 qui a abouti à un accord sur un Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. Le G-20 avait invité une équipe interorganisations – FAO, FIDA, OCDE, CNUCED, PAM, Banque mondiale, OMC, IFPRI et Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies – à « élaborer des options pour examen du G-20 sur la façon de mieux gérer et atténuer les risques associés à la volatilité des prix des denrées alimentaires et autres produits agricoles sans créer de distorsion au fonctionnement du marché, dans le but de protéger les personnes les plus vulnérables ». Dans son rapport « Price volatility in food and agricultural markets: Policy responses », l'équipe interorganisations a formulé neuf recommandations portant sur des objectifs à long terme et à court terme pour accroître la productivité dans le domaine agricole, et des objectifs à moyen terme pour améliorer l'information et la transparence sur les marchés de produits agricoles. À partir de ces neuf recommandations, les Ministres de l'agriculture du G-20 ont élaboré un Plan d'action axé sur cinq domaines clés: la production et l'investissement dans le domaine agricole, la transparence et l'information, la réduction des effets de la volatilité des prix sur les plus vulnérables, la régulation financière et la coordination politique internationale.

En ce qui concerne l'augmentation des investissements dans l'agriculture, le Plan d'action souligne la nécessité d'accroître la production et la productivité agricoles. À cette fin, plusieurs manifestations ont été planifiées, y compris une conférence sur la recherche agricole pour le développement à Montpellier. D'après une analyse effectuée par la Banque mondiale en 2008, les investissements dans ce domaine doivent être durables si on veut agir sur les facteurs déterminants de la productivité agricole.

Les Ministres ont en outre décidé de créer le système AMIS pour renforcer la qualité, la ponctualité et la fiabilité des prévisions sur les marchés alimentaires, y compris des données relatives à la production, à la consommation et aux stocks. Le secrétariat d'AMIS serait hébergé par la FAO avec la participation d'autres organisations internationales. Cette initiative vise à encourager les pays à échanger des renseignements, tout en reconnaissant que le caractère stratégique de ces renseignements risque de compliquer la tâche.

Afin de réduire l'impact de la volatilité des prix, les Ministres sont convenus de mettre au point une boîte à outils de gestion des risques, y compris une assurance pour les populations vulnérables. Ils ont aussi demandé au PAM de mener une étude de faisabilité et une analyse coûts-avantages en vue de la conception d'un programme pilote pour un système ciblé de réserves alimentaires humanitaires d'urgence; ils ont invité les organisations internationales à élaborer un code de bonne conduite pour une gestion responsable des réserves alimentaires d'urgence.

Faute de consensus quant à l'incidence des marchés dérivés de matières premières pour la volatilité des prix des produits alimentaires, les Ministres ont envoyé un message politique aux Ministres des finances et aux gouverneurs des banques centrales, les invitant à prendre les décisions appropriées pour une meilleure régulation et supervision des marchés financiers agricoles. Le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a rendu son rapport sur les principes pour la régulation et la supervision des marchés dérivés de matières premières le 15 septembre 2011.

Les Ministres ont reconnu que la coordination politique et la gouvernance au plan international étaient essentielles pour traiter les questions liées à la volatilité dans le secteur agricole, et ils ont décidé de mettre en place un Forum de réaction rapide pour promouvoir la cohérence et la coordination politiques en temps de crise. Ils sont convenus de supprimer les obstacles à l'exportation pour les aliments achetés à des fins humanitaires et non commerciales par le PAM et ont recommandé que la possibilité d'adopter une résolution spécifique sur cette question soit examinée par la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2011. Le but de ces initiatives était d'appuyer un système de gouvernance du commerce prévisible, sans distorsion, transparent, qui permette d'améliorer les échanges et qui contribue à assurer la sécurité alimentaire sur la base de règles.

(b) Mme Carmel Cahill, Conseillère principale, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE

Mme Cahill est revenue plus en détails sur la structure du système AMIS et sur les débats tenus dans ce contexte par les organisations sur l'impact du commerce et des politiques relatives aux biocarburants sur la volatilité des prix des produits alimentaires. AMIS comporterait trois volets distincts: un secrétariat, un forum de réaction rapide et un groupe technique. Le secrétariat serait situé à la FAO et s'appuierait sur des mécanismes, des compétences et des effectifs existants, principalement de la FAO, du PAM et du FIDA. Certains pays du G-20 ont déjà offert de fournir des données. Le secrétariat serait une entité technique chargée d'établir des rapports, des bulletins mensuels et un ensemble d'outils permettant d'identifier les signes avant-coureurs d'une crise sur les marchés. Le Forum de réaction rapide serait composé de hauts fonctionnaires proches des Ministres, et permettrait d'avoir accès en temps utile à des renseignements pertinents pour gérer les crises éventuelles. Le groupe technique de pays membres d'AMIS établirait des prévisions à court terme, dans un premier temps au sujet du blé, du riz et du soja. La diffusion par Internet permettrait de faire en sorte que les renseignements atteignent un public aussi large que possible.

Les organisations qui ont contribué au rapport sur la volatilité des prix étaient toutes d'avis que le commerce devait constituer un volet majeur de toute stratégie en matière de sécurité alimentaire, et qu'il avait des effets à court terme et à long terme. Le commerce est nécessaire pour amortir les chocs qui surviennent dans une région donnée. À long terme, tous les pays ne devraient pas chercher à répondre eux-mêmes à la totalité de leurs besoins alimentaires. Seul le commerce permet de faire en sorte que les denrées puissent être acheminées depuis les endroits où elles sont produites à moindre coût, de manière efficace et fiable. Les politiques qui visent l'autosuffisance ne peuvent pas assurer la sécurité alimentaire si certaines conditions entravent la production agricole ou si la production dépend d'intrants importés. Le rapport établi par les organisations préconise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits alimentaires de base, la réduction du soutien ayant des effets de distorsion des échanges accordé par les pays développés et l'élimination des subventions à l'exportation. Il examine aussi les restrictions à l'exportation et conclut qu'il faut poursuivre les travaux pour définir les circonstances dans lesquelles ces mesures peuvent être utilisées. Dans la plupart des cas, les restrictions à l'exportation devraient être des mesures limitées dans le temps et n'être utilisées qu'en dernier ressort quand les autres possibilités, comme les filets de sécurité, ont été épuisées. Le rapport recommande aussi de renforcer le processus de notification à l'OMC et d'envisager une exemption pour les achats de produits alimentaires à des fins humanitaires.

En ce qui concerne les biocarburants, Mme Cahill a noté que les Ministres du G-20 n'avaient pas adopté la recommandation des organisations visant à ce que les pays du G-20 suppriment toutes les mesures qui subventionnent ou prescrivent la production de biocarburants. Au lieu de cela, les Ministres du G-20 ont appelé à poursuivre les travaux sur ce sujet. D'après les organisations qui ont participé à l'établissement du rapport sur la volatilité des prix, les données disponibles indiquent que la forte augmentation de la demande de matières premières agricoles pour la production d'éthanol a contribué à la hausse et à la volatilité des prix. Les organisations ont préconisé la libéralisation du commerce des biocarburants et recommandé une intensification des recherches, en particulier sur les produits agricoles qui sont en concurrence directe avec des produits alimentaires.

(c) M. Kostas Stamoulis, Directeur, Division de l'économie du développement agricole, FAO

M. Stamoulis a fait observer qu'à l'avenir le monde aurait à nourrir une population de plus en plus nombreuse à l'aide de ressources de plus en plus restreintes. Chaque pays ayant son propre programme en matière de sécurité alimentaire, la difficulté consistera à faire en sorte que ces différents programmes soient le résultat d'un dialogue entre parties prenantes. Il faudra notamment aborder le rôle des pouvoirs publics pour stimuler l'investissement, les droits de propriété relatifs aux terres et autres ressources naturelles, la problématique femmes/hommes, ainsi que les mesures prises face aux changements climatiques. Il faut que les gouvernements élaborent des stratégies pour gérer les renseignements et les statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques bien pensées en matière de sécurité alimentaire.

De nombreuses initiatives ont été lancées pour promouvoir la bonne gouvernance et la cohérence dans ce domaine au niveau mondial. On peut citer l'Équipe spéciale de haut niveau qui coordonne l'action des Nations Unies en matière de sécurité alimentaire, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la Banque mondiale, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO. La cohérence au niveau mondial requiert un système qui encourage les interactions entre ces initiatives, pour élaborer une vision commune des buts et des résultats souhaités dans le cadre d'un processus garantissant l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

D'après M. Stamoulis, le CSA est un forum prometteur pour promouvoir la cohérence. Il offre la possibilité d'un dialogue associant tous les acteurs du système alimentaire mondial, y compris les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Le CSA organise aussi des réunions au cours desquelles des groupes d'experts de haut niveau présentent des informations et des analyses aux parties prenantes pour débat. Le CSA est un forum essentiel pour trouver un consensus sur les approches à adopter afin de relever les défis mondiaux et il constitue une plate-forme pour faire converger les politiques nationales, y compris au moyen de la formulation de directives volontaires. Enfin, le CSA facilite le suivi de la mise en œuvre des politiques au niveau national.

(d) Mme Lauren Landis, Directrice, Programme alimentaire mondial

Mme Landis a parlé des difficultés que la volatilité des prix entraîne pour le PAM. Quand la volatilité augmente, les victimes de la faim sont plus nombreuses, et cela se traduit par une augmentation des coûts pour le PAM. Le PAM s'adapte pour faire face à ces nouvelles conditions économiques. Il s'emploie d'abord à élargir la palette d'interventions utilisées pour gérer les situations d'insécurité alimentaire, en prévoyant

à la fois assistance et aide alimentaire pour répondre aux besoins des personnes vulnérables. Il s'efforce par ailleurs d'ajuster les moyens par lesquels il acquiert de la nourriture, y compris en s'approvisionnement localement et en passant des contrats d'achat à terme.

Mme Landis a décrit deux propositions concernant les restrictions à l'exportation et l'aide humanitaire. Premièrement, une exemption des restrictions à l'exportation pour l'aide humanitaire, qui aiderait le PAM à prêter secours aux populations les plus vulnérables en temps utile. Deuxièmement, la constitution de réserves alimentaires régionales au titre de l'aide alimentaire. Le G-20 a demandé la préparation d'un projet pilote, une étude de faisabilité et une analyse coûts-avantages, concernant de petites réserves alimentaires régionales ciblées. Au cours des derniers mois, le PAM a travaillé sur ce projet en partenariat avec des organisations régionales africaines, y compris la CEDEAO. Le but de telles réserves serait d'aider à surmonter les crises et les chocs compromettant la sécurité alimentaire et de contribuer à mettre en œuvre des filets de sécurité et d'autres programmes de distribution ciblés. Une équipe de spécialistes internationaux étudie cette idée en vue de limiter l'impact produit sur les marchés et sur les échanges et d'assurer la compatibilité avec les règles de l'OMC.

2. Questions et observations de l'assistance

Plusieurs Membres de l'OMC ont posé des questions au cours du débat qui a suivi. Le représentant de la Suisse a préconisé une clarification et un renforcement des disciplines concernant les restrictions à l'exportation, et s'est dit favorable à l'exemption pour les produits alimentaires destinés à l'aide humanitaire. Le représentant de l'Égypte a parlé de la proposition présentée par les PDINPA en vue d'une exemption des restrictions à l'exportation de produits alimentaires pour les PDINPA et les PMA. Le représentant de l'Australie a souligné la contribution importante des organisations internationales comme l'OMC pour la prévisibilité du marché, et a rappelé que les mesures imposées à l'importation et à l'exportation avaient des conséquences en termes de sécurité alimentaire.

Des membres du public ont posé des questions sur le rôle des marchés de produits de base et sur les investissements fonciers transfrontières. D'autres ont noté que les situations de crise alimentaire étaient souvent prévisibles et ont demandé pourquoi, dans le cas par exemple de la crise qui frappe actuellement la corne de l'Afrique, des dispositions n'avaient pas été prises plus tôt. Certaines personnes ont dit craindre que le système AMIS n'apporte pas de solutions pratiques, mais devienne un forum de discussions ne débouchant sur aucune action. Un Membre de l'OMC, notant l'importance du commerce parmi les outils visant à assurer la sécurité alimentaire, s'est demandé ce qui pourrait être inclus dans un cycle de négociations multilatérales « de la sécurité alimentaire ».

3. Conclusions

Les intervenants ont souligné que l'accord entre les organisations internationales ayant contribué au rapport sur la volatilité des prix et les pays du G-20 était une étape positive pour parvenir à plus de cohérence au niveau mondial en matière de sécurité alimentaire. L'une des grandes interrogations qui étaient ressorties de ce processus concernait l'effet des restrictions à l'exportation sur la volatilité des prix et la question de savoir quelles

disciplines seraient utiles pour éviter que certaines expériences ne se reproduisent. Les intervenants ont aussi noté que la sécurité alimentaire exigeait à la fois d'agir à court terme pour que les populations vulnérables aient accès à des filets de sécurité en temps de crise, et d'investir à long terme dans l'agriculture. S'agissant des types de questions à inclure dans un cycle de négociations commerciales « de la sécurité alimentaire », les intervenants ont noté que, outre les restrictions à l'exportation qui venaient évidemment à l'esprit, les mesures visant à protéger les importations pouvaient aussi contribuer à la volatilité des prix des produits alimentaires et qu'il faudrait donc examiner tout un ensemble de questions.

Les aliments abondants et bon marché deviennent rares et chers: le système commercial mondial peut-il faire face à cette évolution?

Modératrice

Mme Pamela Kirby Johnson, Directrice générale, The Grain and Feed Trade Association

Intervenants

Mme Denise Dewar, Directrice exécutive du Département de la biotechnologie végétale, CropLife International

M. Antoine Bouet, Chercheur principal, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

M. Nicholas Kalaitzandonakes, Directeur, Economics and Management of Agrobiotechnology Center (EMAC), Université du Missouri

Mme Alice Chepleting Kalya, Présidente nationale, Agricultural Society of Kenya

M. Stuart Harbinson, Conseiller principal en politiques commerciales, Sidley Austin LLP

Débat organisé par

CropLife International

Rapport établi par

Mme Deb Carstoiu, Directrice de la communication, Plant Biotechnology, CropLife International

Résumé

Compte tenu de l'écart croissant entre la demande et l'offre mondiales de produits alimentaires, les États Membres de l'OMC doivent appliquer des politiques commerciales assurant un flux ininterrompu de produits agricoles.

Cette séance a été l'occasion d'examiner de quelle manière le système commercial multilatéral peut contribuer à la sécurité alimentaire et diminuer la volatilité des prix et des flux ininterrompus de produits agricoles et alimentaires. Les questions suivantes ont été examinées:

- Est-ce que la libéralisation accrue du commerce et des politiques agricoles favorisera ou compromettra la sécurité alimentaire et la durabilité?
- Quels sont les impacts économiques d'un asynchronisme réglementaire?
- Quelles politiques garantissent aux agriculteurs l'accès aux nouvelles technologies permettant d'accroître la productivité et la sécurité alimentaire?
- Quel est le rôle de l'OMC dans le contexte de la sécurité alimentaire?
- Quel rôle le système commercial multilatéral, (s'il y en a un), joue-t-il dans la promotion de la cohérence au niveau international?

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Pamela Kirby Johnson, Directrice générale, The Grain and Feed Trade Association

Mme Johnson a fait remarquer que plusieurs questions, dont les changements climatiques, les coûts engendrés par les chaînes de distribution, les politiques sur l'importation et l'exportation ainsi que l'accroissement de la concurrence dans l'utilisation des produits alimentaires ont eu un impact sur la volatilité récente de la disponibilité et du prix des aliments. Elle a fait remarquer l'engagement récent du G-20 promettant de trouver un moyen de diminuer la volatilité des prix des aliments tout en accroissant la productivité agricole de l'ordre de 70 pour cent. Cette séance sera l'occasion d'examiner comment la communauté internationale peut aider à satisfaire ces objectifs.

(b) M. Antoine Bouet, Chercheur principal, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

M. Bouet a présenté les résultats de plusieurs études économiques. Il a constaté que les distorsions des échanges sont concentrées dans le secteur de l'agriculture. L'OMC agit comme un « bien public international » soutenant les négociations commerciales et empêchant les guerres commerciales. La conclusion du Cycle de Doha serait susceptible d'accroître le commerce des produits agricoles et serait profitable aussi bien aux pays industrialisés qu'aux pays en développement.

Des études économiques montrent que les mesures protectionnistes appliquées par les Membres de l'OMC (par exemple, les taxes à l'exportation ou les restrictions à l'exportation) dans le secteur agricole entraînaient la hausse et la volatilité des prix des produits alimentaires, menaçant la sécurité alimentaire, particulièrement dans les petits pays importateurs nets de produits alimentaires.

Pour les grands pays ayant un objectif de constante des prix des produits alimentaires domestiques, en cas d'augmentation des prix de l'agriculture à l'échelle mondiale, la réaction optimale est la suivante: i) diminuer les tarifs d'importation pour les pays importateurs nets; et ii) augmenter les tarifs d'exportation pour les pays exportateurs nets. Cependant, les deux décisions portent préjudice aux petits pays.

M. Bouet a également démontré les coûts engendrés par ce processus contraignant, à savoir le manque de coopération et de réglementation de telles politiques en temps de crise, grâce à un modèle imitant les mécanismes apparus lors de l'augmentation actuelle des prix. L'idée est de comprendre pourquoi, dans le cas de l'augmentation initiale des prix exogènes sur le marché mondial, les pays réagissent en imposant des taxes à l'exportation ou des restrictions à l'importation ainsi qu'en diminuant les taxes à l'importation et de comprendre pourquoi de telles politiques se traduisent par un accroissement du prix initial.

M. Bouet conclut par une requête envers la réglementation internationale, précisément car ces politiques protectionnistes amplifiant l'impact négatif déjà présent de la crise alimentaire pourraient porter considérablement préjudice aux petits pays importateurs nets de produits alimentaires. Il a mis l'accent sur l'avantage du système commercial multilatéral. La libéralisation multilatérale est positive pour la sécurité alimentaire internationale. La consolidation de politiques commerciales est également positive pour

la sécurité alimentaire internationale. Pour terminer, il a insisté sur la nécessité de l'OMC d'examiner rapidement la question des restrictions à l'importation.

(c) M. Nicholas Kalaitzandonakes, Directeur, Economics and Management of Agrobiotechnology Center (EMAC), Université du Missouri

M. Kalaitzandonakes a insisté sur le fait que l'innovation agricole, la croissance de la productivité et le commerce peuvent modérer les augmentations de prix ainsi que leur volatilité. Ainsi, ils contribuent à la sécurité alimentaire.

Il a étudié les facteurs et les tendances des prix pour le maïs, les graines de soja et le blé. Il a constaté qu'au cours des dix dernières années, nous avons assisté au renversement d'une tendance de déclin des prix réels des matières premières ayant duré 40 ans. Au cours de la dernière décennie, il a constaté qu'un certain nombre de facteurs structurels (l'offre et la demande) ont contribué à l'augmentation des prix des produits alimentaires. Il a également constaté que l'innovation, la croissance de la productivité et le commerce peuvent modérer les augmentations de prix ainsi que leur volatilité. Les politiques gouvernementales doivent prendre en considération ces deux éléments. Ici, l'importance donnée à la biotechnologie agricole est due à son but de prolonger la croissance de la productivité et l'impact possible sur le commerce des matières premières agricoles.

Il a cité des études démontrant l'impact de la biotechnologie sur l'expansion de l'offre et sur la diminution des prix des matières premières agricoles (graines de soja, maïs, coton, canola) et de diverses graines oléagineuses (graines de soja, canola, tournesol, palmier). À son tour, la croissance de la productivité donne lieu à une augmentation de l'exportation de matières premières comme le démontrent les réussites de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Chine, du Paraguay et des États-Unis.

Des études démontrent que la perturbation des échanges due à un asynchronisme réglementaire (c'est-à-dire un produit biotech approuvé par un pays exportateur mais pas par le pays importateur) peut être coûteuse aussi bien pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs. La raison à cela est que le pipeline biotech s'est développé et, dans de nombreux pays, les systèmes de réglementation et d'approbation sont devenus moins synchronisés. Les politiques de « tolérance zéro » appliquées à l'approbation asynchronisée de l'innovation agricole vont ainsi de pair avec zéro commerce. Une étude indique qu'en cas d'absence de tolérance, pour les graines de soja, l'impact sur l'augmentation des prix pour l'UE serait de l'ordre de 200 pour cent.

M. Kalaitzandonakes en a conclu que les facteurs structurels ainsi que certaines nouvelles contraintes (par exemple, changement climatique) continueront certainement à mettre la pression sur les prix globaux des aliments. La biotechnologie ainsi que d'autres innovations devront veiller à ce que les taux de croissance de l'offre soient équilibrés à la demande et aux prix, et ce à un niveau viable. L'asynchronisme réglementaire ainsi que l'absence de tolérance, comme tout autre obstacle technique, auront un impact sur le commerce. Il faudrait prêter une attention particulière aux politiques de prix bas niveau ainsi qu'au synchronisme réglementaire. Selon une étude, si les distorsions des échanges bilatéraux engendrées par les politiques de prix bas niveau donnaient lieu à une diminution de l'importation de graines de soja en Chine de l'ordre de 5 à 10 pour cent, cela se traduirait par une augmentation des prix de l'ordre de 8 à 15 pour cent.

(d) Mme Alice Chepleting Kalya, Présidente nationale, Agricultural Society of Kenya

Mme Kayla a parlé des problèmes rencontrés par les agriculteurs d'Afrique subsaharienne en ce qui concerne le commerce de leurs produits agricoles.

Des exemples de ces problèmes sont:

- le coût élevé de la production (le coût de production d'une tonne de sucre en Égypte s'élève à 220 dollars EU, contre 500 dollars EU pour le Swaziland, l'Ouganda, le Malawi et la Zambie);
- l'absence en général de politiques gouvernementales, ce qui freine le mouvement des matières premières au-delà des frontières;
- l'absence en général de subventions en provenance du gouvernement en cas de sécheresse, le coût élevé des matières brutes, la surproduction;
- la réticence des pays d'adopter les biotechnologies agricoles;
- l'absence d'économies d'échelle;
- la faible valeur au sein de la chaîne commerciale.

Mme Kayla en a conclu que pour ce qui relève des décisions clés relatives aux politiques commerciales, les agriculteurs sont mis à l'écart. Elle a fait remarquer qu'il faudra beaucoup de temps aux agriculteurs afin de réaliser leurs objectifs, à moins que tous les pays n'adoptent les biotechnologies agricoles.

(e) M. Stuart Harbinson, Conseiller principal en politiques commerciales, Sidley Austin LLP

M. Harbinson a abordé le rôle de l'OMC dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il a dit que le mandat actuel du Cycle de Doha était approprié pour traiter les préoccupations liées à l'agriculture, bien que le commerce international ne représente qu'un des multiples éléments se rapportant à la sécurité alimentaire et que le commerce n'apporte pas la réponse à tous les défis liés à l'agriculture. Néanmoins, selon l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, l'objectif à long terme est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché. Cela a été reconfirmé par le mandat de Doha de 2001.

Les éléments clé du mandat de Doha semblent toujours pertinents afin d'examiner la question de la sécurité alimentaire:

- améliorations considérables de l'accès au marché;
- diminution de toutes sortes de subventions à l'exportation avec pour objectif de les supprimer progressivement;
- réduction considérable des mesures de soutien qui faussent les échanges;
- traitement spécial et différencié pour les pays en développement;
- prise en compte des « considérations autres que d'ordre commercial ».

En développant un peu l'aspect du traitement spécial et différencié, il vaut peut-être la peine de mentionner en particulier la disposition relative aux « produits spéciaux » figurant dans les projets de modalité de Doha, étroitement liée au désir de certains pays en développement de protéger leur sécurité alimentaire.

D'autres éléments du Cycle de Doha entretiennent également un rapport étroit avec la promotion de la sécurité alimentaire:

- question des barrières non tarifaires;
- facilitation des échanges;
- négociations sectorielles de l'AMNA (accès aux marchés pour les produits non agricoles);
- réduction/élimination des barrières pour l'échange des biens et services.

M. Harbinson n'est pas d'accord avec les détracteurs mettant en doute la justesse de la continuité de Doha dans le cadre d'une crise alimentaire. Il n'est pas non plus d'accord avec les partisans de moins de commerce, plus de souveraineté alimentaire et même plus de subventions. Actuellement, les produits agricoles ne font pas l'objet de gros volumes d'échanges. Selon le Directeur général Pascal Lamy, actuellement, ils ne constituent que 10 pour cent du commerce mondial. À l'échelle planétaire, uniquement 25 pour cent de la production agricole mondiale sont commercialisés et, pour certaines matières premières clés (par exemple, le riz), les chiffres sont même plus bas.

Dans la plupart des cas, l'autonomie alimentaire à l'échelle nationale ne semble pas une option viable. Cela pourrait également signifier que le travail et le capital seraient réorientés des zones les plus productives vers les zones les moins productives, avec pour conséquence un impact négatif sur le revenu national et le pouvoir d'achat, lequel est pourtant l'un des facteurs clés de la sécurité alimentaire. Qui plus est, dans certains cas, il pourrait y avoir des conséquences défavorables à l'environnement. Le fait de trop mettre l'accent sur la sécurité alimentaire pourrait mettre les pays importateurs nets de produits alimentaires dans une situation encore plus précaire.

Le commerce international n'est pas à l'origine de la crise alimentaire. Au contraire, dirigé correctement, il permet de modérer les prix au moyen de plus de concurrence. Le Cycle de Doha peut être utile afin de réformer, dans certains cas, ce qui reste un système injuste et des marchés approfondis. Toutefois, cela ne suffit peut-être pas. Notons par exemple la faiblesse des règles sur les restrictions à l'exportation de l'OMC. Ces dernières pourraient être abordées de manière plus significative qu'elles le sont dans le projet de modalités actuel. Cependant, les choses évoluent au moins dans la bonne direction.

Contrairement à la croyance populaire, l'OMC en tant qu'institution est bien équipée pour faire avancer les négociations concernant l'agriculture afin de parvenir à un résultat équilibré. Sa structure de gouvernance est très flexible et peut bénéficier de l'impact et de l'efficacité considérables de plusieurs groupes tels que le G-20, le G-33, le G-10 et le Groupe de Cairns. En effet, si les négociations de Doha dans leur ensemble devaient être bloquées, les négociations concernant l'agriculture ont subi des progrès considérables, bien que certains problèmes sont encore à résoudre.

Étant donné l'impasse générale dans laquelle se trouve le Cycle de Doha, certains analystes et commentateurs émettent plusieurs solutions telles que:

- abandonner Doha et établir un nouveau programme de négociations reconnaissant « les problèmes propres au XXIe siècle » tels que la sécurité alimentaire; ou

- démembrer Doha mais « sauver » certains des éléments individuels, peut-être sur une base plurilatérale ou de « masse critique ».

M. Harbinson n'estime pas ces suggestions réalisables. La première pourrait gâcher des années d'efforts, ne permettant même pas d'atteindre un consensus pour un nouveau programme. Au XXIe siècle, tout programme dans le domaine de l'agriculture reproduirait celui du XXe siècle que nous sommes toujours en train d'examiner. La seconde repose au mieux sur des incertitudes. Le concept de masse critique, quant à lui, est utile. Cependant, quelles sont les chances que les économies d'un marché émergent majeur et que des pays en développement soient prêts à participer à l'atmosphère négative qui se dégagerait suite à l'abandon du Programme de développement de Doha?

M. Harbinson en a conclu que, même si quelque chose doit changer pour mettre fin aux négociations, le moyen d'avancer était d'en finir avec Doha. Il faudra peut-être apporter quelques retouches au résultat final et il se peut également que les « modalités » extrêmement détaillées aient été un obstacle.

Pendant ce temps, à défaut de négocier, l'OMC devrait commencer à discuter de certaines des « questions du XXIe siècle ». Cela pourrait comprendre une discussion plus holistique sur la sécurité alimentaire. Il était certain que la souplesse des mécanismes de l'OMC trouverait un moyen de le faire. Après Doha, la question de la sécurité alimentaire donnera certainement plus de travail à l'OMC.

Enfin, les pouvoirs de surveillance protectionnistes de l'OMC, visant à s'assurer que les notifications concernant les mesures relatives au commerce soient conformes aux délais et examinées rapidement, devraient être améliorés. Les gouvernements peuvent faire beaucoup de choses en matière de sécurité alimentaire, mais tout ne sera pas justifiable.

2. Questions et observations de l'assistance

Les questions étaient centrées sur le rôle des négociations de Doha en matière de renforcement de la sécurité alimentaire, en imposant par exemple des restrictions à l'exportation. Davantage de débats devraient porter sur le rôle des technologies agricoles innovatrices, sur la sécurité alimentaire et sur les directives nécessaires afin d'aborder le commerce au regard de ces technologies.

3. Conclusions

En conclusion, quatre points ont été mis en évidence:

1. Les études économiques montrent que les mesures protectionnistes appliquées par les Membres de l'OMC dans le secteur agricole entraînaient la hausse et la volatilité des prix des produits alimentaires, menaçant la sécurité alimentaire, en particulier dans les petits pays importateurs nets. L'OMC devrait examiner la question des restrictions à l'exportation des produits agricoles.

2. L'innovation agricole, l'accroissement de la productivité et le commerce peuvent modérer les augmentations des prix ainsi que leur volatilité, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire, mais l'asynchronisme réglementaire peut s'avérer coûteux, c'est pourquoi il doit être examiné.

3. L'adoption de biotechnologies dans le domaine de l'agriculture pourrait aider les agriculteurs d'Afrique subsaharienne à devenir plus compétitifs à l'échelle mondiale.

4. Le mandat actuel du Cycle de Doha est approprié pour traiter les préoccupations liées à l'agriculture, telles que la sécurité alimentaire.

Une prochaine étape pourrait inclure plus de discussions et de coordination quant à l'impact des politiques relatives à l'innovation agricole ainsi que son effet sur les prix des aliments et la sécurité alimentaire à l'échelle internationale.

Résumé

Les experts sont partis de la prémisse qu'il était urgent de faire entrer plus pleinement l'OMC dans le XXIe siècle. L'un des principaux défis qui se posait pour l'OMC et ses Membres était de s'adapter aux nouvelles réalités afin d'atteindre leurs objectifs dans un environnement international de plus en plus incertain.

Les experts ont examiné les raisons pour lesquelles l'OMC a été incapable d'atteindre ses objectifs dans un monde de plus en plus complexe, et ont débattu des solutions possibles. Même si l'agriculture et la sécurité alimentaire constituaient un sous-thème important de cette séance, les intervenants ont aussi traité de problèmes et de solutions possibles dans un contexte plus large. Les effets de l'évolution constante du contexte mondial ont également été examinés. Les défis résultant des crises naturelles, liées au climat ou aux maladies, des variations des prix, de la substitution des cultures alimentaires par des cultures destinées à la fabrication de biocarburants, de la volatilité des prix ainsi que des événements financiers et géopolitiques, avaient considérablement changé le monde, même depuis l'époque de la Conférence ministérielle de Marrakech.

La discussion a également porté sur l'impact de la spéculation sur les marchés de contrats à terme, les contrôles à l'exportation, la manipulation des monnaies et l'effet de distorsion causé par les subventions accordées par les pays riches, ainsi que l'innocuité des produits alimentaires, les politiques incitant à « acheter local », et les initiatives en matière d'étiquetage. Les experts ont voulu faire table rase dans leur approche, pour stimuler la discussion et encourager la participation du public.

Les questions posées ont porté sur la nature du soutien agricole et sur ses effets sur la sécurité alimentaire. Des observations ont porté sur le fait que l'OMC n'assurait pas une coordination suffisante avec d'autres institutions, sur les effets de la spéculation sur la flambée des prix et sur la manière d'explorer de nouvelles méthodes pour faire avancer des négociations de nature à renforcer la sécurité alimentaire et à rendre les négociations à l'OMC plus favorables aux agriculteurs.

L'OMC en transition: faire face à des défis nouveaux et en constante évolution

Modérateur

S.E. M. John Gero, Ambassadeur, Représentant permanent du Canada auprès de l'OMC

Intervenants

M. Peter Clark, Président, Grey, Clark, Shih and Associates Limited et chroniqueur spécialiste du commerce international pour iPolitics.ca, Ottawa

M. Jacques Carles, Délégué général de Momagri et Président de Carles & Associés, Paris

M. John Magnus, Avocat et Président, TRADEWINS LLC, Washington, D.C.

M. Alvaro Jana, Associé, Bofill Mir & Alvarez Jana Abogados, Santiago

Débat organisé par

Grey, Clark, Shih and Associates Limited et iPolitics.ca

Rapport établi par

M. Peter Clark, Président, Grey, Clark, Shih and Associates Limited et chroniqueur spécialiste du commerce international pour iPolitics.ca, Ottawa

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Peter Clark, Président, Grey, Clark, Shih and Associates Limited et chroniqueur spécialiste du commerce international pour iPolitics.ca, Ottawa*

M. Clark a expliqué que l'OMC traversait une période de transition. Le monde n'était plus ce qu'il était à la création du GATT, ni même à la fin du Cycle d'Uruguay. Les principaux acteurs à l'OMC avaient changé, étaient plus nombreux et avaient une approche plus inclusive. Les pays en développement étaient devenus plus influents depuis la conférence ministérielle de Cancún.

Les problèmes qui avaient paralysé le Cycle de Doha étaient bien plus profonds que les problèmes Nord-Sud à l'échelle mondiale. Dans l'ensemble, il y avait un manque de souplesse et un excès d'ambition dans les négociations concernant aussi bien l'agriculture que l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Le mercantilisme s'était substitué aux impératifs de politique étrangère comme moteur des négociations commerciales. L'OMC n'était pas perçue comme une organisation ayant à cœur les intérêts des agriculteurs. Elle ne pouvait rien contre les spéculateurs ou les pays qui avaient les moyens de subventionner généreusement. Sans politiques tenant compte des intérêts des agriculteurs, la sécurité alimentaire sera compromise.

Pour conclure, M. Clark a dit qu'il fallait se concentrer davantage sur des négociations plurilatérales par étapes successives qui seraient ensuite ouvertes aux autres pour acceptation.

(b) *M. Jacques Carles, Délégué général de Momagri et Président de Carles & Associés, Paris*

M. Carles a fait valoir qu'un certain degré de soutien à l'agriculture était nécessaire. À cause de la volatilité des prix, beaucoup d'agriculteurs ne pouvaient pas couvrir leurs coûts de production et ne faisaient aucun bénéfice. Une libéralisation totale des échanges commerciaux n'allait pas résoudre les problèmes de l'agriculture dans le monde.

Le fait que les nobles objectifs de Doha ne se soient pas encore concrétisés était un problème majeur. La gouvernance mondiale de l'agriculture était des plus incohérentes. L'OMC n'assurait pas une bonne coordination avec d'autres organisations internationales concernées par l'agriculture. L'efficacité de la production agricole ne devrait pas être compromise par des règles excessivement bureaucratiques et rigides.

M. Carles a dit que l'on négociait à l'OMC comme si l'on était encore dans les années 1950 alors qu'on était en 2011. Il a avancé que le moment était peut-être venu d'enlever le volet agricole de l'OMC et de créer une Organisation mondiale de l'agriculture.

(c) *M. John Magnus, Avocat et Président, TRADEWINS LLC, Washington, D.C.*

M. Magnus a dit que les disciplines adoptées en 1947 étaient incomplètes et qu'il ne fallait donc pas s'étonner que les négociations sur l'accès aux marchés n'aient vraiment jamais démarré. Les négociations sur les subventions étaient hautement complexes et avaient besoin d'être simplifiées. La raison pour laquelle le Cycle de Doha ne fonctionnait

pas était qu'il présentait trop peu d'attraits et ne s'était pas achevé dans les délais fixés. Il avait tout simplement été pris de vitesse par des facteurs géopolitiques dont il subissait aujourd'hui les effets. Les grandes sociétés, dont l'appui était essentiel pour mener le Cycle à terme, s'inquiétaient de ce qu'elles allaient perdre et n'étaient pas encore enthousiasmées par ce qu'elles pourraient gagner, ce qui rendait le Cycle moins pertinent. Les États-Unis savaient ce qu'ils devraient faire au sujet des programmes de préférences et des subventions à l'agriculture. La question était de savoir s'ils allaient le faire sans obtenir quelque chose en échange?

Il fallait que les capitales fassent preuve de leadership plutôt que de se comporter en mercantilistes rétrogrades. De nombreuses améliorations étaient encore possibles malgré l'impasse des négociations. Il suffirait que les pays se mettent à effectuer ces améliorations plutôt que de faire des promesses ou de demander des contreparties.

2. Questions et observations de l'assistance

La partie de la séance consacrée aux questions et aux réponses a été longue et animée et tous les experts ont répondu à des questions. Des questions ont été posées par des groupements d'agriculteurs et d'autres participants d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord. Les questions et les observations des participants ont porté sur:

- les possibilités d'une libéralisation commerciale autonome (unilatérale);
- les déséquilibres existant dans les dispositifs de sécurité pour les revenus entre la gestion des risques et l'élimination des risques;
- la marge de manœuvre dont disposent les ministres de l'agriculture du G-20 pour traiter des questions liées à la sécurité alimentaire;
- la nécessité pour l'OMC de jouer un rôle plus proactif au niveau de la surveillance et du respect des règles; et
- la façon d'empêcher et de discipliner la spéculation et la manipulation financière des marchés agricoles? L'AGCS a-t-il été un obstacle dans ce domaine?

L'Office danois pour l'agriculture et l'alimentation a axé ses observations sur la manière dont les agriculteurs des pays en développement et de l'OCDE pourraient résoudre leur problème. Le célèbre économiste agricole, Jacques Berthelot de Solidarité (France) a dit que l'OMC manquait de données statistiques internes fiables et se montrait réticente à exercer une surveillance sur ses Membres ou à traiter les décisions comme précédents, c'est-à-dire à assumer et à renforcer des fonctions de surveillance et de contrôle du respect des règles.

3. Conclusions

Cette séance avait pour objectif de faire découvrir aux participants de nouvelles idées sur la façon de faire entrer l'OMC dans le XXIe siècle. Des sous-thèmes importants ont été traités, notamment le processus de négociation, la fonction de l'OMC dans le commerce agricole et les moyens d'améliorer la sécurité alimentaire.

Les participants ne s'attendaient pas à trouver des solutions, des recettes magiques ou des remèdes miracles. Ils voulaient signaler des lacunes et discuter des moyens d'y remédier et de faire en sorte que l'OMC libéralise le commerce d'une manière qui soit favorable aux agriculteurs et à la sécurité alimentaire. L'un des thèmes récurrents a été l'appui au droit fondamental de la personne humaine à une alimentation nutritive.

On a pu observer une certaine disposition à explorer de nouvelles méthodes, y compris à renoncer à l'engagement unique, et à se concentrer sur des négociations au sein de groupes plus facile à gérer, composés de Membres qui partagent les mêmes idées.

Les intervenants ont activement encouragé les participants à demander des renseignements, à poser des questions et à prendre part à la discussion. La séance a atteint ses objectifs.

Résumé

Au cours des quatre dernières années, les prix des produits alimentaires ont atteint des niveaux critiques à plusieurs reprises. Plus d'une vingtaine de gouvernements de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont réagi en imposant des restrictions à l'exportation de produits agricoles pour assurer la sécurité alimentaire nationale. Il s'est avéré que ces mesures ont entraîné de nouvelles hausses des prix sur le marché mondial, qui est ainsi devenu une source d'approvisionnement moins fiable à court et à moyen terme.

Les règles actuelles du commerce international imposent peu de disciplines concernant les restrictions à l'exportation et sont axées principalement sur les droits des exportateurs. Des propositions ont été faites en vue de mettre en place des droits plus étendus pour les importateurs, dont les plus récentes ont été formulées par les Ministres de l'agriculture du G-20 et par le groupe des pays à faible revenu importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre des négociations du Cycle de Doha.

La discussion a porté sur les motivations des restrictions à l'exportation de produits agricoles et leur incidence sur la volatilité des prix sur le marché mondial des produits alimentaires et sur l'accès à l'alimentation dans les pays à faible revenu importateurs de produits alimentaires. Les experts ont examiné si et comment les disciplines commerciales internationales en matière de restrictions à l'exportation de produits agricoles peuvent être améliorées. Ils se sont notamment penchés sur les types de règles en matière de notification, de limitation et de traitement spécial et différencié sur lesquels la communauté internationale devrait se mettre d'accord en ce qui concerne les restrictions à l'exportation de produits agricoles. Un panel d'ambassadeurs et de conseillers politiques a examiné les facteurs politiques en jeu lorsque l'on préconise des règles régissant les restrictions à l'exportation. L'objectif final était d'accélérer le processus pour accomplir les progrès nécessaires sur ce dossier.

Rééquilibrer les droits des importateurs et des exportateurs: comment faire face aux restrictions à l'exportation de produits agricoles?

Modérateur

M. Nicolas Imboden, Directeur exécutif du Centre IDEAS et membre de l'IPC

Intervenants

M. Bipul Chatterjee, Directeur exécutif adjoint, CUTS; Chef, CUTS CITEE

M. Dmitri Rylko, Directeur général, Institute for Agricultural Market Studies (IKAR), Moscou

M. Debapriya Bhattacharya, Centre pour le dialogue politique, Bangladesh et membre de l'IPC

Mme Arancha González Laya, Chef de cabinet, Bureau du Directeur général, OMC

Débat organisé par

Conseil international de politique commerciale sur l'agriculture et l'alimentation

CUTS International

Rapport établi par

M. Thom Achterbosch, conseiller principal pour l'Europe, Conseil international de politique commerciale sur l'agriculture et l'alimentation

1. Exposés des intervenants

Les experts sont de plus en plus nombreux à reconnaître que les fondamentaux du marché mondial des produits alimentaires ont profondément changé. S'il est vrai que le monde entre dans une période de hausse et de volatilité des prix, cela a des conséquences importantes pour la sécurité alimentaire dans les régions à faible revenu qui dépendent des importations de denrées alimentaires en provenance du marché mondial.

Cela montre qu'il faut élaborer des règles axées sur les instruments et les actions des exportateurs de produits alimentaires. Or, au cours des dernières décennies, la communauté commerciale dans le cadre du GATT et de l'OMC s'est préoccupée davantage des situations d'excédents alimentaires et de baisse des prix. Il faut maintenant rééquilibrer les droits des importateurs et des exportateurs dans le cadre de l'OMC, a déclaré M. Chatterjee dans son introduction.

(a) Rééquilibrer les règles commerciales

Les experts ont rappelé les débats engagés depuis longtemps sur les restrictions à l'exportation dans le cadre du GATT/de l'OMC. Ils sont convenus que les restrictions à l'exportation ne sont pas un phénomène nouveau et qu'il n'y a pas de solutions simples. M. l'Ambassadeur Yoichi Otabe, Représentant permanent du Japon auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève, a rappelé aux participants les efforts faits par son pays pour promouvoir l'élaboration de règles dans ce domaine dès le début du Cycle de Doha. Les restrictions à l'exportation concernent aussi d'autres secteurs, notamment celui des terres rares, mais les restrictions à l'exportation de produits agricoles méritent une attention particulière en raison de leur lien avec la sécurité alimentaire.

Il convient de garder à l'esprit les règles existantes: les restrictions quantitatives sont interdites en vertu des règles du GATT de 1994, bien qu'il y ait des exceptions notables qui ont permis aux pays de justifier l'imposition de restrictions à l'exportation. Le GATT de 1994 dispose, au paragraphe 2 a) de l'article XI, que l'interdiction des restrictions à l'exportation ne s'étend pas aux « restrictions appliquées temporairement pour prévenir une situation critique due à une pénurie de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels pour la partie contractante exportatrice, ou pour remédier à cette situation ».

Si cette disposition permet de soumettre les restrictions à l'exportation à des disciplines, des efforts considérables sont nécessaires pour mieux définir les termes clés comme « temporairement » et « situation critique due à une pénurie », et le Comité de l'agriculture de l'OMC devrait s'y atteler. Il lui a été instamment demandé d'accorder une plus grande place aux restrictions à l'exportation dans ses délibérations.

(b) Mettre l'accent sur la transparence et le dialogue et « respecter les règles existantes »

Plusieurs intervenants ont suggéré que, pour amener le Comité à s'intéresser davantage aux restrictions à l'exportation, les Membres pourraient insister sur une meilleure mise en œuvre des règles existantes en matière de transparence. L'article 12 de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay établit des règles de notification claires qui n'ont guère été suivies (bien que la communication de renseignements sur les politiques commerciales fasse partie intégrante des obligations des Membres de l'OMC). L'article 12 dispose que tout Membre de l'OMC instituant des restrictions à l'exportation « prendra

dûment en considération les effets de cette prohibition ou restriction sur la sécurité alimentaire des Membres importateurs », « informera le Comité de l'agriculture, aussi longtemps à l'avance que ce sera réalisable, en lui adressant un avis écrit comprenant des renseignements tels que la nature et la durée de cette mesure » et « procédera à des consultations, sur demande, avec tout autre Membre ayant un intérêt substantiel en tant qu'importateur au sujet de toute question liée à ladite mesure ».

Les experts des missions de l'Égypte, du Japon, des Pays-Bas et des États-Unis sont convenus que les règles existantes ne sont pas parfaites. Mme González a exprimé l'idée largement partagée selon laquelle « nous ne sommes peut-être pas capables actuellement d'élaborer de grandes règles en matière de restrictions à l'exportation, mais nous devrions respecter les règles existantes ». Les participants ont insisté sur le fait que davantage de transparence et de renseignements sur les restrictions à l'exportation faciliteraient le dialogue entre les Membres. Cela contribuerait aussi grandement aux efforts de transparence et de dialogue lancés dans le cadre du processus du G-20, en particulier avec le nouveau système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

(c) Les conséquences et les solutions vont bien au-delà de l'agenda commercial

La hausse des prix des denrées alimentaires s'est accélérée dans le monde, mais de nombreux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA) ont connu des crises alimentaires particulièrement graves caractérisées par une insécurité alimentaire croissante et des « répercussions importantes sur leurs fondamentaux macro-économiques », a dit M. Bhattacharya. Il a rappelé que l'Accord de Marrakech relatif aux PDINPA et les conférences qui ont suivi ont appelé à supprimer les mesures visant les importations de produits alimentaires dans les pays les moins avancés. Pourtant, comme l'a fait observer M. Rylko, des restrictions à l'exportation sont imposées plus fréquemment et rapidement au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et en Ukraine. On a observé que les éleveurs qui s'approvisionnent en aliments pour le bétail sur le marché intérieur avaient demandé au gouvernement russe d'imposer des restrictions. À la suite des sécheresses exceptionnelles de l'année dernière, le système transparent de taxes à l'exportation a été temporairement remplacé par des interdictions d'exporter qui faussent davantage les échanges. Cette année, la Fédération de Russie est redevenue un gros exportateur sur le marché mondial des céréales.

La proposition d'avril 2011 des PDINPA préconisait également des disciplines améliorées concernant les mesures à l'exportation, comme l'a expliqué M. Mokthar Warida de la mission de l'Égypte auprès de l'OMC. Cette proposition n'a pas été examinée dans le débat sur le commerce, qui s'est limité jusqu'à présent à l'examen d'une exemption pour les mesures d'exportation concernant les achats du Programme alimentaire mondial. Il importe de garder à l'esprit que la portée de cette exemption en termes de volume sur le marché mondial des céréales est très limitée, comme l'a rappelé M. Gregg Young de la mission des États-Unis.

Il a aussi été indiqué que la solution des crises alimentaires dépasse dans une large mesure le domaine commercial. M. Pieter Gooren de la mission des Pays-Bas et d'autres intervenants ont souligné l'orientation positive du processus du G-20, qui comprend un plan d'action pour la productivité agricole et la croissance, en particulier dans les pays en développement.

2. Questions et observations de l'assistance

Certains experts ayant exprimé une nette préférence pour l'application plus stricte des règles existantes, plusieurs participants ont demandé que les restrictions à l'exportation soient soumises à des disciplines plus rigoureuses, notamment en raison de l'utilisation généralisée de ces mesures pour des raisons autres que la sécurité alimentaire, par exemple pour la perception de taxes, pour des considérations environnementales et sanitaires et pour la politique industrielle. D'autres participants ont relié la question au statu quo dans le programme de réforme du commerce des produits agricoles. Ils se sont demandés s'il était possible de progresser dans l'élaboration de règles visant les restrictions à l'exportation compte tenu de la fragilité du consensus sur ce programme (notamment sur la suppression des subventions à l'exportation et sur la transparence accrue concernant le soutien interne) entre les acteurs clés. Il a été suggéré que les pays à faible revenu importateurs nets de produits alimentaires, qui ont particulièrement besoin d'un rééquilibrage des règles commerciales, auraient beaucoup à perdre de la suppression du statu quo en matière de protection agricole. L'argument était que la réduction du soutien à l'agriculture réduirait les approvisionnements alimentaires, ce qui ferait monter les prix et rendrait les marchés plus étroits et plus volatils. En réponse, M. Bhattacharya a insisté sur la nécessité de protéger les consommateurs vulnérables contre les chocs de prix, mais il a aussi rappelé aux participants qu'il ne fallait pas sous-estimer la réaction éventuelle dans les pays à faible revenu.

3. Conclusions

Comme l'a souligné M. Chatterjee, il y a plusieurs options pour améliorer les disciplines concernant les restrictions à l'exportation de produits alimentaires, même si seule l'exemption humanitaire semble réalisable à court terme. Il a appelé à intensifier le dialogue au sein du Comité de l'agriculture. En raison de la croissance démographique, de l'évolution des habitudes alimentaires et des événements climatiques plus fréquents attendus dans les prochaines décennies, de nouveaux bouleversements du système alimentaire semblent inévitables. Résumant la séance, M. Imboden a dit que les disciplines concernant les restrictions à l'exportation peuvent être considérablement améliorées par l'application rigoureuse des règles existantes et la mise en œuvre des définitions contenues dans les règles actuelles. On espère que les débats des ministres à la huitième Conférence ministérielle ne se limiteront donc pas l'exclusion de l'aide alimentaire humanitaire du PAM du champ des restrictions à l'exportation.

Résumé

Cette séance était consacrée à la question de savoir dans quelle mesure les spécifications de la FAO/de l'OMS pour les pesticides pouvaient fausser le commerce des produits de protection des cultures et quels effets elles pourraient avoir sur les coûts de production des produits alimentaires si elles étaient incorporées dans la législation nationale des États membres.

Les experts ont examiné comment ces spécifications sont élaborées et ont évalué la compatibilité de ces normes avec les Accords de l'OMC, en particulier avec l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Au cours de cette séance, les intervenants ont décrit les modifications apportées aux procédures d'élaboration et d'application des normes en matière de pesticides par la FAO/de l'OMS. Les exposés ont montré, sous des angles différents (juridique, scientifique et secteur privé), comment, dans le cadre de la « nouvelle procédure », telle qu'elle est actuellement appliquée, les normes peuvent créer des obstacles à la commercialisation des pesticides génériques une fois que les normes internationales sont incorporées dans des lois nationales et deviennent ainsi obligatoires. Ces distorsions du marché pouvaient limiter l'accès des agriculteurs aux pesticides, ce qui aurait une incidence sur la production et la durabilité car les pesticides sont un des éléments les plus importants dans la structure des coûts de production de nombreux produits agricoles. L'augmentation des coûts de production a un effet négatif sur la sécurité alimentaire.

D'un point de vue juridique, les experts ont expliqué que les normes de la FAO/de l'OMS en matière de pesticides ne sont pas conformes aux principes fondamentaux de transparence et d'harmonisation énoncés dans l'Accord OTC. En outre, elles comportent un volet propriété intellectuelle, puisqu'elles incluent une protection du secret commercial, sans limitation de durée conformément à l'Accord sur les ADPIC. Ainsi, rien n'indique quand le marché sera ouvert à d'autres producteurs de pesticides. L'une des solutions proposées pour remédier à ce problème est que les États membres de la FAO/de l'OMS se prononcent en faveur d'une modification des procédures.

Les normes de la FAO/de l'OMS en matière de pesticides entraînent-elles une distorsion des échanges et une augmentation du coût des produits alimentaires?

Modérateur

M. Peter Lunenborg, Économiste/Chercheur, Commerce pour le développement, Centre Sud

Intervenants

M. Román F. Macaya, Président, AgroCare

M. Keith Solomon, Professeur émérite en toxicologie, School of environmental sciences, Université de Guelph, Canada

M. Stéphane Delautre-Drouillon, Secrétaire général, Association des utilisateurs et distributeurs de l'agrochimie européenne (AUDACE)

M. Carlos M. Correa, Professeur de droit, Université de Buenos Aires, Argentine

Débat organisé par

AgroCare

Rapport établi par

M. Peter Lunenborg, Économiste, Centre Sud

1. Exposés des intervenants

Le modérateur, M. Lunenborg, a présenté les experts et le thème de la séance. Il a évoqué l'importance des normes pour le commerce international et a expliqué comment elles peuvent être utilisées pour créer des obstacles au commerce par l'incorporation de règles de propriété intellectuelle. À ce sujet, M. Lunenborg a indiqué que les experts examineraient les problèmes posés par les normes internationales en matière de pesticides recommandées par la FAO et l'OMS ainsi que leur possible incompatibilité avec les principes établis par l'OMC.

(a) M. Román F. Macaya, Président, AgroCare

M. Macaya a illustré la question en passant en revue les coûts de production réels de divers produits agricoles dans différents pays. Les données présentées ont montré que les pesticides représentent l'un des coûts de production liés aux intrants les plus importants pour de nombreux produits agricoles. Il a expliqué, à l'aide d'exemples, que le prix d'un même pesticide pouvait varier considérablement d'un pays à un autre, et que les prix des pesticides sont déterminés avant tout par le degré de concurrence sur le marché. Par conséquent, tout obstacle à la concurrence sur le marché des pesticides peut maintenir des prix de monopole et accroître les coûts de production des produits alimentaires.

M. Macaya a ensuite expliqué comment la Réunion conjointe FAO/OMS sur les spécifications des pesticides (JMPS) définit les spécifications des pesticides qui étaient recommandées en tant que normes de qualité internationales. Le processus d'élaboration des normes a changé à un point tel qu'à l'heure actuelle, les normes contiennent des renseignements confidentiels que les entreprises considèrent comme propriété intellectuelle. Le fait qu'une seule entité au monde, la JMPS FAO/OMS, peut évaluer la conformité d'un produit à la norme est un sérieux obstacle à l'application de l'Accord OTC car seule la JMPS a accès aux renseignements confidentiels contenus dans la norme. Cela freine considérablement le processus dans la mesure où la JMPS n'a pas les ressources nécessaires pour procéder à l'évaluation de la conformité dans des délais satisfaisants. La JMPS ne peut en fait évaluer et déterminer que moins de cinq spécifications par an.

Le processus d'élaboration des normes de la JMPS FAO/OMS a également été analysé au regard des principes régissant l'élaboration des normes internationales établis par les Membres de l'OMC dans le cadre du Comité OTC, parmi lesquels la transparence, l'ouverture, l'impartialité et le consensus (voir la Décision du Comité sur les principes devant régir l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux en rapport avec les articles 2 et 5 et l'annexe 3 de l'Accord, document de l'OMC G/TBT/1/Rev.10, page 49). Cette analyse a révélé des incompatibilités flagrantes et montré que dans le système actuel, les spécifications des pesticides de la FAO/OMS ne répondent pas convenablement à l'objectif visé.

(b) M. Keith Solomon, Professeur émérite en toxicologie, School of environmental sciences, Université de Guelph, Canada

M. Solomon a donné un bref aperçu de la réglementation des pesticides. Les pesticides sont homologués pour utilisation dans tous les pays. Avant d'être homologués, ils doivent subir des essais poussés, qui sont à la charge du déposant. En outre, pour renouveler

l'homologation d'un produit, des essais supplémentaires peuvent être nécessaires. Quand ils ne sont plus protégés par un brevet, les produits peuvent être fabriqués par plusieurs fabricants. Leurs composants chimiques sont utilisés pour déterminer l'équivalence de l'ingrédient actif, c'est-à-dire pour déterminer la similitude de la composition chimique d'un nouveau produit avec celle d'un produit pris comme référence sur le marché. L'intervenant a expliqué le processus technique pour déterminer l'équivalence. Des renseignements sur la toxicologie et les effets des impuretés sont requis pour toutes les impuretés potentiellement dangereuses. La dangerosité des impuretés est déterminée par des experts dans le cadre de la JMPS FAO/OMS. Les spécifications sont rendues publiques mais certaines des impuretés peuvent être classées comme information confidentielle et peuvent ne pas être mentionnées dans les spécifications publiées, même si elles sont utilisées pour déterminer l'équivalence afin de protéger les utilisateurs, le public et l'environnement. Pour de plus amples renseignements sur la manière dont les spécifications sont établies et sur le traitement des données confidentielles, il faut consulter le « Manuel sur l'élaboration et l'utilisation des spécifications de la FAO et de l'OMS pour les pesticides. Novembre 2010 – deuxième révision de la Première édition », qui peut être téléchargé à l'adresse suivante: www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/PestSpecsManual2010.pdf.

(c) M. Stéphane Delautre-Drouillon, Secrétaire général, Association des utilisateurs et distributeurs de l'agrochimie européenne (AUDACE)

M. Delautre-Drouillon a commencé son exposé en disant que la mission de l'agriculture au XXIe siècle est de nourrir une population de plus en plus nombreuse en utilisant des méthodes durables. Dans ce contexte, toutes les parties prenantes ont le devoir de veiller en permanence à ce que les produits de protection des végétaux utilisés soient compatibles avec une agriculture respectueuse de la santé et de l'environnement. Les agriculteurs, qui font beaucoup d'efforts pour que leurs pratiques répondent aux exigences de la société, se sont rendu compte que de nouvelles réglementations environnementales apparaissent seulement quand elles procurent des avantages aux autres parties prenantes, généralement sous la forme d'une protection accrue de la propriété intellectuelle. Les agriculteurs européens se rappellent qu'en 2002, ils ont perdu, quasiment du jour au lendemain, 346 des 740 substances actives utilisées pour la protection des végétaux parce qu'elles n'avaient pas bénéficié du soutien de l'industrie dans le cadre du programme de révision, ce qui a privé d'une protection chimique de nombreuses cultures et utilisations. Une nouvelle réglementation renforçant la protection des données n'a été adoptée que récemment. De toute évidence, le législateur communautaire espère ainsi encourager l'industrie à soutenir les utilisations minoritaires et les cultures orphelines grâce au processus d'évaluation des nouvelles substances actives afin de renforcer la protection de leurs investissements. Dans l'optique d'une agriculture durable et équitable, l'AUDACE s'intéresse principalement aux pratiques ou aux réglementations concernant l'agriculture qui semblent compromettre les objectifs légitimes. Cela comprend les spécifications de la FAO, qui ont été jugées bénéfiques pour l'agriculture dans le passé parce qu'elles ouvraient les marchés à des productions plus contrôlées de produits génériques de protection des végétaux.

(d) M. Carlos M. Correa, Professeur de droit, Université de Buenos Aires, Argentine

M. Correa a commencé son exposé en rappelant la raison d'être des normes internationales: promouvoir le commerce, accroître la concurrence et diffuser des informations sur les méthodes de production et les nouvelles technologies. Il a expliqué

comment les normes recommandées par les organismes de normalisation deviennent obligatoires une fois qu'elles sont incorporées dans les lois nationales. Il a aussi expliqué le processus d'élaboration des normes de la JMPS FAO/OMS et a indiqué certaines incompatibilités potentielles avec la manière dont les normes devraient être définies et les caractéristiques qu'elles devraient avoir. Par exemple, les projets de normes en matière de pesticides contiennent des renseignements confidentiels qui sont considérés comme propriété intellectuelle. Ces renseignements confidentiels sont détenus exclusivement par le fabricant et par la JMPS, qui a le monopole de l'évaluation de la conformité avec les normes. L'intervenant a reconnu qu'il était justifié de classer les renseignements confidentiels comme secret commercial mais il a contesté leur incorporation dans une norme, en particulier dans la mesure où la durée de la protection des renseignements confidentiels n'est pas limitée. M. Correa a comparé les normes définies pour les pesticides, qui contiennent des renseignements confidentiels, et les normes relatives aux produits pharmaceutiques, qui n'en contiennent pas. Il a souligné que, si les États membres commençaient à recourir systématiquement à la JMPS pour l'évaluation de la conformité, cela créerait un sérieux blocage. M. Correa a terminé son exposé en mettant en garde contre la création de monopoles si des éléments protégés en tant que propriété intellectuelle, tels que des secrets commerciaux, sont incorporés dans les normes.

2. Questions et observations de l'assistance

Il a été demandé si le Comité OTC ou le Comité des ADPIC de l'OMC avait cherché une solution à ce problème. Les experts ont expliqué que pour cela, une demande devait être présentée par un État membre, probablement par l'intermédiaire de la FAO ou de l'OMS, même si ces organisations devaient travailler en étroite collaboration avec l'OMC.

Il a été demandé aussi de quelle façon la Commission européenne (CE) envisageait d'aborder le problème des normes en matière de pesticides qui sont liées à une seule entreprise, dans la mesure où l'homologation des pesticides en Europe était subordonnée à la conformité des produits aux spécifications FAO/OMS. La CE a publié un avis indiquant que, lors de la prochaine révision des règlements européens en matière d'homologation, toutes les références aux spécifications de la FAO seraient supprimées.

Une autre question a porté sur le point de savoir si le manque de transparence des spécifications avait une incidence sur l'évaluation des risques. Les experts ont indiqué que les normes elles-mêmes faisaient l'objet d'une évaluation des risques mais que l'évaluation de la conformité de pesticides similaires avec la norme ne pouvait être effectuée que par la JMPS, ce qui créait un sérieux blocage.

Un participant a demandé pourquoi le système de normalisation avait été modifié en 1999. Les experts ont répondu que cela était probablement dû au fait que l'on voulait procéder à une évaluation complète des risques portant sur la composition chimique du produit, ce qui est justifié. Mais cela a abouti à l'élaboration de normes qui sont difficiles à utiliser parce qu'elles contiennent des renseignements confidentiels.

Le modérateur a clos la séance en résumant les principaux points abordés par les experts et en remerciant tous les participants.

Résumé

En 2007, les cours mondiaux des produits alimentaires ont bondi de 43 pour cent, ce qui a déclenché une onde de choc ressentie dans le monde entier, mais plus particulièrement dans les pays d'Afrique et d'Asie à déficit vivrier. D'autres chocs de ce type sont à prévoir dans un proche avenir car les prix du riz suivent une spirale ascendante.

L'Asie du Sud, qui comprend principalement le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka, compte pour un quart dans la population mondiale. Cette région est un acteur clé des marchés alimentaires mondiaux du blé, du riz, du sucre et des huiles comestibles. En tant qu'animateur du marché, elle peut jouer un rôle dans le contrôle des prix des produits alimentaires et l'approvisionnement régulier des pays à déficit vivrier. Pendant les périodes d'incertitude et d'instabilité dues à des facteurs naturels ou à une crise économique, elle peut faire contrepoids et inverser la tendance des prix.

La séance a porté sur les questions que soulève l'approvisionnement des principales régions déficitaires, la corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest, en produits alimentaires en provenance de l'Asie du Sud. Ont aussi été évoqués le rôle des marchés à terme et des bourses de marchandises, l'effet que les mesures de restriction à l'exportation imposées par les pays producteurs exerce sur les prix des produits alimentaires, et la nécessité de prévoir un dispositif spécial pour faire en sorte que l'aide alimentaire fournie à titre humanitaire soit exemptée de telles mesures de restriction et des taxes exceptionnelles.

Contrôler les prix des produits alimentaires en période de turbulence: un programme pour l'Asie du Sud

Modérateur

M. Arun Goyal, Directeur, Academy of Business Studies, New Delhi

Intervenants

M. Petko Draganov, Secrétaire général adjoint, CNUCED

M. Sadiq Ahmed, Vice-President, Policy Research Institute of Bangladesh; ancien économiste chargé de l'Asie du Sud, Banque mondiale

Mme Lauren R. Landis, Directrice, Programme alimentaire mondial, Genève

M. Vijay Kalantri, Vice-President, World Trade Centre Mumbai; Membre du Conseil d'administration, World Trade Centers Association, New York; Président, All India Association of Industries, Mumbai

Débat organisé par

World Trade Centre Mumbai

Academy of Business Studies, New Delhi

Rapport établi par

M. Vijay G. Kalantri, Vice-President, World Trade Centre Mumbai; Membre, Conseil d'administration, World Trade Centers Association, New York; Président, All India Association of Industries, Mumbai

1. Exposés des intervenants

(a) M. Arun Goyal, Directeur, Academy of Business Studies, New Delhi

Le modérateur, M. Goyal, a ouvert la séance en décrivant la situation actuelle en Asie du Sud, région qui autrefois comptait le plus grand nombre de personnes touchées par la pauvreté et la faim, mais les choses avaient changé et l'Asie du Sud dégageait désormais des excédents de blé et de riz.

Le riz bon marché originaire d'Inde était très apprécié, pour son goût, en Afrique subsaharienne, région à déficit vivrier, et, en dépit de la concurrence, l'Inde avait exporté pour près d'un milliard de dollars EU de riz vers cette région. L'Inde et le Pakistan produisaient des excédents de riz et de blé et allaient probablement continuer à l'avenir. Les exportateurs avaient la capacité d'approvisionner des lieux de destination d'accès difficile; ils avaient simplement besoin d'être assurés, par des politiques libérales, que la fenêtre des exportations reste ouverte, au moins pour les pays à déficit vivrier.

Les marchés mondiaux du riz et du blé, qui actuellement ne concernaient, respectivement, que 6 pour cent et 25 pour cent de la production mondiale, devaient prendre du volume et s'étendre. Les liquidités devraient être apportées par le secteur privé, les banques et les établissements financiers. Le développement et la réglementation des marchés mondiaux étaient essentiels pour faire face aux turbulences que connaissaient les prix alimentaires.

(b) M. Petko Draganov, Secrétaire général adjoint, CNUCED

M. Draganov a rappelé au public que la corne de l'Afrique était actuellement en proie à une famine et à une crise alimentaire parmi les plus graves que cette région ait subies depuis les années 1980, qui étaient imputables principalement à la sécheresse ayant ravagé la production agricole locale. La hausse des prix pétroliers et les fluctuations des cours de change étaient tout aussi préoccupantes maintenant que voilà trois ans, au moment de la flambée des prix des produits alimentaires. La CNUCED pensait que les marchés à terme et les marchés de gré à gré de produits agricoles de base concouraient de manière significative à cette volatilité.

L'extrême volatilité des prix des produits alimentaires dissuadait les producteurs d'effectuer les investissements nécessaires pour accroître la productivité et la production, ce qui était une des causes profondes de l'insécurité alimentaire perdurant partout dans le monde. Aucune réglementation harmonisée n'existait pour encadrer ces marchés, dont certains n'étaient pas même dotés d'un ensemble minimal de règles contre les pratiques commerciales abusives et la manipulation des prix. Il fallait absolument que les marchés de marchandises physiques deviennent plus transparents.

Les pays de l'Asie du Sud protégeaient la plupart de leurs produits agricoles dans le cadre de l'Accord sur la zone de libre-échange sud-asiatique (SAFTA) en les plaçant sur leur liste de produits sensibles. En Asie du Sud, le tarif NPF (nation la plus favorisée) appliqué aux marchandises agricoles était plus élevé que dans certaines autres régions. Il avait été de 29 pour cent sur la période 2006-2009, contre 9,9 pour cent à peine dans la région de l'ASEAN.

La part moyenne des revenus que les consommateurs consacraient à l'alimentation était de 9,8 pour cent aux États-Unis, alors qu'elle atteignait 65,5 pour cent au Bangladesh. La part de l'aide alimentaire dans l'aide publique au développement était en augmentation dans les PMA; on estimait, par exemple, que l'Afrique était tributaire de l'aide alimentaire à hauteur de près de 2 milliards de dollars EU par an.

Le recours aux stocks alimentaires stratégiques et d'urgence en vue de prévenir les crises alimentaires et d'y faire face devrait être mieux coordonné au niveau international.

(c) M. Sadiq Ahmed, Vice-President, Policy Research Institute of Bangladesh; ancien économiste chargé de l'Asie du Sud, Banque mondiale

M. Ahmed a souligné que l'Asie du Sud comptait aussi bien des pays à excédent vivrier (Inde, Pakistan) que des pays à déficit vivrier (Afghanistan, Bangladesh, Népal et Sri Lanka). Globalement, la région pouvait produire assez pour satisfaire ses besoins et dégager un excédent net à exporter.

L'inflation des prix des produits alimentaires devait être mise en regard avec les prix de l'énergie, tous pesant sur les revenus réels. L'Afghanistan, le Bangladesh et le Népal, pays les plus pauvres, avaient été les plus durement touchés parce qu'ils importaient des denrées alimentaires aussi bien que des combustibles.

L'interdiction de commercer, le contrôle des prix et les subventions, qui se justifiaient peut-être sous l'angle de la politique économique, avaient des effets défavorables à plus long terme sur l'efficacité et l'allocation des ressources. L'efficacité et la viabilité budgétaire des programmes instituant des filets de protection devaient être évaluées. Il existait d'amples possibilités de réduire les dépenses budgétaires et les ponctions sur les stocks alimentaires. L'idée d'une banque alimentaire régionale appelée à servir de tampon était envisageable en vue d'atténuer les effets d'une crise alimentaire au niveau régional.

La contribution de l'agriculture à la valeur ajoutée avait diminué, signe d'une productivité très faible. L'amélioration des termes de l'échange en faveur de l'agriculture découlant de la hausse des prix mondiaux offrait aux gouvernements des pays de l'Asie du Sud l'occasion de faire bénéficier les agriculteurs de ces prix plus élevés à la production tout en éliminant des subventions aussi coûteuses pour le budget qu'inefficaces. Les ressources ainsi économisées pourraient être redéployées dans des domaines concourant à accroître la productivité agricole. Les gouvernements des pays de l'Asie du Sud devaient en outre revoir leurs politiques en matière de commerce des produits agricoles. Il fallait bien voir que les obstacles aux échanges commerciaux entre pays voisins n'étaient guère efficaces en raison de la proximité géographique et ne faisaient qu'encourager le commerce illicite.

(d) Mme Lauren R. Landis, Directrice, Programme alimentaire mondial, Genève

Mme Landis a indiqué que le Programme alimentaire mondial était la principale organisation humanitaire au monde à fournir une aide alimentaire, en particulier dans les situations d'urgence du type de celle que la corne de l'Afrique connaissait actuellement.

Il fallait constituer des réserves alimentaires pour fournir une aide humanitaire d'urgence de manière à renforcer les filets de sécurité et atténuer les effets des crises alimentaires.

L'Éthiopie était une réussite exemplaire en la matière et montrait ce que de telles réserves pouvaient apporter à la lutte contre la famine; le nombre de morts et de personnes vulnérables en temps de famine y avait diminué depuis que le pays s'était doté de réserves alimentaires pour faire face aux situations d'urgence. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO (regroupant 15 pays de la région) réfléchissait à ce type de solutions.

Lors de leur réunion de juin 2011, les Ministres de l'agriculture des pays du G-20 avaient demandé au PAM et à d'autres organisations internationales de réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place à l'échelon régional de réserves alimentaires humanitaires d'urgence ciblées et de taille limitée. Lors de leur réunion tenue à Cannes les 3 et 4 novembre 2011, les pays du G-20 s'étaient entretenus avec des représentants de l'Union africaine et des pays du Golfe au sujet de la mise en œuvre du paragraphe 40 du plan d'action par lequel les Ministres de l'agriculture des pays du G-20 étaient convenus de faire disparaître les restrictions aux exportations alimentaires et les taxes exceptionnelles pour les aliments achetés par le PAM.

La mauvaise gestion et la panique déclenchée par les restrictions à l'exportation avaient été les principales causes de l'envolée de 140 pour cent des cours mondiaux du riz en 2007-2008.

Le PAM avait acheté à des fins humanitaires en Asie 1,2 million de tonnes d'aliments pour un montant de 540 millions de dollars EU. Le Pakistan arrivait au premier rang des vendeurs de denrées alimentaires au PAM. Ces denrées avaient servi principalement à faire face à des situations d'urgence en Asie du Sud. En fait, les aliments achetés au Pakistan par le PAM avaient été utilisés au Pakistan, après les inondations qui avaient dévasté ce pays l'année passée. La hausse des prix des produits alimentaires avaient eu des répercussions sur le budget du PAM lui-même. Ainsi, face à la volatilité des prix le PAM avait dû diviser par deux le volume de ses distributions en Afghanistan, le ramenant de 7 millions à 3,8 millions de dollars EU.

(e) M. Vijay Kalantri, Vice-President, World Trade Centre Mumbai; Membre, Conseil d'administration, World Trade Centers Association, New York; Président, All India Association of Industries, Mumbai

M. Kalantri a souhaité la bienvenue aux intervenants et au public au nom du World Trade Centre (WTC) de Mumbai. Il a dit que le WTC travaillait sans interruption depuis 15 ans sur la problématique de l'OMC et du commerce mondial et avait publié des études et des informations sur ces questions s'adressant à un large public.

Les pays de l'Asie du Sud s'attachaient particulièrement à faire une priorité de l'alimentation des pauvres de cette région. Les pays en développement ne luttaient pas à armes égales dans l'arène du commerce mondial. Il leur était demandé de supprimer leurs obstacles commerciaux à l'importation, tandis que leurs exportations se heurtaient à des obstacles aux frontières des pays développés. L'intervenant a cité l'exemple d'une cargaison de raisins en provenance d'Inde dont l'entrée en Europe avait été refusée parce que l'un des conteneurs dont elle se composait contenait des parasites.

Les prix alimentaires mondiaux étaient de 50 pour cent supérieurs à leur niveau d'il y avait dix ans. L'Inde disposait d'excédents de riz et de blé qu'elle pouvait mettre à la disposition du reste du monde. Cette année, elle avait produit 95 millions de tonnes de riz, dont 89 millions étaient destinées à répondre aux besoins de sa population, le reste, soit 6 millions de tonnes, constituant un excédent disponible pour le marché

mondial. L'interdiction des exportations de riz, instituée pour quatre ans, avait été levée en septembre 2011. Les exportations de blé étaient elles aussi exemptes de mesures de contrôle à l'exportation.

Se référant à l'état des infrastructures de l'Inde, M. Kalantri a indiqué que 40 pour cent de la production agricole indienne n'étaient pas mis sur le marché faute de moyens de transport adaptés. Il fallait donc améliorer les ports, les transports ferroviaires et les routes et faciliter le traitement de la documentation si l'on voulait approvisionner les pauvres en réduisant autant que possible les coûts de transaction. L'Inde avait en outre besoin de se doter d'une capacité de stockage adéquate. Une aide financière pour le développement des infrastructures requises pour acheminer des denrées vers les pays à déficit vivrier s'imposait. L'intervenant a noté avec regret que les offres de dons aux fins du développement des capacités faites dans les premiers temps de l'OMC ne s'étaient pas concrétisées.

S'agissant des marchés à terme de marchandises, M. Kalantri a appelé à juguler la spéculation. Les marchés mondiaux de denrées alimentaires étaient contaminés par l'instabilité et la volatilité des marchés de l'énergie, des finances et des changes auxquels ils étaient intégrés. Des produits sensibles comme les denrées alimentaires devaient cesser d'être échangés sur les bourses de marchandises, dont les violentes fluctuations affectaient les cours au comptant.

Enfin, M. Kalantri a appelé de ses vœux un traité intégré de l'ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale) porteur d'une distribution et d'une gestion équilibrées des ressources alimentaires dans la région.

2. Questions et observations de l'assistance

Des membres du public ont répondu à M. Ahmed que le renchérissement des produits alimentaires devait être envisagé dans le contexte de la hausse des prix des intrants: engrais, semences, eau et électricité. La mauvaise gestion des paramètres macro-économiques à l'origine des turbulences affectant les prix des denrées et des intrants était ainsi un facteur à prendre en considération. Le modérateur a fait valoir que les macropolitiques ne pouvaient à elles seules apporter une solution au problème de la sécurité alimentaire. Un rôle revenait également à des interventions d'ordre réglementaire et à des actions d'urgence.

Le public a réagi aux remarques de Mme Landis sur le PAM et l'aide alimentaire en faisant observer que la pluralité des organismes des Nations Unies s'occupant d'alimentation et d'agriculture (à savoir la FAO, le FIDA et le PAM) nuisait à l'efficacité et à la portée de l'aide alimentaire. Mme Landis a répondu que ces trois organismes étaient étroitement liés et œuvraient de concert. Des membres du public ont en outre estimé que les restrictions commerciales entravant les opérations du secteur privé pourraient être levées afin de permettre l'acheminement de denrées alimentaires vers les zones à forte demande dans les situations d'urgence. De telles mesures pourraient compléter les efforts que déployait le PAM pour porter secours aux affamés.

En réaction à l'intervention de M. Kalantri, des membres du public ont souligné que nombre de spéculateurs avaient perdu de l'argent sur les marchés à terme. Les marchés à terme ne pouvaient durablement commander les énormes marchés au comptant. Rien n'indiquait que les hausses et baisses observées sur les marchés de produits alimentaires

étaient induites par des signaux provenant des marchés à terme. Les agriculteurs ne pouvaient envisager l'avenir avec certitude que s'ils étaient sûrs de bénéficier de prix garantis avant de mettre en culture. M. Kalantri a répondu qu'il fallait protéger les pauvres, s'agissant en particulier de marchandises aussi essentielles que les denrées alimentaires.

3. Conclusions

Des travaux supplémentaires devront être menés pour mettre en évidence les obstacles au commerce des produits alimentaires avec l'Asie du Sud et définir des solutions pour y remédier. Un audit approfondi des obstacles non tarifaires en place dans les 60 pays à déficit vivrier et dans les dix premiers exportateurs devra être effectué en vue de déterminer les tenants et aboutissants de leurs positions commerciales. Il faudra aussi étudier de plus près la question des bourses de marchandises et des contrats de livraison à terme.

Résumé

Le secteur des services fait de plus en plus partie intégrante des chaînes mondiales d'approvisionnement alimentaire – la production, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires reposant sur des services logistiques, des services d'infrastructure, des services financiers et des services professionnels. L'inclusion des « services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture » dans l'AGCS ainsi que l'intégration des engagements en matière de services dans les accords commerciaux régionaux peuvent donc avoir une incidence considérable sur la sécurité alimentaire. Dans les pays en développement en particulier, où ces services peuvent faire défaut, il est essentiel de mieux comprendre les liens qui existent entre la libéralisation des services et la sécurité alimentaire.

La séance a été consacrée à l'examen des questions suivantes:

- Comment les services contribuent-ils au coût et à la distribution des produits alimentaires?
- Dans quelles circonstances une libéralisation accrue pourrait-elle faire baisser les coûts et améliorer la distribution des produits alimentaires?
- Quelles sont les incidences des négociations en cours dans le cadre de l'AGCS pour la sécurité alimentaire?
- Quels risques la libéralisation des services annexes à l'agriculture peut-elle présenter pour les pays en développement?

La séance visait essentiellement à analyser les divers liens qui existent entre la sécurité alimentaire et la libéralisation des services, un thème qui n'a encore pas reçu une grande attention. Elle se proposait aussi de définir les grands axes des futurs programmes de recherche dans ce domaine.

Sécurité alimentaire et commerce des services: risques et perspectives pour les pays en développement

Modérateur

M. Damon Vis-Dunbar, Coordinateur, Réseau du savoir sur le commerce, Institut international du développement durable

Intervenants

M. Martin Roy, Conseiller, Division du commerce des services, OMC

Mme Sandra Rios, Directrice du Centro de Estudos de Integração e Desenvolvimento (CINDES)

M. Wamkele Mene, Conseiller, Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC

M. Alexander Chandra, Coordinateur régional, Réseau du savoir sur le commerce, Institut international du développement durable (IISD)

Débat organisé par

Réseau du savoir sur le commerce

Institut des affaires internationales de l'Afrique du Sud

Rapport établi par

Mme Flavia Thomé, Gestionnaire de projet TKN, IISD

Mme Vyoma Jha, stagiaire, IISD

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Sandra Rios, Directrice du Centro de Estudos de Integração e Desenvolvimento (CINDES)

Le premier intervenant a souligné les principales conclusions d'une série d'études réalisées par le Réseau du savoir sur le commerce concernant les préoccupations liées à la sécurité alimentaire en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Les politiques adoptées au lendemain de la récente crise alimentaire ont privilégié les objectifs à court terme axés sur une réduction des prix. En outre, la quête d'autosuffisance a débouché sur des mesures protectionnistes, sous la forme par exemple de subventions à la production.

Si certaines mesures engagées, comme les filets de sécurité sociale et les politiques compensatoires, ont été utiles, des solutions à court terme peuvent aller à l'encontre des déterminants à long terme de la sécurité alimentaire. Les stratégies à long terme pourraient consister notamment à accroître l'investissement dans l'agriculture et à améliorer les infrastructures de production et de commercialisation des aliments. Ainsi, les politiques durables visant à assurer la sécurité alimentaire nécessitent une coordination institutionnelle qui a pour l'heure fait défaut au niveau régional.

La sécurité alimentaire constitue donc la raison d'être des politiques agricoles et commerciales dans les pays développés et en développement. Une politique de sécurité alimentaire comporte deux éléments: l'autosuffisance alimentaire, ou le refus de dépendre des marchés internationaux et des importations, et l'autonomie alimentaire, ou la libéralisation des marchés et une agriculture orientée vers l'exportation. La récente crise alimentaire tenait aux grandes disparités entre les politiques nationales en matière de sécurité alimentaire, qui ont affecté le commerce.

C'est ainsi que les questions de politique que sous-tendent les liens entre la sécurité alimentaire et le commerce prendront de plus en plus d'importance au cours des années à venir. Enfin, Mme Rios a conclu en disant que deux questions seraient extrêmement importantes pour la sécurité alimentaire et le commerce: la concurrence et les règles d'investissement.

(b) M. Martin Roy, Conseiller, Division du commerce des services, OMC

Le deuxième intervenant estimait que le lien unissant les services au secteur agricole était un domaine de recherche important, même s'il n'a pas été au premier plan des négociations sur les services à l'OMC. Il a donné un bref aperçu des négociations dans le cadre de l'AGCS et leur rapport avec l'agriculture et la sécurité alimentaire.

L'intervenant a fait observer qu'une demande plurilatérale sur les services en rapport avec l'agriculture a été présentée au cours desdites négociations. Le but recherché, a-t-il expliqué, est d'améliorer la compétitivité et la qualité de la production agricole et de servir ainsi l'intérêt des producteurs et des consommateurs du monde entier.

La libéralisation s'impose surtout dans les services de distribution des produits agricoles. Parmi les principaux axes de recherche figurent l'impact d'une libéralisation des services de distribution et le potentiel offert par le commerce des services s'agissant d'inciter les producteurs locaux à moderniser leurs méthodes de production, d'améliorer l'organisation des chaînes d'approvisionnement, de renforcer les liens des producteurs locaux avec

les chaînes d'approvisionnement internationales et de stimuler les investissements dans toute la chaîne d'approvisionnement afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire les gaspillages.

(c) M. Wamkele Mene, Conseiller, Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC

Le troisième intervenant a abordé la question d'un point de vue multilatéral et régional. Pour commencer son exposé, il a demandé quelles dispositions de l'AGCS permettent de promouvoir l'objectif de sécurité alimentaire.

Il a souligné que l'article V de l'AGCS, qui autorise les pays à conclure des accords commerciaux préférentiels, donne aux régions la possibilité d'améliorer la sécurité alimentaire. Bien que ce ne soit pas évident au premier abord, de nombreux secteurs ont un impact important sur la sécurité alimentaire par le biais de la finance, de la distribution, de la logistique et du transport.

Les accords régionaux peuvent permettre d'assurer que la population a accès aux produits alimentaires et qu'il y a une amélioration de la qualité des produits agricoles dans la région. S'il n'existe à ce jour aucune évaluation des distorsions induites par les accords régionaux comme la SADC sur les marchés intérieurs, il reste que de telles distorsions devront être gérées. L'aptitude à ancrer les services de distribution des produits agricoles dans un organisme de réglementation est d'une importance capitale pour la sécurité alimentaire. En l'absence d'un tel organisme pour corriger les dysfonctionnements du marché qui se répercutent dans l'économie, la libéralisation des services agricoles pourrait avoir des conséquences préjudiciables pour la sécurité alimentaire.

(d) M. Alexander Chandra, Coordinateur régional, Réseau du savoir sur le commerce, Institut international du développement durable (IISD)

Le dernier intervenant, qui s'est intéressé à la question du point de vue de l'ASEAN, a présenté une étude de cas sur le rôle des services logistiques en Indonésie.

La sécurité alimentaire reste un sujet de préoccupation majeur des pays de l'ASEAN compte tenu de la diversité des conditions économiques et agricoles dans la région. Ainsi, le Viet Nam est l'un des plus grands pays exportateurs de produits alimentaires, tandis que les Philippines en sont l'un des plus grands importateurs. Une connectivité limitée entre les pays a aggravé la crise alimentaire de 2008 dans la région. C'est pourquoi il est grandement nécessaire de rationaliser les questions de sécurité alimentaire dans le cadre des initiatives visant à accélérer la connectivité de l'ASEAN.

Citant l'exemple indonésien, l'intervenant a souligné que l'éloignement de certaines zones est la principale cause d'insécurité alimentaire en Indonésie. Ainsi, la libéralisation des services par des améliorations de l'infrastructure logistique pourrait donner une forte impulsion en faveur d'une amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays.

2. Questions et observations de l'assistance

- Il a été suggéré qu'il existait certaines contradictions ou restrictions concernant l'intégration régionale dans le secteur des services agricoles.

- Un participant a posé la question de savoir dans quelle mesure les traités bilatéraux d'investissement entre les pays accroissent les risques d'insécurité alimentaire, surtout que l'accaparement des terres est un phénomène de plus en plus fréquent.

- Il a été rappelé que la pauvreté est un important facteur de la sécurité alimentaire. Si, dans les pays en développement, la prescription concernant la teneur en éléments d'origine locale est souvent importante pour la création d'emplois, la question a été posée de savoir si la libéralisation dans le cadre de l'AGCS n'atténue pas cette obligation et ne favorise pas l'accaparement des terres.

- On a fait valoir que le développement des infrastructures était essentiel dans de nombreux pays en développement, 40 à 50 pour cent du coût des prix alimentaires étant attribuable au fret.

- Un participant se demandait si l'OMC a une solution pour transférer les produits alimentaires des zones où ils abondent aux zones nécessiteuses.

- Concernant la libéralisation des services financiers dans le cadre de l'AGCS, un participant a demandé en quoi elle aiderait les petits agriculteurs à obtenir des prêts et d'autres avantages ou si les agriculteurs commerciaux seraient les seuls à en tirer réellement parti.

- Un exemple intéressant a été cité en Amérique latine, où certains pays importent des produits alimentaires qu'ils produisent aussi localement. La question était de savoir si les règles de l'OMC avaient des solutions face à un déficit commercial de ce type.

3. Conclusions

La séance s'est terminée par l'expression de divers points de vue sur la question qui avait lancé le débat: l'incidence du commerce des services sur la sécurité alimentaire. Plusieurs avis intéressants ont été formulés sur les grands axes possibles d'un programme de recherche sur ce thème.

Les quatre exposés ont abordé diverses situations aux niveaux intérieur, régional et multilatéral. Ils nous ont donné une idée des problèmes d'infrastructure, de logistique, de finance et de transport auxquels se heurtent certains pays dans le secteur de l'agriculture. La libéralisation du commerce des services peut être un point de départ important pour corriger ces distorsions et renforcer la sécurité alimentaire.

Au niveau régional, les pays doivent renoncer aux mesures protectionnistes. Il est nécessaire, pour assurer la sécurité alimentaire, de renforcer la coopération régionale au travers de mesures visant à instaurer la confiance. La coopération technique est importante également; elle peut prendre la forme d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique en matière de production et de distribution des produits alimentaires.

En conclusion, des politiques intérieures avisées et une coopération régionale accrue en faveur de la sécurité alimentaire sont nécessaires pour que cette question devienne un thème de discussion important lors des négociations multilatérales.

Résumé

Cette séance a principalement porté sur la question de savoir comment le commerce international, les investissements et le cadre multilatéral peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national et au niveau des ménages. Face à l'augmentation de la demande de produits alimentaires et aux incertitudes quant à l'approvisionnement alimentaire futur, le système commercial doit jouer un rôle essentiel dans la gestion des déséquilibres à court et à long termes, ce qui nécessite une coordination des politiques au plan multilatéral.

Plusieurs aspects des politiques actuelles et des besoins futurs ont été abordés. Les participants ont d'abord examiné le respect des engagements en matière de soutien interne au titre de l'Accord sur l'agriculture et évalué les mesures nécessaires pour améliorer le cadre des politiques de soutien afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Ils ont ensuite analysé l'impact des récentes hausses des prix des produits alimentaires sur les politiques en matière de commerce des produits agricoles et sur les flux commerciaux et examiné comment parvenir à stabiliser les marchés mondiaux pour inciter les pays à intégrer pleinement le commerce dans leurs stratégies de sécurité alimentaire. Trois commentateurs ont expliqué les défis auxquels le système commercial est confronté pour contribuer à la sécurité alimentaire.

Assurer la sécurité alimentaire grâce aux marchés mondiaux

Modérateur

M. Christian Häberli, Chercheur principal, Institut du commerce mondial, Université de Berne; ancien Président du Comité de l'agriculture de l'OMC (Session ordinaire)

Intervenants

M. David Orden, Chercheur principal, IFPRI

M. David Laborde, Chercheur principal, IFPRI

M. Josef Schmidhuber, Économiste principal, Chef, Unité des études prospectives globales, Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies, Genève

M. Frank van Tongeren, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE

M. Maximo Torero, Directeur de la Division des marchés, du commerce et des institutions, IFPRI

Débat organisé par

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

Rapport établi par

M. Christian Häberli, Chercheur principal, Institut du commerce mondial, Université de Berne; ancien Président du Comité de l'agriculture (Session ordinaire)

M. David Orden, Chercheur principal, IFPRI

M. David Laborde, Chercheur principal, IFPRI

M. Josef Schmidhuber, Économiste principal, Chef, Unité des études prospectives globales, Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies, Genève

M. Frank van Tongeren, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE

M. Maximo Torero, Directeur de la Division des marchés, du commerce et des institutions, IFPRI

1. Exposés des intervenants

(a) M. David Orden, Chercheur principal, IFPRI

M. Orden a présenté les principales conclusions de son récent ouvrage (co-édité par D. Blandford et T. Josling), intitulé *WTO Disciplines on Agricultural Support* (Cambridge University Press, 2011). Il a expliqué que les disciplines concernant le soutien interne étaient essentielles pour la sécurité alimentaire pour deux raisons. Premièrement, les mesures de la catégorie verte permettent des dépenses sans restriction pour diverses politiques en faveur de la productivité et de la redistribution. Deuxièmement, les pays à revenu élevé, intermédiaire et faible sont toujours confrontés à des pressions internes pour augmenter les subventions, alors que le meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire est de réduire la distorsion de la production à l'échelle mondiale.

M. Orden a examiné les subtilités des règles de l'OMC en matière de soutien et a montré comment les grands pays développés et en développement les ont interprétées pour notifier leur soutien. Il a montré que les définitions données à l'OMC ont une incidence importante sur le niveau du soutien et sur la façon dont il est notifié à l'OMC, et que le soutien réel mesuré par les économistes et par l'OCDE diffère souvent des niveaux notifiés à l'OMC. Le Programme de Doha pour le développement (PDD) renforcerait les contraintes pour les pays développés qui ont fourni le plus de soutien dans le passé, mais il subsisterait des failles. Le niveau de soutien des États-Unis dépend toujours fortement des prix et la conception de ces politiques serait affectée par un PDD allant dans le sens du projet de modalités de décembre 2008. Le soutien de la catégorie verte destiné à accroître la productivité agricole reste faible dans les trois pays examinés (Brésil, Inde et Philippines) mais il a augmenté en Chine.

(b) M. David Laborde, Chercheur principal, IFPRI

M. Laborde a rappelé aux participants que la sécurité alimentaire est un bien public. Le commerce contribue au bien-être et à l'approvisionnement stable en produits alimentaires bon marché, et il entraîne des gains de productivité, autant d'éléments qui contribuent à la sécurité alimentaire. Cependant les plus pauvres ne disposent pas de produits alimentaires en quantités suffisantes et c'est un problème de prix. La conclusion du PDD aurait des conséquences positives, comme la réduction de la protection de l'agriculture et la facilitation des échanges pour garantir aux producteurs un accès aux marchés. Il faudrait cependant renforcer les règles de l'OMC visant à limiter la concurrence déloyale (subventions, dumping), les tarifs (qui taxent ceux qui ont faim), et les restrictions à l'exportation (qui accentuent les hausses de prix). L'application de tarifs élevés n'est pas un moyen efficace de lutter contre la faim, a dit M. Laborde, mais dissuade les marchés d'exportation d'investir. Un système de « permis de taxer » pourrait être mis en place afin de limiter les externalités négatives des mesures unilatérales pour les petites économies vulnérables (PEV), en particulier des taxes à l'exportation qu'il peut être difficile d'interdire à court terme et afin de limiter le recours à ces mesures par les grands pays et de générer des revenus pour aider les importateurs vulnérables à gérer la période de flambée des prix. Le libre-échange est nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire mais la sécurité alimentaire est nécessaire aussi pour soutenir le libre-échange à long terme.

(c) *M. Josef Schmidhuber, Économiste principal, Chef, Unité des études prospectives globales, Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies, Genève*

M. Schmidhuber a décrit l'évolution radicale de l'environnement global des marchés alimentaires depuis 2007, sur lesquels les excédents structurels, la concurrence à l'exportation, la protection contre les importations et le soutien interne élevé ont cédé la place à des déficits structurels importants, des restrictions à l'exportation, des subventions à l'importation et une série d'autres « mesures ayant pour effet d'accroître la demande », telles que les subventions en faveur des biocarburants. Les règles et disciplines commerciales existantes ne permettent guère de faire en sorte que le commerce reste un facteur de sécurité alimentaire dans ce nouvel environnement, et elles doivent être adaptées en conséquence. L'analyse empirique montre que les pays et les régions ont été affectés de différentes façons par la flambée des prix des produits alimentaires en 2007/2008, ce qui s'explique principalement par l'existence de restrictions au commerce. Les pays en développement d'Asie ont réussi à se protéger de la hausse des prix au moyen de restrictions à l'exportation et une « stratégie d'achat agressive », mais de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont été touchés de plein fouet par la flambée des prix des produits alimentaires, ce qui a entraîné une nette augmentation de la sous-alimentation.

M. Schmidhuber a suggéré que, dans un premier temps, il fallait réexaminer les disciplines actuelles, notamment celles de l'article 12 de l'Accord sur l'agriculture, les définir plus précisément et les mettre en œuvre de manière plus stricte. Si elles ne suffisent pas, il faudra envisager, dans un deuxième temps, des disciplines plus strictes concernant les restrictions à l'exportation et les « mesures ayant pour effet d'accroître la demande ». Outre l'amélioration des disciplines commerciales, il a suggéré de promouvoir l'investissement public dans l'agriculture et les filets de sécurité alimentaire.

(d) *M. Frank van Tongeren, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE*

M. van Tongeren a dit qu'il partageait l'opinion des experts précédents, en particulier sur la nécessité pour les Membres de l'OMC d'améliorer la façon dont ils soutiennent les pays développés et en développement, de réorienter les règles actuelles concernant l'agriculture et de diversifier l'approvisionnement alimentaire. Le bon fonctionnement du système commercial international est d'autant plus important que des pressions croissantes s'exercent sur les ressources naturelles, en particulier les sols et l'eau, et que le changement climatique risque d'affecter différemment le potentiel de production des différentes régions du monde. M. van Tongeren a estimé que l'environnement économique, financier et budgétaire extérieur actuel constituait une bonne base pour de nouvelles réformes agricoles.

(e) *M. Maximo Torero, Directeur de la Division des marchés, du commerce et des institutions, IFPRI*

M. Torero a noté que le commerce était nécessaire mais qu'il n'était pas suffisant pour assurer la sécurité alimentaire. Les marchés des principaux produits de base sont caractérisés par: a) une grande concentration (les cinq principaux exportateurs de blé, de maïs et de brisures de riz représentent respectivement 84 pour cent, 63 pour cent et 80 pour cent des exportations mondiales); b) la production de biocarburant, qui a créé une nouvelle source de demande et de concurrence pour l'eau et le sol – elle absorbe, par exemple, 35 pour cent de la production de maïs des États-Unis; c) une forte augmentation de l'activité financière sur les marchés à terme de ces produits – par

exemple, pour le maïs, le volume négocié annuellement en bourse (contrats à terme à échéance la plus proche) représente plus du triple du volume de la production mondiale; d) la volatilité renforcée par le changement climatique; et e) un ratio stocks-utilisation historiquement bas.

Toutes ces caractéristiques entraînent une plus grande volatilité des prix, qui est historiquement élevée. Dans ces conditions, le commerce joue un rôle crucial. Nous savons que les réformes des politiques commerciales ont grandement contribué à la hausse des prix mondiaux à la fois en 1974 (autre période de flambée des prix) et en 2008. En 2007-2008, les mesures de protection sur le marché du riz ont été à l'origine de près de 40 pour cent de l'augmentation du prix du riz sur le marché mondial. Si un grand pays agricole augmente les taxes à l'exportation, cela fait monter les prix mondiaux, ce qui affecte les petits pays importateurs nets de produits alimentaires. La réduction des droits d'importation a le même effet. Le commerce doit être considéré comme un bien public international, ce qui signifie que la coopération et la discipline sont nécessaires, et que les pays ne doivent pas penser et agir de manière égoïste. Il doit y avoir une symétrie entre l'information et la coopération. Le commerce ne résout pas tous les problèmes et la libéralisation des échanges est liée aux coûts d'ajustement. Des investissements importants sont donc nécessaires dans l'agriculture, la recherche-développement et l'infrastructure afin de réduire la volatilité et de répondre à la demande future.

2. Questions et observations de l'assistance

Divers points de vue ont été exprimés au cours de la discussion générale. Plusieurs participants ont noté que les marchés mondiaux n'avaient pas réussi à assurer la sécurité alimentaire: par exemple, un participant a relevé que le Mexique s'était tourné vers le marché américain pour s'approvisionner en maïs et a constaté que les politiques relatives aux biocarburants font monter les prix et réduisent la sécurité alimentaire.

Certains participants ont souligné que le manque de ressources (manque de terre par personne, population croissante), était un problème évident, qui constituait un défi fondamental pour la sécurité alimentaire.

D'autres participants ont posé des questions sur des points techniques évoqués par les intervenants: l'un a dit que les notifications à l'OMC sous-estimaient grandement le soutien interne qui devait être notifié; un autre a mis en doute l'affirmation selon laquelle les tarifs n'avaient aucune corrélation avec la sécurité alimentaire mesurée par l'Indice de la faim dans le monde et que, de ce fait, il était établi qu'ils étaient inefficaces pour atteindre cet objectif. La nécessité de politiques nutritionnelles adéquates a été soulignée, ce qui a amené à s'intéresser au rôle des recettes tarifaires comme source de recettes publiques. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait des politiques coordonnées, tenant compte des engagements pris au titre du « droit à l'alimentation », et une plus grande transparence.

3. Conclusions

Les experts ont noté, dans leurs remarques finales, que les études et les données disponibles montraient clairement l'état d'(in)sécurité alimentaire. La conclusion du PDD permettrait de réduire l'excédent tarifaire (réduire l'incertitude sur l'accès aux marchés pour les agriculteurs) et de limiter le soutien interne à l'agriculture, en particulier dans les pays riches. Ces mesures augmenteraient les chances d'assurer la sécurité alimentaire dans le monde grâce à l'utilisation plus efficiente des ressources, mais il resterait de sérieuses lacunes dans la réglementation concernant les restrictions à l'exportation, l'aide alimentaire (déguisée), et d'autres asymétries du pouvoir d'intervention sur le marché (par exemple, pour la réglementation de l'IFD). L'accroissement de la productivité et des investissements (et les politiques appropriées à cet égard) est essentiel pour résoudre bon nombre des problèmes abordés au cours de la discussion.

Trois conclusions ont été dégagées: un appel général à plus de disciplines, la reconnaissance que les règles actuelles de l'OMC répondent en grande partie à des priorités anciennes, et la crainte que, même avec un PDD, il subsiste de nombreux problèmes de sécurité alimentaire. Le débat animé à la fin de la séance et les discussions qui ont eu lieu après entre les participants et les experts ont montré qu'il était nécessaire d'améliorer la compréhension des sujets abordés.

II. Le commerce des ressources naturelles

Le commerce des ressources naturelles – malédiction ou bénédiction? Le point de vue des parlementaires

Modérateur

M. Ram Etwareea, Journaliste, *Le Temps*

Intervenants

Mme Roberta Piermartini, Économiste principale, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

M. Piet van der Walt, Parlementaire, Namibie

M. Jörg Leichtfried, Parlementaire européen

M. P.C. Chako, Parlementaire, Inde

Débat organisé par

Union interparlementaire

Parlement européen

Rapport établi par

M. Adriano José Timossi

M. Serguei Tchelnokov

Résumé

Le monde est confronté à la lourde tâche de trouver le moyen d'utiliser au mieux les ressources naturelles restantes tout en obéissant à l'impératif absolu que représente l'environnement. Vu que la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'habitants d'ici à 2050, la demande en ressources naturelles va continuer de croître, et les pratiques actuelles qui consistent à surexploiter et dégrader l'environnement ne seront plus tolérables.

Environ la moitié des ressources naturelles mondiales se trouvent dans les pays les plus pauvres. Ces ressources naturelles pourraient être un puissant moteur de développement pour ces pays s'ils adoptaient les politiques appropriées. Dans le même temps, les pays dont l'économie est dominée par l'extraction et l'exportation de ressources naturelles risquent d'être frappés par la « malédiction des ressources ». Non seulement l'accès aux ressources naturelles peut être source de tension politique, mais la volatilité des prix peut engendrer une instabilité économique et des troubles sociaux.

Les parlementaires sont régulièrement confrontés à la difficulté de faire des choix politiques équilibrés. C'est pourquoi il a paru logique de prendre le commerce des ressources naturelles comme thème du débat entre parlementaires qui devait se tenir dans le cadre du Forum public de l'OMC 2011. Organisé par l'Union interparlementaire et le Parlement européen, le débat avait pour but d'examiner les options de politique générale qui permettraient de prendre en considération les particularités des marchés des ressources naturelles. Il s'inscrit dans un processus continu appelé la Conférence parlementaire sur l'OMC, mécanisme d'interaction entre les Parlements et l'OMC qui est devenu, de facto, la dimension parlementaire de l'Organisation.

1. Exposé des intervenants

(a) M. Ram Etwareea, Journaliste, Le Temps

Dans ses remarques liminaires, le modérateur du débat, M. Etwareea, a dit ce qu'il avait personnellement observé lorsqu'il s'était rendu dans quelques pays riches en ressources. Dans certains d'entre eux, l'abondance des ressources naturelles contrastait vivement avec l'ampleur de la pauvreté, des inégalités, de l'instabilité sociale et politique, de la dégradation de l'environnement et de la perte de biodiversité. La majeure partie de la population de ces pays était néanmoins convaincue que l'accès aux ressources naturelles était le principal facteur qui déterminait leurs chances d'améliorer leurs conditions de vie. À l'opposé, il y avait l'exemple de la Norvège – pays qui se caractérisait par de grandes réalisations en matière de développement humain.

La première question que le modérateur a posée aux experts était la suivante: si les ressources naturelles sont une bénédiction pour la Norvège, pourquoi sont-elles une malédiction pour d'autres pays?

(b) Mme Roberta Piermartini, Économiste principale, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

Mme Piermartini a relevé cinq caractéristiques des ressources naturelles qui faisaient qu'elles occupaient une place particulière dans l'économie en général et dans le commerce en particulier.

- *Caractère épuisable:* qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables, les ressources naturelles s'épuisent si le taux d'extraction excède le taux de renouvellement. Le commerce peut jouer un double rôle à cet égard: il peut aggraver la situation en épuisant le stock si la demande est trop élevée, ou l'améliorer en contribuant à la diffusion des technologies capables de stimuler une production durable.

- *Répartition géographique inégale:* la majeure partie des ressources naturelles sont concentrées dans seulement quelques pays, et cela crée des déséquilibres étant donné que, à la différence des technologies ou des produits manufacturés, les ressources ne peuvent pas être produites. Le commerce contribue à atténuer les disparités mais peut aussi constituer une source de conflits.

- *Prédominance:* les ressources naturelles représentent généralement une forte proportion aussi bien du commerce que du PIB dans les pays où elles se trouvent en abondance et pour lesquels elles constituent un avantage comparatif. Toutefois, dans ces pays, le secteur manufacturier est souvent sous-développé. Un rééquilibrage macroéconomique est nécessaire.

- *Externalités:* l'exploration des ressources naturelles et, en particulier, leur extraction, s'accompagne d'effets négatifs, tels que la pollution. Face à cela, il est nécessaire que les pays disposent d'une réglementation appropriée et que les droits de propriété soient correctement définis.

- *Volatilité des prix:* le marché des ressources naturelles a tendance à être volatil. Pour réduire la volatilité, des politiques commerciales coordonnées devraient être mises en place.

(c) M. Piet van der Walt, Parlementaire, Namibie

Répondant à la question du modérateur, M. van der Walt a dit que la Namibie, en tant que jeune État, était encore en train de mettre au point ses institutions et ses politiques générales. Des éléments essentiels au développement, y compris une main-d'œuvre qualifiée et des investissements, faisaient défaut. C'est pourquoi, par exemple, plus de 20 pour cent du PIB de la Namibie sont actuellement alloués à l'éducation.

Citant des chiffres extraits du *Rapport sur le commerce mondial 2010*, l'expert a dit que le commerce des ressources naturelles avait sextuplé entre 1998 et 2008, et qu'il représentait actuellement presque un quart du commerce mondial des marchandises. Toutefois, cela était largement dû à une hausse des prix des combustibles et des minerais. Il est à craindre que la volatilité des prix, la croissance démographique et la pénurie de ressources ne puissent entraîner des tensions entre pays producteurs et pays consommateurs. Par conséquent, un solide système de gouvernance mondiale est nécessaire pour remédier à ces problèmes. Ces dernières années, la Namibie a réalisé des progrès considérables en vue de rendre l'exploitation de ses ressources naturelles plus efficace.

(d) M. Jörg Leichtfried, Parlementaire européen

M. Leichtfried a commencé son exposé en soulignant que, dans le cas de la Norvège, la richesse générée par les recettes pétrolières et gazières avait contribué à la mise en place d'un État-providence exemplaire mais pas au développement de la capacité industrielle du pays. À cet égard, la Norvège se distingue des autres pays nordiques.

L'intervenant a souligné que les parlementaires devraient surveiller de près les questions relatives à la réglementation des prix. Les fondamentaux du marché, tels que l'équation offre-demande, ne peuvent pas être remis en question. Toutefois, trois questions spécifiques nécessitent toute notre attention. La première est la démocratie. Dans les pays où il existe un déficit démocratique, seule une petite élite tire profit des recettes générées par les ressources naturelles. Cela engendre des troubles sociaux voire, parfois, des guerres civiles. Le deuxième aspect est social. Du point de vue européen, il est difficile de surestimer l'importance des droits sociaux et environnementaux.

Enfin et surtout, il y a le problème de la spéculation sur les matières premières. L'expert était favorable au recours à des taxes sur les transactions pour prévenir la spéculation mais reconnaissait que cette approche n'avait pas la faveur de certains gouvernements. À ce sujet, le Parlement européen montrait la voie: il avait réussi à obtenir de la Commission européenne qu'elle inscrive cette question à son ordre du jour. M. Leichtfried a conclu en laissant entendre que les ressources naturelles n'étaient ni une malédiction ni une bénédiction, et qu'elles devraient être utilisées avec sagesse, sans que l'on tombe dans le piège de la dépendance.

2. Débat

Répondant à une question directe sur les difficultés qu'ont les entreprises étrangères à accéder à des ressources naturelles qui appartiennent théoriquement à des pays pauvres, M. Leichtfried a reconnu que le problème existait bien. Il a dit que la question ne devrait pas échapper à l'attention des parlementaires. Il faudrait mettre en place un système

juridique efficace qui permettrait aux entreprises de travailler de manière durable, avec un impact minimal sur l'environnement. M. Leichtfried a ajouté que tout pays devrait être libre de décider s'il souhaitait exploiter ses ressources naturelles maintenant ou les conserver pour les générations futures. Toutefois, la question de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles était une question sensible, comme le montraient certains différends actuellement examinés à l'OMC.

Mme Piermartini a souligné que les restrictions tarifaires à l'exportation étaient deux fois plus élevées pour les ressources naturelles que pour d'autres secteurs, étant donné que les règles de l'OMC applicables n'étaient pas contraignantes. Il fallait aussi tenir compte des préoccupations environnementales et sociales.

Pour sa part, M. van der Walt a fait référence à l'article 20 du GATT relatif au droit des Membres de limiter le commerce des ressources naturelles, en particulier lorsqu'il s'agit de matières premières épuisables, sans cependant établir de discrimination injustifiable à l'égard d'autres Membres.

La suite du débat a porté, entre autres choses, sur la question de la corruption liée au commerce des ressources naturelles. Il a été souligné que tant la production que l'offre étaient visées par ces problèmes. L'absence de mécanismes internationaux efficaces pour faire face à ce phénomène était à déplorer. Un autre problème important était le blanchiment d'argent. La supervision et la surveillance parlementaires jouaient un grand rôle et une plus grande transparence était nécessaire, aussi bien pour les gouvernements que pour les entreprises privées opérant dans ce secteur. Il a été indiqué que la démocratie était le seul moyen efficace de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et la répartition équitable des avantages qu'elles procurent.

Il a été suggéré que l'UIP mette en place une coordination plus étroite avec les assemblées parlementaires régionales, telles que l'Union parlementaire africaine, en vue d'aider les pays en développement riches en ressources à utiliser au mieux leur potentiel dans l'intérêt de l'ensemble de la population, et non uniquement de quelques privilégiés. Il a aussi été dit que les parlements des pays considérés devraient surveiller de façon constante les impacts de l'exploitation des ressources naturelles du point de vue social et environnemental, en accordant une attention particulière à la diversification et à l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

La question du caractère épuisable des ressources a été un thème récurrent du débat; les ressources hydriques et la surexploitation des forêts ont été mentionnées en particulier. L'Équateur a été cité en exemple, en tant que pays ayant récemment pris la décision audacieuse de ne pas extraire le pétrole de la région amazonienne pour des motifs d'ordre environnemental et à cause de préoccupations liées aux droits des peuples autochtones. À maintes reprises au cours du débat il a été dit que les technologies propres et le savoir-faire étaient essentiels pour parvenir à un résultat.

Un membre du public a souligné que tous les Membres de l'OMC devraient se voir accorder un traitement égal en ce qui concerne leur droit d'exploiter les matières premières. Il semblerait que ce ne soit pas le cas pour certains Membres admis récemment, qui sont assujettis à des conditions additionnelles qui leur ont été imposées de façon injuste pendant les négociations en vue de l'accession.

Un certain nombre de parlementaires de pays africains ont appelé l'attention sur la situation tragique de leur continent qui, bien qu'exceptionnellement riche en ressources naturelles, était confronté à des problèmes de développement, aggravés par la corruption

et par la faiblesse des institutions démocratiques. Ces problèmes ne peuvent pas tous s'expliquer par le contexte historique ou par la manipulation constante exercée par des forces extérieures. Il est clair que l'absence de cadres règlementaires et de mécanismes de mise en œuvre solides, ainsi que la répartition inégale des ressources naturelles, ont aussi joué un rôle. Les entreprises souhaitant exploiter les ressources naturelles africaines devraient être encouragées à investir dans la production à valeur ajoutée, la création d'emplois et le renforcement des compétences à l'échelle locale.

3. Conclusions

Le débat parlementaire dans ce cadre a apporté une précieuse contribution au programme du Forum public de l'OMC. Non seulement il a attiré des parlementaires de nombreux pays, mais il a eu un contenu très riche et il a été remarquablement interactif. Les participants ont obtenu un grand nombre de renseignements additionnels sur des notions telles que le commerce équitable, le partage de valeurs et une surveillance parlementaire efficace. Les ressources naturelles sont une bénédiction ou une malédiction selon que les parlements réussissent ou non à régler ces questions.

Résumé

Les approches actuelles de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) reposent sur le principe que les producteurs sont responsables des émissions. Une autre démarche consiste toutefois à considérer que ce n'est pas le producteur mais le consommateur final des produits qui est responsable des émissions de GES. Ce point de vue pourrait ouvrir des perspectives nouvelles pour l'élaboration de politiques et d'activités visant à réduire l'empreinte carbone des chaînes d'approvisionnement. Les incidences des flux de carbone incorporé sur les politiques environnementales nationales suscitent de plus un intérêt grandissant.

Les flux mondiaux de carbone: durabilité, commerce et changement climatique

Modérateur

M. Graham Sinden, Responsable principal des questions de stratégie, Carbon Trust, Royaume-Uni

Intervenants

Mme Doaa Abdel Motaal, Conseillère, Bureau du Directeur général, OMC

Mme Diane Simiu, Bureau des marchés carbone, Direction générale de l'énergie et du climat/Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, France

M. Thierry Berthoud, Administrateur, Énergie et changement climatique, Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD)

M. Vicente Yu, Coordinateur de programme, Gouvernance mondiale pour le développement, Centre Sud

Débat organisé par

Carbon Trust

Rapport établi par

M. Graham Sinden, Responsable principal des questions de stratégie, Carbon Trust

1. Exposés des intervenants

(a) M. Graham Sinden, Responsable principal des questions de stratégie, Carbon Trust

M. Sinden a commencé par présenter le thème de la séance. Le monde considère aujourd'hui les émissions de CO_2 sous l'angle de la production, attribuant ainsi la responsabilité des émissions aux pays qui les ont produites. Telle est d'ailleurs l'approche suivie par la plupart des processus nationaux d'évaluation des émissions et par les cadres internationaux tels que le Protocole de Kyoto, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE. En revanche, envisagée sous l'angle de la consommation, la responsabilité des émissions imputables à la fabrication des produits retombe sur les pays qui, en bout de chaîne, consomment les biens et les services.

M. Sinden a poursuivi en expliquant que le lien entre ces deux points de vue résidait dans le commerce des biens et des services entre les pays, ainsi que dans l'intensité en carbone de ces échanges. Les émissions générées lors de la production sont incorporées dans les biens et les services échangés dans le monde entier. Environ 25 pour cent des émissions mondiales de CO_2 proviennent des flux de biens et de services qui traversent les frontières internationales pour être consommés dans une autre région.

Certains pays et certaines régions peuvent constater une différence considérable dans la mesure de leurs émissions selon le point de vue retenu. Les émissions du Royaume-Uni sont 34 pour cent plus élevées si leur mesure repose sur la consommation plutôt que sur la production. De la même manière, on obtient un résultat supérieur de 23 pour cent environ si on évalue les émissions de l'UE sous l'angle de la consommation et non sur la base de la production comme dans le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE. D'autres pays tendent à être exportateurs nets d'émissions incorporées dans le commerce: les exportations nettes d'émissions de la Chine s'élève à environ 23 pour cent du total de ses émissions annuelles. Dans l'ensemble, les pays développés tendent à être des importateurs nets d'émissions, tandis que les pays en développement sont plutôt exportateurs.

Dans un monde où le prix des émissions serait fixé de manière universelle, ces flux pourraient ne pas être source de préoccupations et même se révéler bénéfiques, car la structure des échanges reflèterait en partie les écarts d'intensité de la production en émissions d'une région à l'autre, en particulier pour les biens à forte intensité en émissions. À ce jour, le monde n'est toutefois pas doté d'un système universel de fixation de prix des émissions, et pour des régions comme l'UE, qui cherchent à réduire leurs émissions en recourant à des mécanismes de fixation de prix, les approches actuelles de mesure des émissions axées sur la production limitent leur capacité à progresser dans ce sens. C'est pourquoi d'autres mécanismes sont envisagés. En l'absence d'un « pacte mondial » sur la tarification des émissions, l'aspect pratique de ces réponses et leur impact constitueront sans doute le fil conducteur de l'élaboration des systèmes de fixation de prix des émissions.

(b) Mme Doaa Abdel Motaal, Conseillère, Bureau du Directeur général, OMC

Mme Motaal a fait valoir qu'il arrivait toujours, à un moment ou un autre, et dans tous les domaines, que de nouveaux éléments viennent remettre en question notre vision

des choses, donnant même parfois une orientation radicalement différente au débat. C'est justement à ce stade qu'est arrivé le débat sur le commerce et le changement climatique, avec la présentation de nouveaux éléments par Peters et Hertwich (Peters, G.P. et Hertwich, E.G., 2008. *CO_2 Embodied in International Trade With Implications for Global Climate Policy.* 42 Environ Sci Technol, pp. 1401-1407) et par Caldeira et Davis (Caldeira, K. et Davis, S., 2011. *Accounting for Carbon Dioxide Emissions: A Matter of Time*. PNAS Early Edition, consultable à l'adresse: www.pnas.org/). En s'intéressant aux émissions consommées plutôt qu'aux émissions produites, ces auteurs ont découvert que le monde développé avait non pas diminué mais en réalité augmenté ses émissions ces vingt dernières années.

Pour Mme Motaal, ces recherches démontrent que les réductions prévues dans le Protocole de Kyoto ont été annulées par les émissions que le monde développé a importées d'autres régions. Tandis que le monde développé a jusqu'alors retardé la prise de mesures unilatérales touchant au commerce au motif que l'existence de fuites de carbone n'avait pu être établie, les éléments avancés par Hertwich, Peters et d'autres prouvent que l'action engagée à l'échelon mondial n'est peut-être rien de plus qu'un processus de « délocalisation des émissions ». Il importait de porter ces éléments à l'attention des négociateurs commerciaux et de les replacer dans le contexte du débat en cours sur les échanges et le changement climatique. Ces éléments pourraient bien modifier le discours tenu actuellement sur la nécessité de mesures d'ajustement aux frontières, et de telles mesures deviendront vraisemblablement nécessaires pour garantir l'intégrité des réductions d'émissions que le monde développé réalise. Selon Mme Motaal, le monde en développement devrait tenir pleinement compte de ce changement de discours.

Mme Motaal a conclu que même l'élaboration d'une méthodologie parfaite pour mesurer les émissions incorporées dans les importations était hors d'atteinte, il fallait trouver un moyen d'appliquer des mesures aux frontières si telle était la seule façon d'influer efficacement sur le changement climatique.

(c) Mme Diane Simiu, Bureau des marchés carbone, Direction générale de l'énergie et du climat/Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, France

Le Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne a vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre en faisant payer un coût du CO_2 aux émetteurs des États membres. En l'absence d'initiatives comparables dans les autres pays, cette approche axée sur les émissions intérieures risque d'hypothéquer les retombées bénéfiques de la réduction des émissions européennes sur l'environnement, car le système de l'UE ne comptabilise pas les émissions correspondant aux biens importés en Europe. Les coûts additionnels imposés aux producteurs européens pourraient aussi entraîner la délocalisation de certaines productions vers d'autres pays dépourvus de système de fixation de prix des émissions.

La Directive européenne établissant un système d'échange de quotas d'émission prévoit la possibilité d'introduire un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières (MIC). Son objectif est d'empêcher les fuites de carbone en faisant en sorte que les installations situées à l'intérieur des frontières de l'UE soient placées sur un pied d'égalité avec celles des pays tiers, préservant ainsi l'intégrité environnementale des efforts de l'UE. Le MIC proposé par la France pose comme principe que l'importateur cède des quotas d'un volume équivalent à celui qu'un fabricant européen doit acquérir sur le marché pour la même

quantité de produits. Si aucune information n'est disponible sur l'intensité carbone d'un produit importé, une approche par défaut pourrait être adoptée, selon laquelle le montant des quotas que l'importateur devrait céder serait égal à celui qu'un producteur européen aurait dû acquérir en moyenne sur le marché. Les importateurs auraient alors à apporter la preuve que les produits vendus en Europe ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne européenne et restitueraient uniquement un volume de quotas proportionnel à la différence entre leurs émissions spécifiques et le niveau de référence européen.

Aux frontières de l'UE, les services douaniers peuvent mettre en œuvre le MIC en utilisant les renseignements saisis dans le document administratif unique (DAU), la déclaration douanière harmonisée commune à tous les États membres. Le MIC ne requerrait des importateurs aucune formalité douanière supplémentaire.

La meilleure façon d'éviter des fuites de carbone est de conclure des accords sectoriels satisfaisants. Si cela se révèle impossible, ou si un pays refuse d'y participer, la mise en œuvre du MIC visera à préserver les effets positifs des efforts de l'UE sur l'environnement en matière de réduction des émissions en créant pour les importateurs des incitations à la réduction de leur intensité carbone, tout en assurant un traitement égal entre les producteurs et les importateurs de l'UE. Il se peut que ce mécanisme ne soit pas adapté à tous les secteurs, mais il peut être combiné avec d'autres outils pour lutter contre les fuites de carbone.

(d) M. Thierry Berthoud, Administrateur, Énergie et changement climatique, Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD)

Si un prix unique était appliqué aux émissions de CO_2 à l'échelon mondial, les flux internationaux de carbone feraient simplement partie des flux de matières premières et de marchandises échangées sans créer une distorsion du commerce. La représentation la plus courante du prix du carbone est son prix de marché dans les systèmes tels que le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Les principaux mécanismes mondiaux permettant de définir un prix explicite du carbone sont le régime de plafonnement et d'échange, les taxes carbone, les approches fondées sur un scénario de référence et un système de crédit et les mécanismes de projet. Les prix implicites du carbone découlent des normes relatives aux énergies alternatives, des normes de performance en matière d'émissions, des normes d'efficience et des engagements sociaux en faveur de réductions d'émissions. Au sein des pays et d'un pays à l'autre, tous ces mécanismes interagissent.

Les marchés jouent aussi un rôle essentiel dans l'homogénéisation du prix du carbone. Néanmoins, il apparaît qu'avec le temps, les diverses approches stratégiques nationales pourraient bien aboutir à la fixation d'un prix mondial du carbone. Aux yeux de certains, les écarts entre les prix du carbone dans les différentes parties du monde engendrent des distorsions du commerce international. Si tel est effectivement le cas, il pourrait être recouru aux outils existants tels que les mesures antidumping. Cependant, la mise en place de moyens spécifiques visant à réglementer le flux des émissions de GES incorporées dans le flux de matières premières, de produits manufacturés et de services risque fort d'ajouter un niveau de contraintes supplémentaire et d'avoir un effet de distorsion non négligeable sur le libre-échange des marchandises.

L'instauration de règles du jeu uniformes dans le monde entier en matière de carbone ne devrait pas reposer sur la création de nouveaux obstacles au commerce, mais sur la volonté des décideurs politiques d'agir en mettant en place les cadres stratégiques

propres à permettre aux marchés concurrentiels de fournir des biens et de générer des réductions de CO_2 tout en assurant l'optimum économique.

(e) *M. Vicente Yu, Coordinateur de programme, Gouvernance mondiale pour le développement, Centre Sud*

Il serait peut-être plus exact et plus équitable de tenir une comptabilité des émissions fondée sur la consommation pour déterminer qui est responsable des émissions mondiales de gaz à effet de serre, étant donné que la racine du problème est la consommation actuelle non durable de bien incorporant des émissions de carbone à l'échelon de la planète et la répartition de cette consommation entre les pays. Une approche axée sur la consommation révèle que la consommation de biens incorporant du carbone dans les pays développés est une des principales causes de l'augmentation des émissions dans les pays en développement, étant entendu que ces derniers fabriquent ces produits pour les exporter vers les pays développés. La stabilisation ou la diminution des émissions produites dans les pays développés peut être corrélée de manière assez étroite avec l'augmentation des émissions exportées par les pays en développement, ce qui suggère une externalisation des émissions des pays développés vers les pays en développement.

Pour enrayer l'augmentation mondiale des émissions, les pays en développement doivent diminuer leur consommation de carbone. Toutefois, cela pourrait avoir des effets néfastes pour les pays en développement, lesquels dépendent des exportations vers les pays développés. Des recherches plus approfondies doivent être consacrées à ces effets néfastes. Pour les pallier, il faudrait prévoir des accords de coopération internationale visant à aider les pays en développement à abandonner la production de produits d'exportation à forte intensité de carbone destinés aux pays développés pour se tourner vers une production plus diversifiée utilisant des processus émettant moins de produits carbonés pour répondre à la consommation intérieure et régionale.

2. Questions et observations de l'assistance

Q: Est-il juste qu'il incombe aux producteurs des pays en développement de porter le fardeau des émissions liées à la fabrication de produits consommés dans les pays industrialisés?
R: En autorisant les producteurs et importateurs européens à répercuter le coût des quotas de carbone sur le prix de leurs produits, ce sont les consommateurs européens qui paient le surcoût des externalités environnementales inhérentes à la fabrication de tous les produits qu'ils consomment, qu'il s'agisse de biens produits en Europe ou ailleurs.

Q: Le rôle de vérificateur est-il principalement assumé par les entreprises occidentales?
R: On y retrouve un certain nombre de grandes entreprises, mais beaucoup de ces dernières développent des activités dans les pays en développement associés au Mécanisme pour un développement propre.

Q: Comment est mise en œuvre la tarification aux frontières pour les produits finis complexes?
R: Étant donné que le Système d'échange des quotas d'émission de l'UE ne fixe pas de prix pour la production des produits complexes, il est possible que le mécanisme aux frontières ne comporte aucune disposition spécifique pour leur importation. Les producteurs européens de produits complexes auraient toutefois à s'acquitter du prix du carbone correspondant aux matières premières et à l'électricité utilisées.

Q: Des études ont-elles été réalisées sur les effets à long terme de telles mesures aux frontières visant les producteurs de ces biens échangés, par exemple en Chine?
R: Les effets à long terme varient selon le produit, le secteur et l'importance de ce secteur pour le pays exportateur. Des études se sont intéressées à cette question pour des secteurs spécifiques comme l'acier.

Q: L'introduction d'un prix mondial du carbone pourrait-il pallier un manque d'engagement des pays en matière de réduction des émissions?
R: Aujourd'hui, il existe de nombreux prix du carbone, qui résultent soit d'une tarification directe, soit de la réglementation ou encore de taxes carbone. Une grande panoplie d'actions peut contribuer à la fixation d'un prix du carbone.

Q: Le concept de flux de carbone permet-il de représenter fidèlement les émissions exportées par un pays?
R: Les données présentées ici fournissent une perspective orientée sur la valeur ajoutée liée au carbone. Elles représentent les émissions produites et consommées dans chaque pays, y compris les pays intermédiaires.

Q: Nous devons changer nos modes de vie et inventer une nouvelle façon de vivre, avec moins d'émissions. La question de la comptabilité des émissions ne concerne que le deuxième de ces problèmes.
R: Il est nécessaire d'introduire une comptabilité juste des émissions afin de s'assurer que l'action engagée aboutit réellement à des réductions d'émissions. Sans une approche axée sur la consommation, il est impossible de déterminer l'impact global des actions nationales.

3. Conclusions

La séance a abordé un large éventail de questions liées aux émissions de carbone incorporées dans le commerce, y compris les répercussions des flux internationaux d'émissions entre les pays producteurs et consommateurs et les problèmes que ces flux suscitent s'agissant d'élaborer des politiques publiques et de fixer des prix en vue de faire face aux émissions aux échelons mondial et national. Les mesures d'ajustement aux frontières ont été un des principaux thèmes du débat. Si, dans l'ensemble, elles n'ont pas été jugées comme étant une solution optimale pour mettre en pratique les diverses approches de la tarification des émissions, en l'absence d'une approche mondiale, elles méritent sans doute que l'on s'y intéresse de plus près. Dans le même temps, il a été avancé que certaines actions plus larges en matière de réglementation aboutissaient à la création d'un prix implicite des émissions de carbone.

Gouvernance internationale du commerce de l'énergie: L'OMC et le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE)

Résumé

En raison des caractéristiques propres à l'énergie, la question se pose de savoir si le commerce et l'investissement dans le domaine de l'énergie peuvent être efficacement réglementés par un cadre juridique international général, ou s'il faut un cadre plus spécialisé.

Cette séance a pour but d'examiner les moyens de relever les défis liés au commerce de l'énergie, compte tenu des caractéristiques particulières des produits énergétiques. La séance a mis l'accent sur la réglementation internationale du commerce de l'énergie par les Accords de l'OMC et le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) et a été l'occasion d'examiner les complémentarités entre le cadre général de l'OMC et le cadre plus spécialisé du TCE, qui repose sur le cadre de l'OMC mais contient des règles supplémentaires propres au secteur de l'énergie. Le TCE s'applique au commerce de l'énergie avec et entre les États signataires du Traité qui ne sont pas encore Membres de l'OMC.

Modérateur

M. Roderick Abbott, membre du Conseil consultatif du Centre européen d'économie politique internationale (ECIPE)

Intervenants

S.E. M. André Mernier, Secrétaire général du Secrétariat de la Charte de l'énergie

Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Division des affaires juridiques, OMC

M. Thomas Cottier, Directeur exécutif du World Trade Institute et de l'Institut de droit économique européen et international

M. Peter Cameron, Directeur du Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy; Professeur de droit international de l'énergie à l'Université de Dundee

Débat organisé par

Secrétariat de la Charte de l'énergie

Rapport établi par

Mme Yulia Selivanova, Secrétariat de la Charte de l'énergie

1. Exposés des intervenants

(a) S.E. M. André Mernier, Secrétaire général du Secrétariat de la Charte de l'énergie

Compte tenu de la tendance actuelle à la diminution de l'offre sur les marchés de l'énergie et de l'apparition de nouveaux consommateurs, le commerce et l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz ont besoin d'un cadre fiable.

Les règles de l'OMC qui régissent le commerce international s'appliquent au commerce de l'énergie et des produits énergétiques. Certains pensent qu'elles mettent trop l'accent sur l'accès aux marchés et pas assez sur les problèmes de restrictions des exportations et de protection des investissements, souvent considérés comme les défis les plus importants dans le commerce du pétrole et du gaz. Les pratiques commerciales restrictives dans le secteur de l'énergie concernent principalement les exportations; or, les règles commerciales multilatérales visent plus les obstacles à l'importation que les obstacles à l'exportation.

Les principaux défis sont liés au fait que le commerce international de l'énergie nécessite en grande partie des infrastructures fixes, construites spécialement pour le transport des hydrocarbures et de l'électricité. Le droit de transiter par le territoire d'autres États a un impact considérable sur le commerce transfrontières de l'énergie.

Ces questions, qui intéressent spécialement le commerce de l'énergie, sont abordées par le TCE, qui est le seul accord multilatéral spécifiquement consacré à l'énergie qui couvre tous les aspects importants de l'énergie au niveau international, y compris le commerce, le transit, l'investissement et l'efficacité énergétique. Les dispositions contraignantes du Traité sont renforcées par un mécanisme de règlement des différends, qui permet un arbitrage entre États et entre investisseurs et États. Le Traité apporte une valeur ajoutée utile au cadre général de l'OMC, qui s'applique à beaucoup plus de pays. Le cadre d'investissement et les règles de transit plus élaborées sont des éléments du TCE qui n'ont pas été négociés en détail à l'OMC. La pierre angulaire du Traité est la non-dérogation aux règles de l'OMC. Le TCE intègre les règles de l'OMC relatives au commerce de l'énergie et les applique aux pays signataires du Traité qui ne sont pas Membres de l'OMC. Les cadres du TCE et de l'OMC se complètent, créant des synergies sans chevauchements inutiles.

Quand on examine les règles relatives au commerce dans le secteur de l'énergie, on a des chances d'aborder des questions politiquement sensibles, comme celle de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles. Le principe de la souveraineté sur les ressources énergétiques est inscrit dans le TCE. Les décisions sur les mesures visant à éviter l'épuisement des ressources sont du ressort des États qui détiennent les ressources. La réglementation internationale ne peut pas être efficace si elle tente d'empiéter sur ces prérogatives nationales.

(b) Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Division des affaires juridiques, OMC

Les règles de l'OMC s'appliquent au commerce de l'énergie; elles comportent des principes de non-discrimination, comme le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée (NPF), et l'interdiction des restrictions quantitatives prévue à l'article XI. De nombreuses questions se posent sur la façon dont ces principes et ces règles d'ordre général peuvent être appliqués au commerce des ressources naturelles, et en particulier

de l'énergie. L'application des règles générales de l'OMC a fait l'objet de plusieurs différends, lesquels pourraient avoir des incidences sur le commerce de l'énergie.

Le principal but de l'OMC est d'interdire le protectionnisme. Dans le commerce de l'énergie, les restrictions à l'exportation sont une préoccupation plus importante que les obstacles à l'importation.

Les disciplines concernant le commerce d'État sont importantes dans le domaine de l'énergie, vu que le secteur est dominé par de grandes entreprises contrôlées par l'État. L'article XVII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) donne peu d'indications sur ce point, puisqu'il dit seulement que les entreprises commerciales d'État devraient adopter un comportement commercial.

Le secteur de l'énergie est fortement subventionné, d'où l'importance des disciplines relatives aux subventions. On ne sait pas exactement comment traiter les subventions accordées aux entreprises publiques par rapport à celles qui sont accordées aux entreprises privées. Des règles différentes s'appliquent aux subventions à l'énergie parce que certains produits énergétiques sont considérés comme des produits industriels et relèvent de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC), tandis que d'autres sont considérés comme relevant de l'Accord sur l'agriculture.

Il est en outre important de réfléchir aux conséquences des accords commerciaux régionaux (ACR) pour le commerce de l'énergie. Comment les ACR peuvent-ils autoriser une discrimination positive et des règles sur la liberté de transit? On ne sait pas si l'article XXIV du GATT peut servir à justifier la violation de la liberté de transit énoncée à l'article V.

En ce qui concerne le système généralisé de préférences (SGP), l'Organe d'appel a indiqué que les préférences pouvaient être subordonnées à des critères relatifs au développement. Comment peut-on dire si ces critères sont liés au développement ou à l'intérêt individuel? Par exemple, un donateur peut-il accorder des préférences aux pays en développement à condition qu'ils appliquent certaines politiques en matière d'énergie?

Une autre difficulté tient au fait que les protocoles d'accession comportent des règles relatives à l'énergie, ce qui signifie que les membres sont traités différemment en fonction des conditions de leur accession. Il est difficile, dans le cadre du système multilatéral, de traiter avec des pays qui ont des obligations différentes. Il serait nettement préférable que les règles applicables soient harmonisées.

Enfin, on se demande comment l'OMC traiterait les différends entre deux de ses membres qui sont aussi parties à des accords relatifs à l'énergie comme le TCE, lequel comporte des règles plus détaillées sur des questions comme le transit de l'énergie.

En conclusion, les Membres de l'OMC doivent examiner ces questions pour faire en sorte que les règles soient appliquées correctement et que de nouvelles règles soient établies en cas de besoin. La société civile et les milieux universitaires doivent également réfléchir à ces questions.

(c) *M. Thomas Cottier, Directeur exécutif du World Trade Institute et de l'Institut de droit économique européen et international*

Si les questions relatives au commerce de l'énergie n'ont pas occupé jusqu'ici une place de premier plan au GATT/à l'OMC, c'est parce que de nombreux pays producteurs de pétrole ne font pas partie de l'Organisation. D'après certaines études, le secteur

de l'énergie ne connaît pas bien l'OMC . Le débat sur l'énergie a récemment retenu l'attention de l'instance commerciale, en raison des incidences de la production d'énergie sur le changement climatique.

La réduction des gaz à effet de serre dépend de l'utilisation accrue d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il s'agit de savoir comment encourager la recherche sur les énergies renouvelables et quel rôle l'OMC devrait jouer à cet égard. Quatre-vingt-dix pour cent des subventions au secteur de l'énergie profitent aux sources d'énergie non renouvelables, mais il faut les réduire pour lutter contre le changement climatique. Or, les disciplines de l'OMC ne font pas de distinction entre les subventions en faveur des sources d'énergie renouvelables et non renouvelables. Faudrait-il réexaminer les règles relatives aux subventions et rétablir les subventions ne donnant pas lieu à une action et les subventions à la recherche-développement?

Le développement des sources d'énergie renouvelables signifie qu'il y aurait une augmentation du commerce transfrontières sur de longues distances. Cela pose la question de la sécurité du transport et du transit. Faudrait-il s'orienter vers des règles spéciales sur le transit ou améliorer les règles existantes de l'OMC?

Le commerce de l'énergie devrait-il être soumis à des règles spéciales ou à des règles générales au niveau multilatéral? Il y a de solides arguments en faveur de règles spéciales. Le commerce de l'énergie nécessite une approche intégrée:

- Toutes les formes d'énergie devraient, en principe, être soumises aux mêmes règles et aux mêmes conditions de concurrence.
- La production et la transmission d'énergie sont des opérations complexes, qui mettent en jeu à la fois des marchandises et des services.
- Cela nécessite aussi de la technologie, qui est soumise à des droits de propriété intellectuelle.
- Le secteur est en outre caractérisé par une forte participation de l'État, ce qui nécessite des règles cohérentes en matière de concurrence et de marchés publics.

Le recours à une convention-cadre suppose que ses disposition s fassent référence aux dispositions pertinentes d'autres Accords de l'OMC. Elles peuvent aussi intégrer des dispositions d'accords ne relevant pas de l'OMC, comme l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) l'a fait pour les Conventions de Paris et de Berne sur la propriété industrielle et le droit d'auteur. Ou bien elles pourraient faire référence à d'autres dispositions sans les incorporer, notamment au TCE, à une version future révisée de la CCNUCC ou au Protocole de Kyoto. La référence et l'incorporation permettent d'élaborer un accord global et cohérent sur l'énergie dans le cadre de l'OMC, avec des procédures contraignantes de règlement des différends.

(d) M. Peter Cameron, Directeur du Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy; Professeur de droit international de l'énergie à l'Université de Dundee

L'énergie n'est pas un produit comme les autres. En effet les hydrocarbures sont des ressources finies non renouvelables. Ces ressources ont toujours eu une importance stratégique pour tous les États, mais de différentes façons, selon que l'État est importateur ou exportateur net. Les mesures visant à éviter l'épuisement des ressources

ont toujours été considérées comme relevant de la souveraineté des pays qui détiennent les ressources. Le principe de la souveraineté sur les ressources naturelles est énoncé à l'article 18 du TCE.

Le principal défi lié au commerce de l'énergie est de concilier les intérêts divergents des pays consommateurs et des pays producteurs. Pour les premiers, c'est la disponibilité de l'énergie qui compte. La sécurité de l'approvisionnement énergétique est un enjeu majeur pour des pays comme la Chine, l'UE et les États-Unis. Du côté de l'offre, le nationalisme des ressources a été associé au développement des ressources énergétiques.

Le deuxième défi est lié au rôle croissant de l'État dans le secteur énergétique. Ce phénomène est attesté par l'essor des sociétés énergétiques nationales. Quatre-vingt-dix pour cent des réserves pétrolières mondiales et 70 pour cent de la production sont contrôlés par des entités publiques. Il en va de même des systèmes d'infrastructure, qui sont réputés très inefficaces (à l'exception d'entreprises comme Statoil). Il est important que les États aient recours à des cadres internationaux. Le TCE a joué un rôle particulièrement important dans les différends entre investisseurs et États.

Le troisième défi est lié au caractère dynamique du secteur de l'énergie, illustré par les récentes découvertes dans l'Arctique et au Brésil et par le développement de technologies nouvelles pour la prospection et l'exploitation. En conséquence, les pays sont plus nombreux à participer à l'exploitation et à l'extraction de l'énergie.

Le dernier défi concerne la durabilité de la production et de l'utilisation de l'énergie, qui est liée aux déversements d'hydrocarbures, aux effets préjudiciables sur le climat, aux atteintes aux droits de l'homme, à la transparence et à la corruption.

La question est de savoir comment relever ces défis. Le rôle non juridictionnel des organisations internationales peut constituer une base commune propice au dialogue. Le *Rapport sur le commerce mondial 2010* de l'OMC, qui traite du commerce des ressources naturelles, et l'organisation de la présente séance vont tous les deux dans le bon sens. Les organisations internationales devraient contribuer davantage au débat. Une coopération entre l'OMC et le TCE est souhaitable.

2. Questions et observations de l'assistance

La discussion a été essentiellement axée sur la question de savoir s'il est possible de négocier des disciplines internationales juridiquement contraignantes sur l'énergie. La plupart des commentateurs se sont demandé comment inciter les pays producteurs à respecter de telles disciplines.

Alors que l'OMC s'efforce de faciliter l'accès aux marchés, les obstacles au commerce de l'énergie tiennent aux difficultés d'accès aux ressources. Les pays producteurs d'énergie ont donc beaucoup plus de poids que les pays consommateurs.

Plusieurs observations font douter de la possibilité de parvenir à un consensus sur des règles propres à l'énergie dans le cadre multilatéral, en raison des différences d'intérêts entre les pays consommateurs et les pays producteurs. Il a cependant été rappelé que l'OMC comptait déjà parmi ses Membres des pays producteurs d'énergie et que certaines propositions formulées dans le cadre des négociations en cours portaient

sur des questions relatives à l'énergie, notamment des questions concernant le transit, les services relatifs à l'énergie et la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux.

À propos des incitations pour les pays producteurs d'énergie, il a été souligné que l'énergie représentait jusqu'à 75 pour cent des recettes d'exportations de certains pays producteurs, qui, de ce fait, étaient assez dépendants de l'approvisionnement des marchés étrangers.

Quant à la possibilité de négocier des règles multilatérales plus spécifiques dans le domaine de l'énergie, il a été rappelé que, lors de précédents cycles de négociations commerciales, un consensus avait semblé impossible sur un certain nombre de questions et, pourtant, des accords avaient finalement été conclus. Il a été proposé d'intégrer les disciplines du TCE dans le cadre de l'OMC sous la forme d'un accord plurilatéral.

La technologie est une question qui intéresse de nombreux pays producteurs d'énergie, dont les sociétés énergétiques souhaitent de plus en plus investir à l'étranger. Il se peut donc que la perception des règles d'investissement par les pays producteurs soit en train de changer. Étant donné que le développement des sources d'énergie renouvelables peut entraîner une baisse de la demande de combustibles fossiles, la position des pays producteurs peut changer, elle aussi.

Le développement des sources d'énergie renouvelables s'est heurté à des difficultés en raison des importantes subventions accordées pour les combustibles fossiles. Quant aux subventions en faveur des énergies renouvelables, comme les tarifs de rachat garantis, elles sont souvent inefficaces et insuffisantes. Il faudrait soutenir davantage la recherche et le développement de nouvelles technologies à faible teneur en carbone.

3. Conclusions

Le commerce de l'énergie est différent du commerce des produits manufacturés. L'élaboration de règles relatives au commerce dans le secteur de l'énergie soulève des questions politiquement sensibles comme celle de la souveraineté des États sur les ressources naturelles. Malgré leur interdépendance évidente, les intérêts des pays consommateurs et des pays producteurs d'énergie divergent nettement, ce qui rend très difficile la négociation de règles internationales contraignantes dans le domaine de l'énergie.

Les règles énoncées dans les Accords de l'OMC s'appliquent au commerce des produits énergétiques, mais elles ne sont pas conçues pour résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine du commerce de l'énergie. Alors que l'OMC protège l'accès aux marchés, les problèmes rencontrés dans le commerce de l'énergie concernent plus l'accès à l'approvisionnement que l'accès aux marchés. Des règles régissant l'investissement, voire la concurrence, sont nécessaires. Comme l'OMC n'a pas de cadre d'investissement, le TCE apporte une valeur ajoutée supplémentaire. Le cadre d'investissement et les règles de transit sont des éléments importants du TCE qui n'ont pas été négociés en détail dans le cadre de l'OMC. Les règles de l'OMC relatives au commerce de l'énergie sont incorporées dans le TCE de sorte qu'elles s'appliquent aux pays non Membres de l'OMC qui sont parties au Traité. Il faudrait renforcer la coopération entre les deux organisations.

Résumé

La Conférence de Rio 2012 devant avoir lieu moins d'un an après le Forum public de l'OMC, l'ICTSD a organisé cette séance pour permettre de mieux comprendre et d'approfondir les questions relatives à l'économie verte et leur rapport avec le commerce. Les préparatifs de Rio 2012 ont jusqu'à présent été jalonnés d'obstacles dus à l'inquiétude ou au malaise que suscite chez certaines parties le concept d'économie verte, particulièrement en raison de préoccupations liées au commerce et de la peur d'un protectionnisme vert.

Ces questions méritent d'être étudiées de façon nuancée, avec la contribution de la communauté commerciale dans le débat ayant été limité principalement jusque-là à la communauté environnementale.

L'amélioration de la cohérence entre les questions plus larges relatives au commerce, au développement durable et au lien entre le commerce et la gouvernance du développement durable sera essentielle pour l'avenir du système commercial et constituera pour lui un défi. Cette séance visait à permettre de mieux comprendre les liens entre le commerce et les questions de durabilité qui seront abordées à la Conférence de Rio 2012.

En prévision de Rio 2012: perspectives commerciales et défis d'une économie verte

Modératrice

Mme Deborah Vorhies, Directrice exécutive – Directrice des opérations, Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Intervenants

M. Mark Halle, Directeur exécutif, Institut international du développement durable (IISD)

M. Guillermo Valles Galmés, Directeur, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED

S.E. M. Manuel A.J. Teehankee, ancien Ambassadeur des Philippines auprès de l'OMC

M. Ahmed Abdel Latif, Directeur du programme Propriété intellectuelle et technologie, ICTSD

Débat organisé par

ICTSD

Rapport établi par

Mme Malena Sell, Responsable du programme Environnement et ressources naturelles, ICTSD

1. Exposés des intervenants

La séance a été ouverte par Mme Vorhies qui a indiqué que, depuis le Sommet de Rio, la communauté internationale était parvenue à une compréhension plus nuancée des problèmes du développement durable intégré auxquels le monde est confronté. Si certains de ces problèmes ont été résolus au cours des 20 dernières années, beaucoup d'autres ne l'ont pas été. Aujourd'hui, à l'approche de Rio+20, l'attention se porte sur d'autres questions importantes, en particulier celles qui concernent le climat macro-économique actuel. Une réflexion nouvelle sur le rôle du commerce et les possibilités qu'il offre est nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'intégration des concepts d'économie verte et de croissance verte.

(a) M. Mark Halle, Directeur exécutif, Institut international du développement durable (IISD)

M. Halle a centré son exposé sur le concept d'économie verte, soulignant qu'il fallait que la communauté commerciale se penche sur la question car, sans cela il pourrait y avoir d'importantes tensions. Lorsqu'il a été lancé, ce concept semblait privilégier le « côté écologique » sur les autres aspects, notamment les aspects sociaux, ce qui a compliqué le débat politique. Définir l'économie verte reste difficile; il n'y a pas de définition unique. En général, ce concept désigne une économie qui fonctionne différemment et d'une façon plus globale, sur la base d'une idée semblable à celle du développement durable. Il y a cependant une différence importante: jusqu'à récemment, l'économie était considérée comme un élément fixe dans lequel il fallait intégrer l'environnement. Depuis la crise financière de 2008, une conception totalement différente est apparue. Elle indique que la nature de l'organisation économique doit être fixe puisque l'intégration de la durabilité a échoué. L'avantage de l'économie verte est que, si elle est correctement organisée, de par son fonctionnement, elle crée des emplois et permet le progrès social et la gestion durable des ressources naturelles. C'est pourquoi l'économie verte implique une refonte de la réflexion environnementale.

Mais, il y a peu d'impulsion au niveau politique. Certaines des craintes suscitées par l'économie verte sont directement liées au commerce, notamment celle que les normes et règlements techniques soient utilisés à des fins protectionnistes. Par ailleurs, de profondes transformations technologiques impliquant des investissements sont nécessaires et cela pourrait être sujet à controverse. Enfin, en ce qui concerne l'action sur le changement climatique, domaine où les pays avancent à un rythme différent, les ajustements carbone aux frontières constituent un risque. Globalement, si elles ne sont pas bien conçues, les mesures concernant l'économie verte risquent de peser sur le système commercial et, en particulier, sur le système de règlement des différends de l'OMC.

La difficulté est de trouver une voie vers l'économie verte qui profite aux êtres humains et entraîne le moins de perturbations possible. L'équité est fondamentalement une nécessité. Il ne sera pas possible d'avancer si les privilèges actuels sont maintenus. C'est ce que nous devons comprendre à Rio.

(b) M. Guillermo Valles Galmés, Directeur, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED

M. Valles a fait l'historique de l'engagement de la communauté commerciale dans le domaine de l'environnement et du développement durable, qui remonte à la Conférence

de Stockholm en 1972. En ce qui concerne l'économie verte, il a souligné que ce concept est ancré dans le développement durable. Il ne peut être considéré comme un frein à la croissance économique, sinon il sera voué à l'échec. L'économie verte doit être au contraire synonyme de croissance verte, d'équité et d'inclusion.

Il y a plusieurs objectifs communs qui font sens: utiliser moins de ressources naturelles, avoir un système de production à moins forte intensité de carbone et trouver une voie plus équitable vers le développement économique. Les gouvernements, les consommateurs et la société civile seront tous les acteurs de l'économie verte, créant leur propre conception de cette économie en ayant accès à différents produits et services. Pour avancer vers une économie verte, trois mesures doivent être prises: identifier de nouvelles sources de financement, créer un environnement favorable à l'investissement étranger pour financer la transition et considérer le commerce comme un avantage pour promouvoir le changement nécessaire. On ne peut pas passer à une économie verte avec un commerce moins ouvert.

La transition vers une économie verte est déjà en cours sur le terrain. Par exemple, les initiatives du secteur privé concernant la responsabilité sociale des entreprises se sont multipliées de manière exponentielle – y compris dans les pays en développement – et on compte aujourd'hui plus de 200 000 entreprises certifiées ISO 1400 dans 250 pays. Les gouvernements devront faciliter davantage ce type de changements.

Mais il y a aussi des problèmes, car les interventions publiques, telles que les subventions, les taxes et les normes, faussent les règles du jeu pour les pays en développement qui ont une moins grande capacité de s'adapter et de soutenir la concurrence. Ces questions doivent être débattues et cela pourrait se faire dans le cadre de la CNUCED, qui pourrait offrir à toutes les parties prenantes les renseignements et l'espace nécessaires pour un débat factuel et neutre. Cela pourrait atténuer la pression sur le système de règlement des différends en évitant de nombreux différends à l'OMC. Étant donné la diversité des acteurs et des rôles qu'ils jouent, la CNUCED prendra des initiatives pour assurer la cohérence du système.

(c) *S.E. M. Manuel A.J. Teehankee, ancien Ambassadeur des Philippines auprès de l'OMC*

M. Teehankee a souligné que le commerce et le développement durable peuvent soutenir une stratégie gagnante sur trois plans. Toutefois, pour avancer, l'unité et la coopération sont nécessaires. Il faut un consensus sur des objectifs fondamentaux, fondé sur des valeurs communes, pour servir au mieux les intérêts de la communauté mondiale et des populations pauvres. Des processus comme Rio et Rio+20 ont engendré les concepts de développement durable et d'économie verte. Au final, on a une situation gagnante sur trois plans, avec des gains en termes de commerce et d'investissement, des gains environnementaux et des gains liés au développement durable. Les négociations à l'OMC pourraient apporter une contribution en ce sens.

M. Teehankee a parlé des objectifs et de l'état d'avancement des négociations dans le cadre du mandat de Doha concernant le commerce et l'environnement. Il a indiqué que l'on avait beaucoup progressé mais qu'il restait des questions non résolues et que cela faisait partie d'un processus de maturation. M. Teehankee a souligné la nécessité d'une réglementation équilibrée car c'était la première fois dans l'histoire que les objectifs en matière de commerce, d'environnement et de développement étaient intégrés. Il a ajouté que les gouvernements doivent créer un environnement favorable aux objectifs d'une économie verte. Les gouvernements doivent réguler, et il y avait eu un changement de paradigme à cet égard en 2008 avec la crise financière.

M. Teehankee a indiqué que la Session extraordinaire de CCE (Comité du commerce et de l'environnement) a un résultat à livrer, sous la forme d'un projet de décision ministérielle. Toutefois, la section sur les biens et services environnementaux, en particulier, nécessite encore beaucoup de travail. En attendant, le monde bouge et les exportations de biens et services environnementaux ont progressé pour atteindre plusieurs milliards de dollars EU par an. L'UE et la Chine sont les principaux exportateurs et importateurs dans ce secteur. Mais le tableau est beaucoup plus nuancé, de nombreux acteurs plus petits jouant aussi un rôle important. En réponse à une question sur l'importance du Cycle de Doha pour la coopération dans le domaine de l'environnement, M. Teehankee a souligné qu'un accord international permettrait la diffusion des meilleures pratiques – et pas seulement entre les principaux acteurs – et l'instauration d'un esprit de coopération indispensable.

(d) M. Ahmed Abdel Latif, Directeur du programme Propriété intellectuelle et technologie, ICTSD

M. Abdel Latif a noté le rôle clé de la technologie à la fois en tant que catalyseur et moteur de la transition vers une économie verte. Cela a été reconnu à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en 1992. En effet, le programme Action 21 contient un chapitre sur le transfert de technologie et de nombreux accords environnementaux multilatéraux (AEM) issus de Rio contiennent des dispositions relatives au transfert de technologie. Toutefois, la mise en œuvre – rôle des marchés, environnements favorables, financement pour les pays en développement – a posé problème. Les secrétariats des AEM ont effectué des évaluations des besoins mais ont eu du mal à avancer. Par conséquent, s'agissant du changement climatique, il a été convenu à Cancún d'un nouveau mécanisme concernant la technologie visant à rendre le transfert de technologie effectif.

Aujourd'hui, les positions de négociation sur le transfert de technologie deviennent moins flexibles. Cela est dû à l'importance croissante de l'économie du savoir et des actifs de propriété intellectuelle. Il y a eu un changement de paradigme et l'innovation est maintenant la priorité, l'accent étant mis non seulement sur la science ou la technologie mais aussi sur la mise de nouveaux produits sur le marché. Le nouveau mécanisme concernant la technologie de la CCNUCC est à cet égard un bon exemple. Il vise principalement à créer des réseaux de centres d'innovation dans les pays en développement.

L'innovation verte est la priorité dans le domaine de l'innovation. Les économies émergentes jouent aujourd'hui un rôle important et l'évolution des demandes de brevets reflète cette nouvelle réalité. On dispose maintenant de davantage de données empiriques sur ce qui stimule la diffusion de la technologie. Par exemple, l'importance du Protocole de Kyoto et des signaux qu'il a envoyés dans le domaine de la technologie climatique, a été démontrée par les recherches effectuées par l'ICTSD, le PNUE et l'OEB. Parmi les nouveaux moyens d'améliorer le transfert de technologie il faut citer le traitement accéléré des demandes de brevets pour des technologies vertes, l'innovation ouverte, la mise en commun d'éco-brevets et les plates-formes d'échange de technologies vertes. En ce qui concerne la diffusion, les pays les moins avancés (PMA) sont loin derrière les autres pays et, pour eux, il faudrait améliorer en particulier les procédures de licences.

D'une façon générale, la coopération bilatérale et régionale dans le domaine des technologies vertes prend de l'importance. L'accent est mis non seulement sur les partenariats Nord-Sud mais aussi sur les partenariats Sud-Sud. Rio+20 pourrait être l'occasion de mettre en évidence certaines expériences positives de ces 20 dernières années d'apprentissage.

2. Questions et observations du public

Au cours des discussions, les participants ont parlé des énormes efforts nécessaires pour assurer la transition vers une économie verte et de la nécessité d'une volonté politique et d'une volonté d'inclusion pour associer toutes les parties prenantes au débat politique. Dans le même ordre d'idées, l'inclusion et l'équilibre sont nécessaires pour dissiper la crainte très réelle d'un protectionnisme vert. Les expériences concrètes pourraient aussi montrer la voie à suivre. Certains ont estimé que le concept d'économie verte n'allait pas assez loin car la consommation de ressources et la croissance démographique doivent diminuer radicalement en termes réels.

Pour ce qui est des investissements nécessaires, le secteur privé ne prend pas les devants, malgré les énormes possibilités, en raison des risques inhérents aux cadres d'investissement actuels, qui ont un effet dissuasif. Par conséquent, certains participants ont dit qu'il fallait être ouvert à l'idée de réviser les accords concernant le commerce et l'investissement pour faire en sorte qu'ils facilitent la transition vers une économie verte.

Un participant a souligné qu'il fallait exploiter les synergies entre le commerce et les pratiques agricoles écologiques car cela est nécessaire pour nourrir une population mondiale de plus en plus nombreuse. D'autres ont parlé des technologies vertes, faisant observer qu'elles sont la propriété des entreprises et non des pays. À l'approche de Rio+20, la réunion pourrait envoyer un signal important concernant la mise en œuvre du transfert de technologie tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique pour tous les secteurs et tous les pays.

À la fin de la séance, il a été question de la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre et de la nécessité de veiller à ce que ce ne soit pas une occasion manquée pour l'environnement à l'approche de Rio.

L'Afrique, les économies émergentes et le commerce des ressources naturelles

Résumé

Cette séance visait à évaluer de manière critique l'importance du commerce des ressources naturelles pour le développement économique de l'Afrique et des économies émergentes. Il a fallu pour cela réfléchir aux avantages que le commerce des produits à base de ressources naturelles pourrait apporter à l'Afrique grâce à la formulation originale de partenariats novateurs avec les économies émergentes.

De tels partenariats passeraient essentiellement par la mise en place de systèmes d'imposition bien conçus pour aider les communautés à gérer les ressources naturelles. Les investissements réalisés par les économies émergentes pour aider l'Afrique joueraient un rôle important et devraient être conçus et décaissés de manière efficace et juste. En outre, les économies émergentes pourraient partager le fruit de leur expérience avec les pays africains. Les investissements réalisés dans le cadre de ces partenariats devraient tenir compte des moyens d'existence des populations qui possèdent les ressources naturelles. Les mesures ne pourraient être mises en œuvre qu'en présence de politiques sensibles, cohérentes, inclusives et de régimes de gouvernance et de leadership efficaces aux niveaux local et mondial.

Modérateur

S.E. M. Jayant Dasgupta, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC

Intervenants

Mme Phelisa Nkomo, Black Sash, Afrique du Sud

Mme Netsanet Kibret, Chef, Relations publiques et communication, Horn of Africa Regional Environment Centre and Network, Éthiopie

M. Nitya Nanda, Institut de l'énergie et des ressources (TERI), Inde

M. J. George, Institute of Economic Growth, Université de Delhi, Inde

Débat organisé par

Institut de l'énergie et des ressources (TERI), Inde

Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI), Canada

Rapport établi par

M. Anandajit Goswami, Chercheur associé, TERI

1. Exposés des intervenants

La discussion a commencé par une allocution liminaire de l'Ambassadeur Dasgupta, qui a souligné la nécessité de créer des partenariats entre le monde émergent et l'Afrique en vue d'un gain mutuel. Dans ce contexte, il a décrit le rôle, l'efficacité et la nature changeante de l'aide, et son importance dans l'instauration d'une situation qui favorise dans une même mesure les intérêts des pays africains et ceux des économies émergentes.

(a) Mme Phelisa Nkomo, Black Sash, Afrique du Sud

Mme Nkomo a mentionné l'importance de partenariats stratégiques novateurs entre l'Afrique et les économies émergentes pour le commerce des ressources naturelles. Pour pérenniser ce partenariat, il faut exploiter l'avantage comparatif de l'Afrique dans le secteur des ressources naturelles. Il faut en même temps encourager une croissance ciblée dans les industries manufacturières. Les recettes générées par ces secteurs doivent servir à soutenir l'infrastructure sociale et économique et améliorer les moyens d'existence des communautés d'Afrique. Un régime intégrant politique commerciale, sociale et économique doit soutenir le développement dans tous ces pays et s'accompagner de mécanismes de gouvernance efficaces.

Ces partenariats stratégiques doivent être lancés en traitant les partenaires africains avec dignité et en tenant compte des difficultés auxquelles ils doivent face pour sortir des programmes d'ajustement spéciaux. Les transferts de technologies et de compétences entre les économies doivent faire partie intégrante de ces partenariats, lesquels doivent comporter un investissement dans les ressources naturelles. L'investissement ne devrait pas seulement viser les industries extractives mais aussi mettre l'accent sur le développement de nouvelles industries d'aval et de transformation annexes. L'investissement des économies émergentes dans les ressources naturelles de l'Afrique doit faire en sorte que les communautés locales des régions riches en ressources soient associées à l'établissement du partenariat. Les entreprises des économies émergentes qui participent à cet investissement doivent sauvegarder les intérêts des collectivités et garantir le transfert des recettes à ces dernières. De tels transferts peuvent être réalisés en mettant en place des systèmes d'imposition bien conçus et en reformulant les mécanismes de déconcentration fiscale de façon à ce que les ressources profitent aux collectivités locales.

(b) Mme Netsanet Kibret, Chef, Relations publiques et communication, Horn of Africa Regional Environment Centre and Network, Éthiopie

Mme Kibret a mentionné la nécessité de gérer la dégradation des ressources naturelles grâce à l'aménagement participatif du territoire avant de nouer des partenariats avec les pays émergents. Elle a souligné qu'il fallait améliorer le commerce intrarégional entre les pays africains pour renforcer les macro-économies africaines. À l'heure actuelle, le commerce intrarégional est très faible sur le territoire africain, et la plupart des exportations relèvent du secteur des ressources naturelles et sont destinées à l'Europe continentale, suivie de l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Amérique du Sud. Les recettes générées par un commerce intrarégional plus ouvert peuvent aider les pays africains à renforcer leur position de négociation avant de se lancer dans des partenariats avec les économies émergentes. Après avoir développé la gouvernance intérieure et le commerce intrarégional des ressources naturelles, les pays africains devraient pouvoir

mieux négocier et obtenir un accès élargi au marché grâce à la création d'un partenariat avec les pays du Sud.

Le commerce Sud-Sud des ressources naturelles entre l'Afrique et les économies émergentes s'est développé essentiellement grâce aux contrats bilatéraux à long terme entre gouvernements bénéficiaires et entreprises privées; il a été marqué par l'acquisition de terres par des entreprises privées dans des pays comme l'Éthiopie. Il doit désormais se fixer comme objectif de développer de solides industries manufacturières. En plus de favoriser ces entreprises en établissant des relations commerciales, en développant et en intégrant les énergies renouvelables, il est possible de mobiliser les technologies qu'elles possèdent grâce à la mise en place d'incitations fiscales dans les pays hôtes. Il faut créer un organe de surveillance qui serait chargé de contrôler la nature des investissements réalisés dans le cadre du commerce Sud-Sud et mettre en place de strictes mesures réglementaires et des mécanismes de gouvernance assortis d'une obligation de rendre des comptes, bénéficiant d'un appui politique. Chaque nouvel investissement devrait être évalué, y compris son impact sur l'environnement et les écosystèmes.

(c) M. Nitya Nanda, Institut de l'énergie et des ressources (TERI), Inde

M. Nanda a fait observer que les débats sur les restrictions à l'exportation et l'accès aux ressources ont commencé à gagner en importance après l'arrivée des économies émergentes sur la scène mondiale. Le commerce mondial des produits primaires a jusqu'ici été dominé par quelques entreprises seulement, lesquelles contrôlent les acheteurs et les vendeurs. Avec les années, le nombre d'acheteurs de produits primaires a cependant augmenté par rapport aux fournisseurs. Le marché des produits de base est devenu concurrentiel, et les fournisseurs ont donc commencé à obtenir des prix relativement plus intéressants.

M. Nanda a mentionné que des économies émergentes comme la Chine ont été accusées de ne pas participer aux marchés mondiaux. De fait, la Chine a négocié des accords avec des administrations publiques nationales et des entreprises locales et elle réalise des transactions avec les pays africains sans passer par le marché mondial. M. Nanda a posé la question fondamentale: comment et par qui les prix des produits primaires échangés sont-ils déterminés? Les prix de ces produits et leur processus de détermination sont importants pour les pays africains, qui sont fortement tributaires des recettes d'exportation générées par ces produits. Les prix des produits primaires sont déterminés par les activités spéculatives sur les bourses des marchandises comme le NYMEX (New York Mercantile Exchange). Les transactions spéculatives font augmenter les prix des produits primaires, mais les gains tirés de la spéculation ne se répercutent pas sur les communautés pauvres qui participent à la production. Les partenariats entre les économies émergentes et l'Afrique doivent être conçus de façon à corriger ce déséquilibre en établissant des régimes de gouvernance, et prévoir des moyens justes de décaissement de l'aide. Ils devraient en outre être fondés sur un échange mutuel et le partage des leçons tirées de l'expérience.

Dans la relation entre une économie émergente et un pays africain, il faut privilégier les politiques sensibles aux populations qui possèdent les ressources naturelles. Le succès du Botswana en est un exemple; l'État y est pour beaucoup. À une époque, la plupart des pays africains ont choisi de privatiser le secteur des ressources naturelles sans protéger les populations qui possédaient les ressources. Des concessions ont souvent été accordées à des acteurs du secteur privé qui se sont emparé des avoirs miniers et réalisé des bénéfices, au détriment des populations.

(d) M. J. George, Institute of Economic Growth, Université de Delhi, Inde

M. George a critiqué le point de vue voulant que le modèle d'une croissance économique des pays qui dépendent de l'extraction des ressources naturelles utilisées comme intrants dans la production de marchandises devrait être maintenu. Les pays africains se sont engagés dans cette voie, qui entraîne la dégradation des ressources naturelles. L'essor des modèles d'entreprise oligarchiques à base de produits naturels axés sur l'amélioration de la productivité a eu des conséquences négatives sur les moyens d'existence des petits agriculteurs marginaux et affecté la sécurité alimentaire. Dans tout partenariat entre les économies émergentes et les pays d'Afrique, il est important de penser à garantir les moyens d'existence des populations qui gèrent les ressources naturelles. Il est essentiel de permettre aux petits agriculteurs marginaux d'accéder au marché afin qu'ils puissent accroître leurs revenus et améliorer leurs moyens d'existence, un résultat que seuls de nouveaux régimes de leadership politique et commercial permettront d'obtenir.

2. Questions et observations de l'assistance

À la suite des exposés, des questions ont été posées par l'auditoire. Les questions des participants et les réponses données par les intervenants sont résumées ci-après.

Q: Quel rôle joue la volonté politique dans la création de partenariats stratégiques mutuellement bénéfiques entre les économies émergentes et l'Afrique?
R: Les intervenants ont répondu que tout partenariat stratégique doit être établi de manière équitable et juste. Les partenaires devraient partager les leçons tirées de leur expérience pour permettre à une telle alliance de s'inscrire dans la durée. La gouvernance locale doit être solide et les défis auxquels font face les communautés doivent être relevés au niveau local. Une forte volonté politique doit être exprimée au travers des discussions engagées afin de relever ces défis dans le contexte de l'engagement entre les économies émergentes et l'Afrique.

Q: L'OMC peut-elle faire en sorte que les partenariats entre l'Afrique et les pays émergents puissent assurer aux parties prenantes un commerce durable des ressources naturelles?
R: Mme Nkomo a répondu qu'il était important de reconnaître les avancées historiques de l'OMC avant de parler de son rôle futur pour garantir un commerce durable des ressources naturelles. Il est en outre essentiel de renforcer les initiatives au niveau national et les partenariats bilatéraux, et donc de réexaminer les règles de l'OMC en vigueur.

Q: Quelles sont les éventuelles incidences des nouvelles législations prohibant l'achat de ressources provenant de zones de conflits sur les populations et sur les éventuelles associations entre les économies émergentes et les pays d'Afrique?
R: La mise en œuvre de ce type de législation doit tenir compte des causes d'un conflit dans une région donnée. Une fois ces causes établies et analysées, il faut décider des investissements et de l'achat de ressources selon des mécanismes transparents pouvant assurer aux communautés un commerce des ressources naturelles rentable. Mme Kibret a souligné que les investissements dans les zones de conflits doivent être gérés au cas par cas avant que les effets de cette législation sur les investissements et les partenariats des économies émergentes avec l'Afrique puissent être évalués.

Q: De quelle marge de manœuvre dispose un pays africain Membre de l'OMC pour assurer le développement des entreprises nationales d'aval dans le contexte de la multiplication des achats de ressources naturelles par la Chine?

R: Mme Nkomo et Mme Kibret ont répondu en faisant observer que les pays africains ont besoin de solides politiques de négociation de façon à pouvoir obliger les investisseurs à développer les industries nationales d'aval quand ils souhaitent acquérir des ressources sur leur territoire. La création d'une marge de manœuvre doit donc être une initiative nationale et non pas venir de l'OMC. M. Nanda a ajouté que si l'OMC intervenait dans cette question de la marge de manœuvre, comme dans le différend DS394 « Chine - Mesures relatives à l'exportation de diverses matières premières », cela pourrait être mal interprété par d'autres pays riches en ressources. Incidemment, la décision ne valait que pour la Chine, en raison de ses conditions d'accession, et elle ne s'appliquerait pas à d'autres Membres.

3. Conclusions

Un débat nourri entre les intervenants et les participants d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud a montré que pour forger un partenariat stratégique novateur entre les économies émergentes et l'Afrique, il faut qu'un régime de leadership politique et de gouvernance se développe peu à peu et qu'il soit bien géré. De tels partenariats devraient avoir pour objectif d'améliorer le sort des communautés qui possèdent les ressources naturelles. Les contributions des intervenants et les discussions entre participants et experts ont délivré un message empreint d'optimisme quant à de tels partenariats. Il a été reconnu que ces partenariats ne peuvent perdurer qu'avec l'appui de politiques plus sensibles, cohérentes et inclusives et de solides régimes de gouvernance et de leadership aux niveaux local et mondial.

III. Le concept « Fabriqué dans le monde » et le commerce à valeur ajoutée

« Fabriqué dans le monde »: données factuelles et conséquences pour le commerce

Résumé

Les réseaux de production mondiaux ou chaînes de valeur mondiales (CVM) ont modifié la structure des échanges internationaux. Les facteurs ayant contribué à cette évolution sont les nouvelles technologies, la faiblesse des coûts de transport et de communication, la libéralisation des services, l'ouverture accrue des marchés et les nouvelles stratégies d'entreprise.

Les statistiques traditionnelles du commerce ne renvoient pas une image exacte de la réalité présente des échanges commerciaux. Il est en effet plus éclairant de mesurer les flux commerciaux en ventilant la valeur ajoutée totale accumulée au cours de la fabrication d'un produit entre les secteurs industriels des différents pays qui sont intervenus dans cette fabrication. Les CVM ont des incidences tant sur le commerce que sur des questions connexes comme l'investissement et l'emploi et leurs cadres réglementaires respectifs.

Organisée dans le cadre de l'initiative « Fabriquée dans le monde » lancée par l'OMC, la séance avait pour objet de présenter et d'analyser les incidences et conséquences des CVM sur le développement et les politiques commerciales aux niveaux national, régional et multilatéral.

Modérateur

M. William Milberg, Département d'économie, New School for Social Research, New York

Intervenants

M. Lucian Cernat, Économiste en chef/ Chef d'unité, DG Commerce, Commission européenne

M. Henrik Isakson, Conseiller principal, Direction générale du commerce extérieur, Suède

S.E. Mme Anabel González, Ministre du commerce extérieur, Costa Rica

M. Hubert Escaith, Statisticien en chef, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

Débat organisé par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Rapport établi par

Mme Yenny Llanos, Division de l'information et des relations extérieures, OMC

1. Exposés des intervenants

M. Milberg a ouvert la séance en soulignant que plus de 50 pour cent des échanges commerciaux s'inscrivaient dans les CVM, ce qui avait des incidences énormes pour le développement.

(a) M. Lucian Cernat, Économiste en chef/Chef d'unité, DG Commerce, Commission européenne

M. Cernat a constaté que l'initiative « Fabriquée dans le monde » ne pouvait qu'être sortie d'une tête bien faite mais qu'il fallait traduire cette prise de conscience en actions concrètes, ce qui nécessitait une base de données mondiale sur le commerce en valeur ajoutée afin de combler le fossé entre les chiffres et les politiques. Il a souligné que pour concilier commerce, emplois et chaînes de valeur, il fallait que les politiques connexes soient cohérentes.

M. Cernat a souligné que l'Europe demeurait un acteur très puissant sur le marché mondial, même si elle était confrontée à de grands défis. Les politiques en matière de commerce et d'investissement ne devaient pas contrecarrer la création d'emplois et la stimulation de la croissance économique, qui étaient les principales aspirations des citoyens européens.

Les CVM étaient souvent assez courtes. Se fondant sur des conclusions préliminaires, M. Cernat a indiqué qu'en moyenne 87 pour cent des exportations de l'UE mesurées sur la base de la valeur ajoutée étaient absorbés par le partenaire commercial de première destination, qu'environ 11 pour cent étaient réexportés vers un pays tiers et qu'une petite partie de ces exportations en valeur ajoutée revenaient dans l'UE sous forme de « réimportations ». Les balances commerciales en valeur ajoutée donnaient une image différente des balances commerciales bilatérales entre l'UE et la plupart de ses partenaires.

En conclusion, M. Cernat a souligné que les CVM avaient pour corollaire une possible inadaptation des règles d'origine à l'environnement commercial actuel et qu'elles avaient des répercussions sur un certain nombre d'éléments, tels que les balances commerciales bilatérales ou la politique des taux de change. Il a insisté sur la nécessité d'un débat relatif aux politiques à l'OMC.

(b) M. Henrik Isakson, Conseiller principal, Direction nationale du commerce, Suède

Présentant une étude sur les produits portant l'indication « Fabriqué en Suède », M. Isakson, a indiqué qu'un produit « Fabriqué en Suède » n'était en fait fabriqué en Suède qu'à hauteur des deux tiers. Cela étant, les exportations étaient devenues plus rentables parce que les entreprises suédoises tiraient parti de la division internationale du travail en tâches. Il a également insisté sur le poids des services dans les exportations de la Suède.

M. Isakson a souligné que les droits de douane perçus sur les biens importés en Suède ne grevaient pas que des produits finis mais aussi, à hauteur de 50 pour cent, des intrants ou produits intermédiaires, si bien qu'au bout du compte cette protection commerciale nuisait aux entreprises suédoises.

Selon M. Isakson, toute indication « Fabriqué en » était très trompeuse. Il importait donc de mieux faire connaître aux médias, aux responsables politiques, au grand public et

aux entreprises le concept de commerce en valeur ajoutée afin d'enrayer la montée du protectionnisme. Il a suggéré de procéder à une révision des politiques commerciales au niveau de l'UE tendant, par exemple, à privilégier la promotion de l'importation et non la promotion de l'exportation, à éliminer les tarifs douaniers pour les intrants importants et à libéraliser les règles d'origine. Une autre grande retombée du recours au commerce en valeur ajoutée était la « servicification »: à savoir le fort accroissement du poids relatif du commerce des services, qui devrait être pris en considération dans les négociations.

(c) S. E. Mme Anabel González, Ministre du commerce extérieur, Costa Rica

Mme González a parlé des CVM dans le contexte du Costa Rica. L'Amérique latine occupait une place marginale en la matière; certains pays d'Amérique centrale étaient insérés dans des CVM, mais à faible valeur ajoutée, et très peu de pays de la région participaient à des CVM à fort contenu technologique. Le Costa Rica était un de ces pays grâce à sa conception stratégique, à son environnement commercial, à sa solide plate-forme d'exportation, à sa main-d'œuvre instruite et à sa situation géographique privilégiée, à proximité du marché des États-Unis. Elle a souligné que la prochaine étape consistait à se diversifier, à renforcer les chaînes de valeur et à monter dans ces chaînes afin de tirer parti des principales possibilités s'offrant, comme l'intensification des relations entre l'Asie et l'Amérique latine et l'extension des chaînes de valeur à d'autres branches manufacturières et à la délocalisation des services. En l'absence de systèmes de production régionaux, il était cependant difficile pour le Costa Rica de s'insérer dans les CVM ou de réorienter la production vers les marchés émergents tout en assurant la croissance du commerce avec les États-Unis. Une place avait été faite aux moyens de relever ces défis dans le programme national pour la libéralisation des échanges.

En conclusion, Mme González a noté que la politique commerciale pouvait grandement concourir à renforcer l'insertion du Costa Rica dans les CVM, les domaines d'intervention privilégiés dans cette optique étant la libéralisation des échanges, la facilitation du commerce et la protection des droits de propriété intellectuelle. Mme González a souligné que les CVM étaient un instrument important pour favoriser la participation des pays en développement au commerce mondial. Il fallait que les pays se dotent des capacités voulues pour s'insérer dans des CVM et la politique commerciale et les règles de l'OMC devaient faciliter cette insertion.

d) M. Hubert Escaith, Statisticien en chef, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

M. Escaith a récapitulé les données factuelles et leurs conséquences pour la politique commerciale dans un contexte « Fabriqué dans le monde ». Il a souligné que, lorsque le commerce était mesuré en valeur ajoutée, les déséquilibres commerciaux bilatéraux s'en trouvaient en général réduits, mais pas le déséquilibre de la balance commerciale globale d'une économie. L'OMC collaborait étroitement avec d'autres organisations, dont l'OCDE et l'UE, en vue d'améliorer l'information statistique disponible.

Il a souligné l'importance que revêtaient les services, comme la logistique, et le partenariat public-privé s'agissant d'améliorer l'infrastructure des CVM, de faciliter les échanges et de stimuler la compétitivité des exportations des pays en développement. Du côté des pays industrialisés, la mesure du commerce en valeur ajoutée mettait en évidence le rôle crucial des services incorporés dans les produits industriels exportés.

Se référant au *Rapport sur le commerce mondial 2011*, M. Hubert Escaith a souligné que l'une des principales motivations amenant les pays à conclure des accords commerciaux préférentiels (bilatéraux ou régionaux) était souvent davantage le souci d'harmoniser les réglementations nationales en vue de promouvoir les investissements et l'insertion dans des chaînes de production mondiales que d'obtenir des réductions tarifaires. Il a fait ressortir que la production et l'emploi dans un pays ne dépendaient pas uniquement de ses propres politiques mais aussi de la conjoncture dans le reste du monde. Il était désormais contreproductif de penser qu'un pays pouvait à lui seul surmonter les problèmes macro-économiques qui lui étaient propres. Pour faire face aux déséquilibres macro-économiques dans un monde interdépendant, il était donc nécessaire de se doter de politiques globales et de promouvoir des solutions globales.

2. Questions et observations de l'assistance

Un participant originaire du Mexique, après avoir indiqué que ce pays avait conclu des accords bilatéraux avec le Guatemala, le Honduras, El Salvador et le Costa Rica, a demandé si une harmonisation des règles d'origine aiderait la région, en particulier le Costa Rica, et si une indication d'origine « Fabriqué en Méso-Amérique » était envisageable à terme. Mme González a répondu que l'un des problèmes auquel se heurtait le développement des CVM en Amérique latine était l'absence d'un système de production régional intégré du type de celui existant en Asie du Sud-Est. Les pays d'Amérique centrale et le Mexique s'employaient à faire converger ces accords afin de créer un espace économique élargi. Un tel espace pourrait concourir à accroître le degré d'intégration entre ces pays et à jeter les fondements pour l'élaboration d'un cadre régional propre à faciliter la participation de ces pays à des CVM.

Une personne a demandé en quoi les notions de commerce intrabranche et interbranches et de zones franches d'exportation différaient de ce nouveau concept de « Fabriqué dans le monde », plus précisément, en quoi il innovait et quels étaient ses éléments clés et ses fondements car, à son avis, l'aspect le plus fascinant de ce concept était de savoir qui organisait ce genre de production mondiale. Cette même personne a recommandé que l'OMC consacre une autre séance à ce thème l'année suivante et invite des personnalités du monde des affaires. M. Escaith a répondu que le concept « Fabriqué dans le monde » n'était en fait pas une nouveauté, mais que la fragmentation internationale de la production s'était accentuée ces dernières années et était maintenant une caractéristique prépondérante du commerce international. Il importait à présent au plus haut point que les décideurs et les responsables politiques prennent pleinement en considération les CVM. L'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC, ainsi que diverses initiatives nationales ou régionales, telles que l'Institut des économies en développement de l'Organisation japonaise du commerce extérieure (IDE-JETRO) et le projet de bases de données mondiales d'entrées-sorties (WIOD), avaient uni leurs forces en vue de réfléchir à des méthodologies permettant de mesurer le commerce en valeur ajoutée et d'analyser l'impact des CVM sur la politique commerciale et sur le lien entre commerce et emploi. Au sujet des zones franches d'exportation (ZFE), M. Escaith a fait observer que même si elles présentaient certains risques dans une perspective multilatérale – par exemple sous forme de subventions cachées en faveur des entreprises exportatrices – dans les pays en développement, les ZFE étaient souvent la seule option s'offrant aux gouvernements pour assurer l'égalité des chances.

Un participant du conseil de l'agriculture et de l'alimentation a demandé comment les CVM s'articulaient avec le régime de l'UE, notamment sa législation relative aux règles d'origine et à l'étiquetage. En réponse, M. Cernat a invité les personnes œuvrant dans des domaines d'intervention très spécifiques à se placer dans une perspective plus large. Des indicateurs fiables relatifs au commerce en valeur ajoutée étaient nécessaires et constitueraient une bonne base pour de futures initiatives en matière de politiques. En conclusion, il a indiqué que l'UE était engagée sur la bonne voie, mais qu'il lui fallait persister pour parvenir au stade où des décisions relatives aux politiques pourraient être prises en se fondant sur des statistiques nouvelles. « Le temps est probablement venu de modifier la politique commerciale traditionnelle » a-t-il ajouté.

Un participant de la Banque asiatique de développement s'est enquis de l'intérêt d'une mesure du commerce en valeur ajoutée, faisant observer que, même s'il s'agissait d'une bonne idée, elle semblait présenter davantage de difficultés que la méthode traditionnelle sur le plan de la collecte des données. M. Escaith a confirmé que tel était le cas mais que la communauté internationale des statisticiens travaillait déjà sur cette question. Les projets étaient axés sur le développement de bases de données mondiales d'entrées-sorties (WIOD), sous l'impulsion de l'Union européenne, et sur l'harmonisation des tableaux entrées-sorties figurant dans le stock de données de l'OCDE. L'OCDE et l'OMC œuvraient à dégager les meilleures pratiques en matière de méthodologie d'estimation du commerce en valeur ajoutée. Une autre voie suivie par les organismes officiels de statistique était de croiser les statistiques du commerce avec les registres des entreprises afin d'isoler les importations d'intrants et le déroulement des opérations de production et de déterminer si les produits étaient absorbés localement ou exportés. La mise en regard de ces renseignements avec le régime de propriété et le nombre d'employés, permettrait d'analyser les revenus et les effets sur l'emploi.

3. Conclusions

La séance a mis en évidence la complexité que présentait le concept de commerce en valeur ajoutée sous l'angle des statistiques du commerce et de la politique commerciale. La politique commerciale requérait des indicateurs solides et la communauté des statisticiens s'attachait à remédier à la situation. Tant la qualité des importations, que la compétitivité des fournisseurs, les services et la gouvernance, sous forme de politiques adaptées, avaient des effets sur les CVM et la compétitivité des exportations. Par exemple, pour un pays accroître la quantité et la qualité de ses importations pouvait accroître la valeur ajoutée de ses exportations, tandis qu'une politique protectionniste pouvait nuire à ses propres exportations.

Les CVM pouvaient contribuer efficacement à stimuler le commerce, la croissance et l'emploi, en particulier dans les petites économies en développement, mais la réussite était tributaire d'un bon dosage des politiques (en matière d'investissement, de commerce, d'infrastructures, etc.). Le Costa Rica en était un bon exemple. Les considérations primordiales pour assurer l'efficacité des CVM étaient les règles d'origine, les droits d'importation, la promotion des importations/des exportations et la libéralisation des échanges. Il importait en outre de voir dans les accords commerciaux préférentiels un moyen efficace pour harmoniser la réglementation en vue d'assurer un degré accru d'intégration propre à faciliter la participation des pays aux CVM.

Enfin, dans un monde interdépendant, seules des solutions mondiales étaient efficaces. Les gouvernements, les décideurs, les milieux universitaires et les entreprises devaient travailler ensemble pour définir les solutions mondiales les mieux adaptées.

Résumé

Les experts ont analysé la mise en œuvre des règles régissant actuellement le commerce et l'investissement, à la lumière de la structure actuelle du commerce mondial. Ils se sont intéressés, en particulier, aux normes établies au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'Accord sur l'évaluation en douane et de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine, ainsi que dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes et du régime juridique du droit international de l'investissement. Bien que dans le monde actuel, les sources d'approvisionnement soient de plus en plus complexes et diversifiées, les règles qui régissent le commerce et l'investissement sont basées sur une structure des échanges commerciaux propre au XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle caractérisée par des flux commerciaux linéaires et des chaînes d'approvisionnement peu diversifiées, voire pas du tout. Mais la situation est tout autre aujourd'hui. Les processus de production reposent de plus en plus sur l'externalisation, avec des économies d'échelle et un commerce d'intrants intermédiaires. Alors qu'avant la deuxième guerre mondiale l'intégration verticale de la production à l'intérieur d'un même pays, en utilisant peu ou pas d'intrants intermédiaires, était la règle, aujourd'hui, les chaînes d'approvisionnement mondiales se caractérisent par la fragmentation des processus de production. Les importateurs s'approvisionnent désormais dans de nombreux pays, vendent dans de nombreux pays et sont eux-mêmes constitués en société dans de nombreux pays. Or les règles commerciales actuelles sont fondées sur le principe de la localisation unique et d'un flux commercial linéaire propre à une structure mercantile dans le cadre de laquelle les acteurs étatiques se font concurrence pour maximiser leurs exportations tout en limitant les importations.

On peut voir d'emblée comment ces chaînes d'approvisionnement en pleine mutation remettent en cause des règles commerciales obsolètes et ont des conséquences de plus en plus néfastes au sein même du système commercial mondial. Par exemple, la structure actuelle des échanges commerciaux est d'une énorme complexité et il est difficile pour les entreprises de suivre le mouvement des marchandises le long de la chaîne d'approvisionnement. En présence de pareille complexité, les entreprises devraient pouvoir recourir à des systèmes perfectionnés, tels que les systèmes de données de référence. Ces systèmes devraient exister dans un régime commercial supposément harmonisé. Or, on constate que dans bien des cas, surtout en ce qui a trait à la classification des marchandises importées, la mise en œuvre des règles commerciales n'est, en fait, pas harmonisée. La subjectivité et la marge de manœuvre des systèmes douaniers nationaux, surtout en matière de classification, font que l'utilisation de programmes tels que les systèmes de données de référence n'est souvent pas possible dans la pratique.

De même, les importateurs sont confrontés à la fois à des règles d'origine et à des règles de détermination de la valeur des marchandises qui n'ont pas évolué au même rythme que les réalités de la structure actuelle des échanges commerciaux. Comme le montre l'initiative de l'OMC « Fabriqué dans le monde », les règles d'origine visant à attribuer une source unique à un produit sont trompeuses. Beaucoup de produits sont véritablement multinationaux, et, pour ces produits, la valeur des composantes, de la main-d'œuvre et de la propriété intellectuelle, sans parler de celle de la publicité et de la commercialisation n'a pas seulement son origine dans plusieurs pays, mais dans plusieurs continents. Dans le domaine des prix de transfert, les règles de détermination de la valeur peuvent être contradictoires selon qu'elles sont appliquées à des fins douanières ou aux fins de l'impôt, ce qui rend l'évaluation plus complexe et coûteuse que nécessaire pour les parties concernées.

Un ordre commercial international en pleine mutation: l'approvisionnement mondial et les nouveaux défis pour le système de l'OMC

Modératrice

Mme Elizabeth Trujillo, Professeur, Suffolk University Law School

Intervenants

M. Philippe Orban, Chef des services professionnels, Gestion du commerce mondial, KPMG

Mme Claire R. Kelly, Professeur de droit et Codirecteur, J. Block Center for the Study of International Law, Brooklyn Law School

M. Jorge Viñuales, Professeur, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

Mme Konstantina K. Athanasakou, Associée, White & Case

Organisateurs

Société américaine de droit international (ASIL)

International Economic Law Interest Group (IEcLIG)

Rapport établi par

Mme Claire R. Kelly, Professeur de droit et Codirecteur, Dennis J. Block Center for the Study of International Law, Brooklyn Law School

La fragmentation de l'origine des produits et des chaînes de valeur s'accompagne d'une fragmentation que beaucoup qualifieraient de fragmentation généralisée, celle du système commercial multilatéral lui-même. La prolifération des accords commerciaux préférentiels sous la forme d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux comportant chacun son propre ensemble de règles, en matière d'origine par exemple, rend les règles commerciales multilatérales actuelles encore moins efficaces et applicables, et c'est peut être une source de règles contradictoires.

De même, le droit international de l'investissement vient ajouter une couche de plus en plus importante de réglementations, ce qui augmente le risque d'incompatibilité entre les règles commerciales et les règles relatives à l'investissement. Un comportement peut être à la fois conforme au droit commercial international et contraire aux règles de l'investissement et vice versa. Les possibilités de conflit entre les réglementations persistent dans certains secteurs dont celui de la technologie. Le commerce de technologie exige des capitaux importants et beaucoup de coordination. Nombreux sont ceux qui dans le monde sont soumis en même temps à plusieurs juridictions, ainsi qu'au régime du commerce et au régime de l'investissement.

Aujourd'hui, les règles régissant le commerce et l'investissement sont un terrain propice pour pervertir le débat sur le commerce et, dans une certaine mesure, les experts ont cherché à déterminer si la crise actuelle des négociations du Cycle de Doha était due, en partie, à ces débats politiques faussés sur le commerce.

1. Exposés des intervenants

Mme Trujillo a présenté les experts au public et a dit que l'on reviendrait sur certains des thèmes discutés au cours de la séance précédente, notamment les observations de M. Pascal Lamy concernant l'étiquette « Fabriqué dans le monde », car ces thèmes reflétaient beaucoup plus fidèlement les réalités des chaînes d'approvisionnement mondiales actuelles. L'initiative « Fabriqué dans le monde », entre autres choses, nous encourageait à voir le régime du commerce international sous l'angle d'un nouveau paradigme, celui du commerce des tâches, ce qui nous amènerait à nous demander par quels moyens spécifiques l'OMC pourrait mieux aborder la question du commerce à valeur ajoutée. Il en découlait que le commerce international ne pouvait plus fonctionner dans un univers spécifique étanche, fait de règles commerciales et de contrôles douaniers; il avait, au contraire, acquis certains aspects transnationaux qui avaient enlevé toute importance à la localisation territoriale et mettaient en scène des protagonistes qui ne se limitaient ni au gouvernement ni à une entreprise privée d'un seul pays.

(a) M. Philippe Orban, Chef des services professionnels, Global Trade Management, KPMG

M. Orban a lancé la discussion en faisant une analyse du système tarifaire harmonisé. Il en a brièvement fait l'historique et a expliqué son importance pour les pays dans la classification et le suivi des marchandises et dans la fixation des droits; il a évoqué les défis et proposé des solutions pour parvenir à un système harmonisé pleinement opérationnel dans le contexte des chaînes mondiales d'approvisionnement. Mais surtout, M. Orban a démontré que bien qu'il s'agisse d'un système harmonisé, plusieurs de ses composantes étaient laissées en grande partie à la discrétion des autorités nationales. En conséquence, le système était bien moins harmonisé qu'on pourrait le souhaiter.

(b) Mme Claire R. Kelly, Professeur de droit et Codirecteur, Dennis J. Block Center for the Study of International Law, Brooklyn Law School

Mme Kelly a parlé des réalités actuelles des chaînes d'approvisionnement mondiales en se référant en particulier à l'évaluation en douane et aux règles d'origine. Après avoir décrit les réalités des chaînes d'approvisionnement mondiales et mentionné l'initiative de l'OMC « Fabriqué dans le monde », elle a montré comment ces réalités créaient des difficultés au regard aussi bien des règles sur la détermination de la valeur des produits que des règles d'origine. Elle a notamment parlé des difficultés rencontrées par les entreprises multinationales du fait que les autorités fiscales supposaient qu'elles surévaluaient leurs coûts tandis que les autorités douanières supposaient qu'elles les sous-évaluaient. La même incertitude régnait dans la détermination du pays d'origine d'un produit donné, détermination qui nécessitait souvent une analyse subjective. Les entreprises qui opéraient à l'échelle mondiale devaient faire face à une détermination subjective des pays d'origine dans le cadre de juridictions multiples, ce qui ajoutait à leurs coûts. Mme Kelly a suggéré de faire meilleur usage des réseaux de professionnels du commerce pour trouver des moyens d'atténuer, en partie, cette incertitude.

(c) M. Jorge Viñuales, Professeur, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

M. Viñuales a parlé des nombreuses couches de réglementations qui font partie des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le droit international de l'investissement

constituait une couche de plus en plus importante de réglementations venant s'ajouter au droit commercial international. Il existait de nombreuses différences entre le droit international de l'investissement et le droit commercial international et M. Viñuales en a mentionné trois dans son exposé. En premier lieu, contrairement au droit commercial international, le droit international de l'investissement autorisait les investisseurs privés à engager directement une action en justice contre le pays hôte (sans avoir à persuader leur pays d'origine de déposer une plainte devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC) et à être indemnisés même rétroactivement (ce qui n'est pas le cas en droit commercial international). En second lieu, les mesures internes agissant sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comportaient un risque important de litiges, non seulement au regard du droit commercial international mais aussi du droit international de l'investissement. En troisième lieu, la situation était rendue encore plus compliquée du fait que des incompatibilités pourraient apparaître entre les réglementations dans les cas où la mesure en question serait potentiellement compatible avec les règles de l'OMC, mais potentiellement incompatible avec le droit international de l'investissement et vice versa. C'est ce qui se passait, par exemple, avec les ajustements carbone. Il a été démontré de manière convaincante que l'octroi de subventions aux producteurs locaux exposés à la concurrence d'exportateurs basés dans des « paradis pour pollueurs » serait préférable, vu sous l'angle de l'OMC, à des restrictions à l'importation. Pourtant, du point de vue du droit international de l'investissement, de telles subventions seraient probablement plus problématiques que des restrictions à l'importation, puisque la grande majorité des traités d'investissement ne limitaient pas la réglementation de l'admission.

d) Mme Konstantina K. Athanasakou, Associée, White & Case

Mme Athanasakou a parlé des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle a examiné les défis que posent au commerce l'accès à la technologie et la diffusion de celle-ci par la voie des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle a souligné que le principal défi était que la promotion de cet accès et de cette diffusion par la voie des chaînes d'approvisionnement mondiales nécessitait des capitaux importants et faisait intervenir une multiplicité d'acteurs sur plusieurs continents. Elle a souligné qu'il était important de s'interroger sur les effets du cadre commercial sur les chaînes d'approvisionnement mondiales dans le domaine de la technologie, en se demandant, en particulier, si le cadre commercial était favorable ou défavorable à la diffusion de la technologie et s'il encourageait ou décourageait l'investissement.

2. Conclusions

Les experts ont souligné que le commerce international ne fonctionnait plus dans un univers spécifique étanche, fait de règles commerciales et de contrôles douaniers; il avait, au contraire, acquis certains aspects transnationaux qui avaient enlevé toute importance à la localisation territoriale et mettaient en scène des protagonistes qui ne se limitaient ni au gouvernement ni à une entreprise privée d'un seul pays. Aujourd'hui, le commerce international n'était donc plus fonction d'un point géographique à un moment déterminé, mais était devenu un phénomène transnational qui faisait que des intérêts commerciaux et gouvernementaux divers pouvaient converger et traduire leurs points communs dans des règles nouvelles et modernes.

Résumé

Au cours de cette séance, « l'écheveau » des règles d'origine du Mexique a été pris comme exemple des conséquences de la prolifération des accords de libre-échange régionaux ou bilatéraux pour les entreprises privées qui essayent de tirer parti de la libéralisation des échanges. Un panel pluridisciplinaire composé de représentants d'entreprises multinationales, de professionnels du secteur privé et de fonctionnaires connaissant bien la question a donné un bon aperçu général des problèmes concrets auxquels les entreprises étaient confrontées aux frontières et a proposé quelques solutions pour régler ces problèmes.

Les difficultés des entreprises face à la diversité des règles d'origine: étude de cas sur le Mexique

Modérateur

M. Francisco J. Cortina, Associé, Chevez, Ruiz, Zamarripa

Intervenants

M. Arturo Rodríguez Torres, Responsable des questions logistiques internationales, Acero Prime

M. Douglas Garfield, Directeur principal, Département Customs & Trade, PepsiCo, Inc.

M. Guillermo Sánchez Chao, Associé, Chevez, Ruiz, Zamarripa

S.E. M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur et Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC

Débat organisé par

Chevez, Ruiz, Zamarripa

Rapport établi par

M. Eduardo Díaz Gavito, Associé, Chevez, Ruiz, Zamarripa

1. Exposés des intervenants

Au cours de cette partie de la séance, les intervenants ont exposé leurs points de vue sur la situation complexe résultant de la diversité des règles d'origine pour les entreprises qui opéraient dans un monde au commerce mondialisé. Ils ont en outre proposé quelques solutions aux problèmes auxquels les importateurs et les exportateurs étaient souvent confrontés au quotidien dans la conduite de leurs activités de commerce extérieur.

(a) M. Arturo Rodríguez Torres, Responsable des questions logistiques internationales, Acero Prime

M. Rodríguez Torres a fait observer que le fonctionnement d'une entreprise comme la sienne, grosse importatrice de produits en acier en provenance de diverses régions du monde, était considérablement compliqué par l'existence d'une multiplicité de règles d'origine. Le fait qu'il existait différentes règles d'origine pour un même produit, en fonction du pays dans lequel il avait été produit ou avait subi sa dernière transformation substantielle, obligeait les importateurs à connaître et à appliquer, au quotidien, diverses lois et réglementations. Cette diversité de règles d'origine, lois et réglementations rendait difficiles les opérations d'importation et pouvait devenir un véritable obstacle pour les entreprises.

(b) M. Douglas Garfield, Directeur principal, Département Customs & Trade, PepsiCo, Inc.

M. Garfield a indiqué, sur la base de son expérience au sein d'une entreprise fortement tributaire des accords de libre-échange, qu'il était souhaitable que les entreprises privées collaborent étroitement avec leurs gouvernements au cours du processus de négociation de tels accords, en particulier lors de la définition des règles d'origine. M. Garfield a indiqué qu'en participant activement à la définition des règles d'origine en collaboration avec le gouvernement, une entreprise pouvait obtenir l'accès ou la protection désirés selon le cas sur le marché qui l'intéressait.

(c) M. Guillermo Sánchez Chao, Associé, Chevez, Ruiz, Zamarripa

En sa qualité de juriste spécialisé dans le domaine du commerce extérieur, M. Sánchez Chao a indiqué que le contrôle des diverses règles d'origine constituait un fardeau administratif pour les entreprises importatrices et exportatrices. Chaque fois que des règles d'origine différentes s'appliquaient aux mêmes marchandises, ces entreprises devaient mettre en œuvre un système de contrôle rigoureux afin d'éviter de commettre une infraction en déclarant l'origine d'une marchandise de manière erronée. Il a signalé à ce propos que les gouvernements avaient trouvé une solution pour régler ce problème, s'agissant des règles d'origine préférentielles, à savoir le cumul de l'origine entre différents pays ayant conclu entre eux des accords de libre-échange. Ce cumul permettait d'améliorer l'efficacité des échanges entre les pays participants, au profit de leurs populations.

Concernant la diversité des règles d'origine non préférentielles, M. Sánchez Chao a exhorté les Membres de l'OMC à mener à leur terme les négociations relatives à l'Accord sur les règles d'origine afin d'aboutir à l'approbation de ces règles. Selon lui, la conclusion de ces négociations renforcerait la sécurité et l'efficacité des opérations de commerce extérieur réalisées par les acteurs du commerce mondial.

M. Sánchez Chao a indiqué que les procédures de vérification de l'origine mises en œuvre par les gouvernements étaient clairement définies dans les accords de libre-échange. Il a toutefois souligné qu'il n'existait pas de procédure multilatérale pouvant être suivie par les Membres de l'OMC en cas de révision de l'application des règles d'origine non préférentielles. L'absence de procédure multilatérale de vérification de l'origine avait eu pour résultat l'absence de sécurité et de certitude pour les exportateurs lorsqu'ils étaient contrôlés par les autorités d'autres juridictions. Compte tenu de ce qui précède, il a proposé d'inclure dans les négociations en cours relatives à l'Accord sur les règles d'origine la question d'une procédure de vérification pouvant être suivie par tous les Membres de l'Organisation afin de s'assurer que les exportateurs appliquent correctement les règles d'origine.

En outre, M. Sánchez Chao a indiqué que, lorsqu'un gouvernement constatait qu'un exportateur n'avait pas correctement appliqué une règle d'origine donnée, c'était en principe l'importateur qui en subissait les conséquences sur son territoire en devant s'acquitter d'amendes et autres sanctions. Il a cependant fait observer que, dans de rares cas, les gouvernements sanctionnaient sur leur territoire les entreprises exportatrices ayant déterminé de manière incorrecte l'origine de la marchandise. À ce sujet, il a recommandé de renforcer la communication entre les gouvernements afin de détecter toute certification incorrecte de l'origine et a recommandé que les exportateurs responsables de ces pratiques soient dûment sanctionnés par leur gouvernement.

(d) S.E. M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur et Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC

L'Ambassadeur de Mateo y Venturini a indiqué que la négociation de règles d'origine était d'une grande complexité, étant donné qu'il fallait non seulement parvenir à un accord avec un autre pays, mais aussi faire en sorte qu'un pays tiers n'ayant pas participé à la négociation ne puisse tirer parti des accords conclus. Il a également indiqué que les règles d'origine devenaient parfois des instruments de protection nationaux ou régionaux, alors que, comme il l'a souligné, ce ne devait pas être leur but.

En outre, l'Ambassadeur de Mateo y Venturini a fait observer que la prolifération des règles d'origine préférentielles était considérée comme un problème majeur, mais qu'il restait à en déterminer l'ampleur réelle. À cet égard, il a indiqué que, selon les données figurant dans le *Rapport sur le commerce mondial 2011: L'OMC et les accords commerciaux préférentiels: de la coexistence à la cohérence*, 16 pour cent seulement du commerce mondial faisaient l'objet de préférences tarifaires, les taux NPF étant appliqués aux 84 pour cent restants. Selon lui, ces données montraient que le problème de l'« écheveau » des règles d'origine non préférentielles n'était pas aussi important que perçu initialement. Il a cependant reconnu que la diversité des règles d'origine se traduisait effectivement par des coûts de transaction pour les entreprises importatrices et exportatrices, ce qui se soldait par une perte de compétitivité.

Eu égard à ce qui précède, l'Ambassadeur de Mateo y Venturini a dit qu'il existait une alternative à l'« écheveau » des règles d'origine, à savoir le cumul diagonal de ces règles entre les pays qui avaient conclu des accords de libre-échange avec différents partenaires commerciaux. Une autre solution consistait à réduire unilatéralement les droits appliqués aux intrants, ce qui améliorait la compétitivité du pays qui opérait cette réduction.

Enfin, l'Ambassadeur de Mateo y Venturini a indiqué que l'un des problèmes posés par les négociations en cours relatives à l'Accord sur les règles d'origine était l'absence de

consensus au sujet de son utilité et de son applicabilité, ce qui avait pour conséquence que la moitié seulement des travaux du comité qui en était chargé avait été menée à son terme.

2. Questions et observations de l'assistance

Au cours de cette partie de la séance, le modérateur a demandé aux représentants des entreprises si la divulgation de renseignements confidentiels était importante pour déterminer l'application d'une règle d'origine. M. Garfield a répondu que la confidentialité était une question très sensible dans l'optique de l'application des règles d'origine. Il a indiqué que si les entreprises avaient à choisir entre divulguer des renseignements confidentiels sur un produit ou renoncer à bénéficier d'une préférence tarifaire en ne se conformant pas aux prescriptions concernant une règle d'origine, elles privilégiaient toujours la protection de leurs renseignements confidentiels.

Les participants à la réunion ont demandé aux intervenants quelles recommandations ils adresseraient aux négociateurs dans le domaine des règles d'origine et quelle importance revêtait l'existence d'un accord de libre-échange dans la prise des décisions relatives à l'entreprise et aux investissements. Sur ce point, M. Rodríguez Torres a indiqué qu'en la matière les entreprises recherchaient la simplicité. La simplification des règles d'origine se solderait par moins de problèmes et moins de risques d'erreur pour les entreprises exportatrices et importatrices.

En outre, MM. Garfield et Rodríguez Torres se sont accordés à reconnaître que l'existence d'accords de libre-échange était très importante dans la prise de décisions des entreprises. Ils ont indiqué que les droits de douane faisaient toujours partie du coût des opérations commerciales et que de nombreuses décisions commerciales et d'investissement dépendaient de l'avantage tarifaire qui pouvait être obtenu en important un produit donné ayant une origine spécifique. Ils ont indiqué en outre que, même lorsqu'elle pouvait être compliquée, l'application des règles d'origine préférentielles valait la peine dès lors que l'importation d'un produit permettait d'obtenir un avantage tarifaire.

Résumé

Dans un monde marqué par l'expansion de l'externalisation et de la délocalisation, une nouvelle division internationale du travail se dessine sous l'impulsion d'une progression du commerce des tâches par rapport au commerce des marchandises. Ce changement a pour moteur le développement des réseaux de production mondiaux, lequel pose de nouveaux défis à l'élaboration d'une politique efficace dans l'optique du commerce et de l'emploi. Tenue au titre du sous-thème « Fabriqué dans le monde », cette séance a donné lieu à la présentation des résultats de différentes études consacrées à l'impact du commerce sur l'emploi et les conditions de travail, ainsi qu'à une réflexion sur les réponses à apporter aux questions de politique publique que soulève le développement des réseaux de production mondiaux.

Les éléments disponibles font apparaître des résultats ambigus. Les études réalisées montrent que dans l'ensemble la délocalisation a eu un impact positif sur les niveaux d'emploi, mais que les résultats sont variables selon les pays et les secteurs. Les gains de productivité découlant de la délocalisation ne se soldent pas systématiquement par une hausse de l'emploi ou des salaires. Ce sont les niveaux de compétences qui déterminent les gagnants et les perdants de cette délocalisation grandissante. Au lieu d'utiliser les gains de productivité pour augmenter leur production, les entreprises peuvent aussi céder à la tentation de stratégies à court terme au profit des actionnaires, ce qui assombrit d'autant plus les perspectives de l'emploi.

Les intervenants ont souligné qu'une analyse plus poussée s'imposait pour dégager des conclusions définitives, tout en s'accordant à reconnaître que les politiques publiques et le régime du marché du travail avaient un rôle à jouer contre l'impact négatif de la mondialisation de la production sur l'emploi et les conditions de travail. Enfin, ce nouveau paradigme donnait à penser que c'étaient les tâches et non les emplois qui faisaient l'objet d'une division et d'échanges. Les craintes que suscitait la montée des réseaux de production mondiaux n'étaient pas dénuées de fondements mais il ne fallait pas les exagérer. S'ils étaient encadrés par des politiques publiques appropriées, les gains de productivité découlant de la délocalisation pouvaient se traduire par des salaires plus élevés et de meilleures possibilités d'emploi.

Réseaux de production mondiaux: que représentent-ils pour le commerce et l'emploi?

Modérateur

M. Hubert Escaith, Statisticien en chef, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

Intervenants

M. William Milberg, Professeur et Directeur, Département d'économie, New School for Social Research, New York

M. Robert Stehrer, Directeur de recherche adjoint, Institut des études économiques internationales de Vienne

Mme Hildegunn Nordås, Analyste principale des questions de politique commerciale, Direction des échanges et de l'agriculture, Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)

Mme Esther Busser, Directrice adjointe, Bureau de Genève de la CSI

Débat organisé par

OCDE

Rapport établi par

M. Sébastien Miroudot et Mme Susan Stone, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Hubert Escaith, Statisticien en chef, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC*

M. Escaith a constaté que les craintes inspirées par la délocalisation tendaient à se raviver en temps de crise et à attiser le débat sur le couple commerce/emploi. En sa qualité de modérateur de la séance, il a encouragé les intervenants à dissiper ces craintes et à apporter des points de repère propres à éclairer le débat.

(b) *M. William Milberg, Professeur et Directeur, Département d'économie, New School for Social Research, New York*

M. Milberg a dit que les craintes exprimées n'étaient peut-être pas totalement injustifiées et a présenté les résultats d'une étude sur les liens entre délocalisation, sécurité économique, emploi et croissance. L'accentuation de l'insécurité économique était une tendance perceptible aux États-Unis et dans d'autres pays industrialisés bien avant l'éclatement de la crise économique mondiale en 2008. À la fin des années 1990, la part du travail dans la valeur ajoutée affichait une nette tendance à la baisse dans les économies industrialisées. Si l'on considérait l'ensemble de l'échantillon (15 économies de l'OCDE et 21 secteurs) et toute la période étudiée (1990-2008), l'intensification de la délocalisation s'accompagnait toutefois d'une hausse de la part de l'emploi. Ce constat global masquait cependant des écarts prononcés dans le temps et dans l'espace. L'étape suivante de l'analyse, qui consistait à mettre l'évolution de la délocalisation en regard avec le régime du marché du travail, montrait que la délocalisation avait un net impact positif sur la part du travail dans le modèle anglo-saxon, le modèle rhénan et le modèle de la flexicurité, tandis que son effet sur le modèle méditerranéen était nettement négatif. Les rigidités du marché du travail du modèle méditerranéen expliquaient probablement l'effet négatif observé. Il était intéressant de noter que malgré des indices d'un impact négatif aux États-Unis, le modèle anglo-saxon se caractérisait par un impact positif, en raison des résultats relevés dans d'autres économies, dont l'Australie.

Dans ses conclusions, M. Milberg a mentionné l'existence d'un lien entre la réglementation du marché du travail, la réglementation des marchés financiers et le commerce. Dans certaines circonstances la délocalisation pouvait se traduire par une hausse de la part du profit dans le court terme, mais les bénéfices à plus long terme étaient fonction de la législation du travail et de la manière dont les profits étaient réinvestis. On dénotait une déperdition des gains dynamiques tirés du commerce et la règlementation financière ainsi que les institutions du marché du travail conditionnaient fortement la répartition de ces gains.

(c) *M. Robert Stehrer, Directeur de recherche adjoint, Institut des études économiques internationales de Vienne*

M. Stehrer a d'abord souligné que la baisse du coût des transports et des télécommunications conjuguée à des avancées technologiques avait rendu possible la fragmentation de la production et que le commerce des biens intermédiaires avait augmenté. Se fondant sur un nouvel ensemble de données issues du projet de base de données mondiale des entrées-sorties (projet WIOD), il s'est demandé à quel point les changements concernant les niveaux relatifs des salaires et l'emploi constatés de manière empirique depuis les années 1980 étaient imputables à la délocalisation.

M. Stehrer a fait observer que l'analyse de ces données n'avait pas répondu clairement à la question de savoir si la délocalisation avait eu un impact totalement positif ou négatif sur la demande de main-d'œuvre.

La délocalisation avait un effet sur la productivité qui tendait à influer négativement sur la demande de main-d'œuvre, mais elle avait aussi un effet d'échelle qui tendait à l'influencer positivement. Déterminer lequel de ces effets dominait requérait des études empiriques, dont les résultats variaient d'un pays à l'autre. En moyenne, un lien positif entre la délocalisation et les niveaux d'emploi avait été mis en évidence pour l'ensemble des pays de l'échantillon étudié, ce qui indiquait que l'effet d'échelle positif compensait l'effet négatif sur la productivité. L'effet global demeurait toutefois assez faible en termes économiques.

La relation entre la délocalisation et la ventilation de l'emploi entre trois catégories de postes - peu qualifiés, moyennement qualifiés et hautement qualifiés - avait aussi été étudiée. M. Stehrer a signalé que la délocalisation semblait dans la plupart des cas avoir un impact plus fort sur les travailleurs moyennement qualifiés, mais a ajouté que dans certains secteurs des services il apparaissait que des travailleurs hautement qualifiés étaient également touchés. En conclusion, il a estimé que des recherches plus approfondies devaient être consacrées à cette relation.

(d) Mme Hildegunn Nordås, Analyste principale des questions de politique commerciale, Direction des échanges et de l'agriculture, Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)

Mme Nordås s'est demandé si d'un point de vue économique il était rationnel d'aller plus loin dans la division des tâches et quels étaient les ressorts du commerce des tâches. Une étude sur les tâches accomplies par les travailleurs exerçant divers métiers et dans différents secteurs révélait que les principales activités concernées par la division des tâches s'il était rationnel étaient la collecte et le traitement de l'information. Le caractère délocalisable de ces tâches pouvait faire craindre la délocalisation d'un grand nombre d'emplois, mais l'analyse montrait que les tâches étaient souvent liées et que des tâches délocalisables tendaient à être associées à d'autres qui ne l'étaient pas. Les réseaux de production mondiaux privilégiaient une division des tâches selon une approche toyotiste plutôt que tayloriste, et il convenait donc de ne pas confondre division des tâches et division du travail.

L'étude montrait en outre que la pénétration des importations dans le secteur des services avait un effet légèrement positif sur la partie des tâches de collecte et de traitement de l'information qui continuait à être accomplie par l'économie locale. Autrement dit, la délocalisation venait compléter plutôt que remplacer le traitement local de l'information. L'effet du commerce sur la répartition des tâches dans les différents secteurs d'activité était faible également. Il apparaissait que la pénétration des importations dans les secteurs à forte intensité de capital faisait évoluer les tâches directement liées à la production vers des activités reposant davantage sur l'information.

Mme Nordås a fait valoir pour conclure que la fragmentation de la production n'entraînait pas une fragmentation des tâches, ce qui expliquait pourquoi les études empiriques ne permettaient pas d'établir que les réseaux de production mondiaux avait un fort impact sur l'emploi et les salaires. Le commerce des tâches était similaire au commerce de biens intermédiaires et de services en ce qu'il améliorait la productivité.

(e) Mme Esther Busser, Directrice adjointe, Bureau de Genève de la CSI

Mme Busser a exposé une série de préoccupations qu'inspiraient les réseaux de production mondiaux, en insistant sur les retombées du commerce des tâches sur les conditions de travail. En exacerbant la concurrence, ce commerce tendait à accentuer la pression sur les salaires et sur les travailleurs, réduisant ainsi leur pouvoir de négociation en cas de délocalisation de la production vers d'autres pays. La première de ces préoccupations était liée au risque de voir l'insécurité de l'emploi et le chômage s'aggraver dans le cadre des zones franches industrielles d'exportation ou de la sous-traitance. Mme Busser a fait état de cas de répression des droits syndicaux, de travailleurs migrants confinés la nuit dans des baraquements et d'autres exemples de détérioration des conditions de travail.

La deuxième de ces préoccupations concernait les revenus et les salaires, en particulier dans les pays en développement. Les retombées technologiques et les effets d'apprentissage étaient peut-être discutables dans le cas du commerce des tâches et il n'était pas clairement établi que se spécialiser dans certaines tâches suffisait pour accroître ses revenus. Des politiques industrielles et de développement pourraient se révéler nécessaire, de même que des stratégies réservant un grand rôle aux pouvoirs publics. Les conclusions d'une publication récente de l'OMC sur les chaînes de valeur mondiales en Asie de l'Est donnaient à penser que certains pays pourraient rester spécialisés dans des productions à faible valeur ajoutée, par exemple dans l'agriculture. Les emplois peu qualifiés restaient en Chine, tandis que les emplois très qualifiés étaient transférés au Japon et en République de Corée. On était en droit de se demander si la spécialisation dans certaines tâches contribuait au développement industriel ou bien si les politiques industrielles à part entière d'autrefois ne constituaient pas une meilleure option.

La dernière préoccupation abordée par Mme Busser était liée au risque de voir les multinationales et l'investissement étranger direct (IED) pousser les pouvoirs publics à assouplir la législation du travail et à renforcer la protection des investisseurs. La question se posait de savoir si la délocalisation d'activités à faible valeur ajoutée bénéficiait vraiment à l'économie locale. L'IED suscitait toute une série de questions et de préoccupations qu'il fallait prendre en considération pour déterminer l'impact des réseaux de production mondiaux sur l'emploi.

2. Questions et observations de l'assistance

Les questions et observations du public ont tourné autour de la crise financière et des difficultés spécifiques au contexte de l'année 2011. Le public a souhaité en savoir plus sur l'impact potentiel de la crise bancaire et de la crise de la dette européenne et des États-Unis sur la demande et l'emploi à l'échelon mondial. On a fait valoir que les liens existant entre les déséquilibres macro-économiques, le commerce et les réseaux de production mondiaux constituaient un champ nouveau à étudier. On a jugé important de renforcer la coordination entre les organisations internationales afin de veiller à ce que la situation ne se détériore pas. Une autre préoccupation a été exprimée au sujet des réseaux de production mondiaux, à savoir que certains pays risquaient de se retrouver cantonnés dans des activités à faible valeur ajoutée; plusieurs participants ont souhaité obtenir des données d'expérience concernant des pays confrontés à cette situation.

Une autre question du public a porté sur le rôle que l'investissement étranger direct et les zones franches industrielles d'exportation jouaient dans la promotion du développement et l'amélioration des salaires dans les pays en développement. Alors que Mme Busser avait souligné l'impact négatif de l'IED sur les conditions de travail dans les zones franches industrielles d'exportation, la question se posait de savoir s'il existait des preuves réelles d'un tel impact négatif, car il était permis de penser qu'en fait la pauvreté avait reculé et les revenus des travailleurs s'étaient accrus dans de nombreux pays émergents grâce aux exportations et à l'investissement étranger.

3. Conclusions

Pour conclure la séance, M. Escaith a demandé aux intervenants d'envisager la question sous l'angle d'un pays en développement et les a invités à donner leur avis sur la façon dont la mondialisation des chaînes de valeur pouvait promouvoir le développement. Les intervenants ont indiqué que certains pays, notamment d'Europe de l'Est et d'Asie, avaient enregistré des résultats remarquables en participant aux chaînes de valeur mondiales. Tous les pays n'avaient toutefois pas été capables de tirer parti des possibilités offertes par les réseaux de production mondiaux, ce qui donnait à penser qu'une approche uniforme n'était pas applicable.

M. Escaith a remercié les intervenants et a fait observer que l'un des aspects intéressants des chaînes de valeur mondiales était qu'elles encourageaient la diversité des approches et l'adoption d'une perspective multidisciplinaire sur les questions en cause.

Accroître l'accès aux sports en ouvrant les marchés des articles de sport

Résumé

L'industrie du sport contribue à la santé mondiale en encourageant les modes de vie actifs. Alors que les coûts des soins de santé ne cessent de grimper et que les pouvoirs publics ont du mal à faire face, le sport et la culture physique sont une solution universelle, peu coûteuse et hautement bénéfique.

L'investissement dans les compétitions sportives constitue la base de cette industrie, et les entreprises ont établi leurs modèles d'entreprise autour de cette idée, créant des emplois pour des centaines de milliers de personnes. Malgré cela, l'industrie mondiale des articles de sport est partout confrontée à des droits de douane élevés et à des mesures de défense commerciale. La Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport (WFSGI) est favorable à un commerce mondial plus libre et plus équitable, et s'efforce de mettre en évidence les avantages de marchés plus ouverts.

Les enjeux des négociations à l'OMC pour les gouvernements ont été soulignés au cours de cette séance, ainsi que la contribution que l'industrie peut apporter pour aider à mener les négociations à bonne fin.

Modérateur

M. Robbert de Kock, Secrétaire général, Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport (WFSGI)

Intervenants

M. Frank Dassler, Conseiller juridique général, Groupe Adidas, et Président de la Fédération de l'industrie européenne des articles de sport (FESI)

M. Tom Cove, Président, Sporting Goods Manufacturers Association, États-Unis

M. Edwin Vermulst, Avocat commercial, WFSGI et Associé, Vermulst Verhaeghe Graafsma & Bronckers

M. Yi-fu Lin, Représentant permanent, Mission permanente de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) auprès de l'OMC

Organisateur

Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport (WFSGI)

Rapport établi par

WFSGI

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Frank Dassler, Conseiller juridique général, Groupe Adidas, et Président de la Fédération de l'industrie européenne des articles de sport (FESI)*

Pour M. Dassler, le sport est synonyme d'activité, de compétition, de rencontres et de tournois. Ses effets positifs en termes de prévention des maladies et de promotion de la santé ont été démontrés chez les personnes de tous âges et de tous horizons. Le sport peut être pratiqué par tout le monde, à tout âge et en tous lieux. Les compétitions sont au cœur de l'industrie du sport; les entreprises ont développé leurs modèles d'entreprise autour d'elles et le secteur emploie maintenant des centaines de milliers de personnes dans des domaines comme la communication, le sponsoring, l'événementiel, la gestion des installations, l'organisation des tournois, l'innovation et la recherche, ainsi que pour les athlètes et dans les fédérations sportives.

L'attractivité des compétitions sportives et la reconnaissance des effets positifs des activités sportives individuelles et collectives constituent la base de l'industrie des articles de sport. Mais celle-ci est confrontée, partout dans le monde, à des droits de douane élevés et à des mesures de défense commerciale. Pour accroître et renforcer les effets positifs du sport, il faut cesser d'appliquer un traitement défavorable aux articles de sport, qui sont indispensables à la promotion du sport.

(b) *M. Tom Cove, Président, Sporting Goods Manufacturers Association, États-Unis*

M. Cove a estimé que l'industrie du sport pouvait apporter une contribution positive à la santé mondiale en encourageant un mode de vie actif. Selon une étude récente de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'absence d'activité physique est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial, et 1,5 milliard d'adultes ne font pas suffisamment d'activité physique. La menace s'accroît: les statistiques sur l'augmentation de l'obésité dans les pays en développement sont alarmantes et semblent indiquer que le développement s'accompagne trop souvent d'un manque d'activité physique.

Ce phénomène est dans une large mesure évitable. La pratique régulière d'un sport ou d'une activité physique est bénéfique pour la santé, ce qui réduit les dépenses de santé, accroît la productivité et améliore la qualité de la vie. Les avantages économiques sont aussi spectaculaires. Un rapport de l'OMS indique que l'investissement dans des programmes d'activités physiques permet de faire des économies: aux États-Unis par exemple, un investissement de 1 dollar dans une activité physique (temps et matériel compris) se traduit par une économie de 3,20 dollars de frais médicaux.

Surtout, le sport et l'exercice physique sont accessibles à tous et il y a peu d'obstacles pour participer. Tout le monde peut avoir une activité physique, quel que soit l'âge et le milieu, et cela est dans l'intérêt de la société. Les activités sportives constituent une solution universelle, peu coûteuse et hautement bénéfique pour lutter contre la hausse des dépenses de santé. La politique commerciale mondiale ne devrait pas limiter l'accès aux sports et aux articles de sport.

(c) M. Edwin Vermulst, avocat commercial, WFSGI et Associé, Vermulst Verhaeghe Graafsma & Bronckers

M. Vermulst a présenté un aperçu des mesures de restriction des échanges dans le secteur des articles de sport, en mettant l'accent sur les chaussures et les vêtements. Comme l'industrie des articles de sport est à l'avant-garde de la mondialisation et que les chaussures et vêtements de sport sont dans une large mesure « fabriqués dans le monde », ces mesures risquent d'avoir un effet boomerang. Pour réduire ce risque, on pourrait mettre en place, pour ces produits, un accord plurilatéral zéro pour zéro, sur le modèle de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information (ATI).

(d) M. Yi-fu Lin, Représentant permanent, Mission permanente de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) auprès de l'OMC

M. Yi-fu a mis l'accent sur les actions que le gouvernement du Taipei chinois, en collaboration avec l'ensemble de l'industrie, pouvait faire pour aider à mener à bien les négociations au titre du Programme de Doha pour le développement, et il donné un aperçu général de la situation dans le secteur des articles de sport en termes de production, de commerce et de tarifs douaniers. Il a souligné les propositions sectorielles présentées dans les négociations sur l'AMNA concernant la libéralisation du commerce des articles de sport.

M. Yi-fu a parlé des défis que les gouvernements et l'industrie devront relever pour faire aboutir les négociations. Selon lui, il faut que les gouvernements reconnaissent que l'augmentation du commerce mondial contribuerait au développement économique et social. Les gouvernements devraient montrer leur volonté de s'engager en respectant le mandat de l'OMC, y compris par leur travail dans les négociations du Cycle de Doha. De son côté, l'industrie devrait exhorter les gouvernements à participer de manière constructive aux négociations du Cycle de Doha.

2. Questions et observations de l'assistance

Les participants ont voulu savoir pourquoi l'industrie des articles de sport se voyait appliquer des droits de douane élevés. M. Dassler a expliqué que cette industrie était assez petite par rapport aux autres. C'est donc une cible lorsque les gouvernements fixent des droits de douane. Le fait que c'est une industrie mondialisée qui s'approvisionne dans le monde entier l'expose aussi davantage aux mesures commerciales. En outre, M. de Kock a souligné que l'industrie des articles de sport n'a pas les mêmes capacités de pression que les industries plus importantes, car elle n'a pas la même puissance financière.

Un participant a demandé des précisions sur le groupe cible des campagnes de santé organisées par l'industrie des articles de sport, ainsi que sur le rôle du sport à l'école et l'âge des personnes que l'industrie veut inciter à exercer une activité physique. M. Cove a indiqué que de nombreux acteurs devraient intervenir, et que ce ne sont pas seulement les autorités éducatives qui doivent agir, mais aussi les gouvernements et le secteur privé.

Un participant, représentant d'une mission, a évoqué le danger de l'absence d'activité physique pour la santé et a demandé quel était l'impact des politiques publiques dans ce domaine. Par exemple, les enfants n'ont souvent pas le temps de faire du sport après

l'école parce qu'ils ont beaucoup de devoirs. Ce participant a demandé quel rôle la WFSGI pouvait jouer à cet égard. M. Cove a indiqué que l'industrie des articles de sport s'était engagée à collaborer davantage avec les différents partenaires, comme les ONG, les gouvernements, les autres industries et les fondations. Il a dit que les entreprises d'articles de sport avaient fait beaucoup individuellement mais que, en tant qu'industrie, le secteur dans son ensemble réfléchit maintenant à la façon d'avoir une approche plus large. M. de Kock a également indiqué qu'il y avait eu des exemples d'efforts conjoints dans le passé. La WFSGI, par exemple, collabore avec l'OMS et espère que son soutien peut être bénéfique. Il a dit qu'il était important que l'industrie des articles de sport examine comment elle peut apporter un soutien. Mais en fin de compte, elle doit aussi s'assurer qu'elle a accès aux marchés pour que les articles de sport soient accessibles à tous.

Un participant de l'OMC a dit que l'industrie des articles de sport était un remarquable exemple d'industrie dont l'approvisionnement est mondial en raison de sa production intensive en main-d'œuvre, et qu'il n'y avait aucune raison d'appliquer des droits de douane tant que les entreprises ne causaient aucun préjudice dans les pays importateurs. Le participant a demandé quelles pouvaient être les raisons de l'application de mesures commerciales. M. Vermulst a expliqué que dans une affaire antidumping soumise à l'OMC, par exemple, il y avait un conflit d'intérêts entre les marques mondialisées, qui sont « fabriquées dans le monde pour le monde », et les producteurs locaux en Espagne, en Italie et dans d'autres pays, qui produisent encore pour le marché local. Ces derniers avaient intérêt à limiter les importations en provenance de pays tiers, notamment de Chine et du Viet Nam. M. de Kock a ajouté qu'en Europe, les mesures commerciales s'appliquaient à toutes les chaussures à dessus en cuir, à l'exception des chaussures de sport à technologie spéciale. L'industrie des articles de sport se battait pour que les chaussures de sport de ce type ne soient pas visées par des mesures commerciales parce qu'elles ne sont pas fabriquées localement.

Une autre question a porté sur les obstacles non tarifaires qui touchent l'industrie des articles de sport. M. Vermulst a indiqué que ces obstacles étaient de deux types:

- les procédures de licences d'importation non automatiques, qui retardent l'importation effective des produits; et

- les règles établies pour lutter contre la fraude douanière. Dans certains cas, ces règles stoppent la procédure d'importation jusqu'à ce que certains renseignements sur le produit soient communiqués.

Les représentants d'une mission ont mentionné d'autres obstacles au commerce comme les obstacles techniques, les prix minimaux et les règles d'origine, et ils ont souligné que les gouvernements justifiaient ces obstacles au commerce, entre autres, par les problèmes dus aux fluctuations des taux de change. Ils ont demandé quel était le point de vue de l'industrie sur cette question. M. Vermulst a répété qu'il y avait beaucoup d'autres types d'obstacles au commerce. Il n'est pas permis d'utiliser ces mesures – ainsi que les règles d'origine – pour stopper les importations, même si des renseignements complémentaires peuvent être demandés. L'OMC est chargée de régler ces problèmes et d'empêcher les gouvernements d'utiliser des mesures légitimes de façon abusive.

Les participants ont voulu savoir pourquoi les économies émergentes en particulier avaient mis en place des mesures commerciales du genre de celles qui avaient été mentionnées. M. Vermulst a estimé que cela était dû à un effet boule de neige. L'UE a été la première à prendre des mesures visant les importations de chaussures, puis elle a été suivie par le

le Brésil, le Taipei chinois, et d'autres. Si un grand marché comme l'UE ou les États-Unis limite les importations, le volume de marchandises ne diminue pas, mais va vers d'autres marchés, qui prennent des mesures similaires pour protéger leur industrie.

3. Conclusions

La WFSGI a exhorté les gouvernements à ne pas négliger l'industrie des articles de sport au profit d'autres industries. Les gouvernements doivent faire la différence entre les vêtements et chaussures ordinaires d'une part, et les articles de sport d'autre part. La suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce entraînerait d'importantes réductions de coûts pour les fabricants, les marques, les consommateurs et la société. Une plus grande participation au sport serait une situation « gagnant-gagnant », pour la société en termes de santé publique et pour l'industrie en termes économiques.

IV. Quelles perspectives pour le système commercial multilatéral?

Enseignements tirés des ALE régionaux et bilatéraux: évaluer les impacts économiques et le point de savoir si des règles plus strictes en matière de propriété intellectuelle stimulent l'innovation

Résumé

Les accords de libre-échange (ALE) régionaux et bilatéraux s'inscrivent dans le cadre des efforts actifs faits pour libéraliser le commerce international. Nombre de ces accords contiennent des dispositions destinées à compléter la protection des droits de propriété intellectuelle offerte par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Dans le cadre de cette séance, il a été examiné en quoi l'évolution des règles en matière de propriété intellectuelle avait affecté le flux des nouveaux produits et des nouvelles idées sur le marché mondial. Les questions ci-après ont été abordées:

- Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle a-t-il constitué un atout ou un obstacle pour les secteurs de production nationaux et pour le développement?
- Quelles politiques et quels cadres réglementaires sont-ils les mieux à même de stimuler l'innovation et de favoriser l'apparition de nouveaux produits sur le marché?
- Quelles sont les principales difficultés et possibilités pour les pays en développement qui souhaitent bénéficier des règles en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de récents ALE?
- Quelles politiques favorisent la croissance de l'économie mondiale et comment le commerce peut-il contribuer à stimuler l'innovation et à mettre un plus grand nombre de produits à la disposition d'un plus grand nombre de personnes?
- Que peuvent faire les pays développés et les pays en développement dans le cadre du système multilatéral pour promouvoir des politiques en matière de propriété intellectuelle favorables à l'innovation?

Modérateur

M. Aaron Smethurst, Directeur de la propriété intellectuelle internationale (niveau multilatéral), Global Intellectual Property Center, Chambre de commerce des États-Unis

Intervenants

M. Cesar Parga, Spécialiste principal, Département du développement économique, du commerce et du tourisme, Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), Organisation des États américains

M. Alexander Koff, Consultant principal auprès de l'IIPI; associé et Président de Whiteford, Taylor & Preston L.L.C.

Débat organisé par

Global Intellectual Property Center (GIPC)

Rapport établi par

M. Aaron Smethurst, Directeur de la propriété intellectuelle internationale (niveau multilatéral), Global Intellectual Property Center, Chambre de commerce des États-Unis

1. Exposés des intervenants

Les experts ont tous deux présenté les avantages économiques et pratiques du renforcement des dispositions relatives à la propriété intellectuelle dans les économies en développement.

(a) *M. Cesar Parga, Spécialiste principal, Département du développement économique, du commerce et du tourisme, Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), Organisation des États américains (OEA)*

M. Parga a fourni une vue d'ensemble du cadre actuel dans lequel s'inscrivent les ALE, ainsi que des données d'expérience détaillées sur les petites et moyennes entreprises innovantes en Amérique latine ayant tiré parti du renforcement de la protection de la propriété intellectuelle dans leur pays pour accroître leur compétitivité au niveau mondial.

M. Parga a fondé son exposé sur la réussite exemplaire de petites et moyennes entreprises dans différents pays (comme le Brésil, le Chili, le Mexique et le Pérou) pour mettre en avant les avantages de la protection de la propriété intellectuelle pour l'innovation et le commerce. Il a souligné que l'innovation était un moteur du développement, source d'avantages comparatifs durables et facteur d'amélioration de la qualité de vie.

Les exemples qu'il a cités ont montré que les entreprises locales n'étaient pas menacées par le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle mais qu'elles pouvaient au contraire se développer lorsqu'elles avaient accès aux bons instruments. M. Parga a attiré l'attention sur le manque de ressources dans les pays en développement et a souligné la nécessité d'une assistance technique et de l'adoption de meilleures pratiques pour aider ces pays à tirer parti des droits de propriété intellectuelle.

M. Parga a conclu que la protection de la propriété intellectuelle était un moyen de stimuler l'innovation et le commerce mais qu'elle n'était pas une fin en soi.

(b) *M. Alexander Koff, Consultant principal auprès de l'IIPI; associé et Président de Whiteford, Taylor & Preston L.L.C.*

M. Koff a présenté les résultats d'une récente étude intitulée « Étude de l'impact économique des accords de libre-échange contenant des dispositions 'ADPIC-plus' », publiée le 10 août 2011. Cette étude passait en revue les dispositions « ADPIC-plus » des 14 ALE signés et mis en œuvre par les États-Unis depuis la création de l'OMC en 1995. Lors de sa présentation, M. Koff a souligné les enseignements tirés des ALE régionaux et bilatéraux et évalué les impacts économiques ainsi que le point de savoir si des règles plus strictes concernant les droits de propriété intellectuelle stimulaient l'innovation. Les recommandations figurant dans l'étude ont engendré des discussions entre les organisations non gouvernementales et les négociateurs représentant les gouvernements, en particulier celles qui étaient axées sur les négociations concernant des partenariats transpacifiques.

2. Questions et observations de l'assistance

Les observations des présentateurs ont été appuyées par un membre de l'assistance, venu de Jordanie, qui a expliqué comment l'économie jordanienne avait bénéficié (en particulier le secteur pharmaceutique) de la mise en œuvre de l'ALE entre les États-Unis et la Jordanie. Un autre participant a demandé des précisions à M. Koff sur les recherches effectuées dans le cadre de l'étude présentée.

3. Conclusions

La séance a permis de montrer les répercussions positives, aux plans économique et pratique qu'avait le renforcement des dispositions relatives à la propriété intellectuelle, dans les économies en développement. Elle a également permis de mettre en avant la manière dont les petites et moyennes entreprises pouvaient tirer parti de la protection de la propriété intellectuelle.

Résumé

Du point de vue tant du changement climatique que de la sécurité énergétique, le caractère durable de l'offre d'énergie revêt une importance critique. Or, actuellement, la réglementation relative à l'énergie est extrêmement fragmentaire, y compris dans le cadre de l'OMC.

L'objectif de cette séance était de permettre une prise de conscience des problèmes que l'avènement d'une offre durable d'énergie est susceptible de poser du point de vue des règles de l'OMC, de sensibiliser la communauté commerciale de Genève et d'ailleurs à ces questions, et de recueillir des contributions afin de favoriser la mise au point d'un cadre intégré pour l'énergie durable à l'OMC.

Cette rencontre a réuni des spécialistes des énergies propres et des représentants du secteur privé, des milieux universitaires et d'organisations à but non lucratif pour parler de l'état actuel du soutien aux énergies propres (y compris les subventions à la production et les tarifs de rachat garantis) et des biens et des services respectueux de l'environnement, ainsi que d'autres questions liées à la mise en place d'un système d'approvisionnement durable en énergie. L'objectif était d'alimenter une réflexion constructive sur les éventuelles solutions multilatérales aux problèmes existants concernant la question de l'énergie dans le cadre de l'OMC. Cette séance portait sur la relation entre énergie et politique commerciale ainsi que sur la réceptivité prospective des règles de l'OMC à un accord-cadre sur l'énergie, le cadre existant n'encourageant guère le débat ni l'avancée des énergies renouvelables.

Les questions suivantes ont été examinées:

- Les règles actuelles de l'OMC favorisent-elles le développement des énergies propres?
- Comment les réglementations commerciales actuelles et futures peuvent-elles encourager le développement des énergies propres?
- Comment un accord-cadre de l'OMC sur l'énergie pourrait-il s'articuler avec les autres Accords de l'OMC?
- De quelle manière les différends en cours à l'OMC au sujet du soutien aux énergies renouvelables influencent-ils l'économie politique des négociations sur ce sujet?

Un accord-cadre de l'OMC sur l'énergie durable

Modératrice

Mme Laurence Tubiana, Directrice, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

Intervenants

M. Nitya Nanda, chercheur, Centre pour les accords mondiaux, la législation et le commerce, Institut de l'énergie et des ressources (TERI)

M. Jens Alsbrik, responsable, Accès aux marchés, VESTAS Wind Systems A/S

M. Emmanuel Guérin, Directeur, Programme climat, IDDRI

M. Ricardo Melendez-Ortiz, Directeur exécutif, Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Débat organisé par

Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

1. Exposés des intervenants

(a) M. Nitya Nanda, chercheur, Centre pour les accords mondiaux, la législation et le commerce, Institut de l'énergie et des ressources (TERI)

M. Nanda a fait observer que la gouvernance mondiale en matière d'énergie était entravée par des lacunes réglementaires et par la résistance des pays en développement, notamment vis-à-vis de l'accession au Traité sur la Charte de l'énergie, en raison du statut qu'il accorde aux parties privées dans son système de règlement des différends. À cet égard, il a particulièrement insisté sur l'avantage comparatif du système de règlement des différends de l'OMC. À l'inverse, du fait de l'absence de certains grands pays fournisseurs d'énergie à l'OMC, certaines questions ne peuvent être abordées dans le cadre de l'Organisation. M. Nanda a également avancé qu'outre les énergies modernes, on aurait aussi intérêt à soumettre les énergies transitoires à réglementation, étant donné que la transition n'aura pas lieu du jour au lendemain.

(b) M. Jens Alsbrik, responsable, Accès aux marchés, VESTAS Wind Systems A/S

M. Alsbrik a indiqué que dans l'industrie éolienne, les obstacles tarifaires restaient un défi important sinon prépondérant, la préoccupation principale étant liée aux prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Malgré la surcapacité existante de l'industrie, ces obstacles l'empêchent de fonctionner à pleine capacité, limitant les économies d'échelle et empêchant la baisse des coûts de l'énergie éolienne. D'après M. Alsbrik, pour libéraliser les échanges dans le domaine de l'énergie, une initiative globale associant tous les secteurs de production et une approche sectorielle telle que celle adoptée dans l'Accord de 1996 sur les technologies de l'information (ATI) seraient plus prometteuses pour l'énergie verte que le Cycle de Doha.

(c) M. Emmanuel Guérin, Directeur, Programme climat, IDDRI

M. Guérin a abordé le rôle ambivalent que le commerce peut jouer dans la promotion de l'énergie verte, selon que le commerce et les politiques climatiques sont coordonnés ou non. Il a distingué les politiques tirées par la demande de celles reposant sur les technologies, montrant comment les politiques se répartissaient suivant ces deux modèles et leur efficacité dans la réalisation des objectifs fixés.

(d) M. Ricardo Melendez-Ortiz, Directeur exécutif, Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

M. Melendez-Ortiz, Directeur exécutif de l'ICTSD, a soulevé le problème de l'accès aux formes modernes d'énergie et l'importance du commerce à cet égard. Il a indiqué que pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, les politiques devraient encourager les technologies vertes et augmenter leurs capacités de production au moyen de subventions, normes techniques, prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et transfert de technologie. Enfin, il a évoqué les différentes possibilités d'accord-cadre dans le domaine de l'énergie proposées par l'ICTSD, à savoir un accord de type ATI ou AMP dans le cadre de l'OMC, ou un accord plurilatéral hors du cadre de l'OMC, avec des conséquences différentes sur les membres et le partage des avantages.

2. Conclusions

La modératrice a conclu la séance en insistant sur la convergence des intervenants quant au fait que le cadre actuel n'encourageait pas suffisamment l'action en faveur des énergies renouvelables. Elle a souligné que les pays avaient besoin d'une enceinte pour discuter et se rapprocher sur les questions des énergies propres, dans laquelle chacun pourrait s'engager sans craindre de sanctions commerciales.

Aide publique, subventions et politique de la concurrence: quel rôle l'OMC jouera-t-elle dans l'avenir?

Modérateur

M. Reinhard Quick, Directeur du Bureau de Bruxelles, Association allemande des industries chimiques (Verband der Chemischen Industrie, e.V.); Président, BUSINESSEUROPE, groupe de travail de l'ALE; Vice-Président, BUSINESSEUROPE, groupe de travail de l'OMC

Intervenants

M. Jacques Bourgeois, Consultant, WilmerHale; ancien Conseiller juridique principal de la Commission européenne

S.E. M. Angelos Pangratis, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC

S.E. Mme Hong Zhao, Conseillère ministérielle, Représentante adjointe par intérim de la République populaire de Chine auprès de l'OMC

S.E. M. Alejandro Jara, Directeur général adjoint, OMC

Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Division des affaires juridiques, OMC

M. Marco Bronckers, Associé, Vermulst Verhaeghe Graafsma & Bronckers; ancien membre du Groupe d'experts permanent de l'OMC sur les subventions

Débat organisé par

BUSINESSEUROPE

Rapport établi par

M. Carsten Dannöhl, Conseiller principal, Département des relations internationales, BUSINESSEUROPE

Résumé

Les règles multilatérales et nationales concernant la politique de la concurrence, l'aide publique et les subventions sont un complément logique de la libéralisation des échanges et des investissements dans le sens où les marchés ouverts grâce aux disciplines de l'OMC peuvent être fermés à la concurrence étrangère du fait de pratiques anticoncurrentielles. L'établissement de règles dans ces domaines contribue à la mise en place de structures saines dans les économies nationales et internationales, profitable pour les pays tant développés qu'en développement.

Alors que les négociations du Cycle de Doha peinent à avancer, il est possible que les pays se détournent de l'approche multilatérale. Cette séance a porté sur les questions d'aide publique, des subventions et de la politique de la concurrence. Les intervenants ont discuté des conséquences qu'il y aurait à renoncer à élaborer des règles applicables à l'échelle mondiale, ont examiné différents points de vue sur les avantages et les difficultés liés à l'élaboration de règles multilatérales concernant la politique de la concurrence, et ont évoqué le rôle que l'OMC devrait jouer.

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Reinhard Quick, Directeur du Bureau de Bruxelles, Association allemande des industries chimiques (Verband der Chemischen Industrie, e.V.); Président, BUSINESSEUROPE, groupe de travail de l'ALE; Vice-Président, BUSINESSEUROPE, groupe de travail de l'OMC*

M. Quick a ouvert la séance en présentant les intervenants et en soulevant un certain nombre de problèmes et de questions importants concernant l'aide publique, les subventions et la politique de la concurrence:

- Se dégage-t-il une tendance générale selon laquelle, pendant la crise financière, les gouvernements auraient recouru à des subventions/aides publiques susceptibles d'être jugées incompatibles avec les règles de l'OMC?

- Comment l'intervention des gouvernements sur les marchés devrait-elle être abordée? Dans quelle mesure les prêts bancaires octroyés aux entreprises sont-ils garantis par des subventions publiques pouvant donner lieu à une action? Des règles plus strictes sont-elles nécessaires pour les entreprises commerciales d'État? Jusqu'à quel point les réglementations nationales relatives au changement climatique sont-elles soumises aux prescriptions de l'OMC en matière de subventions?

- Les questions liées aux subventions pourraient-elles être réglées efficacement dans le cadre des ALE? Les règles existantes de l'OMC sont-elles suffisantes, ou des changements sont-ils nécessaires et, dans l'idéal, à quoi devraient ressembler les règles de l'OMC?

- Le projet de charte de l'OIC comportait déjà des règles sur la concurrence. Lors de la Conférence ministérielle tenue à Cancún, trois des quatre questions de Singapour ont été retirées du Programme de Doha pour le développement. L'OMC ne devrait-elle pas à l'avenir comporter au moins un chapitre sur la concurrence?

- Les règles multilatérales de concurrence devraient-elles s'appliquer aussi aux États si ces derniers interviennent sur les marchés? Par exemple, si un État est en position dominante concernant un produit ou une ressource, la responsabilité de cet État pourrait-elle être engagée s'il est avéré qu'il a abusé de cette position dominante?

- La politique de la concurrence sera-t-elle abordée dans les accords commerciaux bilatéraux? Peut-elle être traitée efficacement dans les ALE? Des orientations multilatérales sont-elles nécessaires?

- Qu'adviendrait-il des mesures antidumping de l'OMC si l'organisation ajoutait à sa législation un nouveau chapitre consacré à la concurrence? Compte tenu de l'histoire du Programme de Doha pour le développement, serait-il sage d'appeler l'OMC à adopter des règles en matière de concurrence? Existe-t-il d'autres forums multilatéraux pour traiter des problèmes de concurrence?

(b) M. Jacques Bourgeois, Consultant, WilmerHale; ancien Conseiller juridique principal de la Commission européenne

L'une des fonctions de l'OMC est d'élaborer des règles en matière de subventions et de concurrence, à la fois à travers des négociations politiques et par le règlement de différends. Il doit aussi être possible de sanctionner les Membres de l'OMC s'ils ne respectent pas ces règles. Étant donné que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC ne peut être appliqué de manière rétrospective, il existe un décalage problématique entre le moment où une mesure est introduite et celui où elle peut donner lieu à des sanctions.

Il existe des règles multilatérales dans le domaine des subventions, mais pas dans celui de la concurrence, et les négociations menées à ce sujet dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ont été abandonnées. Selon un rapport de la Banque mondiale, l'absence de règles de concurrence aurait un impact plus négatif que la politique agricole commune de l'UE.

L'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires comporte des dispositions visant les entreprises publiques et s'applique également aux entreprises qui développent leur activité sous le contrôle des pouvoirs publics. La Chine, en particulier, compte un certain nombre d'entreprises publiques de plus en plus appelées à se mesurer à la concurrence sur les marchés mondiaux. Il est également important d'établir une distinction suivant que l'État joue un rôle d'acteur ou de régulateur.

(c) S.E. M. Angelos Pangratis, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC

Les principales préoccupations de l'UE en matière d'aide publique et de subventions concernent en premier lieu le problème du financement inférieur aux coûts. Cette question est très difficile à résoudre dans le cadre des dispositions actuelles de l'OMC et devrait être réglée à l'aide de mesures systématiques et généralisées. Deuxièmement, les politiques de double prix pratiquées sur l'énergie ou les matières premières essentielles sont très préjudiciables. Les mesures antidumping ou antisubventions sont des solutions à envisager pour tenter d'y mettre un terme. Cependant, il convient de noter que, dans la pratique, les procédures antisubventions sont plus difficiles que les procédures antidumping car elles visent des États.

Les Membres de l'OMC devraient faire preuve de plus de transparence lorsqu'ils déclarent leurs subventions à l'OMC. Les notifications sont souvent insuffisantes. La réduction progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires s'accompagne d'une aggravation des comportements anticoncurrentiels des entreprises et de leurs effets de distorsion. Il faudrait aussi que les mesures prises dans ce domaine visent les investissements.

d) S.E. Mme Hong Zhao, Conseillère ministérielle, Représentante adjointe par intérim de la République populaire de Chine auprès de l'OMC

On pourrait faire valoir que, d'une façon ou d'une autre, toutes les règles de l'OMC ont un lien avec la concurrence. Certaines traitent de la concurrence au sens le plus strict, en ce qu'elles ont vocation à lutter contre les monopoles, les trusts ou les comportements anticoncurrentiels. Cela étant, la coopération internationale en matière de politique de la concurrence accuse un certain retard. De nombreux pays en développement sont dépourvus de droit national de la concurrence. La question n'est abordée que dans les ALE entre pays développés.

L'Accord de l'OMC sur les subventions prévoit quelques principes et disciplines de base axés principalement sur l'abus de position dominante et la lutte contre les monopoles. Il est important que les Membres de l'OMC respectent ces règles. Néanmoins, beaucoup de pays en développement n'établissent pas ce type de lien entre les règles de concurrence et celles qui régissent les subventions, comme le fait par exemple l'UE. Il est donc peu probable que ces pays appuient des négociations à ce sujet.

Des entreprises publiques existent dans d'autres pays que la Chine. Un débat approfondi sur les entreprises publiques chinoises devrait aussi prendre en compte la structure des capitaux propres de ces entités. Toutes sont des sociétés à capitaux mixtes, parfois même étrangers. Le débat ne devrait pas uniquement tourner autour de la propriété.

(e) S.E. M. Alejandro Jara, Directeur général adjoint, OMC

La question sous-jacente est celle de savoir comment faire en sorte que les marchés fonctionnent de manière concurrentielle et fluide. La majeure partie des dépenses publiques va au financement de subventions directes ou indirectes, par exemple à l'éducation, à la santé, à l'agriculture, à la justice ou encore à la défense. Chaque fois qu'il existe un marché, toutes ces subventions ont un effet de distorsion.

L'OMC réglemente certaines subventions, mais pas toutes. Par exemple, les subventions aux services ne le sont pas. Par ailleurs, des règles différentes s'appliquent selon qu'il s'agit de marchandises agricoles ou industrielles. Certaines subventions sont traitées par d'autres instances (par exemple, l'OCDE s'occupe des crédits à l'exportation). Il existe également divers types de subventions, comme les préférences accordées aux fournisseurs locaux dans les marchés publics, les sauvetages d'entreprises ou les clauses d'approvisionnement local. On peut se demander jusqu'à quel point les règles et disciplines de l'OMC s'appliquent dans ces domaines. Les taux de change, les entreprises d'État et les mesures publiques et privées visant à lutter contre le changement climatique sont autant de défis à venir pour l'OMC.

Il ne serait pas logique de passer de règles multilatérales à des règles bilatérales, car certains problèmes (comme la concurrence, l'agriculture ou encore la pêche) ne peuvent être réglés efficacement qu'à l'échelon multilatéral. L'OMC est le seul organe en mesure d'instaurer ce type de règles contraignantes. Davantage de transparence est également nécessaire; le système actuel devrait être amélioré car il est fréquent que les Membres de l'OMC ne déclarent pas leurs subventions comme ils le devraient.

(f) Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Division des affaires juridiques, OMC

Avec davantage de règles multilatérales de concurrence, il serait plus facile d'agir sur les subventions et sur les États. Cela étant, il n'est pas nécessaire de distinguer l'État régulateur et l'État acteur. Le concept de « neutralité en matière de concurrence est une approche intéressante, et l'on pourrait débattre de la question de savoir si tel est l'objectif que l'on souhaite atteindre en se dotant de règles dans le domaine de la concurrence et des subventions.

Il est difficile d'aborder le commerce des ressources naturelles sans aborder le commerce d'État. Pour autant, le commerce d'État revêt une importance particulière pour les pays en développement. Établir de nouvelles règles concernant l'aide publique, les subventions

et la concurrence par le biais d'accords bilatéraux est une bonne chose, car cela permet de les tester. Au niveau multilatéral, ces nouvelles règles pourraient être négociées parallèlement au Programme de Doha pour le développement, et pas nécessairement dans le cadre de ce dernier.

(g) *M. Marco Bronckers, Associé, Vermulst Verhaeghe Graafsma & Bronckers; ancien membre du Groupe d'experts permanent de l'OMC sur les subventions*

Les Membres de l'OMC se sont tournés vers les ALE plutôt que vers le système multilatéral pour traiter les questions de concurrence, d'aide publique et de subventions. En termes quantitatifs, beaucoup d'accords bilatéraux abordent ces sujets, comme l'indique le *Rapport sur le commerce mondial 2011* de l'OMC. Il se peut que l'UE essaie d'imposer ses propres règles à d'autres pays, ce qui n'est pas problématique lorsqu'il s'agit de pays souhaitant adhérer à l'UE. La question est cependant plus délicate lorsque l'UE négocie avec d'autres pays. L'UE est signataire de nombreux accords qui cherchent à inclure des dispositions OMC+.

L'accord européen le plus ambitieux (l'ALE UE-Corée) renferme des chapitres tant sur les subventions que sur la concurrence. Pourtant, si on le regarde à la loupe, il s'avère par exemple que sa clause concernant les subventions interdites ne vise que les subventions pouvant donner lieu à une action. Est-il donc réellement différent de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires? Quant à son application, il est peu probable que ses signataires aient recours à un système bilatéral de règlement des différends plutôt qu'au mécanisme de l'OMC. Le texte de l'accord comporte des mentions louables relatives à la transparence mais, dans l'ensemble, il n'entraînera pas de changement radical dans le domaine des subventions. En ce qui concerne la concurrence, l'ALE UE-Corée ne fait que réitérer les concepts les plus fondamentaux. Cependant, aucune de ses dispositions en matière de concurrence ne peut donner lieu à un règlement de différend. Cela signifie également que ces dispositions n'ont aucun effet opérationnel en droit.

Aucun des accords bilatéraux de l'UE ne prévoit de nouvelles règles significatives en matière de concurrence, d'aide publique et de subventions. De manière générale, bien que les ALE puissent avoir des aspects positifs, l'expérience montre que la meilleure façon d'introduire de nouvelles règles est de les négocier au niveau multilatéral.

2. Conclusions

Le débat qui a suivi a principalement porté sur le rôle des entreprises publiques, le besoin d'une plus grande transparence et les règles concernant les subventions et la concurrence. Les intervenants sont tombés d'accord sur le fait que le recours à des règles multilatérales constituerait le meilleur moyen d'avancer, mais ont aussi reconnu les problèmes que cela supposait, étant donné les différences de départ entre Membres de l'OMC. Les accords bilatéraux pourraient renforcer la coopération, mais ne se substitueraient pas à l'approche multilatérale.

Résumé

L'objectif de la séance était de trouver des moyens de répondre aux besoins de traitement des personnes qui vivent avec le VIH face à un double problème: la diminution des budgets de la santé et la modification des règles de propriété intellectuelle, qui pourraient rendre plus difficile la production de médicaments génériques bon marché, qui sont les principaux médicaments utilisés contre le VIH dans les pays en développement.

Les besoins croissants en médicaments nouveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé – dont un nombre grandissant sont brevetés – pourraient faire grimper le coût des traitements à des niveaux qui grèveraient le budget de la santé des pays en développement ou feraient peser une charge insupportable sur les pays donateurs qui fournissent un financement. Il faut trouver une solution pour les quelque 33 millions de personnes qui vivent avec le VIH et qui ont besoin de médicaments pour rester en vie, à un prix qui soit abordable pour eux. Dans le même temps, les modèles d'entreprise des sociétés pharmaceutiques reposent à l'heure actuelle sur le système de propriété intellectuelle pour la fabrication de médicaments qui sauvent des vies.

La séance a réuni des experts de différents domaines – communautés de personnes vivant avec le VIH, prestataires de traitements, universitaires et fonctionnaires internationaux – pour examiner le rôle de la Communauté de brevets pour les médicaments pour améliorer l'accès à des médicaments abordables et appropriés contre le VIH, la façon dont elle complète les flexibilités existantes dans l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les solutions additionnelles nécessaires en parallèle pour que les pays soient en mesure de répondre aux besoins de leur population.

Comment éviter la crise qui s'annonce dans le domaine des traitements du fait de la mutation du paysage de la propriété intellectuelle?

Modérateur

M. Antony Taubman, Directeur, Division de la propriété intellectuelle, OMC

Intervenants

M. Nelson Otwoma, Coordinateur national/Directeur, National Empowerment Network of People Living with HIV/AIDS in Kenya; Membre du Conseil d'administration d'UNITAID

Mme Michelle Childs, Directrice de la politique de témoignage, Campagne pour l'accès aux médicaments essentiels, Médecins Sans Frontières (MSF)

Mme Ellen 't Hoen, Directrice exécutive, Communauté de brevets pour les médicaments

M. Carlos Correa, Directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur la propriété industrielle et le droit économique, Université de Buenos Aires

Commentateur

M. Peter Beyer, Conseiller principal, Département de la santé publique, de l'innovation et de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la santé (OMS)

Débat organisé par

Communauté de brevets pour les médicaments

Rapport établi par

Mme Kaitlin Mara, Responsable de la communication, Communauté de brevets pour les médicaments

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Nelson Otwoma, Coordinateur national/Directeur, National Empowerment Network of People Living with HIV/AIDS in Kenya; Membre du Conseil d'administration d'UNITAID*

M. Otwoma a ouvert la séance en exposant la situation des personnes qui vivent avec le VIH au Kenya. Le pays compte 1,4 million de personnes diagnostiquées avec le VIH, dont 800 000 ont besoin de traitement alors que les ressources disponibles permettent d'en traiter seulement 400 000. Seuls 15 pour cent des enfants porteurs du VIH ont accès aux médicaments. Le petit nombre de personnes traitées peut l'être parce que le gouvernement kenyan est en mesure d'importer des médicaments antirétroviraux (ARV) génériques. Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de brevets entravant l'accès aux médicaments, mais comme ce monde n'est pas pour demain, il est nécessaire de trouver un équilibre: on peut réaliser des bénéfices, mais il faut améliorer la santé publique et sauver des vies.

M. Otwoma a déclaré que des initiatives comme la Communauté de brevets sont importantes car elles permettaient de gérer les brevets de façon à ce que les objectifs de santé publique soient quand même atteints. « Il s'agit de trouver un compromis, pour que les personnes qui ne veulent pas de brevets puissent parler à celles qui en veulent pour maximiser leurs bénéfices. »

(b) *Mme Michelle Childs, Directrice en charge du plaidoyer, Campagne pour l'accès aux médicaments essentiels, Médecins Sans Frontières (MSF)*

Mme Childs a présenté le point de vue de MSF en tant que fournisseur majeur de traitement ARV dans l'ensemble des pays en développement.

« Ces dix dernières années, nous avons observé à maintes reprises que le traitement améliore la vie des personnes vivant avec le VIH, mais en plus, il les rend moins vulnérables au VIH », a-t-elle déclaré. En effet, au cours des dix dernières années, la concurrence des médicaments génériques a fait baisser le prix du traitement de première intention, qui est tombé de 10 000 dollars EU par patient et par année à environ 60 dollars EU dans certains pays.

Toutefois, les lois sur la propriété intellectuelle « commencent à faire sentir leurs effets ». MSF obtient en Inde 80 pour cent des ARV, mais vu l'évolution de ces lois, l'Inde ne sera peut-être bientôt plus la pharmacie des pays en développement, a ajouté Mme Childs.

En outre, les nouvelles recommandations de l'OMS préconisent de passer du traitement de première intention à des médicaments moins toxiques. Or, dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, où l'obstacle des brevets existe, le coût des médicaments moins toxiques est presque six fois supérieur à celui des formulations antérieures, et les traitements de sauvetage pour les personnes chez lesquelles le traitement de deuxième intention a échoué peuvent être 20 fois plus chers. Si ces personnes ne peuvent pas avoir accès à ces médicaments, elles mourront.

En raison de l'existence des brevets, la concurrence des génériques rend nécessaire l'octroi de licences volontaires ou obligatoires. Mme Childs a indiqué que MSF soutenait le droit des pays de délivrer des licences obligatoires, mais les accords de libre-échange bilatéraux rendaient cela plus difficile.

Les licences volontaires ne sont pas nouvelles; la différence avec la Communauté de brevets est qu'elle met l'accent sur la santé publique. Elle fait face à de véritables défis, notamment à la nécessité d'étendre la portée géographique de ses licences et de garantir que les ARV peuvent être produits en dehors de l'Inde. Mme Childs a souligné que, pour que la Communauté puisse surmonter ces obstacles, il faudrait que les entreprises pharmaceutiques réfléchissent à des façons différentes de mener leurs activités. « La priorité doit être redonnée au traitement – peu coûteux, à grande échelle dans tous les pays – pour que nous puissions enrayer l'épidémie de VIH, ce qui est à notre portée. »

(c) Mme Ellen 't Hoen, Directrice exécutive, Communauté de brevets pour les médicaments

Mme 't Hoen a présenté la Communauté de brevets et a expliqué son fonctionnement. Elle a indiqué que la disponibilité de génériques peu couteux avait largement contribué à l'amélioration de l'accès aux médicaments. Ce n'était pas seulement une question de prix, mais c'était lié aussi au développement et à la mise sur le marché de formules adaptées. Les fabricants indiens ont mis sur le marché les premières [combinaisons à dose fixe trois comprimés en un] et cela a déterminé leur généralisation au cours des dix dernières années.

La plupart des habitants des pays en développement qui ont accès aux médicaments n'ont accès qu'à des médicaments dont le brevet a expiré ou qui n'ont jamais été brevetés en Inde, où la plupart sont fabriqués. Cependant, cette situation évolue rapidement et de plus en plus de traitements recommandés sont brevetés dans les principaux pays producteurs de génériques. Dans la déclaration de Doha de 2001, l'OMC reconnaissait déjà la nécessité d'une intervention délibérée et examinait les mesures que les pays pourraient prendre afin d'améliorer l'accès aux médicaments.

Mme 't Hoen a expliqué que l'objectif de la Communauté était de faire baisser les prix sans avoir à attendre que le brevet expire et aussi de veiller au respect de la propriété intellectuelle pour l'élaboration de formulations appropriées, telles que les combinaisons à dose fixe et les formulations pédiatriques.

Une caractéristique essentielle de la Communauté de brevets est qu'elle est volontaire, c'est-à-dire qu'elle nécessite la coopération des titulaires de brevets qui, en échange, reçoivent des redevances. Les licences qu'elle délivre sont négociées au préalable et, bien que son action soit axée sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, elle n'est pas en mesure d'imposer des conditions aux donneurs de licences. Mme 't Hoen a dit que le succès de la Communauté dépend directement du soutien extérieur qui, jusqu'à présent, a été important et utile. La Communauté accorde aussi une attention toute particulière aux questions de propriété intellectuelle, c'est-à-dire aux autres initiatives nécessaires pour permettre aux personnes affectées par le VIH d'obtenir un traitement.

Mme 't Hoen a ajouté que la réussite dépendait avant tout de la poursuite du financement mondial pour la lutte contre le VIH, ainsi que de l'existence continue de marchés pour les acteurs (comme les producteurs de génériques) qui participent à la fabrication des médicaments contre le VIH.

(d) M. Carlos Correa, Directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur la propriété industrielle et le droit économique, Université de Buenos Aires

M. Correa a analysé le mécanisme de la Communauté de brevets dans le contexte d'autres mesures qui peuvent être prises pour promouvoir l'accès aux médicaments. « De par sa conception même, la Communauté ne peut pas être la [seule] solution au problème global de l'accès aux médicaments », a-t-il dit. Le champ d'action de la Communauté est limité par la volonté des entreprises d'accorder des licences volontaires, et il est important de demander quelles autres mesures peuvent être prises pour rendre la Communauté encore plus utile.

À cette fin, M. Correa a suggéré qu'il y avait trois grandes questions concernant l'accès et la propriété intellectuelle. Premièrement, les critères de brevetabilité. Dans certains pays, les brevets sont délivrés sans examen; dans d'autres, les critères appliqués sont très souples. Par exemple, dans le domaine des produits pharmaceutiques, plus de 2 400 brevets ont été délivrés en Afrique du Sud en un an contre seulement 278 au Brésil entre 2002 et 2007.

M. Correa a dit qu'il incombait aux gouvernements de s'attaquer à ce problème pour stopper la prolifération de brevets de mauvaise qualité et aussi pour mettre un terme à la pratique de la perpétuation des brevets. La Communauté de brevets fonctionnerait mieux si les gouvernements ne délivraient des brevets que lorsqu'il est justifié d'accorder un monopole.

La deuxième question est celle des licences obligatoires. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur les ADPIC pour les pays en développement, une dizaine seulement ont délivré des licences obligatoires ou ont eu recours à une autorisation d'utilisation par les pouvoirs publics; selon M. Correa, la plupart d'entre elles concernaient les ARV. Cela aussi devrait relever de la responsabilité des gouvernements. M. Correa a souligné que les entreprises fabriquant des médicaments génériques et la société civile pouvaient aussi jouer un rôle actif en demandant des licences obligatoires ou en s'opposant aux brevets de mauvaise qualité.

Enfin, l'intervenant a dit qu'il était paradoxal de voir que le système des brevets avait été étendu à la quasi-totalité des pays avec l'Accord sur les ADPIC mais que l'innovation dans le domaine pharmaceutique diminuait. Cette « crise de l'innovation » indique peut-être que de nouveaux modèles sont nécessaires pour stimuler l'innovation afin de réduire le fardeau des maladies dans le monde. M. Correa a suggéré qu'il fallait également réfléchir à des modèles garantissant que les nouveaux médicaments soient non seulement disponibles mais aussi abordables.

(e) M. Peter Beyer, Conseiller principal, Département de la santé publique, de l'innovation et de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la santé (OMS)

M. Beyer a formulé des observations du point de vue de l'OMS. La Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle de l'OMS mentionne le concept de communautés de brevets, et un groupe de travail d'experts

a qualifié la Communauté de brevets pour les médicaments d'instrument prometteur. Cela signifie que les États membres de l'OMS ont donné leur aval à la Communauté de brevets. L'OMS a également fourni une assistance technique à la Communauté, notamment en l'aidant à identifier les médicaments et les formulations manquants. « L'OMS soutient les objectifs de la Communauté et continuera de lui apporter un appui technique », a déclaré M. Beyer.

Alors que la Communauté de brevets commence à prendre forme, le nombre de licences volontaires délivrées par les entreprises est en augmentation. Selon M. Beyer, c'est en partie grâce à l'existence de la Communauté que les entreprises ressentent le besoin d'étudier comment partager leur propriété intellectuelle pour accroître l'accès.

Du point de vue de la santé publique, l'OMS considère que la Communauté de brevets peut être une force motrice pour garantir que la santé publique soit prise en compte dans ces licences. C'est un rôle difficile car les licences volontaires sont, par définition, volontaires. Selon M. Beyer, les licences Gilead sont une bonne chose, mais devraient constituer une base et non un plafond.

La Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle de l'OMS comprennent plus de 100 actions différentes dont l'une est d'examiner l'idée des communautés de brevets. La Communauté de brevets constitue clairement « une partie de la solution, mais pas la solution du problème tout entier ».

Le système commercial multilatéral fondé sur des règles et le rôle des accords commerciaux préférentiels (ACPr): point de vue du monde des affaires

Modératrice

Mme Nicolle Graugnard, Responsable des politiques du commerce et de l'investissement, Département de politique et de pratiques commerciales, Secrétariat international de la CCI, France

Intervenants

M. Cliff Sosnow, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Associé, Responsable de groupe de travail, International Trade and Investment Group, Blake, Cassels & Graydon, LLP, Canada

M. Jan Atteslander, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Membre du Conseil d'administration, Economiesuisse, Suisse

M. Knut Sørlie, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Directeur adjoint aux affaires internationales et à la politique commerciale, Confédération des entreprises norvégiennes

M. Stuart Harbinson, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Conseiller principal en politique commerciale, Sidley Austin LLP, Suisse

Débat organisé par

Chambre de commerce internationale (CCI)

Rapport établi par

Mme Nicolle Graugnard, Responsable des politiques du commerce et de l'investissement, Département de politique et de pratiques commerciales, Secrétariat international de la CCI, France

Résumé

La séance avait pour objectif d'évaluer l'impact de la prolifération des accords commerciaux préférentiels (ACPr) sur le système commercial multilatéral fondé sur des règles et d'examiner leurs incidences sur l'évolution future du système commercial mondial.

La séance a porté sur les questions suivantes:

- le régionalisme au XXIe siècle et les nouveaux déterminants de la politique commerciale internationale;
- le rôle joué par les ACPr dans le contexte du système commercial multilatéral;
- les efforts pour rendre les dispositions des Accords de l'OMC plus explicites et détaillées en ce qui concerne les ACPr; et
- les moyens efficaces tant pour les pouvoirs publics que pour les entreprises de garantir la complémentarité des règles commerciales multilatérales et préférentielles.

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Cliff Sosnow, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Associé, Responsable de groupe de travail, International Trade and Investment Group, Blake, Cassels & Graydon, LLP, Canada*

M. Sosnow a souligné que le monde des entreprises avait été témoin de trois grandes évolutions dans le domaine des ACPr au cours des dernières décennies: le recours croissant aux ACPr; l'approfondissement et l'élargissement du champ des ACPr; le passage d' ACPr strictement régionaux à des ACPr avec des partenaires commerciaux éloignés au gré de la mutation des schémas commerciaux mondiaux des entreprises. Selon certains, les ACPr apparaissaient mieux adaptés que le système multilatéral pour apporter aux entreprises un certain nombre d'avantages dans le court terme. Les ACPr permettaient aux pays d'aller plus loin et plus vite avec des partenaires aux conceptions similaires que ce n'était possible actuellement dans le cadre du système multilatéral, tant en matière d'obstacles tarifaires que non tarifaires. On avait toutefois fait valoir que les ACPr n'aboutissaient pas toujours à une libéralisation totale. Les produits considérés comme sensibles et difficiles à libéraliser dans le cadre de l'OMC le demeuraient dans le cadre des ACPr. Ainsi, pour 66 pour cent des lignes tarifaires assujetties à des droits NPF (nation la plus favorisée) supérieurs à 15 pour cent les taux n'avaient pas été réduits dans le cadre des ACPr.

Les entreprises avaient dans l'ensemble conscience des conséquences négatives de la tendance à la prolifération des ACPr, dont l'une était que les ACPr favorisaient nécessairement certains concurrents au détriment d'autres. Du point de vue des entreprises, les préoccupations les plus courantes étaient que les ACPr introduisaient davantage de complexité et étaient source de confusion potentielle dans le système commercial international. Du fait de l'extrême diversité des règles découlant des ACPr, même à régimes similaires, pour les entreprises il était coûteux, en temps comme en argent, de comprendre et d'appliquer ces règles et cela se traduisait par des pertes économiques tangibles.

M. Sosnow a estimé qu'il appartenait à l'OMC de décider s'il fallait utiliser les prescriptions de l'article XXIV du GATT pour suivre, mettre en question et évaluer activement les ACPr afin de déterminer s'ils s'écartaient des règles de l'OMC. Il a estimé que l'OMC pourrait faire avancer les choses sur la voie d'un approfondissement de la libéralisation multilatérale tant en encourageant ses Membres à multilatéraliser les ACPr qu'en servant de catalyseur et de forum à ces efforts.

M. Sosnow a conclu que l'OMC pourrait jouer un rôle directeur positif dans le domaine des ACPr en renforçant la fonction de surveillance inscrite dans l'article XXIV du GATT, en établissant des lignes directrices sur les meilleures pratiques propres à réduire la complexité et les dérogations aux accords de l'OMC et en promouvant la multilatéralisation des accords plurilatéraux.

(b) *M. Jan Atteslander, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Membre du Conseil d'administration, Economiesuisse, Suisse*

M. Atteslander a indiqué que pour la Suisse, la politique commerciale reposait sur trois piliers: le multilatéralisme, les accords commerciaux régionaux et les accords de libre-échange. La Suisse était partie à 24 ACPr, principalement par le canal de l'AELE, ce

nombre étant plutôt élevé pour un si petit marché. La Suisse menait en outre actuellement des négociations commerciales avec la Chine, l'Inde et la Russie. Le réseau mondialisé d' ACPr auxquels la Suisse était partie traduisait le déplacement des foyers de dynamisme de l'économie mondiale, notamment l'importance accrue des pays émergents et la mondialisation des chaînes d'approvisionnement. Plus de 85 pour cent des échanges mondiaux de la Suisse s'effectuaient dans le cadre de ses ACPr.

Tous les ACPr auxquels la Suisse était partie reposant toutefois sur les règles de l'OMC, ses ACPr présentaient de nombreux aspects complémentaires avec le système commercial multilatéral. Dans sa politique commerciale, la Suisse ne considérait pas les ACPr comme un substitut à l'OMC et elle connaissait les limites des ACPr. Les coûts administratifs que les entreprises avaient à supporter du fait de la diversité des règles d'origine en constituaient la limite la plus évidente. Alors que les grandes entreprises multinationales étaient dotées d'équipes chargées spécialement de déterminer la stratégie d'utilisation des règles d'origine fixées dans les ACPr, une enquête récente sur les entreprises suisses avait révélé que la plupart des petites et moyennes entreprises ne possédaient pas assez de ressources pour en affecter une partie à la compréhension et à l'utilisation de ce réseau complexe.

Une autre limite des ACPr résidait dans leur portée; les ACPr ne modifiaient pas les règles internes applicables à tous, telles que les lourdes procédures douanières. M. Atteslander a recommandé que l'OMC se fonde sur l'article XXIV du GATT pour analyser les ACPr. Il a également appelé à l'établissement de lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de règles et de politique dans le cadre des ACPr. En conclusion, M. Atteslander a estimé que la multilatéralisation en règles de l'OMC des règles généralement acceptées dans le cadre des ACPr était envisageable dans le long terme.

(c) *M. Knut R. Sørlie, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Directeur adjoint aux affaires internationales et à la politique commerciale, Confédération des entreprises norvégiennes, Norvège*

M. Sørlie a dit que la Norvège, qui figurait parmi les 25 premiers dans le classement des pays du monde en fonction du volume de leur commerce, si l'Europe était considérée comme une entité unique, arrivait au 21ème rang des exportateurs de biens et au 25ème des exportateurs et importateurs de services. Par le canal de l'AELE, la Norvège était partie à 22 ACPr et menait actuellement des négociations avec des grandes économies comme l'Inde, la Russie, l'Indonésie et la Chine. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvait le Programme de Doha pour le développement (PDD), l'OMC n'avait pas assuré de nouvel accès aux marchés ces dix ou onze dernières années. Les seules cas d'ouverture des marchés étaient à mettre au compte d'une libéralisation unilatérale ou d'une accession à l'OMC. Les ACPr étaient donc avantageux en tant que complément et non que substitut à l'OMC.

M. Sørlie a signalé que selon les statistiques de l'OMC, en moyenne, chacun de ses Membre était partie à 13 ACPr. Il a constaté que les ACPr étaient *de facto* une priorité pour les entreprises car ils apportaient assez rapidement des résultats et des avantages concrets. Les ACPr étaient allés plus loin que l'OMC sur la voie d'une véritable libéralisation du commerce, non seulement en termes d'accès aux marchés, mais aussi en termes de règles; ainsi, les accords de l'AELE limitaient le recours aux mesures antidumping et aux mesures de sauvegarde.

L'incorporation d'autres disciplines dans les ACPr était une des autres tendances observées: il s'agissait de dispositions concernant la concurrence, les marchés publics, les règles environnementales, les normes du travail et les règles en matière d'investissement. Les réussites les plus exemplaires en matière d'intégration profonde étaient l'UE et son marché unique, ainsi que l'Espace économique européen (EEE), dont faisait partie la Norvège. Ce modèle d'intégration régionale profonde pourrait servir d'exemple à d'autres régions du monde. Cela étant, les ACPr introduisaient des règles d'origine distinctes causant le problème du « bol de spaghettis ». Les négociations relatives à des ACPr risquaient en outre de détourner l'attention des pays de la libéralisation unilatérale et des réformes en matière de commerce intérieur/d'investissement.

Pour conclure, M. Sørlie a appelé à adopter lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 2011, un programme de travail sur les rapports entre l'OMC et les ACPr, en vue d'assurer davantage de discipline et de surveillance.

(d) M. Stuart Harbinson, Membre, Commission des politiques du commerce et de l'investissement de la CCI; Conseiller principal en politique commerciale, Sidley Austin LLP, Suisse

M. Harbinson a dit qu'une étude récente de l'OMC avait montré que la moitié environ du commerce mondial de marchandises s'effectuait entre les membres d'ACPr. Or du fait des taux NPF nuls et de l'exclusion de certains produits du champ des ACPr, 16 pour cent seulement des échanges mondiaux étaient admissibles au bénéfice de tarifs préférentiels et moins de deux pour cent au bénéfice de marges préférentielles supérieures à 10 pour cent. En outre, les coûts liés au respect des règles préférentielles, telles que les règles d'origine, faisaient que le recours effectif aux préférences était moindre que ce qui était admissible.

Pour les services, l'image d'ensemble était encore moins claire. Une étude de l'OMC remontant à 2006 avait fait apparaître que les ACPr étaient générateurs de bien plus de libéralisation que les listes AGCS. Plus inquiétant encore, les ACPr étaient aussi loin devant les offres AGCS du Cycle de Doha. M. Harbinson a parlé de la nouvelle ère des ACPr dits du « XXI^{e} siècle ». Les ACPr de ce type allaient au-delà des biens et services et contenaient des chapitres consacrés à la concurrence, aux marchés publics, aux paiements et aux mouvements de capitaux, ainsi qu'à des questions « transversales », comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la cohérence de la réglementation, le travail et l'environnement. Malheureusement, les ACPr ne donnaient plus lieu à aucun « examen » car le Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994 avait été relégué aux oubliettes. En lieu et place, en 2007 avait été institué à titre provisoire un « mécanisme pour la transparence » servant à notifier l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un ACPr et l'entrée en vigueur de tout ACPr conclu.

Face à cette évolution, les entreprises avaient pris en marche le train des ACPr ou s'y étaient résignées par pragmatisme. Mais ce pragmatisme ne signifiait pas que les entreprises à vocation mondiale ne préféreraient pas un terrain de jeu mondial qui soit le même pour tous les joueurs. M. Harbinson a conclu en appelant à une stratégie à long terme cohérente et articulée concernant la relation entre OMC et ACPr. Toutefois, il a noté que pareille cohérence n'était guère perceptible à l'heure actuelle et que là résidait la cause des inquiétudes que suscitait actuellement la santé du système commercial multilatéral. Les entreprises à vocation mondiale aspirent à un système commercial mondial plus sain. Si le Cycle de Doha avait été mené à son terme, il aurait constitué une bonne base commerciale pour aller de l'avant et s'attaquer à de nouveaux défis.

2. Questions et observations de l'assistance

Les principaux points ci-après ont été mentionnés, entre autres, dans les questions/commentaires formulés à l'issue des exposés.

Alors que pour les entreprises suisses l'existence de traités bilatéraux d'investissement était un facteur important pour déterminer où investir, selon une étude récente tel n'était pas le cas pour les entreprises des États-Unis, les principaux déterminants pour ces dernières étant, par exemple, la taille du marché, les infrastructures, l'existence de ressources naturelles, le coût du travail et le capital humain.

Il a été débattu du fait que de nombreux ACPr ne couvraient pas certains produits, notamment les produits agricoles, ce qui avait pour conséquence que certains groupes locaux étaient défavorables au multilatéralisme. On a également abordé la question de savoir comment les débats relatifs au commerce au sein de chaque pays influaient sur les efforts d'ensemble déployés par les entreprises à vocation mondiale pour soutenir l'approche multilatérale.

Il a été suggéré que les entreprises pourraient tirer parti des possibilités de réduire les coûts qu'apporterait une libéralisation du marché du travail.

3. Conclusions

Mme Graugnard, modérateur du débat, a dit que la session avait présenté un large éventail de points de vue des entreprises sur le rôle du système commercial multilatéral dans la reprise économique mondiale, ce qui avait suscité une riche palette de questions de la part du public.

Résumé

Au cours de cette séance, organisée conjointement par le Centre international pour le commerce et le développement (ICTSD) et l'Institut Max Planck, la discussion a porté sur les questions et évolutions nouvelles observées dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI), 16 ans après l'adoption de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), ainsi que sur l'avenir du régime de la propriété intellectuelle dans ce contexte. Les experts ont évoqué le potentiel inhérent à l'Accord sur les ADPIC et les différentes façons de le valoriser pour offrir un cadre solide et résistant intégrant des intérêts divers.

Les experts ont également parlé de l'incidence de l'Accord sur les ADPIC sur l'innovation, le transfert de technologie et les flux de l'investissement étranger direct (IED), en se référant en particulier à la recherche empirique récente. Ils ont également abordé certaines des questions qui se posent dans « L'après-ADPIC », notamment le rôle de l'OMPI et des ALE dans la construction du régime international de la PI. Ils ont examiné plusieurs approches suivies par certains pays, à titre individuel ou collectivement au sein d'organisations internationales, pour trouver un équilibre entre la protection de la PI et le développement.

Les experts ont entendu des exemples de représentants de pays en développement, à savoir la Chine et l'Inde, qui ont évoqué les changements survenus dans la géographie de l'innovation. La discussion a été axée sur le rééquilibrage délicat du régime de la PI et sur les rôles que différentes organisations ont joués et jouent encore dans ce sens.

L'après-ADPIC

Modérateur

M. Ahmed Abdel Latif, Responsable principal des programmes relatifs à la propriété intellectuelle et aux technologies, ICTSD

Intervenants

Mme Annette Kur, Institut Max Planck, Munich

M. Carsten Fink, Économiste en chef, Division des études, statistiques et analyses économiques, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Mme Nandini Kotthapally, Conseillère, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Victoria Whitford OBE, Directrice adjointe de la politique internationale, Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni

Mme Zhao Hong, Conseillère ministérielle, Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'OMC

M. Pedro Roffe, Chercheur principal, ICTSD

Organisateurs

Institut Max Planck pour la propriété intellectuelle

Centre international pour le commerce et le développement (ICTSD)

Rapport établi par

M. Harsh Hiroo Gursahani – Assistant, programmes relatifs à la propriété intellectuelle et aux technologies, ICTSD

Mme Daniella Allam – Administrateur auxiliaire, programmes relatifs à la propriété intellectuelle et aux technologies, ICTSD

1. Exposés des intervenants

(a) M. Ahmed Abdel Latif, Responsable principal des programmes relatifs à la propriété intellectuelle et aux technologies, ICTSD

M. Abdel Latif a présenté les experts et expliqué combien il était important d'évaluer les défis rencontrés par la propriété intellectuelle (PI) dans « L'après-ADPIC », compte tenu de l'évolution rapide du paysage mondial de l'innovation et de la technologie. Il a expliqué que 16 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord sur les ADPIC – dix dans le cas des pays en développement – la communauté internationale était toujours aux prises avec les défis liés au rôle de la PI dans la promotion de l'innovation et à l'intégration de la PI à la sphère de l'intérêt public et du développement.

(b) Mme Annette Kur, Institut Max Planck, Munich

Mme Kur a présenté un projet de l'Institut Max Planck concernant la réforme des ADPIC. Ce projet de recherche avait été entrepris dans le but d'évaluer les lacunes de l'Accord sur les ADPIC et de faire des propositions pour y remédier. Ce travail de recherche avait permis de présenter diverses options en vue de modifier l'Accord sur les ADPIC en le recalibrant pour le transformer en un accord plus équilibré.

Les propositions comprenaient plusieurs projets de libellés modifiant la Partie I et la Partie II de l'Accord afin d'en élargir la portée au-delà de l'innovation et du transfert de technologie. Il avait été suggéré, en particulier, de mettre l'accent sur les obligations énoncées à l'article 8, de modifier la structure actuelle de cet article pour faire en sorte que la charge de prouver une violation de l'Accord sur les ADPIC incombe à la partie alléguant cette violation et d'inclure une disposition sur l'interaction entre la propriété intellectuelle et les règles de concurrence. Il avait également été proposé de remplacer la règle du triple critère de l'article 13 par des exceptions obligatoires à la protection, qui devraient être surveillées au niveau international.

(c) M. Carsten Fink, Économiste en chef, Division des études, statistiques et analyses économiques, OMPI

M. Carsten Fink a présenté une perspective économique des incidences de l'Accord sur les ADPIC sur l'innovation et le transfert de technologie et a mis en lumière les effets de la protection de la PI sur les flux d'IED et la relocalisation des établissements de recherche-développement. M. Fink a souligné deux des principaux effets de l'Accord sur les ADPIC: les modifications de la législation nationale et l'amélioration de la crédibilité des pays qui avaient assujetti leur politique nationale en matière de PI au droit international. Il a fait remarquer qu'il était difficile d'isoler et de mesurer les conséquences économiques de l'Accord sur les ADPIC, étant donné que les modifications des législations nationales étaient déterminées par de nombreux facteurs internes et externes. Les études consacrées aux flux d'IED ont montré que la propriété intellectuelle avait eu une influence, mais que d'un point de vue empirique les effets étaient relativement limités. M. Fink a fait remarquer qu'il arrivait que les investisseurs ne tiennent pas compte de la protection de la PI lorsqu'il existait d'autres conditions favorables sur le marché. Avant de conclure, il a suggéré quelques domaines nécessitant plus de recherche: la protection de la PI et l'innovation dans les pays en développement, l'utilité de la divulgation de renseignements concernant les brevets et les conséquences de la désintégration verticale des processus d'innovation et les nouvelles possibilités qu'elle pourrait offrir aux pays en développement.

(d) Mme Nandini Kotthapally, Conseillère, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Kotthapally a parlé du rôle joué récemment par les pays en développement dans différents programmes et activités de l'OMPI. Elle a accordé une attention particulière au Plan d'action de l'OMPI pour le développement adopté en 2007 et comprenant 45 recommandations visant à intégrer la dimension développement dans les travaux de l'OMPI. Elle a fait valoir que, même si l'OMPI avait pris du retard dans l'élaboration de règles concernant la propriété intellectuelle, elle s'était engagée dans un « rééquilibrage délicat » du régime de la propriété intellectuelle.

Elle a expliqué que le Plan d'action de l'OMPI pour le développement constituait un changement de paradigme qui avait transformé la notion de propriété intellectuelle: elle n'était plus l'apanage d'une élite aisée mais était fermement ancrée dans le contexte du développement. Il s'agissait maintenant d'un principe accepté à l'OMPI et au-delà, qui avait été mis en pratique au Comité du développement et de la propriété intellectuelle de l'OMPI (CDIP). Elle a fait remarquer que le Plan d'action de l'OMPI pour le développement avait déplacé le centre d'intérêt qui n'était plus tant la protection de la propriété intellectuelle mais l'établissement de normes relatives aux limitations et exceptions, dont la proposition concernant les exceptions au droit d'auteur en faveur des personnes malvoyantes, des bibliothèques et de la recherche.

Mme Kotthapally a conclu en disant que les dépôts de demandes de brevets présentés au titre du Traité de coopération en matière de brevets en 2010 avaient montré que la Chine, l'Inde et la République de Corée venaient en tête des demandeurs de brevets, ce qui remettait en question la traditionnelle prédominance des États-Unis et de l'Europe comme principales régions d'innovation et avait pour résultat de modifier la « géographie de l'innovation ».

(e) Mme Victoria Whitford OBE, Directrice adjointe de la politique internationale, Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni

Mme Whitford a dit que l'approche du Royaume-Uni en matière de propriété intellectuelle et de développement était guidée par le rapport réalisé par le Professeur Ian Hargreaves sur « La propriété intellectuelle et la croissance », à la demande du gouvernement. Ayant ce rapport présent à l'esprit, elle a dit que, de l'avis du Royaume-Uni, le régime de la propriété intellectuelle devrait aider à relever les défis mondiaux, reposer sur des données économiques plutôt que sur des considérations d'ordre politique et soutenir l'innovation de façon à aider les pays pauvres à atteindre leurs objectifs de croissance.

Mme Whitford a expliqué que le rapport Hargreaves avait montré qu'une protection renforcée de la propriété intellectuelle n'était associée à une hausse de la croissance que dans les pays à revenu élevé, tandis que les effets étaient plus limités dans les pays à revenu moyen et étaient nuls, voire négatifs, dans les pays à faible revenu. Dans ce contexte, elle a souligné qu'il fallait plus de recherche et que, pour que la protection de la propriété intellectuelle ait des effets positifs sur la croissance, les approches devraient concilier des intérêts différents et être adaptées aux besoins de chaque pays.

Dans ce contexte, Mme Whitford a fait valoir que l'Accord sur les ADPIC, qui prévoyait différentes périodes de transition pour les pays les moins avancés, était déjà une « approche adaptée ». Toutefois, cette approche devrait prendre en compte la réalité économique; c'était pour cette raison que son gouvernement était favorable à la prolongation de la période de transition accordée aux PMA, dont l'expiration était prévue le 1er juillet 2013, afin de soutenir la croissance et le développement dans ces pays.

(f) Mme Zhao Hong, Conseillère ministérielle, Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'OMC

Mme Hong a dit que la Chine avait grandement bénéficié de l'Accord sur les ADPIC et a souligné les énormes efforts déployés par le pays sur le plan de la législation et des infrastructures pour se conformer à l'Accord. Elle a affirmé que la Chine avait connu une croissance sans précédent des droits enregistrés et que, même si la protection de la propriété intellectuelle posait encore quelques défis, les partenaires commerciaux de la Chine reconnaissaient les efforts qu'elle déployait, en particulier pour faire respecter les droits.

Mme Hong a également mis l'accent sur l'équilibre entre la protection de la PI et l'intérêt public. Elle a souligné que les mesures de transparence applicables aux demandes de brevets devraient inclure une prescription exigeant la divulgation de l'origine des ressources génétiques. Elle a conclu en disant que la responsabilité de faire respecter les DPI devrait incomber au premier chef au secteur privé.

(g) M. Pedro Roffe, Chercheur principal, ICTSD

M. Roffe a attiré l'attention sur les accords de libre-échange (ALE) en évaluant leur impact sur le système multilatéral et en analysant les raisons pour lesquelles ils prêtaient à controverse. Il a dit que les ALE étaient un dérivé légitime de l'Accord sur les ADPIC, en même temps qu'une preuve de l'incapacité du système multilatéral à légiférer dans ce domaine très complexe. Les principes du traitement NPF et du traitement national incorporés dans l'Accord sur les ADPIC avaient amené à élargir le champ d'application des chapitres relatifs à la propriété intellectuelle dans les ALE afin de tenir compte de certains intérêts primordiaux des milieux industriels. Les ALE étaient, de par leur nature même, asymétriques puisqu'ils exportaient des régimes de propriété intellectuelle vers les partenaires commerciaux et avaient pour effet d'aligner les régimes réglementaires sur ceux des économies les plus avancées.

En résumé, le système multilatéral avait approfondi l'harmonisation des lois relatives à la propriété intellectuelle du fait que les ALE comportaient des obligations plus étendues que celles énoncées dans l'Accord sur les ADPIC. M. Roffe a conclu en disant qu'il fallait surveiller les incidences des ALE, de même que la place qu'ils occupaient dans le système multilatéral. Les ALE devraient tenir compte des principes du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

2. Questions et observations de l'assistance

Les experts ont donné la possibilité au public de poser des questions avant de clore la séance. Dans ses réponses aux questions, Mme Whitford a affirmé que ses observations sur la prolongation de la période de transition accordée aux PMA étaient la position officielle du gouvernement du Royaume-Uni. Répondant à la question de savoir s'il serait préférable de traiter les questions liées à la propriété intellectuelle au niveau sectoriel plutôt que national, Mme Kotthapally a indiqué que des accords sectoriels spécialisés pourraient bien être la voie de l'avenir et elle a cité la proposition de traité sur les exceptions au droit d'auteur en faveur des personnes malvoyantes, des bibliothèques et de la recherche.

À la fin de la séance, M. Abdel Latif a remercié les experts et le public de ce dialogue instructif et fructueux.

Résumé

Au cours de cette séance, les participants ont exploré les questions émergentes qui retiennent l'attention des organismes gouvernementaux de réglementation, des organisations de la société civile et des experts en commerce et en finance dans le contexte des règles de l'OMC en matière de services financiers et de la tendance mondiale au renforcement de la réglementation financière.

L'avenir du commerce des services financiers: préserver la stabilité

Modérateur

M. Daniel Owoko, Conseiller en commerce, Mission permanente du Kenya auprès de l'OMC

Intervenants

Mme Lori Wallach, Directrice, Division Global Trade Watch, Public Citizen

M. Andrés Arauz, Directeur général des affaires bancaires, Banque centrale de l'Équateur

Mme Sanya Reid Smith, Chercheur principal, Third World Network

M. Étienne Vlok, Directeur du South African Labour Research Institute (SALRI); Coordonnateur Teselico pour le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU)

Débat organisé par

Our World Is Not For Sale (OWINFS)

Rapport établi par

Mme Melinda St. Louis, Division Global Trade Watch, Public Citizen

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Lori Wallach, Directrice, Global Trade Watch, Public Citizen

De plus en plus, les responsables gouvernementaux et les experts en commerce et en finance posent la question de savoir si les règles et les engagements en matière de services financiers de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), négociés dans les années 1990, constituent des obstacles aux efforts tant nationaux qu'internationaux qui sont déployés dans le sillage de la crise financière en vue de renforcer la réglementation du secteur.

Plus de 100 pays ont pris des engagements en matière de services financiers au titre de l'AGCS; de ce nombre, 40 pays en développement ont pris des engagements au titre du mode 3, 26 pays ont pris des engagements sans limitations, et 22 autres ont pris d'importants engagements au titre du mode 1. Les pays qui n'ont pas inscrit d'exceptions dans leur Liste d'engagements (et qui à l'heure actuelle, après la crise financière, cherchent à reréglementer les secteurs visés par des engagements en recourant à des mécanismes qui sont prohibés par les règles de l'AGCS) pourraient soit faire face à une contestation dans le cadre de l'OMC, soit choisir – pour parer à une menace de contestation – de ne pas instituer un outil réglementaire nécessaire, ou encore être contraints, pour modifier leurs engagements, de négocier des modalités de compensation avec les États membres affectés, ce qui peut s'avérer irréalisable, en particulier pour les pays en développement.

Quatre préoccupations principales ont été exprimées.

La première est que les règles de l'AGCS en matière d'accès aux marchés (article XVI 2)), en vertu desquelles les pays ont pris des engagements de libéralisation et interdisent le maintien ou l'établissement de certains types de réglementation non discriminatoires dans les secteurs visés par des engagements. Dans sa décision concernant le recours d'Antigua contre la prohibition des services de jeux en ligne par les États-Unis, l'Organe d'appel a établi qu'une prohibition équivalait à un « contingent nul » interdit par l'article XVI 2). Cela menace les mesures que les pays pourraient prendre pour interdire les pratiques ou instruments financiers risqués dans un secteur visé par des engagements. Les dispositions qui interdisent les limites de taille ou d'entité juridique sont ambiguës, ce qui a incité certains pays à inscrire dans leur Liste des limitations concernant le droit de contester la réglementation propre à certaines entreprises, ou encore de se protéger contre les risques transectoriels. Toutefois, de nombreux autres pays n'ont pas inscrit de telles limitations, de sorte que les contraintes découlant de l'AGCS pourraient entraver leur capacité à affronter le problème des banques trop grosses pour faire faillite.

Deuxièmement, les règles de l'AGCS qui interdisent de limiter les mouvements des comptes de capitaux et des comptes courants pourraient empêcher les pays en développement de recourir à des mesures macroprudentielles telles que les contrôles de capitaux. À cela s'ajoute, comme l'a indiqué un document des services de la Commission européenne, la question de la compatibilité des taxes sur les transactions financières avec les dispositions de l'AGCS. D'après une note de bas de page rattachée à l'article XVI 2) de l'AGCS, les pays qui ont pris des engagements au titre du mode 1 sont tenus de permettre les mouvements de capitaux entrants et sortants, sans restrictions, et les pays qui ont pris des engagements au titre du mode 3 sont tenus de permettre les mouvements de capitaux entrants, sans restrictions. L'article XI de l'AGCS, intitulé « Paiements et transferts », fait obligation aux pays de permettre les mouvements de capitaux dans les

secteurs visés par des engagements. Ces règles s'appliquent à tous les secteurs faisant l'objet d'engagements au titre de l'Accord, et aucune exception ne peut être inscrite dans les Listes. Elles posent des risques particuliers lorsqu'elles s'appliquent aux services financiers, dans les cas où les flux de capitaux n'accompagnent pas simplement la fourniture d'un service mais constituent plutôt des mouvements de grande ampleur, ayant un potentiel de déstabilisation. L'article XII de l'Accord prévoit une exception restreinte; il s'agit d'une limitation à court terme des mouvements de capitaux, avec l'approbation du FMI, en cas de difficultés urgentes de la balance des paiements. Cette exception ne permet toutefois pas de recourir à une restriction permanente des flux entrants à titre de prophylaxie contre les crises. Le FMI s'est prononcé en faveur d'une utilisation croissante de ces mécanismes par les pays, l'objectif étant d'éviter les mouvements de capitaux ayant un effet déstabilisateur. Mais pour les pays qui ont pris l'engagement de libéraliser leur secteur financier au titre de l'AGCS, l'utilisation de ces mécanismes peut se heurter à certaines contraintes.

Troisièmement, en vertu de l'article VI, intitulé « Réglementation intérieure », les qualifications techniques, licences, autorisations et autres politiques non discriminatoires couramment appliquées peuvent faire l'objet de révisions et de contestations. Mme Wallach a demandé pourquoi le Groupe de travail de la réglementation intérieure s'efforcerait encore d'établir des disciplines ayant pour effet de restreindre davantage la réglementation financière intérieure, surtout en cette ère d'après-crise.

Une quatrième préoccupation concerne l'article 2 a) de l'Annexe de l'AGCS sur les services financiers. La première phrase prévoit une défense pour diverses mesures à caractère prudentiel, mais la deuxième phrase indique qu'un pays ne peut recourir à de telles mesures pour éviter ses engagements au titre de l'Accord. Certains font valoir que cette défense s'annule d'elle-même, et tous s'accordent sur l'ambiguïté de la disposition. De nombreux universitaires, y compris des intervenants de l'OMC, ont débattu de la nécessité d'une clarification. Cette disposition n'est pas une exception interdisant de contester les politiques financières prudentielles des pays. L'examen de l'historique des négociations de l'AGCS montre qu'un bloc de pays asiatiques a proposé une véritable exception prudentielle, mais que cette proposition a été rejetée. Cinq dispositions de défense ont été proposées, mais en définitive c'est la version la moins rigoureuse qui a été adoptée.

Pour l'heure, les discussions préliminaires qui ont eu lieu à la demande des pays Membres ont porté sur les incidences commerciales des mesures prises après la crise. Une prochaine étape, d'importance cruciale, consiste à examiner les règles de l'OMC sous l'angle de leur compatibilité avec les propositions de réglementation actuellement débattues dans d'autres enceintes mondiales, ainsi que la nécessité générale pour les Membres d'avoir une latitude de réglementation qui permette d'assurer une meilleure stabilité. À l'époque précédente, où la déréglementation financière était en vogue, il n'y avait pas de contestations de réglementation financière à l'OMC. Toutefois, maintenant que les pays ont amorcé une reréglementation, des conflits se font jour, et certains Membres se demandent si la reréglementation financière engagée par d'autres Membres viole leurs engagements au titre de l'AGCS.

(b) M. Andrés Arauz, Directeur général des affaires bancaires, Banque centrale de l'Équateur

Selon M. Arauz, l'analyse juridique de l'AGCS et de ses annexes doit tenir compte du contexte historique du système financier international et de la conjoncture dans laquelle

nous nous trouvons depuis la crise financière mondiale, étant donné que le G-20, la Commission d'experts de l'ONU et d'autres instances proposent des réformes du système financier international.

Si l'Équateur souligne, de concert avec d'autres pays, la nécessité de repenser les règles de l'OMC dans le sillage de la crise, c'est parce qu'il existe un consensus émergent selon lequel la crise financière est largement imputable à la déréglementation du secteur. Selon la Banque des règlements internationaux (BRI), la théorie classique n'a pas suffi pour comprendre ce qui se passait durant la crise financière; le risque systémique était insuffisamment compris. Dans un contexte de vide réglementaire, les prises de risque excessives d'avant la crise avaient donné naissance à un système bancaire fictif où les entreprises créaient des filiales extraterritoriales, tirant profit des engagements des pays au titre du mode 1 pour s'engager dans un « arbitrage réglementaire ». À l'heure actuelle, le G-20 préconise la réglementation des centres financiers extraterritoriaux, mais empêcher les banques de créer des filiales dans ces paradis fiscaux pourrait aller à l'encontre des engagements de certains pays au titre de l'AGCS.

La BRI a également désigné l'« innovation » financière comme l'un des vecteurs de la crise. Dans les années 1990, lorsque les pays ont pris des engagements en matière de services financiers au titre de l'AGCS, les gouvernements ne pouvaient pas prévoir de telles « innovations ». La valeur comptable des produits dérivés – échanges de taux d'intérêt et autres – est dix fois plus élevée que la taille de l'économie réelle, ce qui engendre des bulles et de l'instabilité. Il serait sage de réglementer les marchés de produits dérivés sans se préoccuper des conflits avec les dispositions de l'AGCS.

L'Équateur et d'autres pays ont engagé un débat sur les mesures prises par les pays développés après la crise financière et sur les asymétries qui en résultent entre pays développés et pays en développement pour ce qui est de la transparence, de l'espace budgétaire et des privilèges liés à l'émission de monnaies de réserve.

Le Directeur général M. Pascal Lamy a souscrit, à juste titre, à la nécessité d'une réglementation accrue et améliorée. Pour que cette reréglementation soit couronnée de succès, il faut améliorer considérablement la communication et la coordination entre les organismes de réglementation et les négociateurs commerciaux. Les crises peuvent être évitées grâce à une réglementation appropriée, et le fait d'éviter les crises contribue à éviter les mesures ayant des effets de distorsion des échanges. M. Arauz a donc fait valoir que l'OMC devrait suivre les incidences de la crise et des mesures qui ont été prises, en plus de garantir la marge de manœuvre nécessaire en matière de réglementation.

(c) Mme Sanya Reid Smith, Chercheur principal, Third World Network

Mme Smith a communiqué les résultats d'une recherche qui portait sur l'utilisation réussie des techniques de gestion des capitaux dans le contexte asiatique; il s'agit d'une étude de Third World Network qui a été dirigée par un ancien économiste en chef de la CNUCED en coopération avec d'éminents économistes locaux de chacun des pays.

Les techniques de gestion des capitaux sont importantes, car les grands flux de capitaux facilitent la propagation des crises aux pays en développement. Depuis la crise, un consensus émerge progressivement sur le fait que les techniques de gestion des capitaux devraient être disponibles en tant qu'instrument permettant d'aider les pays en développement à éviter les crises naissantes et à sortir des crises lorsqu'elles se produisent.

Mme Smith a donné des précisions sur la manière dont la Chine, la Malaisie et la Thaïlande avaient recouru avec succès aux contrôles de capitaux, selon l'étude. À l'opposé, la libéralisation inconsidérée des comptes de capitaux en République de Corée avait eu des conséquences très dommageables, liées à la crise financière asiatique. Après la crise récente, l'utilisation des contrôles de capitaux par la République de Corée avait contribué à stabiliser l'économie nationale. Selon certains observateurs, la République de Corée n'aurait pas pu opérer ces contrôles de capitaux si les accords de libre-échange qu'elle a négociés avec les États-Unis et l'UE avaient été en vigueur à ce moment-là.

(d) M. Etienne Vlok, Directeur du South African Labour Research Institute (SALRI); Coordonnateur Teselico pour le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU)

L'absence de réglementation des activités spéculatives et la progression des instruments financiers « novateurs » ont intensifié la volatilité du système financier et constitué, de ce fait, des vecteurs d'inégalités, de crises financières et de chômage. Selon M. Vlok, les syndicalistes se préoccupent du fait que les règles « commerciales » mondiales actuelles ne procurent pas la marge de manœuvre nationale nécessaire pour une reréglementation fondée sur le contexte spécifique auquel chaque pays est confronté. Les dispositions que l'Afrique du Sud a prises pour protéger les consommateurs contre les pratiques de prêt téméraires et ses mesures proactives destinées à réduire les risques potentiels dans le secteur financier ont été possibles parce que durant le Cycle d'Uruguay, elle avait pris des engagements limités en matière de services financiers. Les travailleurs s'inquiétaient toutefois du fait qu'une grande partie de cette marge de manœuvre serait érodée si les offres présentées par le pays dans le contexte du Cycle de Doha devaient devenir de nouveaux engagements contraignants dans le cadre de l'OMC.

M. Vlok a mis en exergue l'offre que l'Afrique du Sud a présentée en rapport avec les produits dérivés dans le contexte du Cycle de Doha; c'était en 2006, avant que la crise ne démontre les dangers d'un marché de dérivés non réglementé. L'utilisation d'instruments financiers spéculatifs liés aux principaux produits alimentaires a contribué à une hausse vertigineuse des prix des aliments dans le pays, et l'inflation de ces prix a atteint 20 pour cent en 2008. Les conséquences ont été dévastatrices pour les ménages les plus pauvres, qui consacrent le tiers de leur revenu à l'alimentation. Les décideurs, les organisations civiques, les syndicats et d'autres groupes de la société civile sud-africaine préconisent une réglementation plus étroite des produits dérivés liés aux denrées alimentaires et peut-être même la prohibition de certains instruments risqués. M. Vlok a fait une mise en garde: l'offre présentée par l'Afrique du Sud dans le contexte du Cycle de Doha entraverait sa capacité à mettre en œuvre les différentes options de politique qui s'avéraient nécessaires pour contrer les activités commerciales dommageables liées aux produits dérivés.

M. Vlok a fait observer, en guise de conclusion, qu'on disait aux pays de ne pas s'inquiéter des contestations potentielles dans le cadre de l'OMC parce que pour l'heure il n'y avait pas eu de contestations dans ce domaine. Il a toutefois souligné que les contraintes de politique imposées par l'AGCS pouvaient avoir un effet dommageable, dissuasif, même en l'absence de recours à un processus formel de règlement de différends. Comme il l'a indiqué, lorsque Walmart a tenté de faire l'acquisition d'un détaillant sud-africain, tant les travailleurs que le gouvernement ont tenté de subordonner son entrée sur le marché à des conditions d'achat local susceptibles de promouvoir le secteur manufacturier national. Durant le processus d'auditions, les avocats de l'entreprise ont fait une mise en garde: ces conditions pouvaient être en conflit avec les engagements que l'Afrique du Sud a

souscrits au titre de l'AGCS dans le secteur du commerce de détail. Le processus de fusion s'est donc poursuivi sans les conditions d'achat, et la menace d'une contestation potentielle au titre de l'AGCS est certainement un facteur qui a contribué à figer la politique pro-développement, pro-emplois.

2. Questions et observations de l'assistance

Un représentant de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'OMC a posé la question suivante: compte tenu de la relation inverse entre la prise de risques des établissements de services financiers et le niveau de la réglementation, la réglementation était-elle une bonne idée, de l'avis des intervenants?

Un représentant du Parlement kényan a demandé à savoir quel était le point d'intersection entre l'OMC et d'autres institutions telles que le FMI, la Banque mondiale, la BRI et Bâle pour ce qui est du système financier international.

M. Alfredo Calacgno, de la CNUCED, a dit que dans l'édition 2011 de son Rapport sur le commerce et le développement, la CNUCED avait évoqué la nécessité des contrôles de capitaux et de la reréglementation du système financier; elle souscrivait à l'analyse selon laquelle il pouvait y avoir des contradictions entre l'AGCS/les TBI et cette nécessité de reréglementation. Il a demandé en quoi consistait la solution d'après les intervenants.

3. Conclusions

Dans ses observations finales, Mme Wallach a indiqué que les règles de l'OMC avaient des incidences incontestables sur la réglementation financière et qu'elles étaient à l'image de la période de déréglementation durant laquelle les règles et engagements actuels avaient été élaborés. Alors que les règles de l'OMC demeurent statiques, d'autres institutions, telles que le FMI, réagissent aux enseignements de la crise récente. Le nœud de la question est de savoir comment l'OMC peut appuyer la dynamique mondiale de reréglementation en faisant en sorte que ses règles des années 1990 ne constituent pas un obstacle.

M. Arauz a dit que si la prise de risques met en danger l'ensemble du système financier, il faut des mesures réglementaires rigoureuses pour décourager ce comportement. Chaque organisme de réglementation de chaque pays doit évaluer cet équilibre et la mesure dans laquelle le risque contribue au risque systémique.

En résumé, M. Vlok a souligné l'importance d'ajouter que, dans les négociations sur la réglementation intérieure, les limitations pouvaient être grandement aggravées.

Résumé

M. Halle a articulé la séance autour du dilemme dans lequel se trouvent les négociations commerciales du Cycle de Doha. Au départ, la décision d'inclure l'environnement parmi les axes de discussion semblait constituer une avancée, mais par la suite l'inertie et l'absence de percées véritables ont suscité l'interrogation suivante: « Quelle que soit l'issue des négociations de Doha, comment composer avec le chevauchement des régimes juridiques régissant le commerce et l'environnement? » À l'approche de la Conférence Rio+20 et à mesure que nous examinons les contours éventuels d'un régime climatique, il est clair que d'une manière ou d'une autre, la compatibilité entre les politiques environnementales et les règles commerciales mondiales doit être assurée.

Les intervenants ont examiné divers dispositifs de rapprochement: recours accru aux mécanismes de transparence et de responsabilité; « changement de mentalité » dans l'interprétation des règles de l'OMC, pour faire appel à certains principes juridiques internationaux; intégration des accords en matière de commerce et d'environnement comme composantes du cadre porteur pour une économie verte; et options permettant de faire avancer les discussions sur l'environnement, indépendamment du processus de Doha.

Les intervenants ont exprimé des vues divergentes sur l'impasse actuelle. D'une part, cette impasse peut être perçue comme une circonstance positive favorisant l'exploration de nouvelles modalités d'action. D'autre part, il est possible que le recours excessif à des solutions non négociées amoindrisse la légitimité de l'OMC et représente, sur le long terme, une menace pour l'intégrité du système.

Comment favoriser le commerce et l'environnement en l'absence de négociations?

Modérateur

M. Mark Halle, Directeur, Commerce et investissement, et Représentant européen, Institut international du développement durable (IISD)

Intervenants

M. Robert Wolfe, Queen's University, Canada

M. Jorge Viñuales, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

Mme Katharina Kummer Peiry, Secrétaire générale, Convention de Bâle

S.E. M. Mario Matus, Ambassadeur, Représentant permanent du Chili auprès de l'OMC

Débat organisé par

Institut international du développement durable (IISD)

Rapport établi par

Christopher Beaton, Analyste de recherche et chargé de communication, IISD

1. Exposés des intervenants

(a) M. Robert Wolfe, Queen's University, Canada

M. Wolfe a expliqué que, dans le cadre de l'OMC, il existe trois modalités d'action pour gérer la relation entre le commerce et l'environnement:

- la négociation de règles nouvelles ou révisées;
- le règlement des différends;
- les mécanismes de transparence et de responsabilité.

Doha n'est pas un succès au regard de la première modalité, et si à ce jour l'impact du règlement des différends sur la formulation des politiques environnementales a été moins important que certains le craignaient, la « compensation de lacunes » par l'Organe d'appel est un risque à éviter. La dernière modalité – les mécanismes de transparence et de responsabilité – offre du potentiel.

À l'OMC, l'approche de base en matière de transparence est la notification, même si le degré de conformité est inégal et que l'information n'est pas nécessairement disponible sous une forme utile. Il y a aussi le mécanisme d'examen par les pairs, qui fonctionne mieux pour certains accords que pour d'autres.

S'agissant de la responsabilité, l'angle le plus intéressant est la prise d'engagements: si vous promettez quelque chose, donnez-vous suite à votre promesse? Il y a la responsabilité horizontale, en vertu de laquelle les gouvernements et les OIG sont comptables les uns envers les autres, et la responsabilité verticale, habituellement relayée par la société civile, qui peut soit ajouter de l'information au processus horizontal, soit la transmettre aux citoyens, influant ainsi sur la politique intérieure. Amorcée dans le sillage de la crise financière, la surveillance des mesures protectionnistes par l'OMC est une excellente illustration de ce mécanisme de responsabilité en action.

Un tel processus pourrait-il fonctionner dans de nouveaux domaines? L'une des possibilités serait l'étiquetage carbone. Le champ de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) pourrait être élargi; de plus, le Secrétariat pourrait étendre son interaction avec les organismes d'étiquetage et mettre l'information à la disposition des utilisateurs. L'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et ses interactions avec le Codex Alimentarius sont un modèle possible. Un nouveau rôle pourrait être envisagé pour le Comité du commerce et de l'environnement (CCE). Ce comité pourrait s'inspirer des systèmes des Comités OTC et SPS et permettrait ainsi aux Membres d'exprimer leurs préoccupations au sujet des incidences commerciales des accords environnementaux multilatéraux (AEM). Les Membres pourraient aussi faire un meilleur usage du mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC).

(b) M. Jorge Viñuales, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

M. Viñuales a centré son exposé sur les outils juridiques existants auxquels on pourrait recourir pour gérer les conflits entre le régime environnemental et le régime commercial et sur le changement de mentalité qui conditionne la pleine exploitation de ces outils.

Il existe, traditionnellement, une interaction asymétrique entre le régime commercial et le régime environnemental: l'environnement occupe seulement l'espace que le régime commercial veut bien lui concéder. Divers mécanismes témoignent de cette interaction, par exemple:

- les dispositions prévoyant un certain type d'exceptions fondées sur des considérations environnementales, telles que l'article XX du GATT; et

- s'agissant de la nouvelle génération d'accords de libre-échange (ALE), l'inclusion de chapitres ou d'accords auxiliaires portant sur les questions environnementales.

Ces mécanismes traitent l'environnement comme un « étranger » sur les terres du régime commercial, car le droit de l'environnement obtient seulement l'espace restreint que le droit du commerce (ou le droit de l'investissement) est disposé à lui concéder. Or, cette asymétrie ne repose sur aucun fondement juridique. Elle est plutôt basée sur l'idiosyncrasie – compréhensible – présente dans les tribunaux du commerce (ou de l'investissement), qui ont tendance à manifester une certaine rigidité lorsqu'il s'agit de faire une place au droit de l'environnement dans les différends qu'ils ont à trancher. Pour que cela change, il n'est pas nécessaire d'établir de véritables tribunaux de l'environnement. Un simple changement de mentalité, y compris une interprétation et une utilisation plus libérales de l'article 31 3) c) de la Convention de Vienne sur le droit des traités, ou un recours plus fréquent au « principe de contemporanéité dans l'application du droit de l'environnement », désormais reconnu par la Cour internationale de Justice, serait suffisant pour s'orienter dans la bonne direction.

Le droit de l'environnement est là pour rester. Moins les tribunaux internationaux – y compris ceux qui s'occupent surtout de questions commerciales – tarderont à reconnaître pleinement ce fait, meilleure sera la relation entre les considérations commerciales et les considérations environnementales.

(c) Mme Katharina Kummer Peiry, Secrétaire générale, Convention de Bâle

L'exposé de Mme Kummer Peiry portait sur la Convention de Bâle, accord environnemental multilatéral qui est aussi un accord commercial et qui est axé sur le mouvement transfrontières et la gestion écologique des déchets dangereux. Selon elle, l'échec du Cycle de Doha et l'absence d'un autre cadre de négociation ne sont pas un problème; ils offrent plutôt la possibilité d'examiner de nouvelles approches.

L'une de ces approches consisterait à établir un nouveau cadre de politique qui tienne compte des préoccupations concernant tant le commerce que l'environnement. L'approche traditionnelle consiste à restreindre ou à interdire le commerce des déchets, mais elle engendre des problèmes importants. L'application des règles est ardue et onéreuse, et le commerce se poursuit de manière clandestine. Un cadre nouveau pourrait exiger que le commerce des déchets ayant une valeur économique (les déchets électroniques en sont un exemple patent) soit écologique et socialement judicieux. Les pays qui se

conformeraient à cette obligation deviendraient plus attrayants sur le plan économique, et ce commerce favoriserait l'économie verte, en plus de contribuer à l'emploi. Le fait de créer des possibilités pour le commerce licite des déchets ayant une valeur économique pourrait contribuer à prévenir le commerce illicite et à récupérer plus efficacement les matières secondaires. Cette approche fonctionnerait pour tout flux de déchets ayant une valeur économique, et peut-être aussi pour d'autres produits tels que le bois ou les produits animaux. Elle ne fonctionnerait pas pour les substances dénuées de valeur légitime.

Cette approche sera examinée à la dixième Conférence des Parties à la Convention de Bâle. Il y a une proposition qui vise à élaborer des normes et des mécanismes de certification. Pour l'OMC, la Convention de Bâle et les organismes de normalisation, cela pourrait-il être une occasion d'établir un groupe de travail voué à l'élaboration de ces normes?

(d) S.E. M. Mario Matus, Ambassadeur, Représentant permanent du Chili auprès de l'OMC

M. l'Ambassadeur Matus a centré son exposé sur son expérience en tant que Président des négociations sur l'environnement dans le cadre du Cycle de Doha et sur son rôle actuel en tant que Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC. Il a expliqué que le mandat de Doha sur l'environnement comprend trois axes:

- élaboration de règles entre l'OMC et les secrétariats des AEM;
- formulation de règles dans la perspective d'un lien de fond entre le commerce international et le droit de l'environnement, par le biais du mécanisme de règlement des différends;
- libéralisation du commerce des biens et services environnementaux.

Il y a eu des avancées sur les deux premiers axes, mais peu a été accompli en rapport avec la libéralisation. Dans la perspective de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC en décembre de cette année, le meilleur scénario consisterait à reconnaître que le Programme de Doha pour le développement, comme on l'envisageait au départ, n'est plus réalisable, et qu'il faut des programmes de travail spécifiques pour identifier les domaines dans lesquels un accord est possible. Sur certaines questions environnementales, il y a convergence de vues, et les discussions actuelles visent simplement à définir la voie à suivre. Il faut donc de la flexibilité face à l'exigence d'un « engagement unique » qui, à l'heure actuelle, empêche de conclure un accord tant que les autres n'ont pas été conclus eux aussi.

Il faut espérer qu'un programme de travail en matière d'environnement comprendrait aussi une liste de questions à débattre, qu'il s'agisse de questions traditionnelles – comme la politique de la concurrence et les marchés publics, l'investissement, les procédés et méthodes de production (PMP) et les normes dans leur ensemble – ou de questions nouvelles comme la croissance verte et le changement climatique.

M. l'Ambassadeur Matus s'est dit confiant que l'environnement restera une question cruciale car dans bien des domaines, dont les subventions et les mesures à la frontière, les règles commerciales ne rendent pas compte des réalités environnementales. Il a fait une mise en garde contre le recours exclusif au règlement des différends. Si les règles ne sont pas négociées, les Membres peuvent les considérer comme illégitimes, et sur le long terme nous risquons de détruire le système tout entier.

2. Questions et observations de l'assistance

Selon un participant, les contraintes environnementales ne peuvent être changées, de sorte que les règles commerciales, création humaine, doivent venir au second rang. Tout en prenant acte de ce point de vue, M. Viñuales a répondu que pour l'heure, le droit de l'environnement n'a préséance – en tant que *lex superior* – sur aucun autre domaine du droit, et qu'il faut être réaliste.

Étienne Mach, étudiant à l'Université de Lausanne, a demandé s'il existe aujourd'hui une règle de *jus cogens* en matière d'environnement que l'OMC respecte et si les participants considèrent le Traité sur la charte de l'énergie (TCE) comme un bon modèle de conciliation entre les règles commerciales et les règles concernant l'énergie. Selon M. Viñuales, il n'existe actuellement aucun principe environnemental ayant le statut de *jus cogens*. Cette idée est étayée par l'article 19 de l'ancien projet d'articles sur la responsabilité des États, mais les États l'ont rejetée de manière écrasante. Il est possible de conférer à certaines normes environnementales le statut d'obligation *erga omnes*, mais ce n'est pas la même chose que le *jus cogens*. Pour ce qui est du TCE, M. Viñuales a fait observer que même si le protocole environnemental n'est toujours pas en vigueur, l'idée maîtresse – à savoir que les accords de libre-échange (ALE) peuvent être complétés par une sorte d'accord auxiliaire sur l'environnement – est bonne, et elle a été appliquée dans certains cas, comme celui de l'ALÉNA avec l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE).

Mats Hellström, de la Global Subsidies Initiative, a posé la question de savoir si l'absence de négociation est réellement une circonstance positive. Il a fait valoir que pour fonctionner, le mécanisme de règlement des différends exige des règles pertinentes et actuelles. La question de l'environnement doit donc être abordée dans un contexte de négociations. Souscrivant à cette évaluation, M. l'Ambassadeur Matus a indiqué qu'il s'agit du fondement même d'un processus légitime. M. Viñuales a fait observer que c'est la raison pour laquelle les principes d'interprétation existent. De nombreux éléments importants du droit restent fixes, mais doivent évoluer par le jeu de l'interprétation. M. Wolfe a indiqué que par-dessus tout, l'OMC est un système de gestion des conflits. On peut éviter les conflits en négociant de nouvelles règles; si cela ne fonctionne pas, il vaut mieux résoudre le conflit par la voie de la discussion et en essayant de se comprendre que de recourir au système de règlement des différends.

David Luff, juriste et professeur de droit commercial, a demandé s'il s'agissait en l'occurrence de réinventer la roue, car le couplage entre le commerce et le développement durable avait été clairement défini dans le programme Action 21. Selon lui, ce qui fait défaut est une détermination politique autour des conclusions qui ont déjà été convenues. M. Viñuales a répondu que l'économie verte représente une nouvelle approche du couplage entre l'environnement et le développement, comme Mme Kummer Peiry l'a montré.

Pour Elizabeth Trujillo, de la Suffolk University Law School de Boston, les systèmes d'éco-étiquetage sont une interface intéressante entre le commerce et l'environnement. Elle a demandé aux intervenants ce qu'ils pensaient de la responsabilité verticale et horizontale lorsque de nombreuses normes privées ne suivaient pas les règles énoncées dans l'Accord OTC. Ronald Steenblik, de l'OCDE, a demandé aux intervenants ce qui, selon eux, constituerait une liste appropriée de questions sur les PMP dans un futur programme de travail. M. Wolfe a répondu que si un étiquetage carbone est considéré comme un outil de politique efficace face au changement climatique, les Membres peuvent recourir aux

principes du Code de pratique OTC pour faire en sorte que ces normes privées soient élaborées d'une manière transparente. Les Comités OTC et CCE pourraient élaborer une procédure de notification qui permettrait aux Membres de soulever des questions sur la mise en œuvre de cet étiquetage au niveau national, pour savoir si elle est dommageable pour le commerce. M. Halle a ajouté que la communauté de l'environnement devait envisager l'établissement d'un processus analogue à celui du Codex Alimentarius pour assurer une large participation à l'élaboration des normes en question.

Alicia Natalia Zamudio a demandé à Mme Kummer Peiry comment la Convention de Bâle espère mettre en œuvre de nouvelles normes relatives à la décharge des déchets ainsi que des rebuts électroniques. Mme Kummer Peiry est convenue que l'application des règles est le principal problème de la Convention. Selon elle, le tableau devient plus complexe à mesure que les pays se développent. Les flux Sud-Sud de déchets dangereux augmentent, et comme les critères actuels de l'amendement d'interdiction ciblent principalement les mouvements en provenance des pays de l'OCDE vers des pays hors OCDE, ils ne s'appliquent pas à ces flux. Il serait peut-être judicieux d'élaborer, à l'avenir, des critères objectifs.

3. Conclusions

M. Halle a conclu la séance en faisant valoir que même si l'hostilité initiale envers l'inclusion de l'environnement dans l'examen du régime commercial s'est dissipée, le programme comporte encore quelques questions épineuses. Avec la Conférence Rio+20, le système économique sera peut-être remis en cause comme il ne l'a jamais été auparavant. Les mesures visant à garantir une véritable économie verte risqueront de heurter le système commercial; par conséquent, plus il y a de dialogue, moins grande sera la probabilité de conflits. M. Halle a recommandé de garder à l'esprit la mise en garde finale de M. l'Ambassadeur Matus: le recours au règlement des différends pour tout résoudre pourrait soumettre le système à des tensions excessives et le mettre en danger, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Résumé

Avec la faillite du Programme de Doha pour le développement (PDD), le système commercial multilatéral mondial fondé sur des règles est menacé. Les défis consistent maintenant à sécuriser le système pour empêcher la montée du protectionnisme, à prévenir la discrimination envers les pays plus pauvres tout en les intégrant mieux dans le système, et à garantir, à l'échelle de la planète, la stabilité et le développement sur les plans économique, politique et social. Il est donc essentiel d'envisager les approches optimales pour relever ces défis. C'est dans cette optique que les interrogations suivantes étaient proposées comme axes de discussion:

- Le cycle de Doha étant moribond, que va-t-il advenir du deuxième « D » du PDD?
- De quelle manière les pays pauvres et les entreprises peuvent-ils être intégrés à la chaîne d'approvisionnement mondiale?
- Quel est le meilleur moyen d'associer la communauté des affaires à un ordre commercial multilatéral favorable aux pays pauvres?
- De quelle manière l'équité et la justice peuvent-elles être intégrées au programme et au système de politique commerciale?
- Quel sera l'héritage de l'actuel régime commercial pour les générations futures?

Qu'adviendra-t-il du développement après Doha?

Modérateur

M. Jean-Pierre Lehmann, Professeur d'économie politique internationale à l'IMD et Directeur-fondateur du Groupe d'Évian (basé à l'IMD); Chercheur principal, Fung Global Institute, Hong Kong

Intervenants

M. Manzoor Ahmad, Consultant indépendant; ancien Directeur du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; ancien Ambassadeur du Pakistan auprès de l'OMC

Mme Michaela Dodini, Première Secrétaire, Commerce et développement, Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC

M. Debapriya Bhattacharya, Chercheur émérite, Centre for Policy Dialogue; ancien Ambassadeur du Bangladesh auprès de l'OMC

M. Franklin Cudjoe, Directeur-fondateur, IMANI: Centre for Policy and Education (empêché)

Débat organisé par

Le Groupe d'Évian (basé à l'IMD)

Rapport établi par

Mme Carine Dunand, Assistante de recherche, Groupe d'Évian (basé à l'IMD)

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Jean-Pierre Lehmann, Professeur d'économie politique internationale à l'IMD; Directeur-fondateur du Groupe d'Évian (basé à l'IMD); Chercheur principal, Fung Global Institute, Hong Kong*

« Qu'est-ce qui ne va pas dans le monde? », telle est la question que M. Lehmann a posée en ouvrant la séance. M. Cudjoe, qui devait être l'un des intervenants, n'avait pas été autorisé à prendre son vol en partance d'Accra (Ghana) parce qu'il n'avait pas un visa de transit britannique pour son voyage en Suisse. Selon M. Lehmann, les barrières érigées en cette ère de mondialisation montrent comment notre monde est injuste et insensible.

M. Lehmann a indiqué que lors d'une réunion tenue à Évian en 1998, M. Morris Tabaksblat – alors Président du conseil d'administration d'Unilever – avait envisagé un cycle court, ambitieux, gérable et centré sur l'accès aux marchés pour les pays en développement. Selon lui, l'ouverture des marchés aux économies en développement relevait de la pure logique commerciale, car la prospérité de ces économies était synonyme de marchés plus vastes pour les économies développées. Or, en 2011, le PDD est moribond, alors que les tendances démographiques des économies émergentes et leur PIB, représentant 50 pour cent du PIB mondial, montrent l'ampleur des possibilités ratées.

Le PDD est dans un état comateux, mais le développement est bien vivant. Dans les économies en développement, 100 millions de personnes accèdent chaque année à la frange des revenus moyens. On assiste à une remarquable transition de la subsistance à la consommation et à une progression sans précédent de la prospérité pour les classes qui aspirent à entrer dans cette frange de revenus. Par conséquent, l'OMC est-elle un obstacle ou un vecteur pour le développement? Quels changements faut-il apporter à sa gouvernance interne? Qu'adviendra-t-il du développement dans le contexte de l'après-PDD? Le PDD aurait dû niveler le terrain et mettre fin aux subventions et aux obstacles pernicieux dans les marchés des pays riches. Il n'y est pas parvenu.

(b) *M. Manzoor Ahmad, Consultant indépendant; ancien Directeur du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; ancien Ambassadeur du Pakistan auprès de l'OMC*

M. l'Ambassadeur Ahmad a soulevé trois points liés à deux questions interdépendantes: « Quelles perspectives pour le système commercial multilatéral » et « Qu'adviendra-t-il du développement après Doha? »:

Premièrement, le succès du Cycle de Doha aurait permis de remédier au déséquilibre actuel des règles commerciales. À l'heure actuelle, le taux de droit appliqué aux importations de produits industriels est de 1,6 pour cent en moyenne pour les pays industrialisés, alors qu'il s'établit à plus de 10 pour cent en moyenne pour les pays en développement. L'objectif visé dans le cadre du PDD était de ramener les droits à moins de 5 pour cent au niveau multilatéral. S'agissant de l'agriculture, les droits s'élèvent à plus de 100 pour cent dans bien des cas. De plus, les pays riches accordent d'énormes subventions qui faussent les échanges et créent une concurrence déloyale pour les pays en développement. L'objectif du PDD était de faire en sorte que les taux de droits appliqués aux produits agricoles diminuent de 54 pour cent en moyenne, que les subventions à l'exportation soient éliminées et qu'il y ait d'autres réductions au niveau des

subventions faussant les échanges. Cela aurait nettement amélioré la compétitivité des agriculteurs des pays en développement, notamment des producteurs de coton pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

En deuxième lieu, M. l'Ambassadeur Ahmad a abordé la question de savoir ce qui adviendra du « développement » après Doha. Les pays en développement qui négocient des accords de libre-échange (ALE) sont ceux qui s'en tirent déjà bien: le Chili et le Mexique (dont plus de 90 pour cent des échanges s'effectuent dans un contexte d'ALE), l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Inde, la Malaisie, la République de Corée et Singapour. Cela isole davantage les pays aux économies fragiles et renforce la discrimination à leur encontre. M. l'Ambassadeur Ahmad a cité l'exemple de son propre pays, le Pakistan. L'UE a conclu des ALE et d'autres accords préférentiels qui encadrent ses échanges avec tous les pays voisins du Pakistan, dont le Bangladesh, l'Inde, le Népal et Sri Lanka, en plus des pays à revenu élevé tels que le Chili, la République de Corée, le Mexique et Singapour, entre autres. Cela aggrave la situation du Pakistan et ne contribue ni à réduire la pauvreté, ni à bâtir la paix. Le succès du Cycle de Doha aurait permis de contrer cet isolement.

Enfin, en réponse à l'interrogation « Quelles perspectives pour le système commercial multilatéral? », M. l'Ambassadeur Ahmad a suggéré que le Directeur général Lamy suive l'exemple d'un ancien Directeur général de l'OMC, Arthur Dunkel, qui avait permis de conclure le Cycle d'Uruguay; il s'agit de compiler tout ce qui a été convenu et de proposer des compromis là où il y a des divergences. Plus de 80 pour cent des questions en négociation, y compris de nombreuses questions ardues, ont déjà été convenues. Pour les questions restantes, M. Lamy pourrait faire usage de son jugement. Avec sa réputation d'intégrité et d'impartialité, il y a de bonnes chances que ses propositions soient acceptées, même avec réticence.

(c) Mme Michaela Dodini, Première Secrétaire, Commerce et développement, Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC

Mme Dodini a présenté à l'auditoire le point de vue de l'UE sur la question suivante: pourquoi le système multilatéral devrait-il être préservé, et par quels moyens?

Même si le PDD se trouve dans une très sérieuse impasse, l'UE n'y renonce absolument pas. Il faut une discussion sérieuse sur ce qui ne fonctionne pas (et pourquoi), car le temps du « comme si de rien n'était » est définitivement révolu. Le PDD a trop à offrir, entre autres aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en développement plus pauvres, pour qu'on jette simplement le bébé « développement » avec l'eau du bain – c'est-à-dire les négociations sectorielles sur l'AMNA (accès aux marchés pour les produits non agricoles) ou, en fait, les autres sources d'impasse. De toute évidence, les Membres les plus faibles du système ne sont pas ceux qui veulent jeter l'eau du bain, bien au contraire.

L'OMC a joué un rôle essentiel dans la maîtrise du protectionnisme, au moins jusqu'ici; là encore, ce sont les membres les plus faibles de la communauté commerciale qui ont le plus à gagner de son action en tant qu'organisation fondée sur des règles et capable de protéger leurs droits. Par ailleurs, pour intégrer les pays pauvres, marginaux, dans les chaînes d'approvisionnement, un accord multilatéral axé sur l'accès aux marchés et la facilitation des échanges et doublé d'une importante aide pour le commerce est préférable à l'option ALE, dont ces mêmes pays sont généralement exclus.

Si nous renonçons au PDD, nous risquons d'infliger un grave préjudice au système multilatéral, au détriment des Membres plus modestes et plus faibles de l'OMC. Si nous déclarons que le Cycle est moribond, le PDD cessera d'exister, mais les questions qu'il est censé résoudre subsisteront.

Mme Dodini a recommandé que la Conférence ministérielle de décembre fasse émerger une feuille de route qui puisse produire des résultats concrets dans un horizon temporel approprié. Cette feuille de route devrait ouvrir des perspectives d'avenir sur le plan thématique, pour inclure notamment les « enjeux du XXIe siècle », en plus d'envisager une éventuelle flexibilité des approches. Il convient de privilégier les résultats qui répondent aux aspirations des PMA, sans « contrepartie ».

(d) M. Debapriya Bhattacharya, Chercheur émérite, Centre for Policy Dialogue; ancien Ambassadeur du Bangladesh auprès de l'OMC

M. l'Ambassadeur Bhattacharya a dit que la paralysie du PDD résulte d'une double cause: une cause de dimension mondiale et une cause interne propre à l'OMC. Selon lui, les problèmes auxquels nous sommes confrontés dépassent le cadre de l'OMC. Il y a dans le monde une crise générale du multilatéralisme, qui se répercute sur le programme commercial, sur les questions d'architecture financière et dans les discussions sur le climat, entre autres. L'OMC est un symptôme d'un malaise plus vaste.

M. Bhattacharya a rappelé trois fonctions de l'OMC:

1. L'accès aux marchés, qui a été assimilé au Cycle de Doha, qui a été assimilé à l'OMC. Par une relation de cause à effet, si l'accès aux marchés échoue, Doha échoue et l'OMC échoue. Cette relation est problématique, car les deux autres grandes fonctions de l'OMC s'en trouvent nettement amoindries.

2. L'élaboration de règles, processus continu qui subit actuellement le contrecoup de la paralysie de l'accès aux marchés. Elle doit être découplée de ce dernier si l'on veut éviter un coma prolongé.

3. La conformité aux règles: la crise financière mondiale a montré l'importance du mécanisme d'examen des politiques commerciales et du mécanisme de règlement des différends, qui confèrent de la transparence au système.

2. Recommandations axées sur le développement

La huitième Conférence ministérielle (qui aura lieu à Genève en décembre) doit produire à titre d'urgence une déclaration comprenant un ensemble de résultats en faveur des PMA. Les discussions et négociations à ce sujet ont perdu de l'élan et doivent absolument être redynamisées. Les objectifs à définir devraient être limités à un minimum, afin qu'ils soient simples et réalisables. La question du coton doit être présente, car elle constitue le visage humain du PDD.

Le système de règles d'origine de l'UE, ainsi que les systèmes de l'Inde et de la Chine en faveur des PMA, doivent être notifiés et largement publicisés dans la communauté de l'OMC. Cela incitera d'autres États à prendre des mesures analogues.

Il convient d'adopter une approche systémique pour aider les PMA lorsque survient une crise. Les PMA se ressentent encore, et de plus en plus, des chocs commerciaux provoqués par la crise mondiale. On estime que la durée nécessaire pour récupérer après un choc économique est passée de cinq à sept ans.

Les enjeux du XXIe siècle (sécurité alimentaire, changement climatique et autres) doivent être inclus dans les discussions à venir.

Il convient de créer un groupe d'introspection qui apportera de la clarté au processus et qui soit à l'abri du feu croisé à l'OMC. Cette séance de type « confessionnal » vise à assurer la discrétion et la confidentialité.

3. Forum ouvert

Incarné par la Déclaration de Doha, le contenu du PDD demeure incontestablement pertinent aujourd'hui. Toutefois, son cadre et son institution hôte, l'OMC, sont remis en question. Pour les producteurs de coton des pays en développement, quel a été l'apport du PDD, mis à part les espoirs déçus? Le taux de suicide dans cette frange de population est dramatiquement élevé. La question de savoir « comment la communauté de l'OMC perçoit l'être humain » a été soulevée. Il y a un besoin urgent de résultats livrables dans le secteur, dont l'accès en franchise de droits au marché de l'UE.

Par ailleurs, des préoccupations ont été exprimées en rapport avec le coût du PDD; les pays en développement et les PMA consacrent au PDD des sommes importantes dont ils ont grandement besoin. Il a été suggéré qu'un groupe plus restreint de négociateurs se réunisse, fasse son travail et revienne avec un accord conclu.

La « solution nucléaire » proposée par M. Ahmad a été remise en question. Il serait extrêmement décevant d'abandonner tous les efforts investis jusqu'ici, alors que 80 à 90 pour cent des questions ont été résolues. Un ensemble de résultats intérimaire axé sur le développement et fondé sur les négociations de 2008 pourrait être proposé.

En rapport avec la question « Qu'adviendra-t-il du développement? », il a été proposé de mettre à contribution d'autres plates-formes que l'OMC: l'ONU, avec ses Objectifs du Millénaire pour le développement (et singulièrement son huitième Objectif), est une autre plate-forme que les pays en développement pourraient utiliser pour assurer de manière adéquate la primauté du droit, une saine gouvernance mondiale et le multilatéralisme.

Le processus de responsabilité doit être amélioré. Le PDD est paralysé parce que les communautés d'affaires, et les communautés d'une manière générale, n'ont pas fait pression pour la conclusion d'un accord. Qui devrait répondre de l'absence de résultats? Après dix ans de dialogue, la possibilité de produire des résultats concrets est désormais une question de crédibilité.

4. Conclusions

On doit se méfier de la complaisance. Il est vrai que le protectionnisme n'a pas progressé après la crise de 2008, mais le commerce occupe encore un rang modeste sur l'échiquier politique international. Dans son évaluation annuelle des risques mondiaux pour 2011, le Forum économique mondial a reconnu que la démondialisation constituait un risque majeur. Lors du Sommet de Cannes, le G-20 se penchera sur les questions de risque, mais le commerce sera relégué dans une non-pertinence généralisée. On ne parle du commerce qu'en temps de crise, plutôt que de l'utiliser pour tenter de prévenir les crises.

Selon la conclusion tirée par M. Lehmann, le multilatéralisme est un pilier qui nous permettra de léguer une économie mondiale vigoureuse et stable aux prochaines générations et qui, à ce titre, doit être dûment maintenu et préservé.

Accords commerciaux régionaux du XXIe siècle: le Partenariat transpacifique et ses répercussions sur le système commercial multilatéral

Résumé

La séance a été consacrée à une analyse de l'Accord de partenariat transpacifique, un accord commercial régional (ACR) en cours de négociation entre neuf pays à différents stades de développement de quatre continents dans la région Asie-Pacifique (Australie, Brunéi Darussalam , Chili, États-Unis, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Viet Nam). L'Accord est encouragé par le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et est la première des priorités commerciales des États-Unis. C'est un accord d'un genre inhabituel et potentiellement innovant qui est présenté comme l'« accord du XXIe siècle » et offrira de nouvelles manières d'aborder les problèmes rencontrés par les entreprises, améliorera la cohérence réglementaire, encouragera la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux échanges commerciaux et facilitera le développement. Il vise également à faire avancer le processus de multilatéralisation de l'écheveau des ACR bilatéraux dans la région Asie-Pacifique, et il sera ouvert à de nouvelles accessions.

La séance a été l'occasion de rappeler brièvement les origines de l'Accord de partenariat transpacifique et d'examiner ce que signifie « accord du XXIe siècle ». Les motivations profondes des parties à la négociation ont été analysées ainsi que les principaux obstacles qui pourraient s'opposer à cet accord. Les intervenants ont également examiné en profondeur les questions d'architecture et se sont demandé si l'Accord pourrait servir d'approche ascendante menant par étapes successives à l'objectif à long terme de l'APEC – une zone de libre-échange dans la région Asie-Pacifique. Les répercussions de l'Accord sur le système commercial multilatéral ont aussi été examinées au cours de la séance.

Modératrice

Mme Ann Capling, Chaire de sciences politiques, Université de Melbourne, Australie

Intervenants

Mme Deborah Elms, Chef, Centre pour le commerce et les négociations de la Fondation Temasek à l'École d'études internationales S. Rajaratnam, Université technologique de Nanyang

Mme Meredith Kolsky Lewis, Professeur de droit et Codirectrice du Centre néo-zélandais de droit économique international, Université Victoria, Wellington, Nouvelle-Zélande

M. Patrick Low, Directeur, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

Organisateur

Université de Melbourne, Australie

Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

Rapport établi par

Mme Ann Capling, Chaire de sciences politiques, Université de Melbourne, Australie

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Deborah Elms, Chef, Centre pour le commerce et les négociations de la Fondation Temasek à l'École d'études internationales S. Rajaratnam, Université technologique de Nanyang

Mme Elms a expliqué dans les grandes lignes ce que les négociateurs de l'Accord de partenariat transpacifique entendent par « accord du XXIe siècle ». Elle a dit que les accords commerciaux régionaux (ACR) les plus anciens du XXe siècle avaient tendance à mettre l'accent sur la libéralisation de l'accès aux marchés de marchandises tout en excluant des secteurs sensibles comme l'agriculture et certains produits industriels, tandis que les « ACR de grande qualité du XXe siècle » étaient souvent des accords du type « OMC plus » (c'est-à-dire exigeant des niveaux d'engagement plus profonds qu'à l'OMC) ou comportaient des engagements actuellement exclus des accords de l'OMC (en ce qui concerne, par exemple, la politique de la concurrence, les accords sur la main-d'œuvre et l'environnement). Elle a souligné que les « accords de grande qualité du XXIe siècle » ont un champ d'application plus étendu (incluant, par exemple, les mesures à l'intérieur des frontières) et plus profond (limitant, par exemple, les exclusions de secteurs sensibles), englobent un ensemble commun de normes et d'engagements et vont souvent plus loin que les accords bilatéraux en incluant beaucoup de membres afin de démêler l'écheveau des ACR qui se chevauchent ou se contredisent.

Mme Elms a dit que l'Accord de partenariat transpacifique aspire à être un ACR « de grande qualité du XXIe siècle » visant à apporter une solution régionale au problème du chevauchement des nombreux accords bilatéraux conclus dans la région Asie-Pacifique au cours des dix dernières années. Fait important, dans un monde où bon nombre d'entraves au commerce se présentent sous la forme d'obstacles non tarifaires, l'Accord est conçu pour faciliter les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales de biens et de services. Ainsi, il vise à assurer la cohérence réglementaire transnationale pour l'ensemble des questions concernant le commerce et l'investissement. Il s'agit notamment d'améliorer l'environnement économique pour la gestion des chaînes d'approvisionnement et de faciliter le commerce pour les PME. L'Accord a également pour but d'innover et d'aller au-delà de l'approche déjà très large adoptée dans les ACPr conclus par les États-Unis, en abordant toute une série de questions commerciales et de questions connexes, allant de la protection de la propriété intellectuelle aux questions environnementales et de main-d'œuvre, en passant par les règles de la concurrence, les normes de produits et les disciplines relatives à l'investissement.

(b) Mme Ann Capling, Chaire de sciences politiques, Université de Melbourne, Australie

Mme Capling a examiné les motivations des différentes parties à l'Accord de partenariat transpacifique pour essayer de comprendre si cet accord était une nouvelle plate-forme devant permettre de promouvoir un mode nouveau de coopération commerciale et représentait un début de convergence des différentes « familles d'ACR » dans la région Asie-Pacifique ou si c'était une variante du modèle américain de réseau en étoile (hub and spoke) conçu pour dicter à la Chine les conditions du dialogue économique. Elle a commencé par rappeler que les origines de l'Accord de partenariat transpacifique remontaient à une expérience plus ancienne menée sous l'égide de l'APEC dont le but avait été de mettre sur pied un « ACR modèle de grande qualité » auquel d'autres membres auraient pu accéder par la suite. Cette nouvelle initiative restait fidèle à un

objectif poursuivi depuis longtemps par l'APEC: promouvoir un régionalisme ouvert, la non-discrimination, la libéralisation volontaire et les règles et disciplines de l'OMC.

Une autre motivation pouvant expliquer l'Accord de partenariat transpacifique est qu'il répond principalement aux besoins de la politique étrangère américaine, en particulier en ce qui a trait à l'exclusion des États-Unis de l'architecture économique de l'Asie de l'Est et au désir des États-Unis de se repositionner pour faire contrepoids à l'influence grandissante de la Chine dans la région.

Mme Capling a indiqué que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Singapour étaient particulièrement intéressés à faire de l'Accord de partenariat transpacifique un ACR global qui ferait progresser la « multilatéralisation du régionalisme », en remplaçant les ACPr bilatéraux existant entre les parties à l'Accord ou en les harmonisant. Les États-Unis y sont opposés, car ils veulent conserver les accords bilatéraux existants, négocier de nouveaux arrangements d'accès aux marchés avec les pays avec lesquels ils n'ont pas actuellement d'ACPr et englober tout cela dans un nouvel Accord de partenariat transpacifique. La question se pose alors de savoir si l'Accord de partenariat transpacifique sera un véritable ACR (comme l'Accord de libre-échange nord américain) ou un écheveau complexe d'accords bilatéraux (comme l'Accord de libre-échange de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est). De l'avis de Mme Capling d'autres aspects de l'architecture de l'Accord contribueraient à la multilatéralisation en renforçant les disciplines de l'OMC (en matière, par exemple, d'obstacles techniques au commerce et de mesures correctives commerciales) et en aidant à résoudre le problème posé par les approches divergentes des régimes appliqués aux règles d'origine, problème qui a été identifié par l'APEC comme obstacle potentiel à la multilatéralisation du régionalisme dans la région Asie-Pacifique. Elle a demandé s'il fallait voir dans l'Accord de partenariat transpacifique une nouvelle forme d'ACR en réseau, en vertu duquel les pays se trouvant à des stades différents de leur développement auraient des niveaux d'engagement différents concernant les règles ou bénéficieraient de périodes de mise en œuvre plus ou moins longues.

Elle a conclu son exposé en indiquant les obstacles potentiels à la conclusion des négociations sur l'Accord de partenariat transpacifique: l'insistance des États-Unis sur leur modèle, exigeant notamment des engagements sur des points controversés tels que la main-d'œuvre et l'environnement; les blocages au niveau du Congrès américain; le contexte politique intérieur au Japon selon qu'il serait ou non propice à une participation du pays à l'Accord; et la manière dont la Chine perçoit l'Accord.

(c) Mme Meredith Kolsky Lewis, Professeur de droit et Codirectrice du Centre néo-zélandais de droit économique international, Université Victoria

Mme Lewis a analysé les perspectives d'expansion et de transformation de l'Accord de partenariat transpacifique en un Accord de libre-échange pour l' Asie-Pacifique (FTAAP). Elle a commencé son analyse par une comparaison de l'Accord à d'autre modèles d'intégration économique possibles en Asie (dont ASEAN + 3 et ASEAN + 6; et un accord de libre-échange en Asie de l'Est regroupant la Chine, la République de Corée et le Japon) et a ensuite énuméré les facteurs qui pourraient augmenter ou diminuer les chances de l'Accord de partenariat transpacifique de servir de modèle d'accord de libre-échange pour la région Asie-Pacifique. Parmi ces facteurs figurent les modalités des engagements concernant les réductions de droits sur le commerce de marchandises, la portée et le niveau d'ambition de l'Accord et l'inclusion des États-Unis (contrairement à ce qu'envisagent d'autres modèles potentiels d'intégration asiatique).

(d) M. Patrick Low, Directeur, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

M. Low a parlé du rapport entre les ACR et le système commercial multilatéral (question qui a également été analysée dans le Rapport sur le commerce mondial 2011 de l'OMC intitulé « L'OMC et les accords commerciaux préférentiels: de la coexistence à la cohérence ». En particulier, il a dit qu'il y avait deux manières possibles pour le système commercial de traiter les ACR: l'approche venant d'en haut, par l'intermédiaire de l'OMC, et l'approche venant d'en bas, au moyen d'initiatives telles que l'Accord de partenariat transpacifique.

L'approche venant d'en haut pourrait utiliser le mécanisme pour la transparence des accords commerciaux régionaux mis en place à l'OMC, seul résultat du Cycle de Doha à ce jour. Une manière de procéder consisterait pour l'OMC à regrouper dans des accords plus larges les ACR existants présentant beaucoup de similarités. L'OMC pourrait parrainer soit des négociations visant à regrouper des accords soit des négociations visant à trouver des compromis favorisant des regroupements d'accords. Une deuxième approche serait que l'OMC surveille les divergences réglementaires pouvant surgir entre les ACR. M. Low a dit que le regroupement des accords avait plus de chances de réussir pour les accords du type « OMC plus » que pour ceux du type « OMC moins X ». Il a fait remarquer que les accords fondés sur une masse critique deviendraient pertinents dans ce contexte, mais qu'ils devraient être conclus sur une base NPF, de façon à ne pas désavantager les Membres de l'OMC qui seraient restés en dehors de ces accords.

Une approche venant d'en bas pour regrouper les ACR pourrait prendre la forme d'accords tels que l'Accord de partenariat transpacifique ou l'accord de libre-échange tripartite proposé en Afrique et visant à réunir trois ACR différents englobant 27 pays afin d'éviter l'enchevêtrement coûteux et peu efficient d'accords multiples sans grande utilité. Il a dit que la difficulté pour l'Accord de partenariat transpacifique est de parvenir à des engagements plus profonds et à l'expansion géographique. Obtenir l'un sans l'autre enlèverait tout attrait à l'Accord comme moyen d'arriver à la multilatéralisation du régionalisme.

2. Questions et observations de l'assistance

Après les exposés des experts, il y a eu un échange animé de questions et de réponses avec les nombreux membres du public. Les questions ont été essentiellement les suivantes: D'autres grandes économies de l'APEC allaient-elles accéder à l'Accord de partenariat transpacifique? Pourquoi le Canada n'avait-il pas été inclus dès le début dans les négociations? Est-ce que certains aspects spécifiques du modèle des États-Unis (tel que le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État) rendraient un accord difficile? Un membre du public s'est dit très sceptique quant aux chances de l'Accord de partenariat transpacifique de déboucher sur un accord important concernant des mesures du type « OMC moins X » et a cité l'échec du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement à l'OCDE pour justifier son scepticisme. Un autre membre du public s'est demandé avec une certaine inquiétude si les négociateurs américains essayaient d'utiliser l'Accord de partenariat transpacifique pour régler des « affaires non résolues » dans plusieurs de leurs ACR bilatéraux actuels avec des membres de l'Accord, dans des domaines controversés comme la fixation des prix intérieurs des produits pharmaceutiques. Elle s'est également demandé si les États-Unis allaient négocier sérieusement sur l'agriculture et les textiles (par exemple, s'ils allaient exiger que la règle « applicable à partir du filé » fasse partie des règles d'origine dans l'Accord de partenariat transpacifique).

Résumé

De nombreux gouvernements de par le monde ont mis en place des politiques et des mesures destinées à encourager une innovation respectueuse de l'environnement et le déploiement de technologies environnementales, dans le cadre de leurs efforts pour renforcer la protection de l'environnement et favoriser le développement économique et la création d'emplois. Ces mesures peuvent se présenter, par exemple, sous la forme de prescriptions techniques ou de programmes publics de soutien, y compris en faveur du déploiement de sources d'énergie renouvelables.

Cette séance a permis d'examiner les différentes façons dont les responsables politiques peuvent encourager l'innovation et le déploiement des technologies environnementales, les objectifs qui sous-tendent ces différentes approches et la pertinence de l'OMC dans le domaine des technologies environnementales. La discussion des experts et les questions de l'assistance ont été l'occasion de débattre et d'échanger des informations sur l'éco-innovation et les technologies environnementales.

Encourager l'innovation et le déploiement des technologies environnementales

Modératrice

Mme Vesile Kulaçoğlu, Directrice, Division du commerce et de l'environnement, OMC

Intervenants

M. Xavier Leflaive, Administrateur principal, Direction de l'environnement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

M. Nicholas A. Ashford, Professeur de technologie et de politique, Massachusetts Institute of Technology (MIT)

Mme Li Wanxin, Département de l'administration publique et sociale, Université de Hong Kong

Organisateur

Division du commerce et de l'environnement, OMC

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Vesile Kulaçoğlu, Directrice, Division du commerce et de l'environnement, OMC

En introduction, Mme Kulaçoğlu a évoqué la prolifération des mesures écologiques sur la scène internationale, notamment des mesures telles que les prescriptions techniques et les programmes de soutien publics. Certains gouvernements envisagent aussi des politiques visant à éliminer les obstacles commerciaux et autres à l'innovation.

(b) M. Xavier Leflaive, Administrateur principal, Direction de l'environnement, OCDE

M. Leflaive a présenté des travaux de recherche sur les politiques des membres de l'OCDE en matière d'éco-innovation. Il a d'abord mis en relief quelques grandes caractéristiques de l'éco-innovation; en particulier, il a expliqué que l'éco-innovation n'est pas de l'invention au sens strict, mais exige une plus large diffusion mondiale à court terme des technologies existantes afin de maximiser les avantages pour l'environnement. Il a suggéré que les pouvoirs publics devraient intervenir pour encourager l'éco-innovation afin de remédier aux défaillances du marché en ce qui concerne l'innovation en général et la pollution de l'environnement.

Dans les pays membres de l'OCDE, des politiques de soutien à l'éco-innovation ont été mises en place pour promouvoir la production de connaissances scientifiques, la compétitivité industrielle, le développement des entreprises et la performance environnementale. La combinaison des politiques adoptées pour atteindre ces objectifs varie: les gouvernements des pays européens membres de l'OCDE mettent l'accent sur les politiques agissant sur l'offre (recherche, développement et démonstration de technologies environnementales), alors que les membres non européens adoptent des stratégies combinant des politiques de l'offre et de la demande (stimulation de la demande de technologies environnementales). M. Leflaive a attiré l'attention sur le lien entre les politiques en matière d'éco-innovation et l'entrepreneuriat, et a noté que les jeunes entreprises avaient tendance à être plus éconovatrices que les entreprises établies de plus longue date.

En ce qui concerne les stratégies nationales des membres de l'OCDE visant à soutenir l'éco-innovation, M. Leflaive a souligné quatre caractéristiques qui influent sur la combinaison de politiques choisie: l'importance de la base de connaissances de l'économie, selon que le pays opte pour l'innovation nationale ou adopte les innovations venues de l'étranger; la taille du marché intérieur des biens et services écologiques; la structure industrielle pour ce qui est des possibilités d'économies de gamme dans la recherche-développement et de la segmentation des marchés; et enfin la vitalité et le dynamisme du secteur du capital-risque, qui doit dans certains cas être stimulé par les pouvoirs publics.

M. Leflaive a insisté sur la valeur de la coopération internationale dans ce domaine, et sur les possibilités qu'elle crée. Il a mis l'accent sur la recherche internationale en collaboration, qui permet de mettre en commun les risques liés au développement, et sur la création de marchés plus vastes, dans laquelle l'OMC aurait un rôle clé à jouer en réduisant les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, y compris par la promotion de normes internationales en matière d'éco-innovation. Enfin, M. Leflaive a

souligné qu'il était important d'associer les pays en développement à ces activités et de leur apporter un soutien, notamment en les aidant à renforcer leur capacité d'absorption pour tirer avantage de l'éco-innovation.

(c) M. Nicholas A. Ashford, Professeur de technologie et de politique, MIT

M. Ashford a souligné le rôle des pouvoirs publics dans la promotion de l'éco-innovation, y compris la nécessité pour les gouvernements de ne pas se laisser influencer par les intérêts des entreprises en place lorsqu'ils étudient la combinaison de politiques qu'ils souhaitent adopter. Il a d'abord expliqué comment les stratégies de lutte contre la pollution avaient évolué passant de la dispersion, du contrôle en fin de processus et de l'écologie industrielle – lesquels n'avaient pas modifié fondamentalement les technologies de production – à des stratégies basées sur des modifications systémiques des technologies, des produits ou des processus, visant d'abord à prévenir la pollution.

M. Ashford s'est placé dans le contexte du cycle d'innovation, qui comprend l'invention (premier prototype fonctionnel, qui n'est pas nécessairement viable au plan économique), l'innovation (première introduction commerciale réussie) et la diffusion (dans un autre secteur ou un autre pays). Mettant l'accent sur l'élément d'innovation, il a distingué l'« innovation incrémentale », qui améliore les technologies existantes, et l'« innovation de rupture » qui se différencie des technologies existantes et bouleverse leurs marchés. L'innovation de rupture est essentielle dans le contexte de l'éco-innovation, car c'est elle qui peut permettre d'améliorer le plus les performances environnementales au moindre coût.

Tandis que les entreprises en place pratiquent l'innovation incrémentale, ce sont généralement les nouveaux venus qui réalisent des innovations de rupture susceptibles de remplacer les technologies nocives pour l'environnement. La conception de la réglementation environnementale joue un rôle crucial pour stimuler l'éco-innovation de rupture; la réglementation doit être très rigoureuse et développée dans un espace politique ouvert par un gouvernement fort (échappant à l'influence des entreprises en place).

M. Ashford a dit que, en général, les changements de processus dus à l'innovation ont entraîné des suppressions d'emplois et, pour que la transition vers une économie verte soit largement acceptable, les applications industrielles de l'éco-innovation devraient créer des emplois. Enfin, en ce qui concerne les obstacles au commerce liés aux prescriptions environnementales, il a suggéré qu'ils peuvent en fait aider à stimuler l'éco-innovation de rupture.

(d) Mme Li Wanxin, Département de l'administration publique et sociale, Université de Hong Kong

Mme Li a donné un aperçu de l'expérience de la Chine en matière de promotion de l'éco-innovation. La très forte augmentation du nombre d'entreprises polluantes en Chine et les préoccupations du public concernant la pollution expliquent en partie la demande d'éco-innovation. Cependant, les forces du marché ne semblent pas être un moteur du développement des technologies environnementales, car, comme le montrent des recherches, les consommateurs chinois ne tiennent généralement pas compte de la performance environnementale des produits dans leurs choix.

Comme le marché des produits écologiques est limité et que la réglementation environnementale ne permet pas de promouvoir l'éco-innovation, le gouvernement chinois a décidé d'augmenter substantiellement l'investissement public dans la recherche-développement dans le domaine de l'environnement, comme en témoigne

la place croissante du financement public destiné à l'éco-innovation dans le Onzième Plan quinquennal de la Chine. Par ailleurs, le financement public a permis de mobiliser d'importantes ressources privées pour financer l'éco-innovation, l'investissement total dans la recherche-développement dans le domaine de l'environnement ayant régulièrement augmenté tandis que la part de l'État a peu à peu diminué. Mme Li a noté que la Chine avait aussi utilisé d'autres mesures pour promouvoir l'éco-innovation, notamment des mesures fiscales, des mécanismes de prix différenciés, des subventions et des incitations informationnelles (par exemple, publicité pour les entreprises respectueuses de l'environnement).

Pour finir, Mme Li a évoqué deux problèmes relatifs à la promotion de l'éco-innovation aujourd'hui en Chine. Premièrement, elle a indiqué que la structure du gouvernement chinois et la division des fonctions et des responsabilités entre différents organes gouvernementaux ont entraîné une fragmentation de la formulation et de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine. Deuxièmement, elle a évoqué les préoccupations suscitées par la relocalisation des entreprises polluantes du littoral vers l'intérieur du pays et le développement de « paradis pour les pollueurs » en Chine.

2. Questions et observations de l'assistance

Les experts ont fourni des renseignements supplémentaires au cours d'une séance de questions-réponses interactive. En ce qui concerne les partenariats public-privé pour l'éco-innovation, M. Ashford a précisé que, si les partenaires sont des entreprises déjà en place, le partenariat peut ne pas déboucher sur l'innovation de rupture nécessaire. La supériorité des normes de performance environnementale par rapport aux normes de conception a été soulignée, et il a été expliqué que la plupart des normes étaient en fait des normes de performance.

Il a été question de la relation entre l'économie verte, l'éco-innovation et la création d'emplois. M. Leflaive a parlé des problèmes d'emploi liés au passage à une économie verte, l'impact de la croissance verte sur la création d'emplois étant incertain, et rien ne permettant de penser qu'elle serait plus intensive en main-d'œuvre. Ce dernier argument a été repris par M. Ashford, qui a dit que les technologies vertes ne créeraient pas d'emplois spontanément, et que l'emploi devait être intégré dans la conception des produits et des services écologiques.

En réponse à une question sur les taux de TVA réduits pour la production d'énergies renouvelables en Chine, Mme Li a dit que le gouvernement chinois avait baissé les prix préférentiels de l'énergie éolienne, car il avait constaté que sans cela, ces investissements ne pourraient pas bénéficier de projets MDP de la CCNUCC, car ils n'étaient pas considérés comme « additionnels ».

En ce qui concerne le transfert de technologies environnementales, le rôle clé du transfert Sud-Sud et du transfert Sud-Nord a été reconnu. Toutefois, M. Leflaive a fait remarquer que plusieurs technologies importantes en matière de changement climatique étaient développées dans le Nord, et que, partant, la question était de savoir comment promouvoir leur transfert Nord-Sud.

3. Conclusions

Les participants ont conclu que les gouvernements nationaux avaient un rôle crucial à jouer dans l'élaboration de politiques appropriées pour promouvoir l'éco-innovation, avec la bonne combinaison d'instruments et le bon niveau de rigueur. Les experts ont conclu en soulignant l'importance du commerce comme moyen de diffuser et de promouvoir l'éco-innovation.

En finir avec les mythes de la participation des pays en développement au règlement des différends

Résumé

L'un des principaux résultats du Cycle d'Uruguay a été de disposer que les décisions de l'Organe de règlement des différends seraient contraignantes pour les Membres et seraient adoptées selon le principe du consensus négatif. On est en effet passé d'un ensemble de décisions arbitrales ad hoc dans le cadre du GATT à un système normatif fonctionnel qui établit une jurisprudence et des pratiques cohérentes et émet un nombre de décisions sans équivalent dans le domaine du droit international.

Le mécanisme de règlement des différends est particulièrement important pour les pays en développement car, dans un système fondé sur des règles, ce n'est pas le pays dont le poids économique est le plus important qui impose sa volonté aux autres et c'est celui qui a de bons arguments juridiques qui obtient finalement gain de cause. Ainsi, le mécanisme de règlement des différends sert à rendre les règles du jeu équitables, en particulier pour les pays les plus faibles sur les plans économique et politique.

Bien que le mécanisme de règlement des différends donne aux pays en développement la possibilité de faire valoir leurs plaintes, il présente aussi un énorme défi lorsqu'il s'agit de garantir leur participation effective. Cet état de chose amène à se demander si les pays en développement profitent réellement du système de règles de l'OMC. Cette séance était l'occasion d'examiner les raisons de leur faible participation et ce qui peut être fait ou est déjà fait dans le cadre des négociations pour remédier à cette situation.

Modérateur

M. Raúl Torres, Conseiller, Division du développement, OMC

Intervenants

S.E. M. Ronald Saborío, Ambassadeur, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'OMC

M. Hunter Nottage, Conseiller juridique, Centre consultatif sur la législation de l'OMC

Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Division des affaires juridiques, OMC

Débat organisé par

Division du développement, OMC

Centre consultatif sur la législation de l'OMC

Rapport établi par

M. Raúl Torres, Conseiller, Division du développement, OMC

1. Exposés des intervenants

(a) M. Raúl Torres, Conseiller, Division du développement, OMC

M. Torres a rappelé que le Mécanisme de règlement des différends était l'une des plus grandes réalisations de l'OMC. Pour autant, la participation à ce dernier est source de difficultés pour les pays en développement. De nombreux analystes se sont demandé si les pays en développement recouraient à ce système autant qu'ils le pouvaient ou qu'ils le devraient.

Pour répondre à cette question, il n'est pas toujours révélateur de se fonder sur les valeurs absolues des statistiques relatives au nombre de différends auxquels les pays ont participé. Il est plus pertinent de pondérer ces chiffres en fonction de la participation de chaque pays au commerce. Si l'on considère les statistiques sur le nombre de différends ouverts, il apparaît que les pays d'Amérique latine utilisent massivement le Mécanisme de règlement des différends. Cela pourrait tenir au fait que 14 des 30 membres non-PMA (pays les moins avancés) du Centre consultatif sur la législation de l'OMC sont latino-américains. En revanche, les pays de l'ASEAN et de l'Asie du Sud-Est font peu appel à ce Mécanisme. Par ailleurs, les pays d'Amérique latine font l'objet de litiges plus souvent que l'on pourrait s'y attendre au vu de leur participation au commerce mondial, ce qui s'explique peut-être par leur propension à s'intenter mutuellement des procédures. Certains pays de l'Asie de l'Est sont très vertueux dans le sens où ils affichent une forte participation au commerce mondial, sans pour autant être visés par des procédures devant l'OMC, et ce, probablement parce qu'ils sont dotés de marchés très ouverts. Qui plus est, 76 pays ont participé au système de l'OMC en qualité de tierces parties. Cette donnée est importante, car la participation en tant que tierce partie est l'un des meilleurs moyens d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement du Mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

M. Nottage a signalé que les activités de règlement des différends étaient surtout le fait de quelques Membres, 60 pour cent concernant six Membres et 90 pour cent en concernant 14, ce qui signifie que la plupart des Membres de l'OMC n'ont en fait jamais eu recours au mécanisme prévu à cet effet, en particulier les PMA. En outre, les 90 pays qui n'ont jamais porté un différend devant l'OMC représentent 5 pour cent du commerce mondial, ce qui équivaut à la part du Brésil. Les pays en développement ne constituent plus une catégorie homogène, et de ce fait, ils sont les uns et les autres confrontés à des problèmes différents.

(b) S.E. M. Ronald Saborío, Ambassadeur, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'OMC

L'Ambassadeur Saborío s'est intéressé plus particulièrement à la question de la capacité des pays en développement à engager des poursuites. Il a expliqué que ces pays participaient parfois au règlement de différends en tant que tierces parties dans l'optique d'acquérir une expérience en la matière. C'était d'ailleurs dans ce contexte qu'ils avaient formulé à l'occasion des négociations de réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends plusieurs propositions visant à renforcer les droits des tierces parties.

Un autre sujet de préoccupation pour les pays en développement est le financement des frais liés aux contentieux portés devant l'OMC. Deux propositions ont été mises en avant pour répondre à cette question. L'une consistait à créer au sein de l'OMC un fonds d'aide au règlement des différends au bénéfice des pays en développement. L'autre

prévoyait un remboursement des frais liés au litige lorsqu'un pays en développement l'avait emporté. Cependant, nombre de Membres se sont interrogés sur la façon dont ces propositions pourraient fonctionner parallèlement au Centre consultatif sur la législation de l'OMC. En fournissant des conseils juridiques de grande qualité à un coût réduit, ce dernier a remédié en grande partie au problème de la capacité des pays en développement d'engager des poursuites.

En matière de capacités, un autre problème mis en lumière a été celui du manque de pouvoir de rétorsion. Certaines des propositions présentées lors du réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends suggéraient d'accorder aux Membres la possibilité d'appliquer des mesures de rétorsion collectives, de prévoir un délai raisonnable pour les calculs du montant des rétorsions et de mettre en œuvre des mesures de rétorsion croisée sans avoir à s'en justifier, comme le veulent les règles en vigueur actuellement.

M. Torres a fait remarquer que la création du Centre consultatif sur la législation de l'OMC avait modifié la dynamique de règlement des différends portés devant l'OMC. Cela s'explique certes par le fait que le centre pratique des tarifs moins élevés que les honoraires des cabinets d'avocats, mais aussi par le plafonnement de ces tarifs, qui facilite la budgétisation des différends pour les autorités des pays en développement.

Mme Marceau a affirmé que les contraintes en matière de capacités variaient d'un pays en développement à l'autre. Par comparaison avec d'autres instances de règlement des différends, l'OMC est plus accessible aux pays en développement. Il est aussi vrai que les pays disposent de ressources limitées, qui sont dispersées en raison de la multiplication des accords commerciaux régionaux. Mme Marceau a également dit que la capacité d'un pays reposait aussi dans une très large mesure sur son aptitude à dialoguer avec le secteur privé et la société civile pour identifier les problèmes touchant au commerce sur le terrain.

L'Ambassadeur Saborío a ajouté que si un Membre ne disposait pas, à l'échelon privé et public, des capacités nécessaires à la compréhension de ses droits au sein de l'OMC, sa participation au règlement de différends pouvait aussi s'en trouver affectée. Plus grave encore, il pourrait arriver que des pays décident finalement de ne pas engager de procédure à l'encontre d'un grand partenaire commercial ou d'un donateur important par crainte des conséquences politiques qui pourraient s'ensuivre.

M. Nottage a fait observer qu'avec la création, en 2001, du Centre consultatif sur la législation de l'OMC, les contraintes en matière de capacités avaient été atténuées et concernaient aujourd'hui l'identification des obstacles au commerce susceptibles de justifier une action devant l'OMC.

(c) M. Hunter Nottage, Conseiller juridique, Centre consultatif sur la législation de l'OMC

M. Nottage a évoqué l'incapacité de faire respecter les décisions à l'aide de mesures de rétorsion. Le sentiment est répandu que les faiblesses des règles de l'OMC en matière de rétorsion minent l'utilité de sa procédure de règlement de différends pour les pays en développement. Il a expliqué que les situations d'asymétrie liée au poids économique des parties au litige pouvaient aussi entraîner une incapacité de faire respecter l'obligation de mise en conformité. En outre, la suspension de concessions commerciales pouvait s'avérer plus préjudiciable pour le pays en développement que pour le Membre en situation de non-conformité. Cela étant, il a souligné que plusieurs études, dont une récente étude

réalisée par Reto Malacrida, indiquaient que les décisions rendues par l'OMC dans les procédures de règlement de différends étaient dans l'ensemble bien appliquées, même lorsque le plaignant disposait de capacités de rétorsion limitées. Les parties perdantes se conforment donc à la décision rendue, même en l'absence de réelle menace de rétorsion.

Par conséquent, un pays en développement qui envisagerait d'engager une procédure devant l'OMC dans le cadre de son Mécanisme de règlement de différends ne devrait pas en être dissuadé simplement par manque de capacités de rétorsion. D'autres motivations poussent les gouvernements défendeurs à respecter les décisions rendues: ils estiment bon dans une perspective à long terme de préserver la légitimité du système juridique; certains membres des gouvernements défendeurs souhaitent la suppression de mesures non conformes car cela va dans le sens de la politique qu'ils défendent; et d'autres cèdent aux pressions humiliantes qu'exercent sur eux d'autres gouvernements soucieux de préserver la légitimité du système juridique.

Le Mécanisme de règlement de différends peut ainsi être efficace pour les pays en développement même si ces derniers ne disposent pas d'une grande capacité de rétorsion. Pour autant, il reste indéniable que dans les quelques rares cas de figure où le défendeur est une grande économie qui refuse de se plier volontairement à la décision rendue à son encontre, les faiblesses des règles de l'OMC en matière de rétorsion sont bien réelles et pourraient compromettre l'utilité du mécanisme en vigueur pour de nombreux pays en développement. Les propositions avancées dans le cadre du réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et la possibilité de recourir à des mesures de rétorsion croisée doivent continuer de bénéficier de toute l'attention des pays en développement.

Mme Marceau a reconnu que la rétorsion croisée, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle, était un outil non négligeable dont les pays en développement pouvaient se prévaloir pour contraindre les pays développés à se conformer aux décisions rendues en leur défaveur. Dans d'autres systèmes de règlement de différends, tels que la Cour internationale de Justice, les pays en développement se trouvent dans une position moins avantageuse pour mettre en œuvre des mesures de rétorsion. De plus, le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends protège également les plus petits pays des mesures de rétorsion excessives que pourraient appliquer des pays plus grands, ce que d'autres systèmes internationaux de règlement de différends ne garantissent pas aussi sûrement.

M. Torres a fait remarquer que l'Organe de règlement des différends (ORD) n'avait autorisé l'application de mesures de rétorsion que dans 19 affaires lesquelles portaient en réalité sur neuf mesures individuelles. Par conséquent, seules neuf mesures n'ont pas été retirées par les Membres après que l'ORD les a jugées non conformes aux règles de l'OMC. Qui plus est, le défaut de conformité en cause dans ces affaires n'avait pas à voir avec les types de pays qui étaient parties au différend, mais avec la teneur des mesures incompatibles et les difficultés d'ordre politique que posait le respect des décisions.

L'Ambassadeur Saborío a dit que même si le système en place avait porté ses fruits pour les pays en développement, il était néanmoins important de consolider les moyens de rétorsion. Il a ajouté que les pays en développement devaient de ce fait continuer de soumettre et de défendre des propositions à ce sujet dans le cadre des négociations de réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

(d) Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Division des affaires juridiques, OMC

Mme Marceau a dit que si de nombreux pays en développement n'avaient pas recours au Mécanisme de règlement des différends, c'était entre autres choses parce qu'ils réalisaient une large part de leurs échanges dans le cadre d'arrangements préférentiels ou d'accords commerciaux régionaux. Elle a rappelé que les préférences ne pouvaient être invoquées devant l'OMC car elles étaient proposées à titre volontaire par le pays développé. Certains accords commerciaux régionaux sont assortis de leurs propres mécanismes de règlement des différends, parfois même plus sophistiqués que le système de l'OMC, mais qui ne fonctionnent pas toujours aussi bien. Certains de ces accords commerciaux régionaux comportent aussi des clauses d'exclusivité relatives au choix du forum. Les pays en développement doivent donc être pleinement conscients du fait qu'un mécanisme de règlement des différends intégré à un accord commercial régional peut présenter un intérêt, mais qu'il peut aussi les empêcher de recourir au Mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

L'Ambassadeur Saborío a également formulé des observations concernant les statistiques relatives à la participation, et a rappelé que de très nombreux différends avaient eu lieu entre voisins d'Amérique centrale dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. Cette situation se retrouvait à l'OMC, brisant ainsi le tabou des différends entre pays en développement, ce qui paraissait logique, étant donné qu'un voisin est un marché naturel et qu'il est important de maintenir ce marché ouvert.

2. Questions et observations de l'assistance

Le public s'est essentiellement posé la question de savoir si l'absence prolongée de mise en conformité compromettait l'efficacité du Mécanisme de règlement des différends, et s'est interrogé sur ce qui pouvait être entrepris dans le cadre des négociations de réexamen du Mémorandum d'accord pour en améliorer son fonctionnement. Les intervenants ont répondu que, de manière générale, ils s'étaient efforcés de faire valoir que les décisions rendues en vertu du Mécanisme de règlement des différends étaient plutôt bien respectées, et que le système était par conséquent crédible et opérationnel. Du point de vue du spécialiste, l'une des améliorations qui pourrait être apportée consisterait à accélérer le rythme des procédures. Pour les entreprises, le délai de trois ans ou plus qu'il faut compter pour la résolution d'une affaire via le Mécanisme de l'OMC peut parfois s'avérer trop long. Ce problème est d'autant plus important que le système de l'OMC ne prévoit pas de réparations rétrospectives. Le public a également demandé pourquoi les pays asiatiques en développement qui n'avaient quasiment pas fait appel au système de règlement des différends de l'OMC étaient principalement des tenants du libre-échange. Les intervenants ont répondu que cette situation tenait entre autres choses au fait que les pays pratiquant le libre-échange faisaient rarement l'objet de poursuites dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC, et qu'ils avaient donc rarement l'occasion d'apprécier l'efficacité du Mémorandum d'accord et de voir comment ils pourraient l'utiliser pour contester des obstacles à l'accès aux marchés érigés dans d'autres pays.

L'Ambassadeur Saborío a fait remarquer que la structure des tarifs facturés par le Conseil consultatif sur la législation de l'OMC était différenciée entre les pays en développement pour tenir compte de la capacité financière de chacun. Il s'agit là d'une caractéristique

importante et intéressante du Conseil, car évaluer et prendre en considération les capacités des pays développés et des pays en développement est une question compliquée qui s'est avérée difficile à résoudre dans les négociations de réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

3. Conclusions

Les pays en développement devraient être encouragés à utiliser le Mécanisme de règlement des différends de l'OMC qu'ils ont payé au prix fort pendant leur processus d'accession et pendant le Cycle d'Uruguay. Le système fonctionne très bien, même pour les petits pays en développement qui entament des procédures contre de grands pays développés. Les pays en développement devraient aussi continuer à participer activement aux négociations de réexamen du Mémorandum d'accord pour préserver le bon fonctionnement du système et le rendre plus efficace et plus facile à utiliser pour eux.

Faire du commerce dans un environnement instable: l'incidence de la fragilité et de la corruption

Résumé

Le commerce a lieu entre les pays et entre les régions, qu'ils soient petits ou grands. Il est affecté par les droits de douane, les obstacles non tarifaires, les subventions, les restrictions à l'exportation et par les conflits violents. Cette séance s'est intéressée au commerce dans les zones de conflit, où les partenaires commerciaux sont confrontés à la violence ou aux blessures profondes que les conflits violents ont laissées derrière eux.

Le premier intervenant a décrit plusieurs approches possibles d'une reprise économique réussie; le deuxième a principalement abordé les possibilités nouvelles qu'offrent les environnements instables et a identifié des questions qui intéressent spécifiquement l'OMC et peuvent permettre de libérer les potentiels de ces économies; le troisième intervenant a évoqué l'exemple concret d'une petite entreprise privée établie dans la région très fragile de Kaboul, en Afghanistan.

Modérateur

M. Matthes Buhbe, Directeur, Bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Genève

Intervenants

Mme Elisabeth Schoendorf, Chercheur, Division de la recherche, Sécurité internationale, Stiftung Wissenschaft und Politik (Institut allemand des affaires internationales et de la sécurité)

M. Achim Wennmann, Coordonnateur exécutif de la Geneva Peacebuilding Platform; Chercheur, Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP), Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

M. Jean Amat Amoros, Cofondateur, Gundara – marque berlinoise de commerce équitable de sacs en cuir fabriqués en Afghanistan

Débat organisé par

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Genève

Rapport établi par

Mme Yvonne Theemann, Administratrice de programme pour le commerce et le développement, Bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Matthes Buhbe, Directeur, Bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Genève*

Dans ses remarques liminaires, M. Buhbe a souligné les faiblesses de certains modèles économiques orthodoxes qui ne tiennent pas compte des circonstances particulières auxquelles les États fragiles sont confrontés. S'agissant des pays en développement, les données empiriques sont alarmantes: pas un État en conflit n'a été capable d'atteindre un seul des huit Objectifs du Millénaire pour le développement. M. Buhbe a suggéré que cette séance apporte non seulement des éclaircissements sur les difficultés économiques auxquelles les États fragiles font face, mais aussi qu'elle montre que ces pays ont des raisons de croire en l'avenir.

(b) *Mme Elisabeth Schöndorf, Chercheur, Division de la recherche, Sécurité internationale, Stiftung Wissenschaft und Politik (Institut allemand des affaires internationales et de la sécurité)*

Dans son exposé, Mme Schöndorf a affirmé que la reprise économique était une condition préalable à une paix durable. Les 180 conflits actuellement en cours dans le monde ont d'énormes répercussions sur les capacités économiques des pays affectés, dont la majorité sont des pays africains. L'intervenante a fait valoir que l'aide internationale et les mesures de maintien de la paix étaient importantes pour apporter une assistance dans le court terme. En particulier après la phase la plus critique d'une crise, les pays ont besoin de générer leurs propres ressources, ce qui requiert de la croissance et une reprise économique, de façon à atteindre une stabilité à long terme.

Mme Schöndorf a argué que si les conflits violents ne détruisaient pas l'activité économique, en revanche, ils facilitaient souvent un passage du secteur formel au secteur informel. Mme Schöndorf a décrit deux formes d'économie de conflit: l'économie de combat et l'économie souterraine. Dans une économie de combat, toutes les activités sont concentrées sur la mobilisation des ressources nécessaires au financement des dépenses militaires. L'économie souterraine, en revanche, exploite les « nouvelles possibilités » économiques illicites qu'offre un système légal et de droits de propriété défaillant.

On considère qu'un État fragile est un terreau fertile pour le maintien d'une économie de conflit. Pour sortir de ce schéma, plusieurs mesures doivent être mises en place: sanctions de l'administration publique, système règlementaire efficace, droit exécutoire, infrastructures physiques et technologiques, moyens de contrôler l'inflation et les déficits budgétaires, mesures pour endiguer la fuite des cerveaux et surtout garantie d'un niveau d'emploi et de revenus réaliste.

La transformation d'une économie de conflit en une économie de paix est donc un véritable défi qui requiert la collaboration d'un large éventail d'acteurs tant du secteur public que du secteur privé aux échelons local, national et international.

Mme Schöndorf a poursuivi en affirmant que le commerce et les affaires pouvaient jouer un rôle actif dans la reprise économique. À cet égard, le milieu des affaires, en particulier, peut réagir de deux manières totalement différentes. D'une part, l'activité économique peut être freinée par la crainte des entrepreneurs de voir leurs bâtiments ou

leurs matériels de production gravement endommagés. Les propriétaires d'entreprises sont alors contraints de consacrer des sommes considérables à des mesures de sécurité « privées » car l'infrastructure disponible est souvent peu fiable.

D'autre part, les affaires peuvent aussi alimenter les conflits. Les entreprises qui ont tiré parti de la fragilité d'un État pendant et après un conflit peuvent se montrer peu disposées à soutenir des mesures en faveur de la paix. Ce phénomène est souvent constaté s'agissant en particulier des marchés de produits de base.

En réalité, un conflit peut même contribuer au succès d'activités économiques spécifiques, par exemple dans le domaine du commerce des produits de base. Ces activités peuvent poser des difficultés pour la mise en place de mesures d'instauration de la paix.

Mme Schöndorf a insisté sur le fait que les économies de conflit n'existaient pas et ne pouvaient pas exister dans le vide mais qu'elles étaient au contraire ancrées dans l'économie mondialisée.

(c) M. Achim Wennmann, Coordonnateur exécutif de la Geneva Peacebuilding Platform; Chercheur, Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP), Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

L'exposé de M. Wennmann a principalement porté sur les possibilités qu'offrent les environnements instables. Dans un premier temps, M. Wennmann s'est employé à identifier ces possibilités d'un point de vue pratique, après quoi il a souligné le potentiel des mécanismes de l'OMC auxquels il était possible de recourir pour tirer parti de ces possibilités.

Pour ce qui est du premier point, M. Wennmann a fait référence à l'indice mondial de la paix 2011, qui classe les pays au regard de leur degré de pacifisme. Si le niveau de pacifisme de tous les pays du monde augmentait de 25 pour cent, 2 000 milliards de dollars EU pourraient être dégagés pour être investis dans des domaines productifs. D'après une étude d'Oxfam, l'Afrique a perdu 287 milliards de dollars EU entre 1990 et 2005 en raison des conflits armés. D'extraordinaires possibilités d'investissement pourraient donc être exploitées dans des secteurs productifs, si toutefois un réel soutien au maintien de la paix pouvait être assuré dans les zones de conflit.

Un autre défi de taille pour la communauté internationale consiste à fournir suffisamment d'emplois au grand nombre de jeunes de moins de 20 ans qui vivent dans les zones de conflit. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail, environ 400 millions d'emplois supplémentaires seraient nécessaires.

M. Wennmann a insisté sur le fait que même dans les pays dont certaines zones sont en conflit, de nombreux secteurs continuent de fonctionner. À ce propos, il a cité l'exemple de la Somalie, qui demeure le premier exportateur de bétail pour le Moyen-Orient malgré son instabilité chronique. En fait, de nombreux acteurs du commerce à l'exportation peuvent prendre des mesures de maintien de la paix à l'échelon local. Plus que tout, il importe de déterminer ce qui fonctionne dans les pays fragiles et ce qui peut servir de base de travail.

Selon l'intervenant, le secteur privé fait une erreur lorsqu'il fuit les pays affectés par un conflit. La violence armée et l'instabilité devraient plutôt être considérées comme un facteur secondaire pour les affaires. Plus une entreprise est grosse, plus il lui est facile

d'atténuer les effets d'un tel environnement. Le secteur privé devrait être vu comme une ressource essentielle ou même comme un allié pour la reprise étant donné que c'est lui qui a le plus à gagner d'une réduction de la violence.

Concernant le deuxième point, M. Wennmann a énuméré six domaines principaux dans lesquels les mécanismes de l'OMC pourraient aider les acteurs économiques à tirer parti des possibilités susmentionnées dans les États fragiles et touchés par des conflits:

a) Aide pour le commerce;

b) facilitation des échanges pour aider les pays à améliorer leurs performances commerciales, s'agissant par exemple des pays enclavés;

c) examen des liens entre les organisations douanières des États fragiles et la stratégie de construction de l'État, car les organisations douanières sont souvent une source clé de corruption et de fragilité dans ces pays;

d) passation de marchés publics, en particulier immédiatement après un conflit, pour aider les économies locales à se développer dans certains secteurs; il devrait être fait appel aux marchés publics pour reconstruire l'industrie locale et mobiliser les potentiels de cette économie;

e) mise en œuvre des règles de l'OMC à l'échelon national;

f) création de nouveaux États: les conflits aboutissent parfois à la création de nouveaux États, qui peuvent manifester le souhait de devenir Membres de l'OMC. Étant donné qu'un certain nombre d'États fragiles sont d'ores et déjà Membres de l'OMC, leurs expériences pourraient servir à évaluer la possibilité d'accession à l'OMC des États nouvellement créés.

M. Wennmann a conclu son exposé en soulignant les énormes possibilités qui s'offraient pour libérer les potentiels des États fragiles. Il a argué que ces possibilités nécessitaient une coopération accrue des acteurs de la consolidation de la paix, du développement et du commerce, qui devraient réfléchir ensemble à ce qui est réellement nécessaire dans la pratique pour permettre une reprise économique.

(d) M. Jean Amat Amoros, Cofondateur, Gundara – marque berlinoise de commerce équitable de sacs en cuir fabriqués en Afghanistan

M. Amoros a présenté l'activité de Gundara, une petite entreprise berlinoise de vente de sacs en cuir faits main confectionnés à Kaboul, en Afghanistan. Pour M. Amoros, Gundara contribue actuellement aux revenus de dix foyers dans le pays très fragile qu'est l'Afghanistan.

M. Amoros a fait valoir que même si la situation générale à Kaboul était marquée par l'insécurité, Gundara bénéficiait d'un potentiel d'activité considérable. Dans tous les quartiers de Kaboul, de plus en plus de petites entreprises voient le jour. M. Amoros a souligné combien il importait de nouer des relations de confiance avec les partenaires locaux et d'adhérer aux pratiques culturelles implicites. Il a également précisé que Gundara jouissait d'un accès facilité aux media, et donc au public, du fait que personne ne s'attendait à se voir proposer d'acheter des produits tels que des sacs en cuir en provenance d'un pays aussi fragile.

M. Amoros a ensuite décrit les défis locaux auxquels les entreprises sont confrontées dans une zone aussi peu sûre. Par exemple, le magasin dans lequel les sacs en cuir sont fabriqués à Kaboul a été détruit à deux reprises ces trois dernières années suite à des explosions intervenues dans la rue. Du point de vue économique, cette insécurité pose également des problèmes en termes de livraison et de retards, car les clients situés dans des pays non fragiles ne sont pas habitués à attendre deux mois pour recevoir leurs commandes. Il convient donc pour le commerçant de prendre en compte le risque de perte de clientèle.

M. Amoros a poursuivi en soulignant par ailleurs la difficulté d'élaborer un plan d'exploitation à long terme en raison de la mentalité « au jour le jour » qui prédomine parmi la population de Kaboul. Cette circonstance complique la gestion à long terme des stocks. Un autre problème est la compréhension des normes applicables aux produits. Par exemple, les clients de la boutique en ligne veulent acheter exactement le même sac que celui qu'ils ont vu sur le site Internet, alors que les producteurs locaux peuvent avoir du mal à comprendre pourquoi les sacs ne pourraient pas avoir un aspect légèrement différent.

M. Amoros a conclu son intervention en expliquant que, bien souvent, l'engagement du secteur privé commençait longtemps avant que les structures étatiques ne fonctionnent correctement, et a ajouté que cet aspect était peut-être sous-estimé dans certains débats relatifs aux questions de maintien de la paix.

2. Questions et observations de l'assistance

Il convient de mentionner deux autres éléments abordés au cours du débat.

Premièrement, une critique a été exprimée à propos du comportement ambivalent de certains pays industrialisés qui produisent et exportent des armes tout en s'engageant en faveur de mesures de consolidation de la paix.

Deuxièmement, il a été rappelé combien le secteur privé faisait preuve de résilience dans un environnement caractérisé par une grande insécurité. Quelle que soit sa taille, l'entreprise cherche souvent à poursuivre ses activités même dans des situations de conflit violent.

3. Conclusions

Non seulement le commerce est possible dans les zones de conflit, mais il a lieu indépendamment des circonstances externes. De fait, il peut jouer un rôle important dans la reprise économique d'une région fragile. Les spécialistes du maintien de la paix, du développement et des politiques commerciales devraient coopérer beaucoup plus étroitement pour faciliter une reprise économique fructueuse. Qui plus est, il ne faut pas oublier que l'activité commerciale peut faire partie intégrante du quotidien bien avant que la moindre structure d'État ne soit mise en place et fonctionne. De ce fait, les acteurs du commerce gagneraient à réfléchir davantage à la façon dont ils pourraient stimuler de telles évolutions dans des régions de conflits violents.

Ni les gouvernements ni aucun autre acteur ne devraient ignorer les pratiques illégales qui ont cours chaque jour dans ce que l'on appelle l'économie souterraine et l'économie de combat. Sensibiliser et insuffler de la transparence dans les pratiques commerciales sont deux recettes certes simples, mais qui permettent de s'attaquer à la racine de ce problème.

Le Cycle de Doha et le multilatéralisme: les enjeux pour les PMA et les PEV

Résumé

Le Cycle de négociations commerciales de Doha, qui devait initialement s'achever en 2004, est maintenant entré dans sa dixième année d'existence, sans perspective réaliste d'aboutissement rapide. Cette situation est d'autant plus décevante pour les pays les plus pauvres du monde et les petites économies vulnérables (PEV) que ce cycle avait été qualifié de Cycle de Doha pour le développement, avec l'objectif affiché de répondre aux besoins et aux intérêts de ces pays. Qui plus est, beaucoup considèrent cette impasse comme un défi pour le multilatéralisme, qui pourrait menacer gravement les intérêts des pays défavorisés et vulnérables. Le Secrétariat du Commonwealth a organisé cette séance dans l'optique de mieux cerner les implications potentielles pour deux groupes de pays démunis. Les questions suivantes ont été abordées:

- Vu les résultats du Programme de Doha pour le développement (PDD), quelles perspectives le multilatéralisme offre-t-il aux pays les moins avancés (PMA) et aux petites économies vulnérables?
- Dans quelle mesure le Cycle a permis de répondre à leurs préoccupations?
- De leur point de vue, quels sont les coûts probables d'un possible échec du PDD?
- Quelles sont les incidences de l'essor des pays en développement émergents pour la promotion des intérêts des économies les plus défavorisées?
- Comment aider au mieux les PMA et les PEV pour garantir leur participation effective au commerce mondial?

Modérateur

S.E. M. Edwin Laurent, Conseiller et Chef, Section du commerce international et de la coopération régionale, Secrétariat du Commonwealth

Intervenants

M. Alan Winters, Université du Sussex, Royaume-Uni

S.E. M. Ujal Singh Bhatia, ancien Ambassadeur, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC

M. Bonapas Onguglo, Économiste hors-classe, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED

M. Junior Lodge, Coordinateur technique, négociations dans le cadre de l'OMC, Bureau des négociations commerciales de la CARICOM

Débat organisé par

Secrétariat du Commonwealth

Rapport établi par

M. Mohammad A. Razzaque, Conseiller économique, Division des affaires économiques, Secrétariat du Commonwealth

1. Exposés des intervenants

L'Ambassadeur Laurent a ouvert le débat en faisant remarquer qu'après avoir été lancé avec un ordre du jour ambitieux, le PDD avait en dix ans dégénéré en une guerre de tranchées caractérisée par une absence totale d'avancée. Vu la nature des négociations, il appréciait le rôle joué par d'autres institutions travaillant dans le domaine du commerce et du développement, qui avaient proposé des angles de vue nouveaux et usé de leur influence pour parvenir à des progrès.

(a) M. L. Alan Winters, Université du Sussex

M. Winters a tout d'abord indiqué que les petits pays avaient du mal à faire face au coût élevé des transactions commerciales. Les pays dotés de grands marchés intérieurs peuvent produire de nombreuses marchandises sans dépendre du commerce international de manière aussi critique que les petites économies. Le commerce est extrêmement important et onéreux pour les PEV, et tout obstacle à celui-ci (comme les restrictions aux importations) est contraire à leurs intérêts. Le rôle des politiques publiques dans les PEV devrait être de soutenir l'expansion à l'exportation, c'est-à-dire de diminuer le coût des importations, plutôt que de protéger certains secteurs.

M. Winters a estimé que les négociations de l'OMC concernant le mode 4 (mouvement temporaire des personnes physiques) présentent un vif intérêt pour les PEV, et que les progrès limités faits dans ce domaine étaient très préoccupants. Il a souligné que le PDD n'avait pas enregistré des progrès très encourageants, mais qu'il était vrai aussi qu'il ne requérait pas d'importants efforts de libéralisation de la part des PMA et des PEV.

Il a fermement défendu le système commercial multilatéral fondé sur des règles qui devait être préservé, faisant valoir que si la taille de la plupart des PMA et des PEV est trop limitée pour leur permettre d'avoir un quelconque impact sur les grandes économies et d'attirer l'attention sur leurs intérêts, le système multilatéral de l'OMC offre néanmoins un mécanisme de règlement des différends qui permet même aux petits pays de s'attaquer à de grands pays influents concernant des questions liées au commerce, tandis que le système d'échanges multilatéral donne un accès aux marchés mondiaux, et pas uniquement aux marchés régionaux.

M. Winters a qualifié d'« erreur fondamentale » le fait que les PMA ne prennent aucun engagement en matière de libéralisation dans le cadre du PDD car, à ses yeux, cette stratégie ne leur permettra pas de promouvoir une économie dynamique ni de prendre part de manière effective au système multilatéral. Il a soutenu que les PMA étaient en effet confrontés à une érosion sensible des préférences, du fait de la baisse globale des taux de droit NPF, mais que le fait de rester en dehors du jeu en ne participant pas activement aux négociations les privait de toute possibilité d'influencer le résultat.

Concernant l'ascension des pays en développement émergents, l'intervenant a fait remarquer que si les dynamiques en jeu dans les négociations avec ces derniers pouvaient différer de celles qui sous-tendaient les rapports avec l'Europe et les États-Unis, pour autant, les principes fondamentaux du système commercial multilatéral restaient fondamentalement inchangés.

b) *S.E. M. Ujal Singh Bhatia, ancien Ambassadeur, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC*

Pour l'Ambassadeur Bhatia, les véritables victimes de l'enlisement du PDD sont les PMA et les PEV. Il a cité cinq évolutions importantes pour ces pays: l'érosion des préférences qui affecte leur compétitivité à l'exportation; les réseaux de la chaîne d'approvisionnement internationale qui les court-circuitent; leur exclusion de la majorité des accords commerciaux préférentiels; l'essor des économies émergentes qui, jusqu'alors, ne bénéficie qu'aux PMA et aux PEV producteurs de produits de base; et la viabilité du principe de l'« engagement unique » dans les négociations multilatérales visant à promouvoir le développement. Selon lui, ces défis soulignaient aussi l'importance critique d'un système multilatéral venant pallier les carences du marché exacerbées par le processus de mondialisation.

L'Ambassadeur Bhatia a donné plusieurs exemples illustrant comment un succès du PDD pourrait aider les PMA et les PEV à relever ces défis. Entre autres choses, il a cité la mise en œuvre des mécanismes d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA; les dispositions relatives aux produits frappés par l'érosion des préférences, aux produits tropicaux et aux produits touchés par la progressivité des droits, dont l'objectif est d'aider les PMA et les PEV à maintenir leur compétitivité; des résultats ambitieux concernant la réduction des subventions agricoles pour stimuler les perspectives d'exportation de plusieurs produits agricoles, y compris le coton; et la dérogation spéciale concernant les services en cours de négociation, dans le but de permettre aux PMA d'obtenir des préférences en matière d'accès aux marchés.

Contrairement à ce qu'avaient suggéré ailleurs de nombreux observateurs, l'Ambassadeur Bhatia a rejeté l'idée d'un abandon du PDD. Selon lui, l'échec du PDD serait non seulement lourd de conséquences pour les PMA et les PEV, mais impliquerait également une profonde remise en question de l'utilité de l'OMC.

(c) *M. Bonapas Onguglo, Économiste hors-classe, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED*

M. Onguglo estimait qu'il ne fallait pas assimiler le PDD au système commercial multilatéral, le premier n'étant qu'un aspect du second. Les difficultés rencontrées au cours du cycle en cours ne devraient pas être directement interprétées comme un échec du multilatéralisme. Selon l'intervenant, le multilatéralisme était très important pour les PMA et les PEV, et ces pays étaient très ouverts aux échanges, car les exportations comme les importations contribuaient à leur croissance économique.

Pour M. Onguglo, si plusieurs questions intéressant les PMA et les PEV ont été traitées au cours de ce cycle de négociations, d'autres problèmes importants restent à aborder. Faisant référence à l'objectif du Plan d'action d'Istanbul de doubler la part des PMA dans le commerce mondial à l'horizon 2021, il a insisté sur la nécessité de régler les problèmes touchant les pays les plus pauvres et d'adopter des mesures de soutien au commerce pour faciliter une plus grande intégration des PEV dans l'économie mondiale.

M. Onguglo estimait qu'un échec du PDD serait une occasion manquée d'intégrer une dimension développement dans le programme de l'OMC en matière de commerce. La multiplication des accords commerciaux préférentiels qu'entraînerait un tel échec pourrait nuire aux intérêts des PMA et des PEV.

L'intervenant a suggéré de lancer un audit de l'impact du PDD sur le développement. Alors que les évaluations des incidences du commerce et du développement sont souvent réalisées en ce qui concerne de grandes catégories de pays, il est en revanche nécessaire de mener des évaluations spécifiques pays par pays pour prendre en compte différentes perspectives. M. Onguglo a fait observer que, contrairement à la capacité de production, les règles commerciales n'étaient pas un obstacle à l'expansion des échanges dans les PMA et les PEV, et il a vivement invité l'OMC à travailler avec d'autres institutions pour aider à renforcer les capacités de production et à promouvoir la compétitivité dans les économies les plus vulnérables du monde.

(d) M. Junior Lodge, Coordinateur technique, négociations dans le cadre de l'OMC, Bureau des négociations commerciales de la CARICOM

Selon M. Lodge, le décalage entre les réalités économiques mondiales et la teneur des discussions commerciales a empêché le PDD de porter ses fruits. Malgré le potentiel d'importants gains de prospérité qu'avait présenté l'ouverture de petits marchés du travail de pays de l'OCDE, cette ouverture n'avait jamais donné lieu à des négociations. L'OMC s'évertuait à réaligner les influences entre pays industrialisés et pays en développement avancés.

S'agissant des États des Caraïbes, M. Lodge a indiqué que l'érosion des préférences, en particulier pour la banane, le riz, le rhum et le sucre, étaient une source importante d'inquiétude. Il a fait remarquer que les PEV représentaient seulement 0,1 pour cent des stocks mondiaux de poisson, et qu'à ce titre, les incidences des négociations sur les subventions à la pêche pour les PEV étaient démesurées.

M. Lodge a appelé à réformer le mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Il a expliqué aux participants que bien que la banane représente 85 pour cent des exportations de marchandises de Sainte-Lucie, cette dernière ne s'était vu accorder que des « droits de tierce partie » dans les procédures de règlement concernant cette question. Cet accès limité, qui tenait à la petite part des États caribéens dans les exportations mondiales, compromettait gravement la capacité de ces derniers à défendre leurs intérêts. Il a ajouté que si Antigua-et-Barbuda avait gagné la procédure de règlement qu'elle avait engagée concernant les paris en ligne, la question du paiement d'une compensation restait en revanche en suspens.

Selon M. Lodge, il importait de ne pas confondre PDD et système commercial multilatéral, ce dernier demeurant solide, tout comme d'autres piliers tels que le mécanisme de règlement des différends et le rôle du Secrétariat de l'OMC dans le Cadre intégré renforcé (CIR) et dans la surveillance des flux d'Aide pour le commerce. Cela étant, il a estimé que l'attrait du système commercial multilatéral pourrait s'émousser avec l'échec du PDD.

M. Lodge a lancé un appel pour que la huitième Conférence ministérielle de l'OMC prenne deux mesures essentielles: tout d'abord, qu'elle adopte pour les PMA le paquet minimum sur le coton, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et la dérogation concernant les services; et deuxièmement qu'elle entreprenne un réexamen complet des dispositions relatives au développement contenues dans les projets de textes du PDD à la lumière des progrès effectivement accomplis. Selon l'intervenant, le mandat de Doha devrait être revu pour en souligner la dimension développement.

2. Questions et observations de l'assistance

Faisant allusion au fait que les PMA n'avaient pris aucun engagement en matière de libéralisation, un participant s'est interrogé sur le rôle des institutions financières internationales (IFI) dans la promotion d'une future libéralisation autonome. M. Winters a répondu qu'il n'y était pas favorable. L'Ambassadeur Bhatia a affirmé que, pour des raisons idéologiques, les IFI avaient donné la priorité à la libéralisation sans pourvoir au soutien approprié dont les pays avaient besoin en termes d'investissement. M. Lodge a cependant reconnu que la région des Caraïbes avait énormément tiré parti de la libéralisation autonome dans les services, notamment dans le secteur des télécommunications. Il s'est demandé pourquoi d'autres pays n'avaient pas pris d'engagements dans ce secteur.

Un participant a fait remarquer que les PMA et les PEV n'avaient pas les moyens de mettre en œuvre des engagements en matière de libéralisation car de nouvelles baisses des droits de douane non seulement nuiraient à leurs secteurs de production mais affecteraient aussi leurs recettes publiques. Un autre participant a souligné que la question ne devrait pas être de savoir si ce cycle de négociations serait un « cycle pour rien », mais plutôt de déterminer si les PMA étaient capables de négocier. M. Winters a estimé que ce « cycle pour rien » avait réduit la capacité de négociation des PMA. M. Lodge a émis un point de vue différent, affirmant que même s'ils n'étaient pas tenus de contracter des engagements, les PMA et les PEV s'étaient montrés très actifs dans la négociation de questions présentant pour eux un intérêt.

Un participant a poursuivi la discussion en soutenant qu'en prenant des engagements dans le cadre de l'AGCS pour les services d'infrastructure, les PMA attireraient des investissements étrangers directs, ce à quoi un autre participant a rétorqué que la seule prise d'engagements ne suffirait pas à garantir des flux d'investissement. M. Winters a dit qu'il n'était en effet pas facile d'attirer des investissements, mais que lorsque des investissements étrangers directs allaient à des pays à faible revenu, l'expérience démontrait que leur rendement était plus élevé qu'ailleurs.

Plusieurs participants ont émis l'avis que même si le PDD ne progressait pas, les préférences commerciales et autres mesures de soutien aux PMA et aux PEV devraient être maintenues. Les intervenants ont approuvé ce point de vue, mais M. Winters a ajouté qu'un échec du PDD n'aiderait pas à obtenir les résultats escomptés pour les PMA.

Un participant a souhaité savoir pour quelles raisons il était onéreux d'exercer une activité commerciale dans les PEV. M. Winters a dit que du fait de la petite taille de ces pays, de leur éloignement et de leur isolement, les envois étaient de petite taille et les coûts d'expédition élevés, et il a ajouté que la libéralisation ne suffirait pas à elle seule à remédier à la situation.

Plusieurs participants ont évoqué les vives préoccupations que suscitaient pour les PMA et les PEV les subventions agricoles et à l'exportation octroyées par les pays développés. M. Winters a soutenu que l'on accordait beaucoup d'importance aux subventions à l'exportation, alors qu'en réalité, il faudrait se pencher sur d'autres mesures de soutien interne pour garantir l'accès aux marchés. Il a également rappelé à l'assistance qu'une diminution du soutien interne pouvait engendrer une hausse des prix des denrées alimentaires ayant des conséquences négatives pour de nombreux pays pauvres. Un autre participant a évoqué le problème connexe des répercussions de la volatilité des prix sur la sécurité alimentaire. L'Ambassadeur Bhatia a dit que la sécurité alimentaire était

un vaste sujet faisant intervenir divers facteurs, y compris l'insuffisance chronique des investissements dans l'agriculture, les restrictions à l'importation et la spéculation sur les marchés mondiaux des produits de base.

La libéralisation des échanges et le développement des capacités de production ont également été évoqués par plusieurs participants. À cet égard, M. Onguglo a indiqué que la libéralisation ne permettait pas en soi d'augmenter les exportations, mais qu'il s'agissait simplement d'un outil au service du développement qu'il convenait de compléter par d'autres mesures de soutien. M. Winters a fait observer que la fragmentation de la production entre les pays pouvait offrir aux PMA et aux PEV de nouvelles possibilités pour développer la production et les marchés d'exportation. L'Ambassadeur Bhatia a approuvé ce point de vue, et a ajouté qu'il serait important de réfléchir à l'intégration des PMA et des PEV à ce réseau de production fragmenté.

3. Conclusions

Malgré la diversité des points de vue exprimés sur différentes questions, un consensus s'est dégagé dans un certain nombre de domaines concernant la marche à suivre: l'importance du système commercial multilatéral pour protéger et défendre les intérêts des PMA et des PEV; la réalisation des promesses du PDD concernant les aspects touchant au développement; la nécessité de veiller au maintien des mesures de soutien au commerce en faveur des PMA et des PEV; et l'importance d'aider ces derniers à développer leurs capacités de production pour leur permettre de répondre à la demande de manière plus adaptée et durable.

Entraver la libre circulation de l'information: un nouvel obstacle au commerce

Résumé

Cette séance a été l'occasion d'examiner comment le blocage des flux transfrontaliers de données devient un obstacle significatif au commerce pour l'industrie de l'information, dont l'activité repose sur l'ouverture des réseaux. Cette industrie englobe les entreprises de l'Internet, telles que Google et Facebook, mais aussi les fournisseurs de services financiers, les diffuseurs et presque toute entreprise nécessitant un accès à des données numériques.

S'il peut être parfois légitime d'empêcher la circulation de certaines informations, par exemple pour proscrire la pornographie impliquant des enfants et empêcher la violation du droit d'auteur, dans beaucoup d'autres cas, en revanche, le blocage de l'information est injustifié. Nombre de gouvernements mettent en place des règles obscures relatives à la sécurité et à la vie privée, soit en réglementant le stockage des données, soit en envisageant d'intégrer dans leur infrastructure TI des outils de surveillance susceptibles d'affecter profondément le fonctionnement de l'Internet. Le nombre de pays qui recourent à de telles restrictions a été multiplié par dix depuis 2002, entraînant une incertitude juridique concernant l'environnement en ligne et des pertes économiques pour les entreprises concernées.

Les intervenants se sont accordés à dire que bon nombre de ces restrictions constituaient un obstacle non tarifaire au commerce au sens des règles de l'OMC et qu'elles devraient faire l'objet d'une attention accrue de la part de la communauté internationale s'occupant de commerce. Pour y remédier, les Membres de l'OMC devraient inclure la question de la protection de la libre circulation de l'information dans leurs travaux et dans les accords commerciaux régionaux et bilatéraux.

Cette question commence tout juste à être abordée dans le cadre de l'OMC, mais elle est essentielle pour le développement du commerce électronique et pour l'avenir du commerce en général.

Modérateur

M. Ed Black, Président et Directeur, Computer and Communications Industry Association

Intervenants

M. William Echikson, Responsable de la politique de libre expression et des relations publiques, Europe, Moyen-Orient et Afrique, Google

M. Hosuk Lee-Makiyama, Directeur, Centre européen d'économie politique internationale (ECIPE)

M. Innocenzo Genna, Membre du Conseil d'EuroISPA; fondateur et associé à Genna Cabinet

Débat organisé par

Google

Computer and Communications Industry Association (CCIA)

Rapport établi par

M. Matthias Langenegger, Représentant adjoint à Genève, CCIA

1. Introduction du modérateur

(a) *M. Ed Black, Président et Directeur, Computer and Communications Industry Association*

En règle générale, le concept de la libre circulation de l'information est associé aux droits humains et en particulier au droit à la liberté d'expression et à l'information, mais il est aussi pertinent d'un point de vue économique. Cette question a gagné en importance ces dernières années avec la poursuite de la croissance exponentielle de l'Internet. C'est à ce dernier que l'on doit l'introduction du commerce dans les secteurs des services, que les économistes qualifiaient encore récemment de non échangeables. Il efface les distances, élimine les coûts de transport et de livraison, et relie de petites entreprises isolées au marché mondial.

Il importe de rappeler que l'Internet ne fait pas que transformer les pays développés. Ces dernières années, l'augmentation du nombre des utilisateurs d'Internet a surtout été le fait des pays en développement. Par exemple, la Chine compte désormais plus d'internautes que toute la population des États-Unis. Un récent rapport de l'OCDE affirme que les applications à large bande et les TIC ont un impact économique comparable à celui qu'ont eu la presse à imprimer, l'électricité ou encore la machine à vapeur.

Les données occupent une place de plus en plus centrale dans l'économie, soit parce qu'elles font partie d'un service (service financier, soin de santé ou services de télécommunications), soit parce qu'elles sont un moyen de livrer des biens électroniques tels que des media numériques et des applications logicielles. Google et Facebook, deux des plus gros fournisseurs de services de données sur Internet, ont tous deux une valeur de marché estimée supérieure à celle de Goldman Sachs, qui tient presque exclusivement à leur capacité de rendre les données utiles pour leurs utilisateurs.

Toute une palette de secteurs sont de plus en plus tributaires des flux de données transfrontaliers et des règles commerciales qui les régissent, et les conflits commerciaux qui surviennent aujourd'hui peuvent aussi bien porter sur des bits que sur des bananes. Paradoxalement, le commerce physique tend à se libéraliser, tandis que des pans entiers du commerce électronique sont toujours frappés de restrictions.

2. Exposés des intervenants

Parmi les questions que nous devons nous poser aujourd'hui figurent les suivantes:

- Les biens et services fournis par l'intermédiaire d'Internet méritent-ils la même protection que les biens et services physiques?
- Quelle est la portée légitime du pouvoir d'action des instances réglementaires nationales en matière d'accès aux biens et aux services disponibles sur l'Internet?
- L'OMC est-elle en mesure de s'adapter à un monde de plus en plus numérique et interconnecté, ou les accords commerciaux régionaux et bilatéraux seront-ils

les principaux outils pour traiter les questions relatives au commerce numérique et, en ce sens, supplanteront-ils le système commercial multilatéral?

(b) *M. William Echikson, Responsable de la politique de libre expression et des relations publiques, Europe, Moyen-Orient et Afrique, Google*

Google a récemment commandé à BCG et McKinsey des études sur l'impact économique de l'Internet. Leurs résultats ont été clairs: non seulement il représente désormais une part considérable de nos économies, mais il est aussi devenu un véritable moteur de croissance économique. Dans certains pays, jusqu'à 7 pour cent de l'activité économique relève de l'Internet. Tandis que l'Internet promet de stimuler la croissance et de créer des emplois dans les années à venir, les pouvoirs publics doivent bien comprendre sa nature afin d'exploiter pleinement son potentiel.

Pour Google, la libre circulation de l'information est essentielle à divers égards et relève principalement des droits humains. Mais cette question a également un impact direct sur la mission première de ce moteur de recherche, qui est d'organiser les informations du monde entier et de les rendre utiles et accessibles. Qui plus est, elle a un aussi une incidence directe sur la capacité de Google d'exercer son activité, puisque l'entreprise ne peut fournir ses services en cas de restrictions sévères de la circulation de l'information.

Les restrictions peuvent être temporaires ou permanentes, partielles ou complètes, comme dans le cas de Youtube, qui fait l'objet d'un blocage total dans certains pays. Les services de Google sont quant à eux restreints dans plus de 25 des 150 pays où l'entreprise opère.

Le problème ne se limite pas au blocage de sites Internet. Un autre aspect important concerne les prescriptions des pouvoirs publics relatives à la localisation physique des données. Certains gouvernements exigent des entreprises qu'elles stockent leurs données localement ou qu'elles effectuent une copie de ces données sur un serveur local. D'autres subordonnent même l'autorisation d'exercer telle ou telle activité dans un pays donné à la condition d'une présence locale. Ces exigences vont à l'encontre de l'un des principes fondamentaux de l'Internet, qui consiste à mettre en place une infrastructure informatique distribuée de façon à maximiser la disponibilité des données. Les exigences relatives au stockage local des données rendent plus difficiles et plus onéreux le développement et l'exploitation de ce type de réseau de di tribution et réduisent ses avantages potentiels.

Google reconnaît que les contenus qui enfreignent certaines normes éthiques ne devraient pas être accessibles à partir de ses serveurs. Cela étant, dans ses efforts visant à trouver un juste équilibre, Google préfère accorder trop de liberté d'expression plutôt que pas assez. Chaque fois que Google reçoit d'un gouvernement une demande de blocage d'un contenu, l'entreprise demande en retour une spécificité maximale afin de limiter les effets négatifs sur la liberté d'expression. La notion d'éthique varie d'une culture à l'autre, et ce n'est pas à une entreprise privée qu'il revient de décider ce qui est adéquat. En l'absence de normes mondiales, nous devrions veiller à ne pas imposer de règles de filtrage générales qui entravent la liberté d'expression.

(c) *M. Hosuk Lee-Makiyama, Directeur, Centre européen d'économie politique internationale (ECIPE)*

Les statistiques montrent qu'une part non négligeable des échanges transfrontaliers est réalisée grâce aux applications TIC et que l'Internet est devenu un facteur essentiel

de croissance économique dans les pays en développement. La délocalisation, le renforcement des compétences et l'externalisation des emplois de l'économie de la connaissance sont tous stimulés par l'Internet. Le développement économique de pays tels que l'Inde dépend largement de l'existence d'un Internet ouvert.

L'Internet est également de plus en plus important pour les biens manufacturés. Les appareils électroniques grand public comme les smartphones fonctionnent avec des applications gérées sur Internet. Tandis que les composants utilisés sont de plus en plus génériques, la plupart de la valeur ajoutée provient des services. Cette tendance s'observe aussi dans les secteurs manufacturiers tels que l'industrie automobile. À mesure que la valeur ajoutée des TIC est transférée du matériel au logiciel, dans un avenir proche, les différends liés aux services devraient être plus nombreux que ceux liés aux biens manufacturés.

Néanmoins, la plupart des règles commerciales actuelles datent du milieu des années 1990 et doivent être adaptées à l'environnement commercial d'aujourd'hui, faute de quoi nous risquerions d'être confrontés à une augmentation des obstacles non tarifaires au commerce.

(d) M. Innocenzo Genna, Membre du Conseil d'EuroISPA; fondateur et associé à Genna Cabinet

Il est important de distinguer les deux principaux types d'intermédiaires en matière d'Internet:

- Les fournisseurs d'accès à l'Internet fournissent à leurs abonnés l'infrastructure technique pour accéder à l'Internet;

- Les fournisseurs de services et les hébergeurs stockent et organisent des informations et les rendent accessibles à leurs utilisateurs.

Le droit européen établit une distinction claire entre ces deux catégories de prestataires pour ce qui est de définir leurs responsabilités. Tandis que les fournisseurs d'accès ne peuvent être tenus responsables du contenu qu'ils diffusent sur leurs réseaux, les fournisseurs de services et les hébergeurs peuvent en revanche être poursuivis concernant un contenu illicite sous réserve qu'ils en aient été dûment notifiés et qu'ils aient omis de retirer le contenu incriminé de leurs serveurs dans les délais impartis.

Cela étant, cette distinction est toujours source de très nombreuses confusions. Certains décideurs politiques estiment judicieux que les fournisseurs d'accès filtrent les flux de données. Ce malentendu tient en partie au fait que les fournisseurs d'accès interviennent activement dans le filtrage des courriels de masse non sollicités. Pour de nombreux gouvernements, le trafic Internet peut être filtré de la même manière, ce qui n'est en fait pas possible. Les filtres antipourriels utilisés par les fournisseurs d'accès s'appliquent uniquement à une petite fraction du trafic Internet, et s'ils fonctionnent, c'est justement parce que ces fournisseurs d'accès contrôlent leurs propres serveurs et que seule une petite quantité de données est concernée. Cette pratique ne pose aucun problème de respect des données personnelles puisque ce service de filtrage est fourni à la demande des utilisateurs. Il en irait tout autrement si les fournisseurs d'accès se voyaient contraints de filtrer la totalité du volume du trafic en ligne, jouant *de facto* le rôle d'une autorité répressive sur Internet.

Les techniques de blocage qui consistent à bloquer un nom de domaine ou à filtrer des adresses IP sont inefficaces car des outils existent pour les contourner. L'exemple classique est celui de la pornographie mettant en jeu des enfants: certaines juridictions ont imposé des mesures de blocage de noms de domaines ou d'adresses IP aux fournisseurs d'accès, de manière à interdire l'accès aux sites Internet visés. Mais ces mesures empêchent uniquement les internautes non intéressés par ce contenu illicite d'y accéder par accident. Les pédophiles seront toujours en mesure de parvenir à leurs fins car ils savent, eux, comment utiliser les technologies de contournement. Les instances en charge de l'application de la loi sont conscientes de ce problème et continuent de lutter contre les contenus illicites avec les outils traditionnels. Le filtrage des flux de données sert à envoyer un signal au grand public, mais il ne résout pas le fond du problème.

En résumé, la technique qui consiste à barrer l'accès aux contenus illicites en demandant aux fournisseurs d'accès de filtrer l'Internet ne fonctionne pas, a un effet négatif considérable sur l'infrastructure Internet et ralentit le trafic. La seule mesure efficace pour empêcher l'accès aux contenus illicites revient à retirer les contenus en question des serveurs où ils sont hébergés.

Il est irréaliste d'engager automatiquement la responsabilité de services d'hébergement tels que Youtube pour des contenus téléchargés par des tiers. Ces plates-formes reçoivent d'énormes quantités de données et ne pourraient pas filtrer leur contenu de manière efficace sans devoir renoncer à ce qui fait toute la popularité et tout le succès de leurs services et, par extension, de l'Internet en général.

3. Questions et observations de l'assistance

Les exposés ont été suivis d'un débat animé.

L'un des participants a demandé si Google et la CCIA avaient mis au point une stratégie pour influer sur les négociations en cours concernant les accords de libre-echange et les accords commerciaux régionaux dans l'optique d'y intégrer le principe de la libre circulation de l'information. M. Echikson a répondu que Google souhaitait vivement faire inscrire cette question à l'ordre du jour du commerce mondial, raison pour laquelle l'entreprise avait décidé de coorganiser la séance. Google estime qu'il est important de faire preuve de transparence et de communiquer au public toutes les informations disponibles concernant le problème du blocage, en publiant par exemple le rapport mondial sur la transparence (« Global transparency report »), qui recense toutes les requêtes de blocages reçues par Google de la part des gouvernements, ou encore le rapport sur le trafic Internet (« Internet traffic report »), qui fournit des informations détaillées sur les flux de données Internet actuels.

S'exprimant au nom de la CCIA, M. Black a dit que la priorité allait à l'amélioration des obligations commerciales existantes. Tout en soutenant l'inclusion du principe de libre circulation de l'information dans les futurs accords commerciaux, il a insisté sur le fait que les règles commerciales existantes devraient être suffisamment claires pour traiter le problème.

M. Lee-Makiyama a fait observer qu'une grande partie des services Internet d'aujourd'hui n'étaient pas facilement accessibles lorsque la Chine a accédé à l'OMC en 2001. Le système de l'OMC n'a pas vocation à traiter les questions liées au système chinois de

gestion de l'information, mais il peut aider à rendre les règles nationales en la matière plus compatibles avec les règles commerciales internationales. Si le cadre établi par l'OMC laisse une place à la morale, aux questions religieuses et au respect de l'ordre public, les règles doivent néanmoins être appliquées de manière proportionnée et sans discrimination, et chaque fois que des mesures moins restrictives pour le commerce peuvent atteindre les mêmes objectifs de politique publique, les mesures existantes doivent être modifiées en conséquence.

Divers points de vue ont été exprimés à propos de la responsabilité d'Internet en tant qu'intermédiaire. Un participant a critiqué la tendance actuelle qui consiste à considérer les intermédiaires d'Internet responsables des contenus hébergés sur leurs plates-formes, jugeant que cette approche revenait à s'en prendre au messager de l'information. Un autre a fait valoir que le principe de la sphère de sécurité concernant la responsabilité des fournisseurs de services Internet (FSI) était l'une des pistes qui avaient suscité un certain consensus ces dernières années. Il a demandé aux intervenants pourquoi les milieux d'affaires ne s'intéressaient pas davantage à cette question et a préconisé une harmonisation internationale dans ce domaine. M. Black a répondu que le secteur venait tout juste de prendre conscience de l'existence du risque lié à la responsabilité dans ce domaine. Les milieux d'affaires s'accordaient à penser que le régime prévu par la sphère de sécurité était un principe bien ancré dans la pratique. Néanmoins, de récentes tentatives d'entreprises qui ont cherché à poursuivre des intermédiaires ont permis au secteur des TIC de mieux comprendre ce risque. Les intervenants ont répété qu'engager la responsabilité des intermédiaires concernant des problèmes de contenu ne résoudrait pas la question, car les véritables contrevenants étaient ailleurs.

Un participant a souligné que puisque l'OMC était une organisation dirigée par ses Membres, il n'escomptait pas de grandes avancées sur cette question dans un avenir proche. Pour lui, les gouvernements se garderaient de prendre des initiatives dans un domaine qu'ils ne comprenaient pas et où ils risquaient d'être dépassés par l'évolution rapide de la technologie. Cela étant, il semblait que le cadre des accords commerciaux régionaux (ACR) s'y prêtait davantage. Le même participant a demandé aux intervenants comment le principe de libre circulation de l'information pourrait être inclus dans les négociations en cours sur les ACR. M. Lee-Makiyama a souligné qu'il n'existait aucune division Nord-Sud sur cette question. Les entreprises des économies tant développées qu'en développement souhaitent un accord à ce sujet, et il convient de rappeler que la majeure partie du commerce de TIC se fait entre pays du Sud. Six des dix plus grands fournisseurs de services TIC sont des pays en développement, et l'on dénombre peu de restrictions, car aucun pays ne souhaite se porter à lui-même préjudice. M. Lee-Makiyama s'est dit très pessimiste à propos de certains ACR, arguant que bon nombre d'entre eux se heurtaient aux mêmes problèmes que le Cycle de Doha, avec en revanche une fraction seulement de ses gains potentiels. En outre, beaucoup d'ACR sont nécessaires pour parvenir à créer un effet comparable à celui du système multilatéral.

M. Black a ajouté qu'il était plus optimiste quant aux futurs accords commerciaux, étant donné que le principe de libre circulation de l'information semblait remporter un soutien croissant dans les milieux d'affaires. À mesure que les pays prenaient conscience de ce que le secteur des TIC pouvait leur apporter sur le plan économique, ils se montreraient plus favorables à une harmonisation. Un participant a partagé l'optimisme de M. Black avant d'ajouter que l'UE et les États-Unis avaient récemment soumis au Conseil des services de l'OMC une proposition visant à travailler sur bon nombre des points abordés au cours de cette discussion. Il a souligné cependant que les entreprises des pays en développement étaient l'un des secteurs jusqu'alors oubliés des débats.

4. Conclusions

M. Echikson a fait remarquer que l'inscription du principe de libre circulation de l'information à l'ordre du jour du commerce était une initiative inédite. Le fait que ce principe ait été placé au centre du Forum public était un signe encourageant car cela montrait que la question commençait à bénéficier d'une attention accrue.

M. Lee-Makiyama a affirmé que le commerce se faisait désormais en ligne. Pour conserver toute sa pertinence, le système commercial multilatéral devait apporter des réponses à cette évolution. L'OMC a un rôle crucial à jouer, a-t-il poursuivi, et s'il est vrai que, spontanément, les Membres de l'OMC sont peu enclins à renoncer à quoi que ce soit sans contrepartie, il convient cependant de rappeler que les accords commerciaux multilatéraux ne sont pas un jeu à somme nulle, et que tous les participants ont à gagner de la libéralisation des échanges.

M. Black a expliqué que les exemples célèbres de blocages de sites Internet n'étaient que la partie émergée de l'iceberg, et qu'une partie beaucoup plus vaste de l'économie était touchée par des restrictions de la circulation des données. Les intervenants ont plaidé en faveur de l'adoption d'accords commerciaux additionnels visant à renforcer le principe de libre circulation de l'information. Pour autant, ils ont clairement rappelé que la plupart des restrictions actuelles à la circulation des données pourraient être évitées si les Membres honoraient pleinement les engagements auxquels ils ont d'ores et déjà souscrit dans le cadre de l'OMC.

Résumé

Les experts ont examiné pourquoi les Membres de l'OMC ont tant de difficultés à actualiser les règles multilatérales, et par quoi on pourrait remplacer le principe de « l'engagement unique » adopté dans les négociations. Les questions suivantes ont été abordées:

- Les cycles de négociation menés selon le principe d'un vaste engagement unique permettent-ils encore d'actualiser les règles de l'OMC dans une économie mondiale en évolution rapide?
- Quelles sont les solutions aux questions d'accès aux marchés et de réglementation? Quels sont leurs avantages et leurs difficultés?
- Le diagnostic fondé sur les structures de négociation est-il correct? Les problèmes perçus comme des problèmes d'architecture ne concernent-ils pas en fait autre chose?

Dans leurs interventions, les experts ont parlé des aspects politiques et pratiques des négociations commerciales multilatérales. Ils ont notamment suggéré que les Membres de l'OMC étudient la possibilité de négociations plurilatérales sectorielles « réunissant une masse critique », qui seraient fondées sur le principe de la nation la plus favorisée, afin de mettre davantage l'accent sur la dimension « règles » des négociations multilatérales et de promouvoir la multilatéralisation des accords commerciaux régionaux.

Tenir à jour le recueil de règles de l'OMC: de nouvelles approches sont-elles envisageables?

Modérateur

M. Denis Redonnet, Chef d'unité OMC, DG Commerce, Commission européenne

Intervenants

M. Peter Allgeier, Président C&M International; ancien Représentant adjoint des États-Unis pour les questions commerciales; ancien Ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC

M. Pieter Jan Kuijper, Professeur de droit des organisations (économiques) internationales, Faculté de droit, Université d'Amsterdam

M. Bernard Hoekman, Directeur du Département du commerce international, Banque mondiale

Débat organisé par

La Commission européenne

Rapport établi par

M. Tomas Baert, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC

1. Exposés des intervenants

(a) *M. Denis Redonnet, Chef d'unité OMC, DG Commerce, Commission européenne*

Dans son introduction, M. Redonnet a évoqué l'impasse du Programme de Doha pour le développement (PDD) dont l'ombre plane sur le Forum public 2011. Il a estimé que cela justifiait un débat plus large entre les parties prenantes sur le sort et l'avenir de la fonction de négociation et d'élaboration des règles qui est la fonction centrale de l'OMC. Il a invité les trois experts à examiner la capacité de l'OMC à remplir cette fonction et s'est demandé si une réforme des méthodes de travail était nécessaire à cet effet.

(b) *M. Peter Allgeier, Président C&M International; ancien Représentant adjoint des États-Unis pour les questions commerciales; ancien Ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC*

D'après M. Allgeier, trois facteurs externes et trois facteurs internes entravent la conclusion des négociations actuelles. Citant un récent sondage d'opinion publié dans le *Wall Street Journal*, M. Allgeier a estimé que la forte perte de confiance du public dans le commerce comme moteur de l'économie était un important facteur externe. Plus de la moitié des Américains pensent que le commerce nuit à l'économie, alors qu'en 1999, la majorité pensait que le commerce aidait l'économie.

Deuxièmement, il y avait, selon lui, un manque de leadership. Aujourd'hui, rares sont les dirigeants qui parlent en faveur de la libéralisation réciproque des échanges. À son avis, l'Initiative pour les exportations nationales du Président Obama porte le message que les exportations sont bonnes mais les importations ne le sont pas. Par contraste, en 2001, de nombreux ministres, de pays très divers, avaient épousé la cause de la libéralisation des échanges et de l'OMC comme quelque chose de positif pour l'économie mondiale. Aujourd'hui, les négociateurs à Genève n'ont pas les mêmes pouvoirs ni la même crédibilité. Cela tient en partie à ce que la marge de manœuvre politique et économique des décideurs est trop limitée, car les dirigeants concentrent plutôt leur attention sur les questions de déficits budgétaires et de chômage.

Troisièmement, M. Allgeier estime que, vu la complexité des chaînes d'approvisionnement actuelles, les critères traditionnels pour évaluer les avantages de la libéralisation des échanges ne fonctionnent plus. Un tiers du commerce des États-Unis consistant en échanges intra-entreprises, il est très difficile pour les gens de comprendre comment le commerce est à leur avantage.

S'agissant des « facteurs internes », M. Allgeier a souligné l'ampleur de l'engagement dans le cadre du PDD. L'engagement unique comprend de nombreuses questions autres que l'accès aux marchés et il est très difficile de parvenir à un équilibre entre toutes ces questions. Il s'ensuit, au niveau des gouvernements, que de très nombreux organismes et ministères, dont beaucoup sont peu enclins à ménager une flexibilité pour faciliter les échanges, participent aux discussions, ce qui rend les négociations internes encore plus difficiles que les négociations à l'OMC.

M. Allgeier a également évoqué la « plus grande diversité de la situation économique des Membres » pour souligner de façon assez discrète la transformation des relations

économiques sino-américaines au cours de la dernière décennie. Il a suggéré trois domaines où avancer:

1. Des négociations plurilatérales sectorielles réunissant une masse critique, qui seraient fondées sur le principe de la nation la plus favorisée, à l'instar de l'Accord sur les technologies de l'information, auquel les pays adhèrent volontairement et qui devrait aussi couvrir un plus grand nombre de produits. Cela signifie que les pays paieraient un prix pour rester en dehors des accords au lieu d'y adhérer. La facilitation des échanges a été citée comme un autre exemple.

2. L'OMC devrait promouvoir plus activement le caractère multilatéral des accords commerciaux régionaux (ACR), notamment en encourageant leur harmonisation. L'OMC pourrait proposer aux parties à des ACR de se réunir à Genève pour examiner si les accords pourraient être réunis et harmonisés.

3. Les comités existants devraient élaborer des règles. L'élaboration de règles a été éclipsée par les négociations sur l'accès aux marchés. Pourquoi les ministres ne chargeraient-ils pas les comités permanents de réexaminer leurs règles et de proposer des mises à jour qui pourraient être adoptées à la neuvième Conférence ministérielle? Reconnaissant qu'OCEANA est un de ses clients actuels, M. Allgeier a suggéré que les subventions à la pêche soient considérées comme un domaine où il conviendrait d'élaborer des règles.

(c) M. Pieter Jan Kuijper, Professeur de droit des organisations (économiques) internationales, Faculté de droit, Université d'Amsterdam

M. Kuijper a fait quelques observations sur le cadre institutionnel et juridique de la fonction de négociation de l'OMC, à savoir l'engagement unique, qui était, selon lui, une technique de négociation et une technique juridique pour conclure un ensemble d'accords, mais qui ne pouvait sans doute plus fonctionner comme elle l'avait fait pendant le Cycle d'Uruguay. Précisément parce qu'elle avait marché dans le Cycle d'Uruguay, elle pourrait bien ne plus fonctionner maintenant. Faisant observer que l'engagement unique était « contagieux », il a indiqué qu'il est très difficile de mettre en balance toutes les questions et de conclure et mettre en œuvre toutes les questions en même temps, compte tenu en particulier de la diversité des procédures juridiques en vigueur pour l'adoption de mesures. Selon lui, les liens entre les questions peuvent être établis et sont établis par nécessité politique, mais ils doivent être laissés au marché, plutôt que d'être imposés par la législation.

(d) M. Bernard Hoekman, Directeur du Département du commerce international, Banque mondiale

M. Hoekman a indiqué que l'environnement actuel n'est pas propice à un programme de libéralisation de l'accès aux marchés, mais on ne peut en sous-estimer les implications pour la fonction législative de l'OMC et son objectif de réduction de l'incertitude. Il est vrai que l'accès aux marchés est très important, mais ce n'est qu'une toute petite partie de ce qui est réellement en jeu, à savoir la réduction continue des obstacles tarifaires due, entre autres, aux pressions des chaînes d'approvisionnement mondiales. M. Hoekman a préconisé, entre autres, un recentrage sur les règles. Il a prédit une augmentation de l'activisme judiciaire de l'Organe d'appel, qui a pour tâche de « combler les lacunes ». Les déséquilibres mondiaux actuels qui font subir des externalités aux pays accroîtront les pressions. Ce qui maintient les choses, ce sont les désaccords entre les grands pays, c'est pourquoi il ne faut pas conclure hâtivement que cela est dû à l'engagement unique.

Comme M. Allgeier, M. Hoekman a estimé que des accords plurilatéraux réunissant une masse critique sont une possibilité à étudier de plus près, notamment parce que l'acceptation du principe de la nation la plus favorisée signifierait que l'ensemble des Membres n'accepterait pas de renoncer à un véritable accord plurilatéral comme l'Accord sur les marchés publics, qui a beaucoup de mal à attirer de nouveaux membres.

2. Conclusions

M. Redonnet a résumé certains des points abordés pendant la discussion:

1. Si l'on doit reconfigurer l'approche des négociations, il faut comprendre en premier lieu les causes profondes de la sous-performance de l'Organisation. L'évolution des aspects politiques du commerce et du commerce lui-même et le nouveau réalignement économique y ont contribué.

2. Nous devons réfléchir davantage aux priorités et à ce que nous voulons négocier, en particulier au dosage entre les aspects relatifs aux règles et à l'accès aux marchés. Il pourrait s'agir d'élaborer des règles « dures » ou des règles « souples », comme l'indique la suggestion que l'OMC offre ses bons offices pour harmoniser les ALE.

3. De nouvelles approches de négociation peuvent ne pas impliquer un changement majeur, comme l'a indiqué M. Kuijper.

4. Il semble y avoir une large gamme de techniques disponibles, mais ce n'est pas simplement un « problème d'instrument »; il y a aussi des considérations politiques à la base de la discussion sur le changement des méthodes de négociation. D'une façon ou d'une autre, il y aura des implications politiques. C'est une réalité politique.

5. Si les méthodes de négociation sont modifiées, la question de la propriété et de l'inclusion devra être réexaminée, et cela aussi sera un facteur politique.

6. L'engagement unique est peut-être un problème, mais peut-être n'en est-il pas vraiment un?

Résumé

Cette séance a été organisée pour examiner les moyens possibles d'intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans le système commercial international, en particulier par l'intermédiaire du mécanisme de règlement des différends et du mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC, en vue d'assurer une cohérence politique et une synergie entre le droit commercial international et le droit international des droits de l'homme.

Les principales questions abordées par les experts sont les suivantes: Peut-on assurer une cohérence politique et une synergie entre le droit international des droits de l'homme et le droit commercial international afin de mieux répondre aux défis de gouvernance mondiale? Quels sont les moyens d'intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans le système commercial international? Le mécanisme de règlement des différends et le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC permettent-ils de renforcer la cohérence entre le droit international des droits de l'homme et le droit commercial international?

À l'heure actuelle, le droit international des droits de l'homme ne peut guère influencer de façon significative le processus de règlement des différends de l'OMC. En particulier, son utilisation comme « droit applicable » et comme moyen de défense est limitée. Potentiellement, il peut être invoqué comme élément de preuve ou comme source d'interprétation des règles commerciales. Toute considération du droit international des droits de l'homme dans le règlement des différends est étroitement liée à la question plus vaste de la présence du droit international public à l'OMC et dans les processus de règlement des différends et d'examen des politiques commerciales. On hésite à invoquer les obligations en matière de droits de l'homme comme moyen de défense, peut-être parce que cela pourrait légitimer une conditionnalité fondée sur les droits de l'homme.

Le processus législatif – négociation politique de normes entre les Membres de l'OMC – tient compte de certaines préoccupations directement liées aux droits de l'homme, notamment avec le processus de Kimberley, les ADPIC et les dérogations concernant la santé publique. Néanmoins, le processus politique à l'OMC est très instable; il est confronté à des impasses et il pose de nombreux défis.

Droits de l'homme et OMC: règlement des différends et mécanisme d'examen des politiques commerciales

Modérateur

Ouverture: M. Ayuush Bat-Erdene, Chef, Section du droit au développement, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Clôture: M. Vijay K. Nagaraj, Directeur exécutif, Conseil international sur les politiques des droits humains (ICHRP)

Intervenants

Mme Sanya Reid Smith, Conseiller juridique et chercheur principal, Third World Network

M. Hunter Nottage, Conseiller juridique, Centre consultatif sur la législation de l'OMC

M. Andrew Lang, Professeur de droit, London School of Economics

M. James Harrison, Professeur associé et Codirecteur du Centre for Human Rights in Practice, Université de Warwick, Faculté de droit

Débat organisé par

HCDH

ICHRP

Rapport établi par

Mme Cailean MacLean, Chargée de recherche stagiaire, ICHRP

1. Exposés des intervenants

(a) *Mme Sanya Reid Smith, Conseiller juridique et chercheur principal, Third World Network*

Mme Smith a indiqué que les organismes de défense des droits de l'homme avaient pris conscience du risque que les obligations dans le cadre de l'OMC affectent les droits de l'homme. Par exemple, le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation a exprimé la crainte que les accords relatifs à l'agriculture et aux services compromettent le droit à l'alimentation des populations vulnérables dans les pays les moins avancés.

Citant l'exemple de la forte augmentation du prix des médicaments contre le sida lorsqu'ils sont fabriqués sous licence, elle a posé la question de savoir si les obligations extraterritoriales en matière de droits de l'homme n'empêchent pas les Membres d'exécuter certaines obligations au regard de l'OMC quand elles risquent de porter atteinte aux droits de l'homme dans d'autres pays. Elle s'est déclarée préoccupée par les récentes propositions des représentants des États-Unis et de l'Union européenne chargés du commerce, suggérant de fixer à 2016 l'échéance pour le plein respect par les pays les moins avancés (PMA) de l'Accord sur les ADPIC, malgré des dispositions comme l'article 66:1 de l'Accord qui prévoit pour les PMA une période de transition de dix ans (qui peut être prorogée sur « demande dûment motivée »). Ces dispositions, qui sont essentielles pour garantir l'accès aux médicaments et le droit à la santé dans les PMA, devraient aussi être considérées comme des moyens importants pour les pays développés de s'acquitter de leurs responsabilités extraterritoriales.

(b) *M. Hunter Nottage, Conseiller juridique, Centre consultatif sur la législation de l'OMC*

M. Nottage a invité à se demander si le règlement des différends était bien la voie appropriée pour introduire les questions relatives aux droits de l'homme à l'OMC. Bien que l'Organe d'appel ait clairement admis, dans l'affaire DS2 « États-Unis - Normes concernant l'essence nouvelle et ancienne formules », qu'il ne pouvait faire abstraction du droit international public et que le droit de l'OMC n'est pas « isolé cliniquement », M. Nottage a indiqué que le seuil fixé pour considérer ces règles comme étant applicables était très élevé. Dans l'affaire DS291: « Communautés européennes - Mesures affectant l'agrément et la commercialisation des produits biotechnologiques », le recours au principe de précaution, bien qu'il soit largement invoqué et appliqué dans des contextes juridiques internationaux, a été rejeté au motif qu'il ne reflétait pas clairement les règles établies du droit international coutumier général et qu'il n'avait pas non plus été clarifié par un organisme international compétent. Les normes relatives aux droits de l'homme peuvent-elles avoir une « définition et un contenu précis » ou bien sont-elles, comme le principe de précaution, susceptibles de diverses interprétations, faute de formulation unique convenue? Par exemple, que signifie exactement le « droit à la santé » ou le « droit au développement », et quelle instance internationale est effectivement habilitée à préciser leur signification?

M. Nottage a par ailleurs fait observer que l'Organe d'appel avait clairement indiqué que l'Organe de règlement des différends de l'OMC ne peut pas statuer dans des affaires ne relevant pas du droit de l'OMC. Par exemple, dans l'affaire DS308: « Mexique - Mesures fiscales concernant les boissons sans alcool et autres boissons », l'argument invoqué

pour sa défense par le Mexique, selon lequel il avait enfreint une règle de l'OMC pour s'acquitter de ses obligations au titre de l'ALENA, a été rejeté. Cependant, le processus de règlement des différends de l'OMC est en évolution et, récemment, un groupe spécial chargé d'examiner un différend entre les États-Unis et l'Indonésie au sujet de l'importation de cigarettes aux clous de girofle s'est référé à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabagisme pour « corroborer et confirmer » sa propre interprétation. M. Nottage a suggéré de considérer le processus législatif pour promouvoir les droits de l'homme, notant les concessions faites pour ce qui est de l'exemption de la brevetabilité dans l'Accord sur les ADPIC ou le processus de Kimberley, plutôt que la jurisprudence relative aux différends.

(c) M. Andrew Lang, Professeur de droit, London School of Economics

M. Lang s'est intéressé principalement aux tensions qui existent, selon lui, à l'OMC entre les approches fonctionnaliste et systémique du droit. La première privilégie l'idée selon laquelle l'OMC a un devoir lié à son mandat de 1994 axé sur le commerce et laisse les questions de conflit de lois à la sphère politique. La seconde fait valoir que l'ORD devrait se considérer et considérer l'OMC comme une création du droit international et être, partant, plus ouvert à une conception interdépendante évolutionniste de ses décisions. M. Lang a tenté de concilier les deux, considérant que les groupes spéciaux et l'Organe d'appel de l'OMC se doivent d'être fidèles à leur rôle de mécanisme de règlement des différends commerciaux tout en tenant compte de leur objet et de leur but dans leurs approches du droit et même de leurs propres textes fondateurs.

Dans l'environnement international actuel, les tribunaux sont confrontés à une ambiguïté textuelle et normative plus grande qu'avant, et ont souvent des orientations politiques limitées. Ce qu'il faut, c'est une forme d'ouverture compatible avec la réalité sociojuridique caractérisée par l'existence de régimes juridiques multiples qui entrent parfois en conflit. C'est donc là que l'Organe d'appel doit affirmer son rôle. M. Lang estime que l'on peut trouver un juste milieu entre l'approche purement fonctionnaliste et l'approche intégrationniste, en mettant l'accent sur les obligations imposées par l'article 31.1 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. Pour cela, il faut que les traités, y compris les textes fondateurs de l'OMC et de l'Organe d'appel, soient interprétés « dans leur contexte et à la lumière de [leur] objet et de [leur] but ». L'Organe d'appel devrait se pencher davantage sur les raisons et le fondement des règles juridiques établies par un traité.

M. Lang a reconnu que cela fait surgir le spectre de l'activisme judiciaire, ce qui est la principale raison pour laquelle la cour a évité cette approche téléologique, mais, selon lui, le niveau des ressources textuelles dans la création des traités oblige le tribunal à se concentrer sur une approche restreinte et gérable. Sur cette base, il peut utiliser son rôle pour fournir une analyse raisonnée des objectifs fondamentaux des textes et de la jurisprudence de l'OMC et les envisager dans le contexte d'une législation concurrente. En outre, l'Organe d'appel peut tester différentes idées et allégations par rapport au texte des accords pertinents et rendre des décisions qui suscitent des réactions et un dialogue continu.

(d) M. James Harrison, Professeur associé et Codirecteur du Centre for Human Rights in Practice, Faculté de droit de l'Université de Warwick

Le dernier intervenant, M. Harrison, a estimé que les droits de l'homme étaient des outils analytiques permettant d'aborder les questions de justice dans le domaine du commerce, notamment dans le cadre du processus de règlement des différends de l'OMC. Le débat entre les juristes spécialistes des droits de l'homme et les juristes spécialistes du

commerce résulte en grande partie d'un désaccord sur la hiérarchie des normes, des traités ou des obligations. Cette question a souvent donné lieu à un débat légaliste dans lequel les premiers revendiquent la primauté de leurs normes, tandis que les seconds ne trouvent pas de règles incompatibles avec les règles commerciales. M. Harrison a cité comme exemple l'affaire *Suez contre Argentine* (affaire CIRDI n° ARB/97/3), différend en matière d'investissement relatif à l'augmentation des tarifs des compagnies des eaux privées sous contrôle étranger. Dans son raisonnement, le Centre a à peine évoqué la disparité entre le droit à l'eau et le droit des investisseurs à un rendement financier, notant simplement que l'Argentine avait une obligation au regard du droit du commerce et des droits de l'homme, sans analyser réellement le contenu normatif du droit à l'eau ou utiliser les normes relatives aux droits de l'homme comme des outils de résolution des problèmes. Qu'est-ce que le droit à l'eau? Dans quelles circonstances pourrait-il autoriser un contrôle des prix?

Les normes relatives aux droits de l'homme peuvent et doivent être utilisées comme des outils d'analyse et pour faire une distinction entre les actions destinées à faire respecter les droits de l'homme et le protectionnisme déguisé sous couvert des droits de l'homme. En outre, alors que le droit commercial semble avoir sa propre sphère, les violations observées des droits de l'homme peuvent compromettre la légitimité de ces traités, ce qui n'est pas souhaitable pour les défenseurs du droit du commerce ni pour les défenseurs des droits de l'homme. L'accord de libre-échange (ALE) récemment conclu entre le Canada et la Colombie offre un exemple de l'utilisation d'une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme. Il comporte en effet l'obligation de présenter un rapport annuel sur l'effet de l'accord sur les droits de l'homme et l'environnement, permettant ainsi une analyse et une information continues sur l'interaction entre le commerce et les droits de l'homme.

Il s'ensuit que l'OMC pourrait elle-même servir de cadre à une analyse et à un suivi de ce genre, à travers son mécanisme d'examen des politiques commerciales.

2. Questions et observations de l'assistance

Les questions ont largement porté sur la façon de gérer les normes contradictoires du droit du commerce et des droits de l'homme dans le contexte de l'OMC:

- Fait-on trop confiance aux groupes spéciaux et à l'Organe d'appel de l'OMC dans des domaines qui ne relèvent pas du droit de l'OMC? Comment peuvent-ils statuer sur des questions relatives aux droits de l'homme s'ils ne sont pas formés à la jurisprudence spécialisée en matière de droits de l'homme?

- Si un pays souhaite limiter l'importation de produits issus du travail des enfants ou d'autres mesures dangereuses et/ou inhumaines, le GATT permet de le faire en vertu la section D, qui reconnaît des obligations alternatives au regard du droit international. Est-ce que cela dénote un hiatus entre le droit de l'OMC et le droit relatif aux droits de l'homme?

- S'agissant de la fragmentation du droit international, il semble y avoir deux façons d'y remédier: au moyen d'une hiérarchie des normes ou par une réflexion sur ses propres objectifs. La prolifération des ALE ne contribue-t-elle pas à une plus grande fragmentation? Comment l'Organe d'appel de l'OMC peut-il faire face aux niveaux de plus en plus nombreux du droit international?

3. Conclusions

Pour finir, les experts ont parlé du pouvoir discrétionnaire des pays de limiter les exportations pour des raisons de droits de l'homme. Certains pays invoquent la « moralité publique » ou l'« ordre public » pour promouvoir des restrictions politiquement opportunes concernant la main-d'œuvre ou les droits de l'homme. On a laissé entendre que c'était l'un des principaux domaines où les préoccupations relatives au commerce et aux droits de l'homme pouvaient vraiment coïncider.

Les participants ont été informés de la publication de l'OHCHR sur la relation entre les droits de l'homme et le commerce, qui devrait être lancée en 2012. Il a aussi été proposé de faire avancer la réflexion pour organiser d'autres réunions avec des spécialistes du droit du commerce et des droits de l'homme.

Stratégies visant à promouvoir l'innovation verte et à diffuser les technologies respectueuses de l'environnement: quel doit être le rôle de la propriété intellectuelle?

Modératrice

Mme Jayashree Watal, Conseillère, Division de la propriété intellectuelle, OMC

Intervenants

M. José Romero, Chef de la Section Conventions de Rio, Office fédéral de l'environnement, Suisse

M. Antony Taubman, Directeur, Division de la propriété intellectuelle, OMC

M. Martin Khor, Directeur exécutif, Centre Sud

M. Dyebo Shabalala, Professeur assistant à la Faculté de droit de l'Université de Maastricht

M. Thaddeus Burns, Conseiller juridique principal pour les questions de propriété intellectuelle et de commerce, Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique latine, General Electric (GE)

Débat organisé par

Division de la propriété intellectuelle, OMC

Rapport établi par

M. Antony Taubman, Directeur, Division de la propriété intellectuelle, OMC

Mme Jayashree Watal, Conseillère, Division de la propriété intellectuelle, OMC

Résumé

Le but de cette séance était d'examiner les initiatives prises au niveau mondial pour encourager le développement et la diffusion des nouvelles technologies émettant peu de carbone et économes en énergie, dans le contexte du système de propriété intellectuelle et, plus particulièrement, de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

On sait depuis un certain temps que la lutte contre le changement climatique exige des investissements et un effort technologique massifs, y compris de la part du secteur privé, pour diffuser les technologies de pointe à faible émission existantes et en mettre au point de nouvelles. Il faut adopter des politiques appropriées pour créer un environnement permettant de relever ces défis, en utilisant plus efficacement les structures d'innovation existantes et en élaborant de nouveaux modèles d'innovation plus variés pour les technologies vertes. On craint cependant que ces technologies et ces produits respectueux de l'environnement ne soient pas disponibles ou abordables pour les pays pauvres et vulnérables. Certains commentateurs font valoir que les droits de propriété intellectuelle pourraient entraver la dissémination rapide des technologies vertes à l'échelle mondiale, tandis que d'autres sont d'avis que le système de propriété intellectuelle peut être adapté pour répondre aux exigences de la diffusion de ces technologies. Le débat a porté essentiellement sur la question de savoir si les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, en particulier les flexibilités qu'il prévoit, sont adéquates pour faire face aux problèmes que posent le développement et la diffusion de nouvelles technologies. Certains sont favorables à une déclaration concernant les technologies liées au changement climatique du type de celle qui a été adoptée à Doha en matière de santé publique.

Cette séance a réuni des participants aux négociations relatives à la CCNUCC et des représentants de l'OMC, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Ils seront invités à faire part de leurs réflexions sur la situation actuelle et des leçons tirées de leur expérience concernant la voie à suivre dans ce domaine. Animée par Mme Jayashree Watal, la séance a porté sur la contribution des droits de propriété intellectuelle (DPI) et ADPIC dans les mesures prises au niveau mondial pour mettre un point et diffuser de nouvelles technologies sans incidence sur le climat.

1. Exposés des intervenants

(a) M. José Romero, Chef de la Section Conventions de Rio, Office fédéral de l'environnement, Suisse

M. Romero a commencé par placer son exposé dans le contexte historique des négociations relatives à la CCNUC. De l'avis du GIEC, l'engagement pris à Cancún de limiter l'augmentation moyenne des températures à +2°C était largement réalisable à l'aide des technologies de domaine public existantes. Il semble donc que le principal obstacle ne soit pas posé par les droits de propriété intellectuelle (DPI) en eux-mêmes. Mais il reste deux grands obstacles qu'il faut tenter de surmonter: la disponibilité des financements à l'échelle mondiale et le transfert de technologie. L'absence de cadres favorables dissuade le secteur privé de s'engager dans le transfert de technologie dans les pays en développement. Les fonds nécessaires ont été évalués par le GIEC et dans le rapport Stern. Mais devant l'inexistence de structures appropriées, le secteur privé, principal détenteur des technologies, a renâclé à se lancer. Dans la liste des obstacles au transfert de technologie établie par les pays en développement eux-mêmes, les DPI étaient classés en huitième position. Une démarche ascendante, qui identifierait les technologies spécifiques nécessaires et tous les DPI concernés, serait plus productive. La technologie doit contribuer à une meilleure adaptation au changement climatique (par exemple, en permettant la construction de portes et fenêtres qui résistent aux ouragans), sans que soient pour autant négligés les instruments d'atténuation des risques (comme l'assurance-récolte). Un nouveau cadre institutionnel devra émerger après 2012, à l'expiration du Protocole de Kyoto.

La communauté mondiale doit reconnaître que les pays émergents font déjà beaucoup et doit en tenir compte. Les États-Unis ont clairement exprimé leur refus d'instruments comparables au Protocole de Kyoto; la Chine et d'autres pays émergents se sont dits eux aussi favorables à des mesures non contraignantes, fondées sur le principe de responsabilités communes mais différenciées. Les pays de l'UE et de l'AELE privilégient quant à eux un instrument juridiquement contraignant. La question est de savoir comment l'OMC pourrait favoriser le transfert de technologie et comment elle pourra contribuer à lever les obstacles aux flux d'investissement et de technologie.

(b) M. Antony Taubman, Directeur, Division de la propriété intellectuelle, OMC

M. Taubman a noté que, dans le cadre des négociations de la CCNUCC, les considérations sur les DPI avaient conduit les négociateurs à soulever des questions qui touchaient à l'Accord de l'OMC sur les ADPIC. Bien que le Secrétariat de l'OMC n'ait évidemment pas pris une part active à ces négociations, cet exemple montrait le rôle qu'un secrétariat technique était susceptible de jouer en mettant ses compétences et ses données de base au service d'un débat éclairé. M. Taubman a mis en opposition deux aspects du débat actuel: « le climat des ADPIC » – période d'examen critique et d'analyse de la fonction des politiques publiques et de l'impact de la propriété intellectuelle dans des domaines sensibles, comme l'environnement – et les « ADPIC du climat », qui se rapportent aux questions spécifiques de la valeur et de l'incidence de la propriété intellectuelle (et, en particulier, des brevets) dans la diffusion et l'innovation technologiques pour s'adapter aux changements climatiques et les atténuer. M. Taubman a indiqué que des craintes avaient été exprimées quant à la possibilité que les brevets fassent intrinsèquement obstacle à une réponse efficace au changement climatique et que quelques demandes avaient

même été formulées pour abroger tous les brevets sur les technologies respectueuses de l'environnement et pour adopter d'autres mesures qui supposeraient une renégociation des normes internationales de propriété intellectuelle.

Néanmoins, les normes existantes ouvrent déjà un large champ de possibilités, comme le développement de nouvelles structures d'innovation et l'utilisation judicieuse et stratégique des DPI pour encourager l'innovation verte et la diffusion des technologies. Les grandes interrogations portent sur la nature des interventions nécessaires: en particulier, est-ce que de nouvelles initiatives sont nécessaires, comme dans le cas de l'accès aux médicaments? Et comment gérer l'exercice des DPI dans ce domaine? Par des règles contraignantes ou bien par d'autres instruments directeurs? Si la technologie est à l'origine du changement climatique anthropique, elle fait aussi partie de la solution. Il en va de même pour la propriété intellectuelle – son incidence ne dépend pas de l'existence ou de l'inexistence d'un brevet, mais de la manière dont celui-ci est appliqué. Le rôle de la propriété intellectuelle ne peut être abordé sous la forme d'une simple question binaire; la discussion doit être plus nuancée. Les options ne manquent pas parmi les structures d'innovation publiques et/ou privées, et parmi les technologies de domaine public. Des données additionnelles sont nécessaires en ce qui concerne le dépôt et la détention de brevets, et leurs répercussions.

M. Taubman a analysé le sujet sous plusieurs angles, y compris au regard de la raison d'être de la propriété intellectuelle, des nouvelles structures d'innovation et de la gestion des DPI, des options antérieures (motifs de refus, procédure accélérée) et postérieures à la délivrance du brevet (octroi de licences volontaires, exceptions aux droits, interventions réglementaires) et des solutions axées sur le marché. La question du changement climatique se distingue des discussions habituelles sur le transfert de technologie par son caractère urgent et par les implications en termes d'éthique et de droits humains des mesures qu'elle exige. Si les normes internationales de propriété intellectuelle ont un champ juridique large et raisonnablement bien défini, elles ne donnent pas d'indications sur les mesures concrètes à adopter. En conséquence, il importe d'engager des discussions sur ces questions, aussi bien sur le plan pratique que juridique, pour déterminer dans quels cas il est opportun de recourir aux flexibilités accordées dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans quels cas il ne l'est pas.

(c) M. Martin Khor, Directeur exécutif, Centre Sud

M. Khor a évoqué les deux questions qu'il fallait selon lui se poser. Premièrement: à quel point le changement climatique est-il problématique? Deuxièmement: quelle est l'importance de la question des DPI? Nous ne disposons pas d'éléments empiriques suffisants pour répondre à l'une ou l'autre de ces questions, mais nous en savons assez sur la science du climat et le rôle des DPI pour adopter le principe de précaution et considérer que des mesures appropriées devraient être prises d'urgence. Même en adoptant cette démarche prudente, il n'est pas impossible que les pays en développement soient tenus de réduire leurs émissions par habitant de plus de 80 pour cent d'ici à 2050 dans le scénario de maintien du *statu quo*. Les besoins technologiques et financiers sont urgents – un bouleversement sociétal est nécessaire pour que nous puissions profiter de la vie sans détruire la nature.

Les technologies peuvent être grossièrement réparties en trois groupes: celles qui relèvent du domaine public, celles qui sont brevetées et celles qui seront brevetées. Il est vrai que de nombreuses technologies utiles appartiennent au domaine public, mais la plupart des pays en développement n'ont toujours pas les ressources financières

et humaines qui leur permettraient de les utiliser. Ce panier technologique devrait être redéfini, de manière à étendre les technologies relevant du domaine public – des demandes en ce sens ont été faites par le GIEC, dans le cadre de la CCNUCC et au Sommet de Rio. Les dirigeants des pays développés peuvent faire plus pour canaliser les technologies vers le domaine public. Par exemple, si 70 pour cent d'une technologie donnée est financée par des fonds publics, alors ces 70 pour cent devraient relever du domaine public. Le Fonds de Copenhague pour le climat, qui sert à financer des activités de recherche et développement, devrait veiller à ce que les technologies issues de ces activités relèvent du domaine public. L'information blanche, l'innovation libre, les modèles du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (dont les semences hybrides de première génération n'ont pas été brevetées) sont autant de pistes à suivre. Le domaine public devrait donc être ouvert à un plus grand nombre de technologies, en particulier celles qui sont le résultat d'activités de recherche et développement financées par des fonds publics. Des études sur le Protocole de Montréal et d'autres, plus récentes, sur les technologies climatiques avaient montré que les DPI pouvaient poser problème. Il a fallu rassembler des études de cas et des éléments probants dans le cas des technologies du changement climatique. M. Khor a indiqué qu'à Bali, le Brésil s'était dit favorable à une déclaration du même type que celle de Doha pour clarifier les flexibilités des ADPIC (et à une solution comme celle du paragraphe 6, si cela était nécessaire). Il a prédit que les DPI seraient remis à l'ordre du jour de la CCNUCC et a laissé entendre que l'OMC devrait servir d'enceinte de discussion.

(d) M. Dyebo Shabalala, Professeur assistant à la Faculté de droit de l'Université de Maastricht

M. Shabalala a indiqué que la version actuelle de l'Accord sur les ADPIC offrait peu d'options juridiques aux pays en développement et a recommandé qu'elle soit amendée pour faciliter la révocation des brevets, l'octroi des licences volontaires et d'autres mesures. Selon lui, pour que les acteurs locaux soient capables de produire, de s'adapter et d'innover dans le domaine des technologies climatiques et connexes, il importait surtout qu'ils aient accès aux licences à un prix raisonnable, afin qu'il soit économiquement rationnel de produire et de diffuser des technologies climatiques. Cela exigerait la distribution des licences, l'accès au savoir-faire et aux secrets commerciaux, la délivrance de licences obligatoires d'intérêt général, un droit de la concurrence et des prescriptions professionnelles. Quelques-unes des questions relevant du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique pourraient aussi être pertinentes à cet égard. Il a évoqué le rôle important joué par les marchés émergents en tant que points intermédiaires de distribution et de vente entre de grands pays développés et la plupart des pays en développement. Il a conclu sur la nécessité d'une intégration systémique de l'analyse et de l'interprétation juridiques au niveau multilatéral, en particulier dans le cadre de l'OMC, pour éviter les conflits, poursuivre des objectifs communs et partager les compétences.

(e) M. Thaddeus Burns, Conseiller juridique principal pour les questions de propriété intellectuelle et de commerce, Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique latine, General Electric (GE)

M. Burns a présenté le concept Ecomagination de General Electric (GE) et a indiqué que l'Internet et l'Accord sur les ADPIC avaient changé la manière qu'avait GE d'aborder l'innovation. Depuis les années 1990, deux grands bouleversements ont eu lieu: l'avènement de l'Internet et l'entrée en vigueur de l'Accord sur les ADPIC. Grâce à ce dernier, qui s'était accompagné de régimes de propriété intellectuelle plus prévisibles

et certains, GE avait pu pénétrer les marchés de pays en développement. Toutefois, le modèle des innovations nées dans le Nord et diffusées dans le Sud n'a plus cours. GE possède aujourd'hui des centres de recherche-développement au Brésil, en Chine et en Inde. Cela a engendré ce que Jeff Immelt, PDG de GE, appelle l'« innovation inversée »: les inventions destinées au Sud sont ensuite commercialisées dans le Nord. Le rapport investissement privé/investissement public dans la recherche-développement est plutôt de 70 pour 30, contrairement à ce que M. Martin Khor a montré dans son exemple, et les DPI constituent une importante incitation. GE a déposé des brevets auprès de cinq juridictions très importantes, permettant ainsi à d'autres pays d'utiliser ces brevets librement, sans restrictions juridiques. En outre, les secteurs concernés par le changement climatique étant très concurrentiels, il n'y a pas de concentration du pouvoir économique. Du fait de la diversité des technologies climatiques et des différences fondamentales par rapport aux secteurs pharmaceutique et chimique, il n'est pas possible de tirer des enseignements des discussions sur le Protocole de Montréal ou l'accès aux médicaments. Le Protocole de Montréal a soulevé des questions similaires au sujet d'un processus de normalisation, dans lequel les technologies brevetées pouvaient poser problème et il pouvait être important d'imposer un partage des technologies dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (régime FRAND). Mais les secteurs concernés par le changement climatique sont différents; par exemple, des innovations d'amélioration y sont plus probables (exemple: logiciel pour maîtriser la production d'électricité). La propriété intellectuelle sert ici, à travers l'octroi de licences, à répondre aux besoins des consommateurs, et n'est pas une fin en soi; de plus, elle ne requiert pas le même degré de surveillance que le Protocole de Montréal. M. Burns est convenu qu'il y avait urgence, mais il a indiqué qu'il n'y avait aucune raison de mettre en place des conditions moins favorables et de réduire l'innovation, et qu'il convenait plutôt de faire exactement le contraire. Les déclarations sur l'Accord sur les ADPIC risquent de détourner les investissements en recherche-développement de ce secteur de premier plan.

2. Conclusions

Au terme de la séance, la plupart des intervenants sont convenus que les technologies climatiques pertinentes relevaient dans une large mesure du domaine public et que les brevets importants ne pouvaient désormais couvrir que les innovations progressives. Toutefois, il convient de rassembler plus d'éléments probants, non seulement pour déterminer si les DPI pourraient poser problème à l'avenir, mais surtout pour trouver des manières de les utiliser mieux et plus efficacement, dans l'intérêt de toute la population mondiale.

Résumé

Cette séance avait pour but de voir comment l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) pourraient établit des synergies susceptibles de créer de meilleures conditions de travail et d'emploi dans le monde entier. Les intervenants ont discuté des effets potentiellement nocifs de l'ouverture commerciale sur l'emploi, le développement, les droits des travailleurs et les conditions de travail. Il a été question de la façon dont l'impact du commerce pourrait être mieux anticipé avant l'adoption d'accords de libéralisation des échanges dans le cadre de l'OMC, des modifications à apporter aux propositions relatives à l'ouverture du commerce, et des mesures que les pouvoirs publics pourraient adopter pour éviter que le commerce n'ait des conséquences négatives inattendues. À la lumière des résultats de la séance organisée par la Confédération syndicale internationale (CSI) l'année dernière et des discussions sur la cohérence tenues dans le cadre du G20, cette séance était axée sur le rôle de l'OMC pour accroître la durabilité sociale du commerce.

- Quels sont les effets du commerce sur l'emploi et sur quels aspects les études devraient-elles se concentrer?
- Quels avantages les individus tirent-ils du commerce? Qui sont les « gagnants » et les « perdants »?
- Quelles sont les mesures correctives existantes pour ceux qui sont affectés négativement par le commerce?
- Comment mieux équilibrer les accords commerciaux?
- L'OMC peut-elle modifier son programme de façon à promouvoir un commerce inclusif et équitable?
- Comment promouvoir le dialogue social grâce à la coopération entre l'OMC et l'OIT?
- Quelles sont les thèmes prioritaires pour une collaboration OMC/OIT accrue?

Commerce et emploi: le programme de l'OMC en matière de durabilité sociale

Modératrice

Mme Jenny Holdcroft, Directrice TIC, Electrical and Electronics, Aerospace department, International Metalworkers' Federation (IMF)

Intervenants

M. Raymond Torres, Directeur de l'Institut international d'études sociales, Bureau international du Travail (BIT)

M. Victor do Prado, Chef de cabinet adjoint, Bureau du Directeur général, OMC

M. Yorgos Altintzis, Conseiller politique, Confédération syndicale internationale (CSI)

Débat organisé par

Confédération syndicale internationale (CSI)

Rapport établi par

M. Yorgos Altintzis, Conseiller politique, CSI

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Jenny Holdcroft, Directrice TIC, Electrical and Electronics, Aerospace department, International Metalworkers' Federation (IMF)

Mme Holdcroft a expliqué que cette séance faisait suite à celle qui avait été organisée l'année dernière sur le même thème. Il s'agissait de réfléchir aux moyens d'accroître la cohérence entre les travaux de l'OMC et ceux d'autres organisations internationales, en particulier l'OIT, et de promouvoir un commerce durable sur le plan social. Mme Holdcroft a soutenu que l'OMC pouvait traiter de questions sociales et a souligné la nécessité pour l'OIT et l'OMC de coopérer pour examiner les questions communes à leurs programmes respectifs. Elle a présenté la principale conclusion de l'étude conjointe réalisée par l'OIT et l'OMC en 2007, *Le commerce et l'emploi, un défi pour la recherche sur les politiques*, à savoir qu'il existe bien des interactions entre politique commerciale et politique du travail et qu'une plus grande cohérence entre ces deux domaines permettrait de faire en sorte que les réformes commerciales aient des effets positifs à la fois pour la croissance et pour l'emploi.

(b) M. Raymond Torres, Directeur de l'Institut international d'études sociales, BIT

M. Torres a fait valoir qu'au cours de la dernière décennie on avait observé une augmentation importante du nombre de pays participant à la mondialisation au moyen d'une intégration multilatérale ou régionale. Même si l'interconnectivité et la mondialisation accrues multiplient les débouchés commerciaux, ce qui peut aider à réduire la pauvreté, elles ont aussi pour effet de creuser les inégalités de revenus. Au cours des 20 dernières années, la part du revenu du travail dans le PIB a chuté et la part du revenu du capital dans le PIB a augmenté dans la majorité des pays et dans la plupart des régions du monde. Les travailleurs non qualifiés ont été particulièrement affectés, car la baisse de la part de leurs revenus dans le PIB étant plus prononcée. Ces travailleurs se heurtent à des difficultés pour s'adapter aux changements organisationnels et technologiques. M. Torres a présenté une série de statistiques montrant que la sécurité de l'emploi est en hausse, tandis que l'emploi temporaire a augmenté dans l'UE et que le travail informel a progressé ou est resté obstinément élevé dans beaucoup de pays en développement.

La libéralisation commerciale s'est accompagnée d'investissements étrangers directs, de nouvelles technologies et d'une mondialisation financière, et on peut difficilement isoler son incidence sur l'emploi. Toutefois, certaines études suggèrent que le commerce va de pair avec un renouvellement plus fréquent des effectifs. En outre, le commerce entre pays similaires aurait un impact moindre pour ce qui est du renouvellement des effectifs que si les échanges sont asymétriques. M. Torres a aussi présenté des données indiquant que la part des salaires avait reculé davantage dans les pays enregistrant un excédent commercial que dans les pays enregistrant un déficit commercial. Sans qu'il faille en déduire un lien de causalité, cette constatation donne à penser que certaines stratégies tournées vers l'exportation ont un coût pour les travailleurs.

Avant de recommander certaines orientations, M. Torres a mis en garde contre le risque d'inaction de la part des responsables politiques, quels que soient les rapports de cause à effet. Premièrement, il a estimé qu'il faudrait utiliser des politiques bien conçues en matière de fiscalité et de protection sociale pour redistribuer la richesse et soutenir les personnes qui perdent leur emploi; mais il a ajouté qu'en réalité dans les

pays en développement les systèmes de protection sociale étaient encore faibles, et dans les pays développés la taxation des revenus élevés avait eu tendance à diminuer. Deuxièmement, M. Torres a estimé que le lien entre rémunération et productivité devrait être mieux conçu, notamment au moyen du dialogue social et de la négociation collective. Troisièmement, il a préconisé plus de cohérence entre les politiques commerciales et les politiques sociales/du travail. Il a insisté sur la nécessité de promouvoir le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT. Le nombre d'accords bilatéraux et régionaux comprenant des dispositions relatives au travail a nettement augmenté. Il est important d'évaluer l'efficacité de ces dispositions et de tirer des enseignements sur les meilleures façons de faire en sorte que les politiques commerciales et les politiques sociales de l'OIT puissent se renforcer mutuellement.

(c) M. Victor do Prado, Chef de cabinet adjoint, Bureau du Directeur général, OMC

M. do Prado a dit que dans le cadre juridique de l'OMC il n'y avait pas de contradiction entre le commerce et l'emploi. Par exemple, certains Accords de l'OMC font explicitement référence à la réalisation du plein emploi ainsi qu'aux traitements et salaires. M. do Prado a affirmé que le commerce augmentait le revenu global, mais que la redistribution était une question de politique intérieure. Il a aussi expliqué l'impact du commerce sur l'emploi: le revenu par habitant augmente plus rapidement dans les pays qui sont ouverts au commerce et, même s'il y a destruction de certains emplois, les économies ouvertes enregistrent à long terme des gains importants en termes d'emploi. Les données disponibles indiquent que la productivité augmente aussi plus rapidement dans les pays qui ouvrent leurs marchés à la concurrence étrangère. Cependant, rien n'est si simple, et l'ouverture commerciale accroît la vulnérabilité aux chocs externes.

M. do Prado a dit qu'au cours des 16 dernières années l'ouverture commerciale s'était faite principalement dans le cadre d'accords de libre-échange régionaux et bilatéraux, plutôt que dans le cadre de l'OMC. Il a suggéré une série de recommandations politiques à l'intention des gouvernements nationaux et des organisations internationales en ce qui concerne le commerce et l'emploi. Les gouvernements doivent promouvoir une cohérence politique sur leur territoire et au-delà des frontières, pour créer un environnement favorable à l'emploi et au commerce, comportant les éléments suivants: institutions solides, y compris dans le domaine du travail, politiques sociales, prééminence du droit, infrastructures et éducation. Les organisations internationales peuvent s'attacher à poursuivre les recherches sur le commerce et l'emploi, et à mobiliser des ressources pour les processus d'ajustement nécessaires.

M. do Prado a aussi présenté les résultats des trois initiatives conjointes de l'OIT et de l'OMC: une étude de 2007 sur le commerce et l'emploi, une étude de 2009 sur la mondialisation et l'emploi informel et une étude de 2011 sur une mondialisation socialement durable.

(d) M. Yorgos Altintzis, Conseiller politique, CSI

M. Altintzis a présenté l'initiative de la CSI visant à modéliser les liens entre commerce, investissement et emploi. Il a soutenu que les modèles économiques classiques contemporains utilisés pour démontrer les avantages de la libéralisation commerciale se fondaient de manière générale sur un ensemble d'hypothèses qui ne permettaient pas de modéliser les effets sur l'emploi sectoriel, les structures de production, les conditions d'emploi et d'autres aspects du travail. Le but de l'initiative est de trouver des éléments

qui pourraient faire partie d'un modèle utile pour examiner ces aspects. Les résultats permettraient au mouvement syndical d'établir des recommandations en vue de réformer le commerce pour que les travailleurs, les pauvres et les pays en développement en retirent des avantages.

M. Altintzis a proposé plusieurs idées pour l'OMC et l'OIT, en vue d'inclure les questions d'emploi dans les affaires commerciales. Premièrement, il a suggéré que le lien manquant entre l'emploi et le commerce était la politique industrielle et les politiques de transformation structurelle. Il a estimé qu'il serait utile que l'OMC et l'OIT travaillent ensemble pour fournir une assistance technique et des fonds permettant aux pays en développement d'améliorer leur avantage comparatif et leur avantage concurrentiel.

Deuxièmement, M. Altintzis a proposé que le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) inclue l'application des normes relatives au travail. Le MEPC pourrait fournir une assistance technique aux gouvernements en vue d'améliorer le suivi et l'application des normes fondamentales du travail, avec obligation d'apporter la preuve d'une amélioration d'un TPR à l'autre. À cet effet, l'ITUC établit des rapports sur les violations des normes fondamentales du travail à chaque fois qu'un TPR commence. À la première Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, les Ministres ont affirmé ce qui suit: « Nous renouvelons notre engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues. » Ils ont réaffirmé cet engagement à la quatrième Conférence ministérielle à Doha. Par ailleurs, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT (CEACR) est en mesure de fournir des renseignements à cet égard ainsi que l'assistance nécessaire dans le cadre du MEPC, et elle devrait être invitée à participer.

Troisièmement, M. Altintzis a suggéré qu'il faudrait poursuivre les études concernant l'impact du commerce sur l'emploi, le travail décent et la productivité. Le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, a déclaré à une conférence à Oslo en septembre 2008 que l'OIT pourrait entreprendre une analyse de tous les domaines du PDD en vue d'examiner les effets pour le travail décent; mais cela n'a jamais été fait. Enfin, pour plus de cohérence entre les décisions prises dans différentes institutions par différentes branches des gouvernements nationaux, une réunion des Ministres du commerce et des Ministres du travail pourraient être organisée.

2. Questions et observations de l'assistance

- Un représentant de l'Assemblée nationale du Suriname: Le Mexique est considéré comme un modèle en matière de croissance, mais cette croissance a aussi entraîné une pollution extrême à Mexico. L'augmentation des échanges commerciaux se fait-elle au détriment de l'environnement?

- Un parlementaire panaméen: L'accroissement du commerce signifie informalité et dépendance. Les employeurs veulent que les salaires soient liés à la productivité, tandis que les employés veulent que les salaires augmentent pour d'autres raisons.

- M. David Gomez, étudiant: Les travailleurs non qualifiés sont parmi les plus vulnérables. Comment l'OMC et l'OIT peuvent-elles influencer les initiatives

des pays développés visant à fermer les frontières au mode 4 compte tenu de la question de la souveraineté?

- Un parlementaire belge: Les intervenants ont conclu que la délocalisation devait être assortie d'une protection sociale. Or la Belgique a mis en place des mesures de protection sociale, qu'on lui demande aujourd'hui de supprimer pour accroître la flexibilité du marché du travail.

- Un participant kényan: La plupart du temps les emplois sont créés dans le secteur formel avec des salaires relativement élevés. Est-ce que l'emploi informel augmente au même rythme que l'emploi formel?

- M. Zdenek Malek, CESE: Les marchés financiers rapportent davantage aux entreprises que l'économie réelle. L'OMC est une institution qui s'occupe du commerce, et par conséquent de l'économie réelle. L'Organisation est-elle prête à faire quelque chose en ce qui concerne les marchés financiers?

3. Conclusions

M. do Prado a dit qu'on n'en savait pas beaucoup sur les gagnants et les perdants. L'OMC a pour mandat d'ouvrir les échanges, mais elle veille aussi à maintenir une certaine cohérence avec d'autres priorités. Pour ce qui est de la productivité, M. do Prado a estimé que de multiples modèles étaient possibles et que la réponse dépendait de chaque pays et de chaque secteur. Pour ce qui est de la protection sociale, il a dit qu'il fallait trouver un équilibre entre la flexibilité du marché du travail et la protection sociale. Les données disponibles indiquent que les pays qui ont des politiques de protection sociale relativement fortes ont moins souffert de la crise économique. Pour ce qui est du rôle des marchés financiers, M. do Prado a dit que c'était une question de gouvernance mondiale. Il a suggéré que l'OMC pourrait avoir un rôle à jouer dans le contexte d'une gouvernance mondiale plus forte et plus cohérente, mais qu'à en juger par la situation des négociations dans le cadre du PDD, il semblait peu probable à court terme que les gouvernements conviennent de renforcer les compétences de l'OMC ou d'autres organisations internationales.

Pour M. Raymond Torres, la coexistence d'une forte croissance économique avec la dégradation de l'environnement et l'aggravation des inégalités sociales souligne la nécessité de mesurer le progrès de manière plus pertinente. Pour ce qui est des qualifications, il a fait remarquer que dans certains pays le chômage ou le sous-emploi (travail informel, travail non qualifié) est très fréquent chez les jeunes qui ont fait des études universitaires. Les politiques visant à promouvoir les qualifications devraient s'accompagner de politiques visant à promouvoir la qualité des emplois. Pour ce qui est du mode 4, M. Torres a dit que la libre circulation des migrants avait été jusqu'à présent le maillon faible du processus de mondialisation. En raison de la crise, les migrants faisaient l'objet de préjugés dans certains pays, mais leurs droits devraient être protégés. Pour ce qui est de la protection sociale, M. Torres a souligné que, hormis ses avantages pour la société et la cohésion sociale, cette protection pouvait être bénéfique pour l'économie car elle agissait comme stabilisateur en temps de crise. La question était de savoir comment la rendre plus efficace. Pour ce qui est des marchés financiers, M. Torres a dit que les dirigeants mondiaux avaient promis en 2009 de mettre en place une réglementation, mais que globalement cela ne s'était pas concrétisé. Les pays en développement souffrent

aujourd'hui de la volatilité des capitaux. Et bien que les pays développés aient apporté un soutien massif aux institutions financières, les difficultés sont de retour, avec des perspectives encore plus sombres pour l'économie et l'emploi.

Résumé

Depuis qu'ils ont commencé à faire le lien entre les difficultés de leur filière cotonnière, la dépréciation des prix au niveau international et les subventions américaines, les pays africains se sont efforcés de trouver des solutions. Jamais ils n'ont remis en cause les problèmes intrinsèques de la filière au niveau local. Cependant, les subventions américaines ont toujours été considérées comme un élément important du problème du coton africain. Beaucoup de concertations formelles et informelles ont été organisées et plusieurs organisations, intergouvernementales et de la société civile, ont été impliquées.

Au final, la décision de privilégier une Initiative sectorielle au détriment de la saisine de l'Organe de règlement des différends (ORD) a été prise. Les négociations durent depuis huit ans maintenant et le Cycle de Doha ne semble pas donner une solution heureuse pour les pays africains. Pendant ce temps, le Brésil, qui avait porté l'affaire (différend DS267: États-Unis – Subventions concernant le coton upland) devant l'ORD, a obtenu gain de cause. Un arrangement a été trouvé et le Brésil est en train de recevoir des indemnités de la part des États-Unis.

Globalement, l'objectif de cette séance était de faire l'état des lieux du dossier du coton africain à l'OMC. Plus spécifiquement, il visait à:

- fournir aux différentes parties prenantes sur le coton une opportunité de discuter des modalités pratiques de sorties de crise pour le coton africain, à l'OMC et dans les autres instances internationales pertinentes;
- faire un diagnostic des négociations sur le coton à l'OMC, en examinant les blocages, les progrès effectués, et les opportunités encore ouvertes par le Cycle de Doha;
- explorer les voies d'une saisine de l'ORD de l'OMC et voir quels sont les gains que les pays africains pourraient en tirer.

Les stratégies de sortie de crise pour le coton africain à l'OMC et au-delà: leçons du passé et stratégies pour l'avenir

Modérateur

S.E. M. Fodé Seck, Ambassadeur et Représentant permanent du Sénégal auprès de l'OMC

Intervenants

S.E. M. Prosper Vokouma, Ambassadeur, Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'OMC et Coordinateur du groupe « Coton-4 »

M. Flavio Damico, Conseiller ministériel, Mission permanente du Brésil auprès de l'OMC

M. Romain Benicchio, Chargé de plaidoyer et communication, Oxfam International

M. El Hadji A. Diouf, Directeur exécutif, Agence africaine pour le commerce et le développement (2ACD)

Organisateurs

Agence africaine pour le commerce et le développement

1. Exposés des intervenants

Pendant cette séance, les participants ont défini les stratégies pour surmonter la crise du coton africain. Il était largement admis que, en plus de poursuivre les négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD), il serait peut-être nécessaire d'engager une procédure auprès de l'ORD pour réussir à faire supprimer les subventions préjudiciables et obtenir une compensation.

Tous les intervenants reconnaissaient que les pays africains et le groupe « Coton-4 » avaient réussi à faire en sorte que la question du coton reste au centre des négociations dans le cadre du PDD. M. Damico a même affirmé que cette question était désormais « synonyme » de Cycle de Doha. Toutefois, tous les intervenants ont noté que: le fait d'associer la dimension commerciale et la dimension développement de la question était une erreur; cela avait affaibli le mouvement. L'accent aurait dû être mis sur l'aspect commercial. Les participants ont aussi été nombreux à rappeler qu'ils souhaitaient obtenir des résultats rapides axés sur les pays les moins avancés (PMA) lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 2012. Pour M. Benicchio, ce serait « un pas dans la bonne direction ».

M. Vokouma a fait différentes recommandations pour l'avenir: poursuivre les négociations dans le cadre du PDD; mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation visant les États-Unis et l'Union européenne; obtenir le soutien de différents groupes (Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pays africains, etc.); et parvenir à une meilleure évaluation de la question par les dirigeants politiques.

De son côté, M. Diouf a appelé à une action auprès de l'ORD de l'OMC. Cette action était jugée urgente car les États-Unis pourraient retirer la loi litigieuse sur les subventions au coton suite à leur condamnation dans le cadre de l'affaire introduite par le Brésil auprès de l'ORD. Il devrait s'agir d'une action collective des pays africains, motivée non par un sentiment d'animosité mais par la volonté d'obtenir compensation pour le préjudice qui leur avait été causé jusqu'à présent. Les hauts fonctionnaires présents dans la salle ont confirmé que cette éventualité faisait l'objet de discussions dans les milieux politiques.

2. Questions et observations de l'assistance

Pendant une série de questions-réponses avec le public, M. Vokouma a confirmé que le secteur du coton chinois était un concurrent possible.

Il a également été précisé que le fait de poursuivre les négociations et de mener une action en justice ne s'excluaient pas mutuellement et que les deux devaient être menés en parallèle.

Enfin, la question du développement ne devait pas être abandonnée mais devait être examinée dans d'autres instances.

Résumé

L'objectif de cette séance était de définir un nouveau paradigme pour établir à l'OMC un nouvel instrument international visant à remédier à la pénurie chronique de biens publics mondiaux, offrant ainsi une solution opportune à un problème mondial pressant.

La communauté mondiale est confrontée à une pénurie de biens publics mondiaux, y compris, mais pas exclusivement, les biens à base de connaissances. L'architecture actuelle du commerce international ne permet pas de répondre au problème du « passager clandestin » ou de la pénurie générale de biens publics mondiaux. M. Love a présenté une proposition concernant un accord de l'OMC sur la transmission des connaissances en tant que bien public, et M. do Amaral, Mme Khan et M. Taubman ont réagi à cette proposition. Les experts ont considéré que cette proposition était peut-être prématurée pour le Cycle de Doha, mais ils ont reconnu qu'elle avait le mérite d'être une réponse innovante à ce problème mondial et ils ont recommandé que les proposants affinent le concept pour donner forme à un accord en rédigeant des projets d'articles pour examen par les Membres de l'OMC. Les proposants ont accepté d'améliorer la proposition avec la contribution des Membres de l'OMC intéressés, des milieux universitaires, de la société civile et d'autres parties prenantes.

Proposition concernant un accord de l'OMC sur la transmission des connaissances en tant que bien public

Modérateur

M. Sisule Musungu, Président, IQsensato

Intervenants

M. James Love, Directeur, Knowledge Ecology International (KEI)

M. José Estanislau do Amaral, Conseiller, Mission permanente du Brésil auprès de l'OMC et d'autres organisations économiques à Genève

Mme Shandana Gulzar Khan, Juriste, Mission permanente du Pakistan auprès de l'OMC

M. Antony Taubman, Directeur, Division de la propriété intellectuelle, OMC

Organisateur

Knowledge Ecology International (KEI)

IQsensato

Rapport établi par

M. Thiru Balasubramaniam, Représentant à Genève, KEI

1. Exposés des intervenants

(a) M. James Love, Directeur, Knowledge Ecology International (KEI)

Dans ses remarques liminaires, M. Love a présenté une proposition concernant un accord de l'OMC sur la transmission des connaissances en tant que bien public. Il a expliqué qu'un tel accord combinerait des offres volontaires et des engagements contraignants concernant la fourniture de biens publics, analogue aux engagements existants sur la réduction des droits de douane et des subventions et la libéralisation des services. L'intervenant a suggéré que cet accord pourrait être calqué sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC.

M. Love a indiqué que, selon la définition classique, un bien public mondial est un bien caractérisé par la non-rivalité et la non-exclusivité. Il a dit que, selon le Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux (BPM), il s'agit de questions importantes pour la communauté internationale, qui ne peuvent pas être traitées convenablement par les pays de manière individuelle, et qui doivent l'être collectivement, au plan multilatéral, à la fois par les pays développés et par les pays en développement.

M. Love a précisé que la proposition de KEI porte sur un mécanisme permettant de remédier à la transmission insuffisante de certains types de connaissances en tant que biens publics, mais les concepts qui la sous-tendent peuvent s'appliquer à un large éventail de biens publics. La pénurie chronique de biens publics mondiaux a de nombreuses causes, allant des problèmes de souveraineté à la diversité des préférences et des priorités des pays et au problème du « passager clandestin ». Il a noté que les gouvernements étaient plus enclins à augmenter le bien-être et la consommation de leurs citoyens qu'à apporter une contribution au monde entier.

M. Love a noté que l'objectif principal de l'OMC était de libéraliser le commerce des biens privés en amenant les pays à négocier et adopter des engagements contraignants. À l'OMC, la participation à la libéralisation des échanges procure des avantages collectifs importants, alors que l'exclusion du processus a un coût prohibitif. En ce qui concerne la relation entre l'OMC et les connaissances, M. Love a souligné que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) concerne dans une large mesure la « transmission des connaissances en tant que bien privé, et non la libéralisation du commerce », car « il sert principalement à promouvoir l'enfermement et la privatisation du savoir ».

La proposition de KEI concernant un accord de l'OMC sur la transmission des connaissances en tant que bien public met l'accent sur l'établissement d'une liste d'engagements volontaires mais contraignants pour améliorer la fourniture d'une série hétérogène de biens publics. Ce mécanisme s'inspirerait dans une certaine mesure de l'AGCS de l'OMC (par exemple, un pays n'aurait pas besoin de faire une offre). Ses avantages seraient notamment de permettre aux pays d'accepter de payer ou de fournir certains biens moyennant des offres équivalentes de tierces parties, et d'introduire d'autres « demandes » ou contre-offres dans des négociations plus larges à l'OMC. Le modèle de l'AGCS est intéressant parce qu'il permet une certaine flexibilité quant aux types de demandes ou de priorités (que ce soit la lèpre, le paludisme, les bases de données publiques, les résumés de cours, etc.) que les Membres de l'OMC pourraient inclure dans la liste.

M. Love a donné des précisions sur deux types d'offres envisagées dans la proposition: les offres *sui generis* et les offres standardisées. Il a indiqué que des dispositions concernant les offres *sui generis* étaient nécessaires car, contrairement aux droits de douane et aux autres mesures de ce genre qui se prêtent à des formules ou à des approches générales, de nombreux projets de biens publics intéressants et importants sont tellement uniques par nature que les approches générales sont trop difficiles à gérer. M. Love a expliqué que, dans certains cas, il était nécessaire de présenter des offres standardisées pour des biens publics ou des normes spécifiques. Il a dit que « l'existence de l'offre standardisée rendrait les négociations plus efficaces et permettrait d'améliorer la nature de l'offre, ce qui la rendrait plus utile et plus attractive pour les autres Membres de l'OMC, et lui donnerait ainsi plus de poids dans les négociations ». Comme exemple d'offre standardisée, M. Love a cité la politique de libre accès des Instituts nationaux de la santé (NIH) des États-Unis, selon laquelle les boursiers qui ont publié des articles universitaires les mettent gratuitement dans une base de données publique 12 mois après leur publication.

M. Love a donné de nombreux exemples des offres envisagées dans la proposition: financement collectif de prix d'encouragement récompensant l'innovation ouverte dans les domaines du changement climatique, de l'agriculture durable et de la médecine; acquisition de brevets et de droits d'auteur dans les domaines de la santé et de l'énergie; achat collectif par les gouvernements des droits sur des livres électroniques pour permettre l'accès à des matériels de cours dans des domaines clés de l'enseignement; recherche biomédicale dans des domaines prioritaires comme les nouveaux antibiotiques; essais cliniques indépendants par des tiers sur des médicaments et des vaccins; financement de serveurs Wikipédia; projets visant à améliorer la fonctionnalité et la facilité d'utilisation des logiciels libres; libre accès aux outils d'enseignement à distance dans le domaine public; bases de données en libre accès d'images satellites et de données climatiques; et octroi de licences libres et gratuites pour l'utilisation de travaux de recherche financés par l'État concernant les technologies vertes, la santé et l'agriculture.

En conclusion, M. Love a rappelé que l'offre de biens publics mondiaux est insuffisante et que la situation ne changerait pas sans un mécanisme mondial permettant de résoudre les problèmes du « passager clandestin » et du « dilemme du prisonnier ». Il a souligné que l'OMC ne devrait pas se limiter à la promotion du commerce et de la consommation des biens privés, mais devrait aussi s'intéresser à la fourniture de biens publics mondiaux, notamment compte tenu du fait qu'elle dispose de mécanismes solides pour faire respecter les règles (Mémorandum d'accord sur le règlement des différends) et de modèles utiles pour encourager les offres volontaires, mais contraignantes (AGCS).

(b) M. José Estanislau do Amaral, Conseiller, Mission permanente du Brésil auprès de l'OMC et d'autres organisations économiques à Genève

M. do Amaral a indiqué que les objectifs de la proposition de KEI sur les biens publics mondiaux méritaient d'être poursuivis, mais il a souligné qu'il fallait affiner la proposition pour élaborer un projet de traité comprenant des projets d'articles et des définitions clés, dont la portée serait clairement formulée. M. do Amaral a affirmé que la proposition suggérait deux objectifs importants: accroître l'offre de biens à base de connaissances et améliorer l'accès à ces biens. Ces objectifs devraient être séparés, et l'accès aux connaissances existantes ne devrait pas dépendre de la fourniture de nouvelles connaissances. Selon lui, l'OMC n'a pas beaucoup d'expérience dans le domaine de l'offre de connaissances et il a demandé à KEI et à IQsensato d'étudier de façon approfondie d'autres modes de recherche-développement. M. do Amaral était d'accord

avec le présupposé de la proposition de KEI selon lequel les gouvernements sont plus enclins à augmenter la richesse privée de leurs citoyens qu'à prendre des engagements sur la fourniture de biens publics mondiaux; il sera difficile d'y remédier. M. do Amaral a invité KEI à donner davantage de précisions sur l'utilisation des termes « connaissances » et « connaissances appliquées ». Il a indiqué que KEI devrait préciser comment concilier les droits de propriété intellectuelle et les biens publics mondiaux. Pour conclure, il a réaffirmé que les objectifs de la proposition « méritaient vraiment d'être poursuivis », et il a suggéré que, pour avoir une discussion plus concrète, il faudrait affiner les éléments actuels de la proposition et les transformer en un projet de traité. Il s'est porté volontaire pour contribuer à la rédaction de ce projet.

(c) Mme Shandana Gulzar Khan, Juriste, Mission permanente du Pakistan auprès de l'OMC

Dans son exposé, Mme Khan a examiné si l'OMC était habilitée à travailler sur un accord concernant la fourniture de biens publics mondiaux. Pour définir le contexte, elle a posé les questions suivantes:

- Qui est le « demandeur »?
- Pourquoi l'OMC?
- Quel est le bon moment?
- Comment faire?

En réponse à la question sur les « demandeurs », Mme Khan a cité le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy:

« Le monde a changé. Les contours politiques, économiques et sociaux du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui sont très différents de ceux qui existaient il y a une décennie. En conséquence, un écart se creuse entre les règles commerciales actuelles et les nouvelles réalités. »

Pour Mme Khan, le véritable « demandeur » d'un instrument sur les biens publics mondiaux, c'est « la réalité d'aujourd'hui ». « L'accès insuffisant à ces biens, voire les restrictions, sont en effet la réalité pour la majorité de la population mondiale. »

Mme Khan a demandé s'il y avait de la place dans le mandat de l'OMC pour un programme de travail sur les biens publics mondiaux. Elle a indiqué qu'« il n'était pas nécessaire d'ajuster avec précision les textes juridiques », mais elle a averti qu'affirmer que l'OMC n'avait pas de mandat pour travailler sur les biens publics reviendrait à « ignorer les textes ».

En réponse à la question de savoir si l'OMC avait le mandat nécessaire, Mme Khan a cité les dispositions de l'Accord de Marrakech, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'AGCS et de l'Accord sur les ADPIC, et a affirmé que, considérés ensemble, ces accords fournissaient une base textuelle pour un programme de travail de l'OMC sur les biens publics. Elle a conclu en disant que, une fois que les Membres de l'OMC auraient confiance dans la proposition, qui pourrait inclure un texte juridique et des bonnes pratiques, « le changement de paradigme deviendrait une réalité ».

(d) M. Antony Taubman, Directeur, Division de la propriété intellectuelle, OMC

M. Taubman s'est prononcé en faveur d'une approche multilatérale pour aborder la question des biens publics mondiaux. Il a précisé qu'il ne fallait pas confondre ces biens avec le « bien public ». Il a indiqué que la définition classique des biens publics ne se prêtait pas à une hiérarchisation des priorités, et que cela créait des difficultés pour faire un choix éclairé sur le financement de ces biens. Selon lui, un système commercial fondé sur des règles, comme l'OMC, et qui repose sur les principes de non-discrimination, de justice et d'équité, pouvait aussi être considéré comme un bien public. Les considérations sur la conception de la proposition concernant les biens publics mondiaux doivent tenir compte de la nature de l'OMC et du problème plus large de la coopération internationale par la mise en commun des ressources pour accroître l'offre de biens publics mondiaux. M. Taubman a estimé que des principes généraux devraient être appliqués dans l'élaboration d'un instrument en la matière avant de concevoir des offres standardisées. D'un point de vue pratique, il faudrait examiner comment cette approche dégagerait de nouveaux fonds et de nouveaux engagements, et si les contributions seraient proportionnelles à la capacité de payer. Il a reconnu que la proposition de KEI promettait de donner la possibilité d'aller au-delà du jeu à somme nulle qui caractérise les négociations commerciales. Selon la nature des résultats, M. Taubman a fait remarquer qu'un des avantages du système de l'OMC est qu'il fournit un mécanisme permettant de rendre les pays comptables de leurs engagements de financer des biens publics mondiaux.

2. Questions et observations de l'assistance

Mme Rachel Marusak Hermann de IP-Watch a demandé à M. Love quelle serait la prochaine étape de la proposition. M. Love a répondu que KEI et IQsensato solliciteraient la contribution des délégués, des OIG, des ONG et d'autres pour réviser la proposition et en faire un traité avec des projets d'articles, comme l'avaient expressément demandé les experts.

V. Séance de clôture

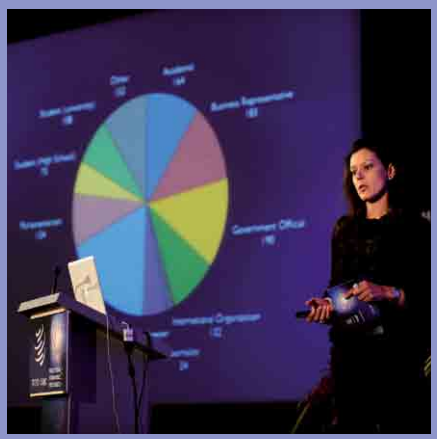

Trouver des réponses aux défis du commerce mondial

Modératrice

Mme María Pérez-Esteve, Coordonnatrice du Forum public, Conseillère, Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Intervenants

Mme Lee Ann Jackson, Conseillère, Division de l'agriculture et des produits de base, OMC

M. Hubert Escaith, Statisticien en chef, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

M. Patrick Rata, Conseiller, Division du commerce et de l'environnement, OMC

M. Said El Hachimi, Conseiller, Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Débat organisé par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Rapport établi par

Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Résumé

La séance finale a permis de résumer les débats qui s'étaient déroulés durant les trois journées du Forum public et de mettre en exergue les principales questions qui avaient été soulevées en rapport avec chacun des grands sous-thèmes.

S'agissant de la sécurité alimentaire, les thèmes récurrents étaient, d'une part, les évolutions touchant les politiques agricoles et alimentaires – par exemple la question des biocarburants et la spéculation sur les marchés de produits de base – et, d'autre part, la perspective d'une action collective internationale pour améliorer l'information sur les marchés et clarifier les règles. Le débat sur le commerce des ressources naturelles avait été dominé par les défis du développement durable, y compris la recherche de l'équilibre approprié entre l'écologique et l'économique dans l'exploitation des ressources et la comptabilisation des émissions de carbone. En ce qui concerne l'initiative « Fabriqué dans le monde », le débat avait porté sur les progrès accomplis dans la mesure des chaînes de valeur mondiales. Mention avait été faite des points d'intersection entre la réglementation commerciale et la réglementation de l'investissement, ainsi que de l'impact de l'externalisation et de la délocalisation sur l'emploi. Enfin, s'agissant de l'avenir du système commercial multilatéral, le sentiment général était qu'il fallait résoudre les « questions du XIXe siècle » (principalement liées au Programme de Doha pour le développement) avant de passer aux questions du XXIe siècle, telles que le changement climatique et l'énergie durable. Les participants avaient examiné des propositions visant à débloquer le Cycle de Doha, ainsi que des idées concernant les approches possibles face aux accords commerciaux préférentiels.

1. Exposés des intervenants

(a) Mme María Pérez-Esteve, Coordonnatrice du Forum public, Conseillère, Division de l'information et des relations extérieures, OMC

En guise d'introduction, Mme Pérez-Esteve a présenté une vue d'ensemble du Forum. Pour l'édition de cette année, le nombre total de personnes inscrites issues de la société civile – représentants d'organisations non gouvernementales et d'associations d'entreprises, journalistes, universitaires, parlementaires, représentants de gouvernements et de différentes organisations intergouvernementales – s'élevait à 1 610, soit l'un des niveaux de participation les plus élevés depuis 2001. Des records de participation avaient été enregistrés en ce qui concerne les associations d'entreprises (200 participants), les parlementaires (plus de 100 participants, contre une cinquantaine en 2010) et les étudiants (260 participants, contre une centaine les années précédentes). Parmi les 46 séances du Forum, celles qui avaient attiré le plus grand nombre de participants étaient l'allocution d'ouverture du Directeur général (500), la séance plénière d'ouverture (500), la séance 3 (« Fabriqué dans le monde: Données factuelles et incidences pour le commerce ») (150), la séance 7 (« Aide publique, subventions et politique de la concurrence – Quel rôle l'OMC jouera-t-elle dans l'avenir? ») (155) et la séance de haut niveau 10 (« Trouver des réponses aux défis du commerce mondial: Entretien avec Pascal Lamy ») (250).

Mme Pérez-Esteve a indiqué que le Forum public 2011 avait fait l'objet d'une plus large couverture dans les médias sociaux – Facebook, Twitter et YouTube – avant et pendant son déroulement. Comme en 2010, un fil Twitter avait été mis en place; il avait enregistré plus de 1 000 twits et plus de 200 retwits. Cela avait permis aux parties prenantes intéressées de participer à l'événement par l'entremise des médias sociaux même s'ils ne pouvaient pas se rendre à Genève. Durant le Forum, il y avait 4 650 abonnés sur la page Facebook WTO_OMC (5 108 à l'heure actuelle) et 3 653 abonnés sur Twitter (3 932 à l'heure actuelle), et 760 personnes étaient abonnées à la chaîne YouTube de l'OMC (793 à l'heure actuelle). En outre, s'agissant des publications de l'OMC, il y avait 1 677 abonnés sur la page Facebook (1 756 à l'heure actuelle) et 4 108 abonnés sur Twitter (4 272 à l'heure actuelle).

Par ailleurs, la séance de clôture a servi de cadre à la cérémonie de remise des prix du concours vidéo du Forum public et au lancement du programme « Jeunes ambassadeurs de l'OMC ». Le concours vidéo était ouvert aux participants de 18 ans et plus; durant une vidéo de cinq minutes, les participants devaient présenter « leur réponse aux défis du commerce mondial » ou traiter l'un des sous-thèmes du Forum.

Mme Natasha Ardiani s'est vu attribuer le premier prix – un voyage frais payés pour participer au Forum public – pour sa vidéo intitulée « What does Made in the world mean to me? » (« Que signifie pour moi Fabriqué dans le monde? »). Mme Ardiani, ressortissante indonésienne de 21 ans, est étudiante en politique économique à l'Université nationale d'Australie à Canberra. Les vidéos de tous les finalistes avaient été mises en ligne sur la chaîne YouTube de l'OMC. Un autre prix a été attribué pour la vidéo la plus populaire selon les internautes de YouTube. Le gagnant de ce prix est M. Lautaro Ramirez, argentin de 28 ans, qui avait présenté un court métrage intitulé « Regional Integration Agreements and WTO » (« Les Accords d'intégration régionale et l'OMC »).

La cérémonie s'est poursuivie par le lancement officiel du programme « Jeunes ambassadeurs de l'OMC ». L'idée du programme vient d'une vidéo présentée par M. Jim Paparo, d'Australie, au nom de ses fils William Paparo, 15 ans et Daniel Paparo, 13 ans. Destiné aux étudiants de premier cycle universitaire âgés de plus de 18 ans, le programme est un concours vidéo ou essai. L'essai ou la vidéo doit traiter d'une question spécifique qui sera déterminée au préalable, et le lauréat/la lauréate sera invité/e à présenter ses vues et ses recommandations de politique lors d'une discussion de groupe sur cette question durant le Forum public de l'an prochain.

Une vidéo présentant les moments forts des séances ainsi que des entrevues avec des participants a été diffusée, puis les intervenants ont livré leurs réflexions sur les sous-thèmes du Forum.

(b) Mme Lee Ann Jackson, Conseillère, Division de l'agriculture et des produits de base, OMC

Interrogée sur les débats qui avaient été consacrés à la sécurité alimentaire durant le Forum, Mme Jackson a dit que la question avait été abordée dans le cadre de sept séances spécialisées ainsi que des séances de haut niveau. Le contexte dans lequel s'inscrivaient ces débats était critique: 950 millions de personnes souffraient de la faim; selon les projections, la population mondiale atteindrait 9 milliards de personnes en 2050, et le changement climatique transformait les conditions de culture. Les discussions avaient fait ressortir deux thèmes récurrents: les évolutions touchant les politiques agricoles et alimentaires et la perspective d'une action collective internationale.

En ce qui concerne l'évolution du paysage politique dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture, les intervenants avaient indiqué que dans un contexte d'incertitude économique, les gouvernements feraient bien d'accroître les dépenses consacrées aux infrastructures rurales ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité à long terme du secteur agricole. Les biocarburants occupaient une place de plus en plus importante, et par le jeu des subventions et des mandats concernant les mélanges, les politiques gouvernementales encourageaient leur production. Il y avait donc des inquiétudes quant aux politiques susceptibles d'entraîner une augmentation rapide de la demande portant sur certaines cultures vivrières et de contribuer ainsi à la volatilité. Une autre question fréquemment évoquée durant les discussions était le rôle ambigu des produits financiers dérivés dans le contexte de la volatilité des prix agricoles. Le rôle de la spéculation financière dans la détermination des prix agricoles avait été vivement critiqué; un économiste avait dit qu'une certaine spéculation contribuait à stabiliser les prix, mais qu'il pouvait bien y avoir un excès de spéculation.

S'agissant du second thème – la perspective d'une action collective internationale, il avait été indiqué que les systèmes d'information sur les marchés agricoles pouvaient aider à atténuer la volatilité des prix des produits alimentaires. Dans ce contexte, le nouveau Système d'information sur les marchés agricoles, géré par la FAO, pouvait contribuer à la transparence des marchés. S'agissant des règles commerciales, les restrictions à l'exportation avaient été évoquées à maintes reprises, et des analystes avaient laissé entendre que des restrictions non coordonnées avaient exacerbé les effets des fluctuations de prix des produits alimentaires en 2007-2008. D'autres experts avaient recommandé que la question des obstacles à l'exportation soit examinée à la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre.

(c) *M. Patrick Rata, Conseiller, Division du commerce et de l'environnement, OMC*

M. Rata a présenté les points communs qui avaient été évoqués dans le cadre des cinq séances spécialisées sur le commerce des ressources naturelles. Les participants avaient indiqué que la part des ressources naturelles dans le commerce mondial allait croissant et que les activités du secteur avaient des répercussions importantes au chapitre du développement durable. Parmi les autres thèmes abordés figuraient, d'une part, la recherche d'un équilibre dans l'utilisation des ressources pour éviter de les épuiser ou de nuire à l'environnement et, d'autre part, l'élaboration de politiques favorisant l'innovation écologique et réduisant la consommation de ressources, et le rôle de l'OMC à cet égard.

Au nombre des autres points abordés, il y avait aussi le changement climatique, le défi de trouver un mode de comptabilisation pour les émissions générées par le commerce des produits, et l'impact des systèmes de comptabilisation liés à la production et à la consommation. De plus, les participants avaient évoqué la question des mesures d'atténuation du changement climatique lié au commerce, ainsi que les différends potentiels que toute action unilatérale pourrait engendrer. Parmi les questions de développement examinées durant les séances, M. Rata a mentionné le défi de trouver le juste équilibre entre la recherche d'une croissance économique fondée sur l'exploitation des ressources naturelles et l'éventualité d'une dépendance déséquilibrée entravant cette croissance. La durabilité des prix élevés qui ont actuellement cours sur le marché des produits de base avait aussi été évoquée. Enfin, M. Rata a mis en exergue la question de savoir si le commerce de l'énergie exigeait un cadre juridique général ou spécifique et ce que cela supposait pour les règles de l'OMC.

(d) *M. Hubert Escaith, Statisticien en chef, Division de la recherche économique et des statistiques, OMC*

M. Escaith a déclaré que la détermination de la mesure dans laquelle les chaînes de valeur mondiales produisaient des marchandises répondant strictement à la description « Fabriqué dans le monde » avait fait des progrès considérables. Il avait été prouvé que, désormais, la compétitivité industrielle d'un pays dépendait aussi de la compétitivité de tous les fournisseurs nationaux, y compris les fournisseurs de services, et de la qualité des importations de produits intermédiaires. Du point de vue de la politique commerciale, il en découlait que l'importation de produits intermédiaires en plus grande quantité et de meilleure qualité pouvait faire grimper la valeur ajoutée des exportations, et que les produits finis importés pouvaient contenir une forte proportion de composants nationaux exportés de grande valeur. Les politiques protectionnistes pouvaient donc faire plus de mal que de bien aux entreprises nationales.

Réglementer le commerce séparément de l'investissement est souvent irréalisable, et comme certains intervenants l'avaient indiqué, le fait que l'investissement soit absent des règles commerciales multilatérales risquait de rendre les accords bilatéraux et régionaux plus attrayants. En revanche, l'« écheveau » de règles d'origine issu des multiples accords commerciaux régionaux avait été critiqué. Le rôle des gouvernements avait aussi été souligné, en particulier le fait que la bonne combinaison de politiques — surtout en matière d'infrastructures, d'investissement en capital humain et de facilitation des échanges — pouvait aider les petits pays en développement qui n'avaient pas un vaste marché intérieur à tirer parti des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Enfin, la question complexe et difficile des effets nets de l'externalisation et de la délocalisation sur l'emploi dans les pays développés avait été abondamment débattue. Du côté positif, il avait été indiqué que toutes les tâches peu spécialisées n'étaient pas « délocalisables » et qu'une fonction comportait habituellement plusieurs tâches dont certaines n'étaient pas faciles à délocaliser. En revanche, de nombreux emplois moyennement spécialisés reposant sur les TI étaient peut-être plus faciles à délocaliser, et la disparité des salaires risquait d'augmenter, car d'une manière générale l'externalisation avait des effets bénéfiques sur la productivité des emplois les plus spécialisés. En tout état de cause, les intervenants étaient convenus que les données disponibles n'étaient toujours pas suffisamment bonnes pour étayer des conclusions définitives sur la relation de causalité entre le « Fabriqué dans le monde » et l'emploi dans les pays développés. Pour bon nombre de pays en développement, la balance était essentiellement positive, mais pour les pays les moins avancés d'Afrique l'insertion réussie dans les chaînes d'approvisionnement mondiales posait encore des défis.

(e) M. Said El Hachimi, Conseiller, Division de l'information et des relations extérieures, OMC

M. El Hachimi a indiqué que plus de la moitié des 46 séances organisées dans le cadre du Forum avaient traité de l'évolution du système commercial multilatéral. L'un des aspects dominants des débats était le sort du Cycle de Doha. Durant un débat, le Directeur général Pascal Lamy avait souligné que les négociations ne mouraient pas, elles pouvaient simplement ne pas aboutir. Mais même si des négociations n'aboutissaient pas, il fallait chercher des issues aux questions qui en faisaient l'objet.

Un deuxième aspect dominant concernait les « questions commerciales du XXIe siècle » et la démarcation de plus en plus floue entre la politique commerciale et les questions telles que la sécurité alimentaire, le changement climatique et la valeur des monnaies. L'évolution géopolitique de l'économie mondiale – sous l'effet principalement de l'essor des économies émergentes – avait aussi été examinée. Certains avaient parlé d'éventuelles réformes institutionnelles à l'OMC, mais selon Pascal Lamy, des réformes de procédure pourraient être plus faciles à réaliser que des changements institutionnels fondamentaux touchant des principes essentiels comme la prise de décisions par consensus.

Enfin, une très large place avait été faite aux accords commerciaux préférentiels. Beaucoup avaient évoqué le passage d'un écheveau de droits de douane à un écheveau de règles. Un représentant des milieux d'affaires avait décrit la prolifération des accords commerciaux préférentiels comme une « horreur » pour le secteur privé. Les participants avaient débattu des rôles potentiels de l'OMC dans la surveillance de ces accords; certains avaient proposé que l'OMC élabore un accord commercial préférentiel fondé sur les meilleures pratiques en vue d'aider les Membres à composer avec la grande diversité des accords en cours de mise en œuvre ou de négociation.

2. Questions et observations de l'assistance

Lorsque la parole avait été donnée à l'assistance, un professeur du MIT, Nicholas Ashford, avait fait une mise en garde selon laquelle les préoccupations liées à l'emploi et au pouvoir d'achat prendraient une importance considérable au cours des décennies à venir. Les transformations induites par l'économie verte qui n'engendraient pas une croissance de l'emploi ne bénéficieraient sans doute pas d'un grand soutien. Il fallait

repenser le commerce, l'industrialisation et la nature de l'État industriel pour faire en sorte que d'importants segments de population aient un accès abordable aux marchandises et aux services. Il ne suffisait pas que les bourses de valeurs mobilières affichent des taux de rendement positifs.

M. Escaith a apporté une note historique, faisant observer que les sombres prédictions de Karl Marx, selon lesquelles l'exploitation des travailleurs par le capitalisme conduirait celui-ci à sa perte, avaient en fin de compte été démenties par Henry Ford, qui avait augmenté la paye des travailleurs de façon à ce qu'ils puissent acheter les voitures qu'ils fabriquaient. Dans la nouvelle économie mondiale, une nouvelle gouvernance serait nécessaire.

3. Conclusions

En conclusion, Mme Jackson a souligné les défis que posait l'action collective et a fait valoir que le Forum donnait aux participants une occasion de voir si d'autres partageaient leurs idées, favorisant ainsi l'émergence de l'« inspiration collective » qui pouvait ouvrir la voie à des solutions. M. Rata a rappelé que le Forum public avait été mis en place pour donner la parole aux autres parties prenantes à l'OMC. M. El Hachimi a souligné l'intérêt que présentait, sur le plan du réseautage, la présence simultanée d'ONG, de fonctionnaires gouvernementaux, de parlementaires et autres. Il a cité les négociations sur les subventions à la pêche pour illustrer comment une question soulevée par des ONG avait fait son entrée dans le programme de l'OMC. Mme Perez-Esteve a remercié le personnel de l'OMC pour sa contribution au Forum et surtout le public pour sa participation: « C'est votre forum, et nous espérons vous revoir l'année prochaine. »

Abréviations

ACPr	accord commercial préférentiel
ACR	accords commerciaux régionaux
ADPIC	aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AEM	accord environnemental multilatéral
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALE	accord de libre-échange
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AMIS	Système d'information sur les marchés agricoles
AMNA	accès aux marchés pour les produits non agricoles
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
ARV	médicaments antirétroviraux
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIT	Bureau international du travail
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DPI	droits de propriété intellectuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
G20	Le Groupe des vingt (G20) à l'OMC a été créé en 2003 pour les négociations sur l'agriculture. Il comprend actuellement les pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela et Zimbabwe. Le G20 des Ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales, créé en 1999, rassemble les grandes économies industrielles et en développement pour débattre

	des enjeux cruciaux pour l'économie mondiale. Il se réunit également au niveau des chefs de gouvernement. Ses membres sont les suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Russie et Turquie.
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GES	gaz à effet de serre
IED	investissement étranger direct
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ISO	Organisation internationale de normalisation
JMPS FAO/OMS	Réunion conjointe FAO/OMS sur les spécifications des pesticides
NPF	nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	organisations intergouvernementales
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORD	Organe de règlement des différends
OTC	obstacles techniques au commerce
PAM	Programme alimentaire mondial
PDD	Programme de Doha pour le développement
PEV	petite économie vulnérable
PI	propriété intellectuelle
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays moins avancé
PME	petites et moyennes entreprises

R-D	recherche-développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TCE	Traité sur la Charte de l'énergie
TIC	technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne

© Organisation mondiale du commerce, 2012.

Sous réserve de l'autorisation écrite du Responsable des publications de l'OMC, la reproduction et l'utilisation des informations contenues dans le présent document à des fins d'enseignement et de formation non lucratives sont encouragées.

ISBN: 978-92-870-3787-9 2012

Également disponible en anglais et en espagnol:

Titre en anglais : WTO Public Forum 2011
« Seeking answers to global trade challenges »
ISBN: 978-92-870-3786-2 2012

Titre en espagnol : Foro Público de la OMC 2011
« Encontrar respuestas para los desafíos del comercio mundial »
ISBN: 978-92-870-3788-6 2012

Crédits photo:
Studio Casagrande
Photo de couverture en haut à gauche:
Koen Van Beversluys
Cette publication est disponible seulement sous forme électronique.

Forum public de l'OMC 2011

Cette publication consacrée au Forum public de l'OMC 2011 donne une vue d'ensemble des discussions qui ont eu lieu lors du Forum de cette année, qui était intitulé « À la recherche de réponses aux défis commerciaux mondiaux », et auquel ont participé des représentants de la société civile, des milieux universitaires, des entreprises, des médias, des gouvernements, des parlements et des organisations intergouvernementales. Les principaux thèmes de discussion étaient la sécurité alimentaire, le commerce des ressources naturelles, l'initiative « Fabriqué dans le monde » et les défis qui attendent le système commercial multilatéral. Les débats ont porté sur les réponses du commerce international aux problèmes de la sécurité alimentaire et du changement climatique; sur la façon dont les négociations commerciales à l'OMC tiennent compte du fait qu'un produit donné est fabriqué dans de nombreux pays distincts et sur les conséquences qui en découlent pour le label « fabriqué en »; et sur la mesure des flux commerciaux en termes de valeur ajoutée et son influence sur l'analyse de l'économie internationale et la conduite de la politique commerciale.

Les séances tenues pendant le Forum public 2011 ont été l'occasion d'un débat franc et ouvert sur les principaux défis mondiaux pour le système commercial multilatéral. Le Forum visait aussi à identifier des solutions et des moyens pratiques et efficaces d'aller de l'avant afin de permettre à l'OMC de s'adapter à un monde en rapide évolution et de répondre effectivement à ses besoins. Chaque séance organisée pendant les trois journées du Forum fait l'objet d'un chapitre.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Organisation mondiale du commerce
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Genève 21
Suisse

Tél: +41 (0)22 739 51 11
Fax: +41 (0)22 731 42 06

Courrier électronique: enquiries@wto.org
Site Web: www.wto.org/fr

ISBN 978-92-870-3787-9